This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

304

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DE REIMS

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

CENT TRENTE-HUITIÈME VOLUME

ANNÉE 1923-1924

REIMS

L. MICHAUD, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE

21, rue du Cadran-Saint-Pierre, 21

MONCE ET CIE, IMPRIMEURS DE L'ACADÉMIE

MDCCCCXXIV

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

SÉANCE PUBLIQUE DU 3 JUILLET 1924

DISCOURS D'OUVERTURE

Prononcé par M. E. KALAS, Président annuel

Hommage à nos Précurseurs

MES CHERS CONFRÈRES,

Appelé pour la seconde fois, et après dix ans d'intervalle, au grand honneur de présider *l'Académie de Reims*, celui qui se souvient, avec émotion, de débuts effacés et lointains parmi vous, se considère en toute reconnaissance, comme un pupille de la Compagnie. Bien antérieurement à son admission, déjà sa plume juvénile avait respectueusement mesuré le labeur de vos prédécesseurs en recopiant, les véhéments rapports de son Maître Alphonse Gosset, dont nous fûmes heureux de célébrer le cinquantenaire académique, à la veille de la guerre. Celui à qui nous devions la coquette et savante architecture du Théâtre suivait à vos séances, le chemin parcouru par son père. Son

Digitized by Google

scribe, son rapin lui succède, et nos chers élèves commencent à prendre place autour de leurs doyens. C'est ainsi que les initiés du compagnonnage assumaient la charge, tout au long d'une carrière, de transmettre les règles de métier, la conscience et même les outils des premiers guides de leur main laborieuse.

D'avoir butiné sur des plates-bandes latérales et fleuries de toutes couleurs, peut-être avons-nous glané, par surcroît, des idées sympathiques à la fraternité des arts du dessin, de la poésie, de la musique et de bien d'autres encore. Sitôt que nous eûmes tenté de découvrir les origines des Sociétés Savantes et les précurseurs de *l'Académie de Reims*, sitôt nous est apparu qu'au temps où la plus merveilleuse des Cathédrales sortait à peine du sol crayeux, si les professions du bâtiment avaient déjà codifié leurs traditions, discipliné leur apprentissage, magnifié leur cérémonial ; par contraste, les précurseurs d'un balbutiement littéraire du peuple manquaient absolument de sociabilité professionnelle.

***

Enoncera-t-on que, dès avant l'an mil, les *Ecoles du Chapitre de Reims* étaient réputées les plus florissantes de la chrétienté ? mais leur programme entendait généralement conduire au sacerdoce et les exercices journaliers imposaient aux étudiants l'usage exclusif d'un latin dégénéré. La Scolastique musicale était non moins savamment chiffrée sur des modes incompréhensibles aux non-initiés. D'où l'on peut conclure que les dignitaires ecclésiastiques, les hommes de loi, les moines chroniqueurs issus d'un tel enseignement, formaient une classe intellectuelle, sans

Digitized by Google

rapports linguistiques avec les illettrés. D'ailleurs entre les clercs, aucun lien coopératif, émulateur n'existait, qui fut comparable à celui des *Académies* libérales de l'antiquité.

Encore plus isolés dans le combat de la vie se débattent les malheureux laïcs, porteurs, en leur âme solitaire « d'un rayon de l'esprit divin ». Uniquement familiers avec l'idiome vulgaire, informe et méprisé, ils œuvrent en méconnaissance absolue de la prosodie cadencée des anciens. Les mieux conduits par un instinct phonétique — lequel a satisfait quelques hymnes de l'église — les plus ingénieux déjà ont, avec le glossaire en formation, tenté d'aligner des consonnances, réparties entre un nombre voulu de syllabes. On psalmodie cette adaptation populaire à l'aide de quelques notes issues d'un instrument à cordes, activé par une manivelle et d'origine celtique ou armoricaine.

Rien n'est à célébrer du prestige de nos primitifs rimeurs, familiers des manants et des serfs. Aux yeux de tous, ce ne sont que des jongleurs et joueurs de vielle, nourris de la charité du pauvre monde en débitant des naïves complaintes, des chansons de gestes, des refrains de croisade et des couplets amoureux. Aucune investiture corporative ne consacre de semblables nomades en l'estime des quelques châtelaines, voulant bien condescendre à leurs récitations, à leurs tours de passe-passe, pour rompre l'ennui des sombres manoirs.

Les troubadours semblent de verve plus capiteuse, de camaraderie plus efficace que les imaginatifs de la

Digitized by Google

langue d'oïl. Cependant nos trouvères sont marqués du destin pour donner naissance à la langue nationale. Au XIIe siècle, en son château voisin de Troyes, le maréchal de Villehardouin s'autorise de dicter la première relation historique, compréhensible à tous. Joinville le suivra ; car leur province de Champagne, se voit contemporairement réputée comme le « pays du biau langage et de la belle parlure ». On sait la comtesse Marie, fille de Louis VII et d'Eléonore d'Aquitaine favorisant les premières relations amicales entre poètes, récitateurs et musiciens, désireux de rivaliser en chevaleresques courtoisies. Les jeux et tournois littéraires de sa « *Cour d'amour* » sont restés mémorables et la mode s'ensuit, parmi les pages et mêmes les grands seigneurs, de négliger occasionnellement le métier des armes pour le labeur des écritoires.

Couronné de roses et viole en mains, Thibaut IV, petit-fils de la noble dame, s'honorant du qualificatif de « Chansonnier », compose des strophes délicieuses, et dont la musique, cadencée suivant les règles d'un « art nouveau », rompt délibérément avec les traditions du plain-chant. Autour de lui, quelques talentueux manants cisèlent, des malicieux rondeaux, des lais et des ballades. C'est ainsi qu'entre nos douces collines, sous notre ciel gris, ont germé normalement le goût discret, le tact impeccable, la simplicité, la bonhomie, la souple finesse qui consacreront, d'un charme subtil, l'œuvre des meilleurs artistes de la France immortelle.

***

Digitized by Google

Il est à dire que le duché épiscopal de Reims à vécu, de toujours, en indépendance féodale du comté de Troyes, pays de noblesse trépidante. En notre métropole scolastique, la prédominance du chanoine écolâtre, celle du grand chantre, celle du vidame ne sont pas sans refroidir quelque peu les ébats des non-bacheliers. Mais l'esprit souffle où il veut. Il n'est pas de forme immuable dans les « beaux métiers ». La vie bourgeoise étant de belle vitalité déjà, on reconnaît plausible que la célèbre *Maison des Musiciens* ait pu renfermer une salle de fêtes à l'instar du moyenageux Gurzënich de Cologne. Apprendrons-nous un jour qu'il est question d'un siège de corporations locales, d'une société littéraire, voire d'une « *ménestrandie* » ? Découvrira-t-on, dans un vieux récit, l'expressif surnom, les ordonnances ou les folies d'un « roi des jongleurs? »

***

Au XIVe siècle, la ville des Sacres, peuplée de 15.000 âmes, continue à rayonner comme un des centres d'art de l'Europe, de par ses architectes et ses sculpteurs incomparables. Les pèlerinages et les sacres, les cortèges d'étudiants, les jeux de l'arc et de l'arbalète, les représentations des mystères, même les rondes menées au bruit des chansons, s'assortissent joyeusement au décor polychromé des parvis, des rues pignonneuses et de la « Couture » en particulier.

Soir venu, les riches prébendés, les connétables de la milice, les changeurs et quelques fins et talentueux prud'hommes se réunissent, en des chambres assourdies de tapisseries sarrazinoises montant jusqu'au poutrage historié. Une table est copieusement servie.

Digitized by Google

Les cadences de la harpe, des flûtes, du rebec; la récitation des triboudaines et des jeux-partis, entraînent l'amphitryon à célébrer combien la Poésie, la Musique, l'Architecture et la Cuisine sont les quatre éléments indispensables à la vie. Au dessert et comme les lettrés aussi bien que les commerçants voyagent beaucoup, apprend-on que, pour les initiateurs du chant à 3 ou 4 parties et pour les tisseurs de rimes, des premiers concours sont organisés par des sociétés savantes et gastronomiques, en les plus florissantes provinces. Certains de nos convives, chaleureusement réputent, sous le titre de « *Collège du gay sçavoir* » une institution — qui dure encore — à Toulouse, expansive et généreuse envers les poètes, experte en festivités annuelles et promotrice de jeux floraux.

***

Pourquoi faut-il qu'en notre région, les malheurs de la guerre de Cent Ans viennent retarder l'évolution normale des arts libéraux, en exaltant, de préférence les instincts batailleurs et les préoccupations mercantiles ?

Il faut attendre au plein xve siècle pour que se ranime la curiosité des choses de l'esprit. Mais, cette fois, l'initiative des peintures réalistes et de la musique harmonisée nous arrive des Pays-Bas, que nos sergiers connaissent bien, pour s'y être approvisionnés des fines toisons d'Outre-Mer. Sous le nom de « *Chambres de rhétorique* » s'y sont multipliées des compagnies disserteuses, chansonnières et théâtrales, dont les dignitaires sont honorés du titre d'empereur, de prince, de capitaine, d'expert, de fiscal et d'enseigne.

Digitized by Google

***

Un architecte nous enseignerait que, peu après et subitement, l'ogive, l'ellipse et l'accolade font place aux ordres de Vitruve. De par une saute d'esprit, malheureusement fréquente chez les Gaulois, toutes les originales conceptions d'hier sont méprisables, sur un signal venu de l'étranger. Aussi bien chez les dilettantes que chez les praticiens, surgit un engouement prodigieux pour les divinités du Parnasse, car il est avéré qu'en Italie, les artistes ne s'inspireront plus que des chefs-d'œuvre exhumés de l'Hellade et du Latium. Une admiration veut être non moins chaleureuse à l'endroit des poètes et des humanistes de la péninsule, qui s'entraînent à la fondation d' « *Académies* » néo-platoniciennes, dont la vision délirante consiste à magnifier une exclusive renaissance de la Beauté antique.

Au point de vue social, réjouissons-nous, Messieurs, que de la collectivité des efforts résulte une affirmation de dignité, pour les travailleurs intellectuels.

***

L'exemple est irrésistible.

Aux portes de Paris, Antoine de Baïf, le plus audacieux théoricien de la Pléiade, réunit de savantissimes pindariseurs, capables de traduire couramment le grec et le latin même l'hébreu ; de commenter en paroles abondantes et fleuries les doctrines des novateurs. Chez lui va fonctionner une périodique réunion d'études à laquelle le « prince des poètes » de son époque, Ronsard, ne dédaigne pas de collaborer ; à laquelle

Digitized by Google

Charles IX assiste plusieurs fois. « Pour que ladite *Académie* soit suivie et honorée des plus grands, il accepte le surnom de protecteur et auditeur d'icelle. »

A son instar, Henri III se plaît à ouïr au Louvre, deux fois par semaine, « les plus doctes hommes et même quelques dames qui avaient étudié. »

***

Cependant la fondation définitive de sociétés conjointes de littérateurs, de savants et d'artistes, ne date que du XVIIe siècle.

Dans une région douée d'un lexique très pur, une « *Académie florimontane* » se constitue en 1607, à Annecy, sous l'impulsion du jurisconsulte Favre et de l'évêque François de Sales, un des maîtres, un des charmeurs de la sentimentalité française. Cette compagnie comprend 40 membres, parmi lesquels on doit citer le grammairien Vaugelas, que nous retrouvons 28 ans plus tard à Paris, occupant un fauteuil aux côtés de Voiture, Balzac, Chapelain et trente-six autres, plutôt moindres.

C'est que vit alors, dans la pourpre romaine, un rimeur de tragédies oubliées, mais dont la géniale politique avise, qu'à la gloire de la Patrie, il soit ordonné de grouper les plus honorables nourrissons des Muses en un grand corps de l'Etat.

Tandis que, jusqu'au bout du monde, l' « *Académie française* » est bientôt renommée supérieurement favorable au prestige du métier des lettres ; encore les imagiers, enlumineurs et décorateurs restent, de tradition, serrés sous les bannières des vieilles maîtrises. Ce régime populaire ne manque pas d'entraver les

Digitized by Google

prétentions récentes de ceux qui, s'attachant spécialement à la figure humaine, voudraient se sentir exaltés hors pair, comme en Italie. Profiteuse de leurs doléances, la prérogative du Trône exige incontinent, pour son propre service, une élite d'artistes libérés au moyen d'un parchemin, de toute communauté avec les artisans. Opportunément un autre cardinal-ministre s'entend à recruter parmi ces « peintres et sculpteurs du Roy », les membres d'une seconde « *Académie* » spécialement chargée des hautes écoles de dessin. Colbert en fait autant pour les architectes, pour les musiciens. Et Louis XIV en sa plus grande gloire, se souvenant un beau jour des menus-plaisirs de son adolescence, institue non moins pompeuse, l' « *Académie royale de danse* »... O surprise! ne découvrons-nous point, parmi les treize de l'initiale promotion, notre concitoyen Jean de Grigny. En conformité du geste de bien d'autres, l'organiste de Saint-Symphorien a quitté sa provinciale maisonnette. Homme de talents multiples et de dettes non moins avérées, il a dédaigné son titre corporatif de « lieutenant à Reims des maîtres joueurs d'instruments », pour une charge tenant à la cour.

***

A Paris, la délivrance d'analogues privilèges va s'étendre officiellement à la Médecine, aux Sciences, aux Inscriptions et Belles-Lettres. En province et dus à l'initiative privée, des corps honorifiques s'établissent d'abord à Soissons, en 1674, ensuite à Nîmes, à Blois, à Villefranche, à Lyon. Le Régent accentue la tendance des efforts vers la physique et la chimie. Des

Digitized by Google

économistes s'habituent à la controverse au sein des *Académies* écloses à Dijon, à Caen, à Bordeaux, à Rouen.

Dans notre ville où se développe, à grands profits, le sens des affaires, notre *Université* maintient soigneusement une pépinière de latinistes, de métaphysiciens et de docteurs aptes à fonder éventuellement un cénacle. A côté d'eux, de tradition courante, des chanoines et des magistrats jeunes et vieux taquinent les Muses, jusque dans les subtils recoins du madrigal. Des bourgeois à particules et armoiries veulent des ex-libris et s'intéressent à l'archéologie naissante, à la minéralogie, à la botanique, aux médailles. Sans conteste nos amateurs de trumeaux galants, de meubles rocailleux, de porcelaines de Chine et de petits livres à gravures, sont aussi raffinés qu'on peut l'être au règne de la Pompadour. Mais la cohésion manque.

Fort à propos va s'extérioriser la personnalité généreuse de Louis Levesque de Pouilly, membre de *l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, et retiré en sa ville natale. Promu lieutenant des habitants « c'est un homme de vaste érudition et cependant aimable, doux, facile comme s'il n'était pas un savant », au dire de son ami Voltaire.

A l'exemple des plus grands mécènes de l'époque, il instaure un théâtre en sa maison du bourg de Vesle. Différentes fois, on y peut offrir à l'illustre auteur de « Mérope » la représentation de ses chefs-d'œuvre, où les personnes de condition s'enorgueillissent de figurer. Le successeur de Corneille et Racine n'ambitionne pas encore le titre de patriarche ; il excelle aux premiers rôles. Comme dix actes de tragédie ne sont

Digitized by Google

point suffisants à calmer son entrain, on y ajoute des parades, des ballets et des pastorales.

L'émotion ne manque pas d'être considérable parmi les lettrés. Dommage que la santé foncièrement délicate de notre premier magistrat municipal fût déjà surmenée, par le tracas des affaires publiques. Elle ne permettra pas à Levesque de Pouilly d'ajouter à ses inoubliables créations somptuaires et intellectuelles, celle d'une « *Académie* », dont il semble réunir tous les éléments.

C'est quelques mois avant sa mort qu'un de ses voisins, plus jeune et moins qualifié de talents personnels, essaie de réaliser semblable projet. Félix de la Salle, libéré prématurément du service aux gardes du corps, vit en célibataire à l'angle de la rue Saint-Denis, au milieu d'une bibliothèque de 5.000 volumes, s'amusant à collaborer quelque peu à la grande histoire de Reims entreprise par l'abbé Anquetil. Du fait de recevoir journellement visite de personnes distinguées par leur savoir, surgit l'idée de fonder une *Société littéraire*, dite « *des Bons-Amis* », en l'hôtel et sous la présidence de l'accueillant bibliophile. Le 8 mai 1749, l'économiste d'avenir Clicquot-Blervache, rimeur à ses moments perdus, s'attribue le titre de secrétaire dit perpétuel. Le mélomane Jobart, peu assidu trésorier, assume plus qu'il ne tiendra. Un rôle de bureaucratie modeste, mais essentielle, échoit à certain élève des Jésuites, nommé Tinois, répétiteur du fils de Monsieur de Pouilly. Cinq autres familiers sont qualifiés membres titulaires, parmi lesquels le médecin Bergeronneau et deux Sutaine. Quelques adjoints se grouperont de jour en jour : l'abbé Talon, maître de musiques ; le chirurgien Chrétien, démons-

Digitized by Google

trateur d'anatomie ; le libraire Delaître ; le bénédictin Dom Noël, opticien du roi ; le luthier Gosset ; un Maillefer, un Mimin et quelques étrangers.

Les adhérents se doivent rencontrer une fois par semaine, dans le vaste cabinet de M. de la Salle, où l'on reçoit le « Mercure de France », le « Journal des Savants » et quelques autres périodiques. Les réunions se passent en discours assez pompeux, en lectures françaises et latines. En intermède chacun y fournit son contingent d'esprit. « C'est là que s'échangent les nouvelles du jour, que se débitent les impromptus, faits de la veille ; les épigrammes et les bouquets à Chloris ». N'a-t-on pas ouï dire que sont éclos entre ces murs, les quatrains ayant berné les détracteurs de Godinot ?

Rien ne survit de ces anecdotes aux procès-verbaux. Vous aimerez mieux savoir qu'au cours de la quatrième assemblée il est entendu, d'un consentement unanime, que « les membres n'agiteront jamais les affaires de Religion ni d'Etat, qu'on ne parlera du Roy que pour louer ses vertus et faire l'éloge d'une tête si chère »...

Pourquoi faut-il que, cependant paré de sagesse salutaire, « un semblable édifice fondé sur la base de l'amitié, pour l'étude et le commerce des Muses », n'accuse que quatre mois de vitalité. Le registre des séances se ferme, sans qu'on puisse soupçonner les causes d'extinction... Entre nous, il est à révéler que Voltaire, débarquant à Reims pour la troisième fois, s'est subitement enthousiasmé des flatteries et du zèle de Tinois, lui fait copier son Catilina en gestation, enfin l'enlève comme secrétaire. Versificateur fort habile, le gaillard intelligent, subtil, agité, se dut

Digitized by Google

éblouir par la chance de courir le monde au risque de laisser tomber le naissant embryon d'une « Académie » dont il était le Maître Jacques. Mal lui en prit, Messieurs. A Berlin, la brouille éclate avec son chef, aussi névropathe que lui. Est-ce que ce « grand flandrin de Tinois » comme écrit Voltaire, ne livre pas le manuscrit de la Pucelle aux ennemis du vitupérant philosophe ?... Le voilà chassé, revenu à Reims, gros-jean comme devant. Son dernier billet au Conseil de Ville est pour regretter le manque d'une « société de gens de lettres », autorisée à protester contre la démolition de la Porte Basée. Il meurt à l'Hôtel-Dieu à l'âge de 27 ans.

***

La Révolution supprime ici l'Université, le Chapitre. Tombe d'elle-même une *Société libre d'émulation*, fondée sous Louis XVI, ayant comme objectif d'encourager les initiatives scientifiques. Au cours de l'Empire et de la Restauration, la pâture est donc rudimentaire, l'existence morne, pour les gens cultivés.

En 1833, un élan, vers la grande industrie, a déjà doublé la population urbaine. L'essor intellectuel renaît sous l'influence du sous-préfet Poisson, aidant à la création de la *Société des amis des arts* et de la *Société philharmonique*.

Huit ans plus tard, le même dilettante et le maire Saint-Marceaux s'intéressent à l'éclosion de notre *Académie*, dite *Royale*, à laquelle le savant archevêque Thomas Gousset offre libéralement un local de haute dignité, en sa vaste résidence historique. Un

Digitized by Google

groupe est ainsi constitué d'éminents travailleurs de l'esprit, à qui manquaient jusqu'alors toute émulation, toute satisfaction, toute influence, dans un isolement néfaste.

Avec reconnaissance, avec respect, honorons-nous de proclamer le mérite et le désintéressement de nos fondateurs. Ces vieux Rémois furent d'une activité mémorable, dont toutes les spécialités de la littérature, de la science, des arts, inventions et œuvres bienfaisantes ont recueilli les fruits. Que leurs noms retentissent aujourd'hui dans une Assemblée solennelle. Ils ne devront jamais être oubliés dans l'histoire de la Cité.

Relatons ainsi que, pour la première année d'exercice, l'archevêque s'asseoit au fauteuil présidentiel ; il est accompagné au bureau, de Dérodé-Géruzez, conseiller général ; du docteur Landouzy ; du fabricant, antiquaire et botaniste Saubinet.

Parmi les membres titulaires ou correspondants, Prosper Tarbé, Louis Paris, Duquenelle, Louis Lucas s'affirment en qualité d'archéologues ou chroniqueurs locaux. Le juge Robillard, le banquier Clicquot sont des poètes à leurs moments perdus. L'abbé Bandeville, futur directeur de la maîtrise et le percepteur de Belly ont des goûts similaires. Les architectes Brunette et Gosset, le peintre d'histoire Herbé, le dessinateur Macquart, l'amateur Max Sutaine écrivent, à l'occasion. Houzeau-Muiron jouit de la réputation d'un chimiste de haute valeur. Il deviendra député, ainsi que l'avocat Emile Dérodé. Fanart se suffit comme organiste et musicologue, critique d'art et protagoniste ardent du grégorien, — première manière.

Digitized by Google

La génération qui suivit n'a pas démérité, sous l'impulsion de M. Charles Loriquet, puis de M. Jadart, secrétaires généraux. Tout commentaire serait superflu en face du labeur immense de 137 volumes, élaborés en 83 ans, par l'*Académie*, ainsi placée en tête de toutes les sociétés savantes de la province.

Modestes comme il convient, les héritiers de semblables travailleurs ne pensaient qu'à poursuivre leur mission, en toute sérénité, l'élargissant encore, suivant l'évolution du siècle nouveau. Mais aujourd'hui, la pesante accumulation des années néfastes, le cataclysme de la ville, les ruines et les deuils ont assombri tous les horizons... Quoi qu'il en soit, notre Compagnie veut ignorer le pessimisme, le matérialisme et l'égoïsme, qui règneraient ailleurs. Elle entend planter, sur nos murs reconstruits — et au plus haut — le signe de ralliement des élites.

Sous nos yeux, une bien délicate période de transition fermente, entre le vieux Reims et le nouveau. Notre devoir présent est de célébrer les fastes d'une ville deux fois millénaire et d'aiguiller la curiosité des jeunes, vers le faisceau des connaissances et des traditions locales, à nous transmises par les fondateurs de *l'Académie*. Il nous faut répéter encore, tout en encourageant hautement les tentatives nouvelles, que le labeur sans répit, les vertus civiques et familiales de nos ancêtres, jointes à l'atavisme d'un goût spirituel et mesuré, seront les suprêmes facteurs de la résurrection intellectuelle de la Cité.

Digitized by Google

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE L'ANNÉE

1923-1924

par M. le Docteur Pol GOSSET, Secrétaire général

Messieurs,

Les communications faites à l'Académie, et nos meilleures publications, les plus originales, celles qui sont le plus lues au dehors et qui nous ont valu une citation dans la *Revue des Deux Mondes* s'occupent le plus souvent d'archéologie et d'histoire. Les études qui ont été consacrées à nos monuments civils et religieux, à la Cathédrale, par exemple, à sa construction, à son mobilier, ne se comptent plus... ; mais vous vous intéressez aussi aux sciences. Et même, par une coquetterie qui est de tradition dans notre Compagnie, c'est toujours par les sciences que débute le rapport des Travaux lu chaque année à notre séance publique.

Sciences

En 1924, M. le Docteur Téchoueyres, avec sa précision et sa clarté habituelles, vous a mis au courant de l'exploration faite par M. Martel, de la rivière souterraine de Trépail, et dans une autre communication, consacrée encore à l'hydrographie, il nous a dit à la suite de quelles observations il avait été amené à penser que si le Rouillat, modeste affluent de la Vesle, a ses sources dans la Montagne de Reims,

Digitized by Google

à Sermiers, à Chamery, à Ecueil, ses eaux viennent aussi par infiltration des terrains qu'il traverse dans la dernière partie de son cours. Le creusement récent du lit du Rouillat a drainé ces terres voisines et les a rendues cultivables [1].

C'est encore aux sciences, tout au moins à l'histoire des sciences qu'il faut rattacher une monographie sur *les Oculistes à Reims* qui a été lue à une de vos séances [2]. Après les substantielles études des Docteurs Maldan, Phillippe, Guelliot, sur les Médecins et les Chirurgiens rémois, il pouvait sembler que notre histoire médicale était connue dans tous ses détails ; il restait à étudier les médecins spécialistes. Votre Secrétaire-Général s'est inquiété de savoir comment et par qui étaient traitées les maladies des yeux à l'époque Gallo-Romaine, au Moyen-Age et dans les temps modernes ; la médecine populaire même avec ses superstitions, ses formules magiques, n'est pas restée en dehors de ses recherches.

Archéologie et Histoire

Ceci dit, venons aux études consacrées à l'archéologie qui ont, comme toujours occupé la majeure partie de vos séances.

M. l'Abbé Midoux qui a lu et relu les Ordinaires en usage à la Cathédrale de Reims aux XIIe et XIIIe siècles avec le soin méticuleux qu'il met dans toutes ses recherches, s'est livré à des déductions ingénieuses qui ne seront sans doute pas contestées ; il a démon-

[1] A la recherche du Rouillat, in *Eclaireur de l'Est*, du 20 juillet 1924.

[2] Publiée dans la *Nouvelle Revue de Champagne et de Brie*, n° de janvier-février 1924.

Digitized by Google

tré que le portail de la Cathédrale Carolingienne a été conservé après l'incendie de 1210 pendant le cours de la reconstruction de ce monument et que les dernières travées de la nef seraient de la fin du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe. En somme c'est une contribution intéressante à l'histoire des monuments que nous a apportée notre collègue et nous attendons la fin de son article qui nous donnera des précisions sur le mobilier de la Cathédrale.

M. Deneux qui connaît mieux que personne la substruction du monument a confirmé séance tenante les dires de M. Midoux et montré qu'ils étaient d'accord avec les résultats donnés par les fouilles.

Un caveau de la Cathédrale qui est d'ordinaire muré a été récemment ouvert ; M. Sarazin y a copié les inscriptions gravées sur les tombes de Mgr. de Coucy et de Mgr. de Latil, complétant ainsi un travail de M. Jadart sur l'épigraphie de la Cathédrale.

La topographie de Reims au Moyen-Age et même à une époque plus récente de nous n'est pas connue dans tous ses détails. M. L. Demaison a vainement recherché où pouvait se trouver dans la rue des Ménétriers (aujourd'hui rue de l'Arbalète) le bel hôtel que Guillaume Coquillart, procureur de l'Archevêque, habitait à la fin du XVe siècle. Il nous a fort intéressés par la description qu'il a donnée, d'après les manuscrits de Peiresc conservés aujourd'hui à Carpentras, des vitraux d'une salle de cet hôtel ; ils représentaient les douze pairs de France, vêtus des riches costumes qu'ils avaient aux sacres, et porteurs de la couronne, du sceptre, des éperons et autres « honneurs » qui devaient servir à la cérémonie.

Dans un texte en vers, inscrit au-dessous des per-

Digitized by Google

sonnages et qu'il publiera, chaque pair explique sa fonction au sacre. Cette riche décoration originale, qu'on ne s'attendait guère à trouver dans une demeure particulière, a complétement disparu depuis plus d'un siècle ainsi que l'hôtel pour lequel elle avait été composée.

Le temps et les hommes ont du moins épargné le charmant pavillon à tourelles, en pierres et briques du XVIe siècle, qui met une note si claire et si gaie dans la rue Linguet et nous abrite aujourd'hui grâce à l'obligeance de notre collègue, M. le Comte Bertrand de Mun ; cette fois si l'immeuble existe, on ignore qui l'a habité. Au XIXe siècle, le peuple l'appelait *La maison des petits pâtés*. Un érudit, distrait pour une fois, a imprimé qu'il était la Maison de M. de Muire ; or, le texte sur lequel s'appuyait ce collègue vous a été lu et commenté [1], il ne s'applique pas à cette maison, mais à une autre qui était à l'opposé de la rue et plus près de l'Hôtel-de-Ville. Mais alors qui l'a fait construire ? Qui l'a habitée ? Espérons qu'un jour une troisième et dernière communication répondra à ces questions.

Ces tâtonnements et ces hésitations peuvent sembler extraordinaires, et le visiteur qui se promène dans un musée, un catalogue à la main, ne se doute pas des connaissances, de l'ingéniosité, et parfois de l'heureux hasard qui ont été nécessaires pour dater, identifier, expliquer un objet exposé. Le nouveau Musée Lapidaire, sorti des entrailles de la ville en

[1] Article publié par le Dr P. Gosset dans le numéro de septembre-décembre 1914 de la *Nouvelle Revue de Champagne et de Brie*, imprimé en 1923.

Digitized by Google

ruines, a posé ainsi cent questions qui n'auront de réponse qu'avec le temps.

M. Sarazin a fixé l'emplacement primitif d'une pierre tombale du XIVe siècle, au nom de Li Coque, qui est dans ce Musée.

L'un d'entre vous a montré qu'un morceau de pierre qui porte gravées une armoirie et quelques lettres devait être rapproché d'un fragment plus important, conservé dans une demeure particulière et aujourd'hui perdu, et que c'était la pierre tombale des Cauchon, Seigneurs de Muizon ; un autre fragment de dalle funéraire, celle-ci étant celle des Cauchon, Seigneurs du Godart, a été complété grâce à un manuscrit de la Bibliothèque Nationale.

Une taque de cheminée armoriée attribuée d'abord avec une apparence de raison à la famille rémoise des Bignicourt, a été restituée à la famille Schelandre, dont un membre, auteur dramatique du XVIe siècle, jouit de quelque notoriété.

Ces enquêtes sont passionnantes et mettent de l'animation dans nos réunions, elles sont même quelquefois amusantes. Un portrait d'homme peint à la fin du XVIe siècle, et conservé dans une ferme-château de l'arrondissement de Reims, représente, croyait-on, M. Atat ; c'était le nom peint sur le tableau et écrit sur un papier collé au revers de la toile.

Or, il vous a été démontré que le portrait est celui d'un rémois du nom de Barrois, possesseur du fief de la Nureau sur lequel est construit le château et que Atat est la reproduction défigurée du mot « oetatis », qui indiquait l'âge du personnage, ce que n'a pas su comprendre le barbouilleur qui a anciennement restauré la toile. L'identification de l'armoirie

Digitized by Google

peinte dans un coin du tableau a seule permis de faire cette restitution.

Je conclus de cette histoire à l'utilité des armoriaux ; malheureusement, ils sont rares pour notre région, incomplets surtout et difficiles à consulter. Pour combler une lacune, votre secrétaire vous a présenté l'*Armorial de l'Election d'Epernay*, de C. d'Hozier avec des tables qui permettront peut-être à un chercheur de trouver le nom du possesseur d'une armoirie rencontrée sur un *ex-libris*, sur une taque de cheminée ou sur un tableau et de donner ainsi vie et valeur à une pièce de collection anonyme.

Ce sont là travaux du temps de paix, possibles dans une ville reconstruite et dotée d'une bibliothèque qui rend dès maintenant service aux travailleurs sans attendre son installation dans le beau monument que construit M. Sainsaulieu.

Reims en effet revit et déjà il faut faire effort pour se rémémorer ce qu'était la ville après quatre ans d'une guerre qui, selon le mot d'un poète, a fait de Reims « *un des Boucliers de la France* ». Rues obstruées, encombrées des débris des maisons éventrées et de paquets de fil de fer barbelés, portes et fenêtres démontées, meubles à l'abandon.

A défaut de la toile maîtresse qui aurait gardé pour la postérité le souvenir de ces horreurs et qui n'a pas été peinte, il y a bien les photographies, il y en a peut-être même trop, car elles n'ont pas été toutes prises avec soin ; combien plus vrai, plus poignant est le récit que M. Kalas nous a donné de sa première visite à sa ville natale en 1918 ! Il n'a pas été écrit de mémoire, il est la mise au net de notes que M. le Président avait prises sur son carnet pour sa

Digitized by Google

documentation personnelle. Au hasard de sa promenade bien dirigée, il avait vu la ruine de nos monuments, mais noté aussi la détresse d'une pauvre maison quelconque, la vôtre, la mienne, repliée en deux, le bord du toit posant à terre, ou amputée de sa façade. Le feu et les bombes avaient fait leur œuvre.

Ces incendies d'hier ont été pour M. Demaison le prétexte d'une de ces communications précises auxquelles notre collègue nous a habitués [1]. Il a recherché quels ont été dans le passé les grands incendies de la ville. La destruction de Reims au xe siècle est une fable empruntée à une chanson de geste. Textes en mains, il nous a raconté les trois incendies de l'Abbaye de Saint-Remy, et les deux incendies de la Cathédrale. Au xive siècle, le tiers de la ville fut brûlé ; ce désastre ne fit pas désespérer nos ancêtres et alors comme hier Reims fut reconstruite.

C'est aussi dans un passé lointain que vous a conduits Monsieur Robert. Poursuivant ses études sur le domaine de l'Hôtel-Dieu il s'est occupé cette année d'un village voisin de Reims, Bouvancourt, et il nous a exposé diverses manifestations de la vie d'une petite collectivité au xive siècle. Cette époque est peu accessible aux travailleurs non spécialisés : si les textes sont difficiles à lire, les institutions leur sont mal connues. Il faut la science d'un chartiste pour étudier les conflits des seigneurs entre eux et avec les particuliers, les levées des impositions locales, l'exercice de la justice. Une fois de plus M.

[1] Les incendies de Reims au Moyen-Age, in *Almanach Matot-Braine 1924*, pages 278-296.

Digitized by Google

l'Archiviste a déblayé le terrain pour celui qui voudrait faire la monographie d'un village de la région rémoise, puisque le chapitre difficile est écrit ; il suffirait maintenant d'une bonne culture mise au service de quelques loisirs pour achever l'histoire de Bouvancourt.

Une incursion dans le domaine artistique a été faite par M. Druart qui a décrit la crypte du cimetière de Bourgogne.

Les plus importantes de ces communications sont réservées à notre prochain volume, mais il est telles petites études qui seraient un peu perdues dans nos gros recueils ; celles-ci seront imprimées dans la *Nouvelle Revue de Champagne et de Brie* qui vient de reparaître avec un Comité de Rédaction composé de cinq membres de l'Académie. La Revue a donc sa place dans un inventaire de nos travaux. La guerre avait interrompu cette publication ; mais elle est nécessaire aux érudits régionaux et aux simples curieux d'histoire locale, elle devait reparaître, dès maintenant elle est assurée d'un franc succès.

Des membres correspondants ont collaboré à nos travaux : Monsieur Hemmerlé défend les œuvres d'art de sa région de Monthois, et il faut louer sa vigilance qui avait averti à temps les autorités compétentes du danger que courait une des plus anciennes pierres tombales de la région. Monsieur le Docteur Saint-Aubin nous a communiqué un document intéressant pour l'histoire du protestantisme à Sedan.

Les communications originales que j'ai énumérées n'ont pas suffi à votre activité ; tous les fidèles de nos réunions bimensuelles ont voulu prendre part aux travaux de votre Compagnie, et il n'est pas un

Digitized by Google

d'eux qui n'ait fait au moins un compte-rendu de lecture d'un des nombreux volumes qui nous sont envoyés. Je citerai seulement une biographie de Mgr d'Estampes-Valençay, prélat bibliophile, archevêque de Reims [1] ; un article de Dom Gougaud sur la fréquence et l'utilité de la saignée dans les couvents au Moyen Age [2], une étude sur la médecine et les médecins dans l'œuvre de Paul Bourget, que Monsieur le Docteur Lardennois a agrémentée de remarques personnelles [3].

Je mets à part la présentation qui fut faite du nouveau recueil poétique de Madame Cécile Périn, *Finistère*. Monsieur l'Abbé Charles a loué dans l'œuvre de notre compatriote une émotion continue en face du spectacle de la nature et une admiration qui n'exclut pas le souvenir des horizons clairs et doux de son pays d'origine.

Nécrologie

Au cours de cette année, l'Académie a perdu trois de ses membres honoraires : M. Eugène Lefèvre-Pontalis, Directeur de la *Société Française d'Archéologie* qui avait à ce titre conduit une excursion à Reims et dans le Soissonnais, en 1911. Vous vous le rappelez debout sur une chaise dans notre Cathédrale, parlant avec autorité ; sa mémoire était imperturbable, il connaissait tous les monuments civils et

[1] Article de M. l'abbé Langlois, in *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*. T. XV, 1922.

[2] Article de Dom Gougaud, in *Revue Dom Mabillon*, janvier 1924.

[3] Article du Dr Tulasne, in *Recueil des publications de la Société d'études hâvraises*. Bulletin de 1923, 2e trimestre.

Digitized by Google

religieux de l'ancienne France, il comparait et jugeait. Jamais une question de congressiste ne le laissait dans l'embarras.

La mort de M. Théodore-Dubois, membre de l'Institut, est d'hier. Musicien bien français, clair et précis, il n'oublia jamais ses origines rémoises et venait volontiers parmi nous. Deux fois, en 1888 et en 1908 il fit entendre sa musique dans nos séances publiques aux applaudissements d'un auditoire d'amateurs qui lui étaient très fidèles.

Enfin un deuil qui nous touche de plus près est celui du Docteur Bourgeois, ancien membre et ancien Président de l'Académie ; spécialisé dans la pratique des maladies des yeux, il s'était particulièrement occupé de l'histoire des lunettes ; collectionnant tout ce qui se rattachait à son sujet, il profitait des hasards de ses trouvailles pour nous faire d'agréables communications qui quelques mois avant sa mort, ont été réunies en une intéressante brochure. Ce fut une de ses dernières joies.

L'Académie n'a pas fait d'élection cette année, et notre consolation à nos deuils nous est venue du dehors [1].

La Municipalité a rendu hommage aux vertus et aux mérites de deux de nos membres les plus chers : une des rues qui longent le Musée des Beaux Arts portera le nom de Monsieur Jadart, notre très regretté secrétaire-général ; et le cours Langlet perpétuera le souvenir du maire de Reims de la guerre.

[1] Au cours d'une de nos séances, M. Lardennois, promu Officier de la Légion d'honneur, a reçu les félicitations de ses collègues.

Digitized by Google

Les électeurs enfin ont envoyé au Parlement M. de Mun, orateur éloquent et défenseur naturel du commerce des vins qui font la gloire de notre province.

Ces manifestations publiques prouvent, s'il en était besoin, que l'Académie ne vit pas hors de son temps ni de son époque.

Digitized by Google

RAPPORT SUR LE CONCOURS D'HISTOIRE

par M. CHAMBERLAND, Membre titulaire

Les décisions de la Commission, prises à l'unanimité et longuement justifiées par des raisons techniques, ont été approuvées avec la même unanimité à la dernière séance de l'Académie. Un résumé sommaire de nos appréciations suffit donc aujourd'hui ; nous insisterons seulement sur le mérite de nos lauréats, très bons ouvriers, qui valent encore mieux que leurs œuvres, si bonnes qu'elles soient.

L'Académie a reçu trois manuscrits : l'*Histoire des Filles de la Charité à Sedan*, par M. Henry Rouy, membre correspondant ; la *Monographie de Vrizy-Echarson*, par M. Emile Marlier, secrétaire du Musée pédagogique de Strasbourg ; enfin, l'Histoire *au jour le jour, pendant la Grande Guerre, de la commune du Chesne*, par M. l'abbé Léon Bouillard, curé-doyen.

M. Rouy a traité, avec son émotion coutumière, un très beau sujet ; mais ce n'est qu'une légère esquisse, à laquelle est décernée une mention honorable.

Autrement poussées sont les études qui ont, à titre égal, mérité la plus haute récompense attribuée au Concours d'histoire proprement dit, la belle récompense traditionnelle qui porte le nom de Prix de l'Académie.

La commune de Vrizy, dont Echarson est un hameau, est située près de Vouziers ; elle avait 630 habitants à la veille de la guerre (près de 900 en

Digitized by Google

1830). Echarson, passé dans la censive de l'abbaye de Saint-Remi depuis le XIIe siècle, eut jadis une vie à part, assez bien connue.

La monographie va des temps préhistoriques à la Guerre de 1914, à laquelle M. Marlier a réservé un ouvrage spécial.

L'étude a quelques imperfections : le plan laisse à désirer ; certains renseignements généraux sont empruntés à des ouvrages qui ne sont plus au courant ; le style est parfois un peu hâtif. Mais elle est aussi complète que possible. M. Marlier a deviné et prouvé qu'Echarson fut une station paléolithique (c'est une de ses jolies trouvailles) ; il nous révèle des centaines de documents inédits transcrits en entier, analysés ou interprétés avec un grand souci d'exactitude et d'impartialité ; les références, très précises, permettront de contrôler et de compléter, si on le désire, les renseignements fournis par l'auteur. Et ce beau travail est le fruit d'un labeur exceptionnel qu'il faut mettre en lumière.

Instituteur à Vrizy en 1905, secrétaire très actif de la Mairie en 1908, M. Marlier se passionne bientôt pour sa Monographie. Congés, vacances, loisirs, il les passe dans les dépôts d'archives, les greffes des tribunaux, les études des notaires... ; il interroge et consulte tout le monde ; il intéresse à ses recherches même ses écoliers : c'est un écolier qui en 1913 lui apporta le premier silex éclaté découvert à Echarson.

En 1914, ses documents sont réunis, quelques chapitres importants rédigés. La guerre éclate. Il a 55 ans. Il reste à Vrizy et rend les plus grands services. Puis, brusquement, brutalement, le 17 novembre, il est envoyé en captivité en Allemagne.

Digitized by Google

Il rentre à Vrizy fin novembre 1918... et c'est sur un fumier qu'il retrouve quelques notes. La vue de cette relique le décide à recommencer tout son travail : entreprise héroïque devant laquelle ont reculé de fervents érudits. M. Marlier a vraiment le feu sacré. En moins de quatre ans, secondé comme il le méritait par ses anciens amis, il a reconstruit son œuvre. En 1922, il nous envoyait les notes sur les curés du canton de Vouziers, qui méritèrent une médaille de bronze ; cette année, c'est un manuscrit de 500 pages in-4°, très serrées, enrichi d'illustrations nombreuses et variées, rempli d'excellentes choses. Que pouvons-nous lui demander de plus ?

Le Chesne est une bourgade de 1.300 âmes. dont la position stratégique est importante. Cette bourgade a été occupée par une forte garnison allemande, souillée plusieurs fois par le passage du Kaiser, piétinée par les allées et venues de centaines de milliers de combattants, courant à tous les fronts ou destinés aux tranchées de Ripont, d'où les plus fringants au départ revenaient — quand ils revenaient — transformés en blocs de craie ou en squelettes ambulants, en répétant aux habitants, émus quand même : « Ripont ! Ripont ! Malhour ! Malhour ! Kapout ! »

Grâce à une infinité de détails de ce genre, l'étude de M. l'abbé Bouillard est un excellent tableau de l'arrière-front allemand. Il en est de même de la vie du village français avec ses anxiétés, ses vaines espérances, ses souffrances, ses vertus modestes, héroïques souvent, mais aussi ses grandes misères, dont les pires, hélas ! n'étaient pas toujours les misères physiques.

Dans son ensemble, l'ouvrage est un document

Digitized by Google

précieux, élaboré au jour le jour pendant plus de quatre mortelles années avec une persévérance et un sang-froid peu ordinaires, et présenté sous une forme très soignée, très étudiée, très vivante : descriptions, portraits, dialogues, tout est fort bien touché.

L'auteur sait observer, écrire, penser et faire penser, même quand on n'est pas de son avis et qu'il nous entraîne — un peu trop souvent — sur les terrains prohibés par les plus sacro-saints règlements de l'Académie.

Il y a en effet, dans son volumineux in-quarto, plusieurs centaines de pages (sur 850 il est vrai) semées ou remplies de considérations politiques et religieuses inspirées, nous nous plaisons à le reconnaître, par les tristesses et les angoisses — motivées — d'une âme vraiment sacerdotale et animée du patriotisme le plus pur et le plus ardent, mais sur lesquelles nous faisons les réserves les plus expresses.

D'ailleurs si les circonstances lui avaient permis de modifier matériellement son manuscrit, l'auteur eût fait lui-même les suppressions nécessaires et conservé seulement les parties purement historiques. Ainsi allégée, l'œuvre eût été plus homogène et l'auteur n'aurait pas craint d'y ajouter des plans, des cartes, des photographies, des statistiques diverses, et surtout une description méthodique de la vie de la bourgade à la veille de la grande épreuve. En donnant à ce tableau un caractère purement objectif, l'auteur aurait eu le droit — et même le devoir — de décrire aussi bien l'état religieux et politique de la bourgade que l'état économique, social, intellectuel et moral. Et ce tableau nous aurait appris d'emblée beaucoup de choses que nous ne découvrons que peu à peu au long de la lecture ou

Digitized by Google

qui ne sont pas indiquées ; et pourtant elles sont nécessaires pour bien comprendre ce qui s'est passé pendant la guerre.

Mais M. l'abbé Bouillard avait écrit pour lui même, avant de songer à l'Académie ; ses amis l'ont pressé de nous envoyer son manuscrit sans rien changer, voulant éviter de nouvelles fatigues aux yeux très affaiblis d'un septuagénaire. Ils ont bien fait.

L'auteur nous dira quelque jour comment ses notes ont échappé aux perquisitions domiciliaires inopinées des policiers allemands les plus retors. Elles contenaient en effet sur d'odieux personnages des révélations telles que l'auteur risquait pour le moins d'être brutalement déporté en Allemagne et soumis à une captivité si rude qu'il ne fût pas revenu vivant, affaibli qu'il était par les plus dures privations et les émotions les plus violentes. N'était-il pas obligé de défendre contre des vexations barbares sa mère, une octogénaire infirme ? N'est-il pas lui-même un jour tombé dans son église frappé au cœur pour plusieurs mois en protestant avec véhémence contre une profanation plus outrageante et plus inexcusable que toutes celles — et combien nombreuses — qu'elle avait déjà subies ?

Comment ne pas pardonner des longueurs et des lacunes à une œuvre dont la meilleure partie a été élaborée dans des circonstances souvent tragiques ?

Que l'avenir, donc, nous apporte, chaque année, avec quelques essais de moindre valeur, une seule œuvre comme celles de M. l'abbé Bouillard ou de M. Emile Marlier, et l'Académie se félicitera hautement d'encourager de son mieux les études historiques régionales.

Digitized by Google

RAPPORT SUR LE PRIX HENRI LUCAS

par M. René DRUART, Membre titulaire

lu par M. le Dr TÉCHOUEYRES, Membre titulaire

Dans la vaste fresque du souvenir des soldats qui ont fait la guerre, la cité rémoise, avec les hautes tours de sa cathédrale, occupe la place centrale. Est-il un régiment des armées alliées, durant les quatre années d'une lutte sans trêve ni merci, qui n'ait été appelé à participer à la défense de ce point statégique, commandant la ligne de résistance de la région parisienne, de la capitale de la France. Que l'ennemi attaquât aux deux ailes, à Berry-au-Bac et aux Monts-de-Champagne, ou que serrant de plus près la position, il cherchât à s'emparer de la Pompelle ou des cavaliers de Courcy, son but, c'était bien de faire tomber Reims. Et la vision s'impose, inoubliable, aux nobles défenseurs de notre ville, de son bombardement systématique, de son incendie quartier par quartier, édifice par édifice, et surtout de la Merveille, Notre-Dame Royale, dont les bras cerclés de flammes semblaient tendre au ciel un cœur immortel.

Saisi de rage et de douleur par le crime accompli, un poète, fils de Reims, se fait un devoir sacré d'employer toutes les ressources de son art et de son cœur à clamer le martyre et la gloire de Reims.

Au cours de la guerre, il publie successivement dans les *Poèmes de France*, bulletin lyrique dont il assume à lui seul l'entière rédaction, dans le *Monde*

Digitized by Google

Illustré, dans *Je Sais Tout*, divers morceaux ayant pour sujet la douloureuse odyssée de notre cité.

C'est d'abord, ouvrant la série de : Poèmes de France, en fin d'année 1914, *la Cathédrale de Reims*, où il charge d'ignominie l'auteur responsable de l'attentat du 19 septembre, et vise à le confondre à l'aide « d'un chant d'amour à son église. »

Remémorant ses jeux d'enfantelet aux alentours du Parvis, il est conscient que les premières visions de l'admirable édifice jetaient dans son imagination puérile d'inexprimables empreintes, apportaient leur première contribution à son initiation symbolique et à sa formation lyrique. Après avoir longuement « songé » de jour devant le merveilleux édifice, il en « rêvait » la nuit ! Le souvenir de l'éblouissante lumière jouant parmi les mille reliefs de la façade briguait les vertus de la flamme, mouvante et transfiguratrice. Lors, en des songes tumultueux et hauts de couleurs, l'enfant voit-il se poursuivre l'ascension des tours « qui se perdent au ciel en un geste d'amour », et se mettre à giroyer les roses « qui s'élancent jusqu'aux rois de France ».

Par un artifice fréquent dans les rêves, les personnages de la galerie des rois assistent au dédoublement de leur personnalité. Du haut de l'édifice, ils se voient réunis sur le parvis comme un troupeau entraîné par la « bergère champenoise ».

« Peuples, Rois, Chevaliers s'engouffrent dans
« l'église au cri de Jeanne, et l'étendard qu'elle a
« saisi propage une ferveur qui rend le son quasi
« des incendies sacrés que Dieu lui-même attise, et
« vrai!... la cathédrale brûle, âme des âmes, et gron-
« dant de ferveur monte au ciel en rafale.

Digitized by Google

« La Basilique a pris la forme de la flamme, sitôt « qu'elle sortit du cœur de Jean d'Orbais, mais plus « inextinguible et haute depuis Jeanne, holocauste « vers Dieu de tous les cœurs français, vous n'avez « pu, non moins que le ciel étoilé, baron von Plat- « tenberg, l'éteindre ou la brûler! »

Quelque soit le culte voué par le poète à la « Merveille » qui a suscité ses premiers rêves d'artiste, une reconnaissance plus vaste encore l'attache au sol de cette ville et de cette province où il est né, où il a vécu ses années d'enfance : quand à la veillée de Noël le pittoresque *Jacques Bonhomme-de-Neige* le vient visiter, il lui confie que ce cœur tout d'amour qui est le sien et auquel celui-ci s'adresse pour ouïr la résistance française, ce cœur d'amant pour la France, il le tient de sa ville et de sa province de Champagne.

« Première à brusquer les fers des Barbares en cam- « pagne, droit devant ou par travers première au feu, « la Champagne, elle est, couvrant ton épaule, quand « tu t'élances, ô Gaule, un clair bouclier qui tinte avec « l'Ardenne pour pointe.

« Mais ton cœur, France Gauloise, appuyé sur cet « écu, vibre aux premiers coups reçus dans les plaines « champenoises. »

Si le poète doit à la Champagne, ainsi qu'il le dit, la science d'aimer les autres provinces françaises, le cœur d'amant nécessaire pour les bien chanter, c'est encore les blessures de sa ville natale qui lui enseignent la pitié pour les autres cités ruinées par l'invasion allemande. Dans une pièce qui est peut-être encore plus belle que *la Cathédrale de Reims*, parce que son cœur y vibre davantage, secoué d'une

Digitized by Google

immense angoisse pour le sort de sa patrie, Paul Fort récite la *Prière de Reims et des Villes meurtries aux Armées de la République.*

Le Champenois, qui est cœur, âme, esprit, un Français tout entier, somme les soldats de croire, plus qu'au ciel étoilé, à sa voix prophétique « où Reims, « cuve de flamme et hurlement des nuits, jette la « voix de sa criante basilique jusqu'aux étoiles qui « s'enfuient. »

La grande Martyre conjure ses défenseurs d'un nouvel effort pour la libérer de ses bourreaux.

« Comme un dément, les poings tendus, fut un bra- « sier, la Cathédrale en feu court à eux et s'étale, « agenouillée dans l'horizon, criant : Pitié, soldats « de France, pour la folle !

« A vos yeux j'ai longtemps brûlé comme une « une grange ; puis, vous m'avez sauvé trois anges du « néant. J'en avais cent, mes fils, je n'ai plus que trois « anges. Poursuivez, soldats, en avant !

« Est-il venu le temps de n'être plus qu'une âme « voltigeant sur des souvenirs ? Tous mes trésors ne « sont point rendus à l'imbécile flamme, et dans mon « sein j'en cache encore.

« Saint Michel, reconnaissant, bat des ailes sur moi, « ma Rose refleurit au bruit de vos victoires ; soldats « qui combattez sous les yeux de mes rois, pitié pour « vingt siècles de gloire !

« Si je tremble la nuit, je m'affermis le jour. Regar- « dant vos tranchées je moque le trépas. Jeanne « d'Arc est montée sur l'une de mes tours. Soldats ne « la voyez-vous pas ?

« Mais lorsqu'il n'est autour de moi d'autres fantô- « mes que boulets, feux hurlants, Reims volant en

Digitized by Google

« éclats, je vous parais agenouillée dans la nuit « jaune, pourpre et verte — et dressant mes bras !

« C'est l'heure où je les tends vers vous, soldats de « France, où je voudrais en ma démence, avec ma foi, « qu'un nouveau bond français hâte la délivrance de « l'âme et de l'esprit gaulois !

« Demain pieusement, je saurai vous atteindre, et « l'ombre de mes tours passant sur vos tranchées — « comme un remords ? non pas ! — comme un rappel « de vaincre, marquera l'heure d'arracher *Reims*, le « grand sceau brisé de la France du Nord, aux mar- « teaux de l'enfer, à leurs chocs répétés. L'assaut « claironnera ; vous vaincrez dans l'aurore, soldats « ivres de piété. »

Une telle page ne pouvait être écrite qu'en s'identifiant corps et âme avec la Martyre aux Cent Plaies, en communiant dans la douleur, comme un fils et sa mère.

Mais l'ardente sympathie du poète ne s'est pas contenue dans cette vesture de pierre ; son cœur généreux a chanté les héros touchants du drame des quinze-cents jours, ces gosses de notre cité qui, chaque matin, sous le bombardement, se rendaient à l'école [1].

« Sanglés par la courroie des gibecières, tous qua- « siment vêtus à la guerrière, dès le matin vous humez « l'air guerrier — pleins de dédain pour l'obus crevant « l'air — avec aux yeux un sourire princier.

« L'aurore naît sur votre cathédrale, dont les bras « nus se lèvent, rouge en ses voiles, un soleil jaune « aux doux rayons français ; nouveau baptême où

[1] Sous le titre de : *Les Enfants de Reims.*

Digitized by Google

« tendent vos fronts mâles ayant le pli de l'orgueil « satisfaits. »

Un dernier poème assez bref [1], est inspiré d'une photographie du coq surveillant Berru, dont les cartes postales ont popularisé la silhouette. Ce coq resté debout au sommet d'un pinacle, indemne et comme invulnérable, a rempli de joie l'imagination du poète. Il l'a fait dominant la guerre, dominant « le Rêve » des héros combattants pour la gloire ancestrale du Temple vacillant sous ses vieux ergots.

Les poèmes que je viens d'analyser avaient d'abord paru, ai-je dit, dans des revues ; ils avaient été publiés ensuite en divers recueils, mais se trouvaient séparés. Or notre poète, ayant projeté de publier une série de volumes de luxe sous le titre générique de : *La France à travers les Ballades Françaises*, jugea qu'il ne saurait mieux débuter que par un : *Reims, bouclier de la France*, où seraient réunis les poèmes en question. Ce groupement rehausse merveilleusement leur portée symbolique ; il représente le plus touchant hommage qu'un poète, né rémois, pouvait offrir à la cité.

C'est ce geste moral, Messieurs, qui a retenu l'attention de votre commission et qui l'a amenée à vous proposer d'attribuer à *Paul Fort*, auteur des Ballades Françaises et prince des poètes, votre prix Lucas, proposition qu'à l'unanimité vous avez ratifiée.

Cette décision ne voudrait en aucune mesure estomper les mérites que vous vous êtes plus à reconnaître aux travaux qui vous avaient été soumis par divers candidats.

[1] *Le coq de Reims.*

Digitized by Google

Grâce au porteur de la devise : Vaincre ou mourir, vous avez apprécié la noble figure d'Antoine Rigaud, catholique militant et sensible poète, né à Aix-en-Provence en 1876, fixé dans les Ardennes dès 1906 et tombé au champ d'honneur en septembre 1914.

Une œuvre surtout vous avait infiniment séduit et c'est pour moi-même un réel plaisir que de répondre à vos sentiments, en en proclamant le très grand mérite.

Votre lauréat de l'an dernier pour le prix Clicquot vous a fait parvenir un recueil dont l'édition est prochaine, où il chante sa terre d'adoption, englobée dans notre belle province de Champagne : l'Ardenne.

De ses pages évocatrices émane le prenant parfum de terroir, la saveur même de ses profondes forêts et de ses gorges sauvages, de ses humides carrières d'ardoise, de l'huile et la sueur même de sa population ouvrière animant les usines métallurgiques.

La précision descriptive ne nuit en rien à la saveur et à la puissance de l'évocation poétique, mais l'exalte au contraire, et c'est là un bien rare mérite.

Les perspectives les plus variées se succèdent au cours de la lecture : aux équations argentées de l'ablette et du brochet dans la rivière de Meuse, au simple jeu parmi les herbes de la libellule, au chant débonnaire des eaux du canal dans les vannes de l'écluse, à la sourdine automnale de la brume au fond de la vallée succèdent le tableau tragique de la crue, la magnificence d'un couchant de pourpre. A la quiétude provinciale des remparts, des quais ténébreux où seul frémit un vol de chouette s'opposent le fracas des artisans du fer, le souvenir assourdissant du champ de bataille.

Digitized by Google

Et cette variété est bien conforme, si l'on veut être attentif, à la psychologie de notre auteur.

Qu'il combatte ou qu'il rêve, qu'il flâne ou pêche le gros poisson avec âpreté, il se donne tout entier à chacun de ses actes. Encore n'est-il jamais deux êtres différents tour à tour, homme d'action et poète, mais les deux réunis. Un beau papillon est encore pour lui un lépidoptère.

Ce sont ces qualités que l'Académie a tenu à préciser, pour marquer son estime à *Marcel Caruel*, auteur du volume intitulé : « A l'ombre de l'Ardenne ».

M. le docteur Techoueyres qui avait accepté de lire le rapport de M. Druart, qu'un deuil cruel tenait éloigné de nous, acheva ainsi la revue des Mémoires présentés au concours :

Avec la même sympathie, la Commission a pris connaissance d'une brochure apologétique, rédigée par M. Etienne Paillard, de Vitry-le-François. L'auteur est jeune ; on le félicite de son double talent d'écrivain et d'artiste, d'autant qu'il vient de publier un autre ouvrage consacré à la gloire du vin de Champagne et dont le titre se recommande à la curiosité générale, car il s'intitule modestement : *Le Bien et le Mal*. A chacun d'y prendre ce qu'il trouve bon.

Attachée à faire accueil à des amateurs doués de talents multiples, l'Académie signale qu'un de ses récents lauréats du concours de poésie, M. Roger Dupont, se révèle de nouveau à son attention par une étude clairement ordonnée de l'architecture ogivale.

Remarquons, en terminant, que le concours du prix Lucas ne doit pas être tenu pour une joûte litté-

Digitized by Google

raire. Vos faveurs ont d'ailleurs couronné en d'autres circonstances les efforts très méritants d'artistes ou d'économistes distingués, et vous accepteriez de récompenser, si l'occasion était bonne, une œuvre scientifique. Mais, en ce jour, vous avez voulu célébrer un grand poète qui pourrait dire comme l'aède Phémius, un de ses prédécesseurs lointains, disait à Ulysse : « C'est un Dieu qui a mis en mon âme des chants de toute sorte. Je n'eus de maître que moi. A certains jours j'entends des voix que nul n'a coutume d'entendre. Je suis en état de chanter en votre honneur comme en l'honneur des dieux. »

Eh bien ! monsieur, prenez votre lyre harmonieuse. Faites-nous entendre la musique que vous avez dans l'âme. Chantez, monsieur, nous vous écoutons. »

M. Paul Fort prit la parole pour raconter comment, en juillet 1914, après une tournée de conférences brusquement interrompues à Berlin, il était venu se reposer dans la forêt de Rambouillet ; c'est là qu'il apprit par un journal anglais *The crowning crime of Rheims*. Sous le coup de cette nouvelle, il rentra dans sa chambre et écrivit d'un seul jet le poëme que *le Figaro* devait publier le premier : *La Cathédrale de Reims*.

Avec une émotion à peine contenue, il lut alors les pages vengeresses qui commémorent l'incendie de la cathédrale et mettent sur les joues de l'Allemagne un éternel soufflet.

Les applaudissements qui s'élevèrent après la dernière strophe lui prouvèrent que les sentiments qu'il éprouvait étaient partagés.

Digitized by Google

RAPPORT SUR LE PRIX VICTOR DUCHATAUX

par M. le Dr RAILLIET, Membre titulaire

La Renaissance d'un Département dévasté, thèse de doctorat en droit dont M. L. Lucien Hubert a fait hommage à l'Académie, est une véritable page d'histoire contemporaine : aussi méritait-elle, à ce titre, d'être proposée pour le prix Duchâtaux.

Œuvre documentaire et critique, ce livre peut sembler d'une lecture ardue. Mais les questions les plus rebutantes y sont exposées avec une telle clarté, la discussion y est soutenue avec une telle sincérité qu'on le lit avec plus d'intérêt qu'un roman.

Le sujet comporte des généralités applicables à l'ensemble des régions dévastées ; mais l'auteur a voulu se limiter à un seul département, les Ardennes. De ce choix il donne les raisons suivantes : parmi les départements envahis, les Ardennes sont le seul que l'ennemi ait occupé en totalité et démembré, rattachant à la Belgique la pointe de Givet ; tous ses services avaient été dispersés et une réorganisation complète s'imposait. En outre, il s'agit d'un département « bien équilibré », puisque agriculture, commerce et industrie s'y partagent également l'activité des habitants. Enfin, l'auteur ne s'en cache pas, l'amour d'un Ardennais fier de sa petite patrie — ne le sommes-nous pas tous ? — l'a incité à dresser le bilan du labeur et de l'énergie qu'elle a déployés dans une des périodes les

Digitized by Google

plus critiques de son histoire, à rendre un témoignage public de reconnaissance et d'admiration à nos courageux compatriotes.

***

L'argent étant le nerf de la reconstitution comme il l'est de la guerre, l'auteur débute par l'exposé sommaire des moyens financiers; il dit leur origine et leur emploi. Ce chapitre se termine par un chaleureux plaidoyer en faveur de « la juste cause du sinistré » qui met au point les trop fameux « scandales des Régions Libérées ».

Mais, pour que l'argent fût opérant, il importait, avant toute autre préoccupation, d'assurer les communications du département dévasté avec le reste de la France. Or, routes, voies ferrées, canaux étaient dans un état lamentable, et c'est à les rendre utilisables qu'il fallait s'employer au plus tôt. Le succès a couronné la tâche entreprise. Le réseau départemental est unifié en voie d'un mètre. Deux canaux voient leur trafic supérieur à celui d'avant-guerre. L'électrification générale des campagnes est sur le point d'être réalisée. Les adductions d'eau potable se développent. De même les relations téléphoniques et télégraphiques. Chemin faisant, l'auteur signale l'économie qu'aurait value une « politique des cailloux » plus stable, une exploitation plus méthodique des carrières dans ce pays où la *pierre de Meuse* permettrait d'avoir à peu de frais des routes résistantes. Ailleurs il poétise aimablement le tortillard qui apporte un peu de vie parmi les villages éloignés des grandes voies.

Digitized by Google

« Sans argent, sans communications, rien n'était possible à l'homme dans les régions dévastées ». Mais, pour que l'homme pût donner tout son effort, il lui fallait un gîte à peu près hospitalier. Or, nombre d'immeubles avaient été détruits ou endommagés : on devait réparer et rebâtir dans le plus bref délai possible. Aussi la question de l'habitation retient-elle longuement l'auteur, qui étudie le régime des réparations provisoires — le régime du carton bitumé et du papier huilé — ; le déblaiement et les plans d'alignement ; la question épineuse du coût et du coefficient, cause de tant d'inégalités ; les matériaux — trop souvent de qualité secondaire et de provenance lointaine — ; la main-d'œuvre locale, bonne sans doute, mais rare et exigeante, ou étrangère, italienne surtout ; le rôle des entrepreneurs et des architectes, ainsi que celui des coopératives.

En dépit de tâtonnements et de contre-temps multiples, l'œuvre avance et nous avons maintenant la certitude qu'au lieu « des amas informes de décombres qui s'offraient à nos yeux au lendemain de l'armistice, nous reverrons *des* villes et *des* villages. Malheureusement... nous ne retrouverons pas toujours *nos* villes et *nos* villages... »

« Nos vieilles bâtisses de villages n'étaient certes pas des modèles d'élégance, mais elles ne s'harmonisaient pas plus mal avec nos paysages que les constructions neuves, souvent si banales, parfois prétentieuses qui ont fleuri depuis un an ou deux dans les régions dévastées. Construire des châlets normands, des bicoques genre banlieue parisienne, ou même — que n'aurons-nous pas vu ? — des maisons à l'italienne dans nos pays du Nord et de l'Est, c'est

Digitized by Google

un véritable non sens et l'on aurait pu attendre un peu plus d'observation de la part de certains architectes ». Nous sommes loin des vœux que formulait tout récemment notre Président : « Nos villes, nos villages doivent renaître en beauté ».

Ailleurs, M. Lucien Hubert met en évidence « le danger d'ordre esthétique que constitue pour nos pays... l'invasion de la tuile, provoquée par la raréfaction de cette « ardoise fine » qu'il y a plusieurs siècles déjà du Bellay regrettait au milieu des marbres romains. L'ardoise convenait à merveille à nos paysages sobres et calmes, à nos ciels gris, à nos horizons mesurés et parfois un peu sévères. La tuile, au contraire, vient y jeter un éclat violent et que, seules, de très longues années adouciront ; elle rompt l'harmonie d'une nature délicate dont les éléments s'étaient fondus en une lumière fine et nuancée. Loin des ciels éclatants du Midi sous lesquels elle rutile joyeusement, elle apparaît insolite et déplacée à nos regards heurtés et surpris ».

Munis de quelque avance, pourvus de moyens de transport et de gîtes à peu près suffisants, les Ardennais se sont remis à l'ouvrage. Et l'auteur nous dépeint la grandeur et les difficultés de leur labeur, les résultats obtenus tant dans l'agriculture que dans le commerce et l'industrie. Pour chaque branche, il met en regard la situation d'avant-guerre et les conséquences de la guerre, l'aide en argent et en nature apportée par l'Etat, les obstacles à la reconstitution et les incertitudes de l'avenir.

De tous, le labeur le plus méritoire n'a-t-il pas été sans conteste celui du cultivateur. Sa ténacité, sa volonté, son énergie ont été les facteurs

Digitized by Google

« du retour prodigieusement rapide à la vie et à la fécondité de notre Terre endormie par quatre années d'abandon forcé et ravagée par l'acharnement furieux des combats libérateurs ». Et pourtant, que de difficultés ! Crise aiguë de la main-d'œuvre — en particulier, disparition des *camberlauds*, les spécialistes de la betterave ; augmentation des salaires...

Malgré tout, les surfaces ensemencées sont à peu de chose près ce qu'elles étaient avant la guerre ; le rendement est meilleur ; et les Ardennes exportent des céréales. Le cheptel est presque égal à celui de 1914. Le cheval ardennais, qui s'est acquis de beaux états de services, tant au cours de la campagne de Russie que lors de la Grande Guerre, a failli disparaître, mais grâce aux étalons de Montier-en-Der et aux juments sauvées par les réfugiés, la race renaît peu à peu : les derniers concours agricoles en font foi. Par contre, la race dite des mérinos de Champagne est à peu près éteinte et remplacée par des mérinos importés d'Allemagne. La culture de l'osier a reçu un coup quasi-mortel.

Quant à la forêt, la Forêt qui a rempli l'histoire des Ardennes, « qui a fait frissonner son passé du souffle mystérieux de la légende », la guerre l'a terriblement touchée : le boche ne l'a pas exploitée, il l'a saccagée à plaisir. Mais là, la nature créatrice se révèle supérieure au génie destructeur de l'homme et « sous la poussée de la sève du printemps, notre antique forêt reverdit et se couvre de feuilles nouvelles qui vont masquer ses blessures en attendant que la main de l'homme et l'effet du temps les effacent ».

Agricole au sud, le département des Ardennes possédait tout le long de la Meuse un riche domaine

Digitized by Google

industriel. A l'armistice, tout était à refaire. Dès 1922, un gros effort avait été fourni et les usines occupaient les deux tiers des ouvriers d'avant-guerre.

La vieille métallurgie ardennaise qui, naguère, tirait ses matières premières du sol même de ce pays où abondent les *terres rouges*, riches en fer, a repris en partie son essor en conservant sa diversité : clouterie, boulonnerie, quincaillerie, ferronnerie, fonderie.

L'industrie textile, non moins ancienne, puisque, dès le XIVe siècle, Sedan tissait un drap apprécié, a été complètement anéantie par la guerre. Elle renaît avec peine, mais, tandis que l'individualisme persiste chez les métallurgistes, les industriels sedanais ont constitué une Union de syndicats patronaux qui a puissamment contribué à la renaissance économique de la région.

Les ardoisières, noyées par l'ennemi, reprennent difficilement leur prospérité d'antan, au milieu de mille difficultés : concurrence des sociétés, production insuffisante, prohibition d'exportation, d'où perte de la clientèle étrangère.

Pour l'ensemble de l'industrie ardennaise l'avenir est gros d'incertitudes et de risques. Mais la contemplation du résultat obtenu en quelques années parmi tant d'obstacles ne doit-elle pas être un encouragement pour les industriels et les inciter à tenir ? Ils tiendront, n'en doutons pas.

Quant au commerce, on peut dire qu'il a retrouvé à peu près son activité d'autrefois ; et lui aussi saura, s'il le faut, supporter la période passagère d'affaissement qui pourrait survenir une fois la reconstitution terminée.

***

Digitized by Google

Lorsqu'on se remémore l'énormité de la tâche à réaliser et qu'on veut bien considérer de bonne foi l'œuvre accomplie en moins de quatre ans, si l'on songe encore « qu'un labeur analogue s'est poursuivi dans le même temps sur l'étendue de dix départements, on peut vraiment dire sans exagération qu'un pareil effort a eu peu d'équivalents dans l'Histoire. Il témoigne de la part de notre pays d'une vitalité peu commune en même temps qu'il constitue une des plus admirables leçons d'énergie qu'il soit possible d'imaginer ».

***

Tel est, esquissé à grands traits, le travail de M. L. Lucien Hubert. C'est un livre documenté à la bonne source, où la sécheresse des chiffres et des statistiques, l'aridité des mesures législatives et des prescriptions administratives s'estompent parmi des exposés clairs, vivants, vibrants, atteignant presque, en certains passages, à l'envolée poétique : un littérateur perce sous la plume austère de l'économiste.

Or, l'économiste, à nos yeux, a fait œuvre plus vraie, plus robuste, que le romancier déjà célèbre qui s'est attaqué au même sujet. Lisez successivement *le Réveil des Morts* et *la Renaissance d'un Département dévasté*. Là, vous ne trouverez, parmi des descriptions juxtaposées comme une série de notes sans lien, qu'un monde de sinistrés bien antipathiques — les deux seuls personnages honnêtes ne sont pas du pays ! — et vous garderez une sensation d'amertume. Ici, vous aurez sous les yeux un tableau précis et sans prétention, brossé avec ampleur, de la vie

Digitized by Google

ardennaise aux heures pénibles d'après l'armistice comme aux jours de sa laborieuse résurrection, et vous fermerez le livre sous l'impression d'un optimisme de bon aloi.

L'Académie décerne à M. L. Lucien Hubert le prix Duchâtaux.

Digitized by Google

Rapport sur les prix Hugues Krafft et Edouard Lamy

par M. Maurice HOLLANDE, membre titulaire

Le 27 juillet 1922, l'Académie de Reims réunie, comme aujourd'hui, en séance publique, décernait à M. Jules Lefranc, auteur de deux volumineux manuscrits illustrés sur *Le Village de Sainte-Vaubourg, son prieuré et son église*, sa plus haute récompense, le prix du concours d'histoire.

Le 5 juillet 1923, l'Académie, de nouveau, se trouvait en présence de deux manuscrits du même auteur, aussi copieux que les premiers et, comme eux, bourrés d'illustrations. Voulant témoigner à ce « bénédictin du xxe siècle », — ainsi l'avait qualifié le rapporteur —, toute l'admiration qu'elle éprouvait pour la prodigieuse conscience de son labeur, elle accordait à M. Lefranc, considéré cette fois en tant que dessinateur, le prix Henri Lucas.

Cette année, nous n'avons reçu du fécond écrivain qu'un manuscrit, — un seul — mais il comprend 382 pages grand in-quarto, calligraphiées sans une défaillance, enrichies de près de 500 illustrations dont plusieurs sont empruntées à la photographie d'amateur, aux cartes illustrées rapportées sur le texte, à des reproductions d'œuvres des maîtres, voire même à des catalogues de grands magasins, mais dont l'immense majorité — aquarelles, vignettes, lettrines ornées, croquis au crayon et à la plume, plans, cou-

Digitized by Google

pes, cartes, — témoignent d'une indéniable originalité....

C'est toujours de Sainte-Vaubourg qu'il s'agit et l'on demeure confondu devant le monument, en quelque sorte hors d'échelle, bâti par ce tenace ardennais à la gloire d'un maigre village de moins de 200 âmes.... On se prendrait, pour un peu, à regretter la surabondance de certains détails, la minutie de quelques explications ; mais on aurait tort : cette œuvre de longue haleine est une œuvre d'amour ; on y sent circuler partout, comme une eau souterraine, l'attachement profond au sol, à la petite patrie, préfigure de la grande et ce caractère suffit à l'ennoblir, à lui conférer une dignité singulière.

Cette prédilection que manifeste M. Lefranc pour les plus humbles détails de la vie champenoise correspond d'ailleurs au goût de notre époque et nous avons relevé, dans son manuscrit, telles pages sur les jeux des enfants, les chansons du pays, les fêtes locales, les proverbes régionaux, le « calendrier des coutumes » qui feront, à n'en pas douter, la joie d'un folkloriste en mal de pittoresque.

L'historien lui-même y trouvera son gibier, s'il est vrai que, suivant le précepte d'un autre ardennais, Hippolyte Taine, il doive chercher à se pénétrer surtout des « petits faits » révélateurs des mœurs et des habitudes d'un pays.

M. Lefranc, en effet, a tout étudié, tout décrit : physionomie du terroir de sa commune, valeur de la terre aux différentes époques, modes et matériaux de construction des maisons, climat et saisons, faune et flore, variations de la population à travers les âges, professions diverses des habitants, outils et instruments

Digitized by Google

de travail, meubles et ustensiles familiers, rien n'a échappé à sa méticuleuse enquête écrite et dessinée, qui va, dans son souci du document jusqu'à tracer, pour notre édification, la figure d'une honnête borne kilométrique, aux lettres noires sur fond blanc et l'image, dûment enluminée, d'un bouton de culotte de cuivre portant le nom du tailleur local.... Mais en dépit de ces menus excès d'informateur trop scrupuleux, que de renseignements utiles, précieux même, à glaner dans cette œuvre monumentale, évocatrice des patientes disciplines médiévales !...

Cette œuvre, on la croirait mûrie lentement, tout au long d'une vie calme et recueillie qu'elle suffirait à remplir ; et voici que, par un savoureux contraste, elle est le fruit des rares loisirs dérobés au travail professionnel qui symbolise le mieux peut-être notre génération trépidante et affairée : M. Lefranc est, en effet, ingénieur au Métropolitain de Paris !.... Modeste autant qu'érudit, il a fait connaître à l'Académie qu'il ne demandait aucune récompense, si ce n'est l'honneur de pouvoir offrir, en toute propriété, son œuvre nouvelle à notre bibliothèque, où elle ira grossir, à la suite de ses devancières, le précieux département des manuscrits.

L'Académie, très reconnaissante de ce don généreux, n'en a pas moins jugé qu'elle devait consacrer, pour la troisième fois, le haut mérite du travail de M. Lefranc. Après l'avoir couronné une première fois comme historien, une seconde à titre d'artiste, elle se fût peut-être trouvée embarrassée si M. Hugues Krafft, parmi tant d'heureuses inspirations dont bénéficie notre cité, n'avait eu celle de fonder un prix destiné précisément à récompenser une « étude manus-

Digitized by Google

« crite ou imprimée ayant trait à l'ethnographie de la « province de Champagne depuis la fin de l'occupa- « tion romaine, jusqu'à la Révolution de 1789 ». Point n'était besoin de solliciter ce texte pour faire rentrer dans les conditions prévues une œuvre qui plonge par tant de racines dans le passé de notre région champenoise. Aussi l'Académie est-elle heureuse de décerner deux annuités du prix Hugues Krafft à M. Jules Lefranc, pour son manuscrit : *Choses et Gens de chez nous.*

***

Quant au prix Edouard Lamy, « destiné, dans la « pensée de son fondateur, à récompenser une œuvre « de jeune qui se sera distingué dans les arts du dessin « ou dans des études professionnelles et sociales », l'Académie a cru ne pouvoir mieux faire que de le décerner à un de nos plus jeunes artistes, M. Roger Tourte, de Cormontreuil, âgé de 21 ans.

La nouvelle de cette distinction ira trouver le caporal-fourrier Roger Tourte sous le ciel de Syrie, à Alep, où il accomplit son service militaire. Elle lui prouvera que ses concitoyens songent à lui et fondent sur son avenir d'artiste de grandes espérances, légitimées par son travail opiniâtre et ses premiers succès de jeunesse. Elève de l'Ecole Régionale des Arts Industriels, il a recueilli, pendant sa courte carrière scolaire, toutes les récompenses qu'il était possible d'obtenir. Ses envois au Salon de 1922 et aux deux premières expositions de l'*Union Rémoise des Arts Décoratifs* permettent d'attendre beaucoup des réalisations futures d'un talent déjà original, aux manifestations souples et variées.

Digitized by Google

M. Tourte nous envoie des relevés au lavis, glanés dans les vieilles églises d'alentour : balustrade de tribune et buffet d'orgues de Sacy (provenant de l'église Saint-Pierre-le-Vieil de Reims), retables de Montbré et Merfy, grilles et pupitres en fer forgé de Ville-Dommange, vestiges connus sans doute, mais peu reproduits jusqu'à présent et dont la place semble marquée dans quelqu'une de nos collections archéologiques.

Outre ces relevés, dans l'exécution desquels la soumission à l'objet constitue le principal mérite de l'artiste, M. Tourte affirme sa jeune personnalité dans des études et interprétations de feuillages, de fruits, de fleurs, d'insectes, de crustacés, traitées avec une netteté de vision, un parti-pris décoratif, un sens de l'harmonie des tons, et déjà une sûreté d'exécution qui renferment beaucoup mieux que des promesses et dénotent un artiste en pleine possession de ses moyens.

L'Académie, jugeant que les travaux de M. Roger Tourte méritaient un encouragement tout spécial, a décidé de lui attribuer, outre le prix Edouard Lamy de l'année courante, l'annuité de 1923 demeurée disponible, ce prix n'ayant pas été décerné l'an dernier.

Digitized by Google

RAPPORT SUR LE CONCOURS DE POÉSIE

par M. Charles SARAZIN, Membre titulaire.

Messieurs,

La charité, cette belle vertu éminemment chrétienne et sociale, dont la pratique journalière faciliterait et améliorerait, d'une manière très sensible, nos relations avec le prochain, semble être une vertu fort peu académique.

Tous les ans, en effet, à pareil jour, vos confrères, désignés pour rendre compte des œuvres soumises à votre jugement, paraissent, dans leurs appréciations, portés à la critique et peu disposés à l'indulgence.

Cette sévérité pleine de franchise, fort heureusement, n'est qu'apparente et tout à fait de surface ; elle n'exclut point cette aménité bienveillante qui reste l'apanage héréditaire de toute Compagnie littéraire ou savante.

C'est donc sans aucune mauvaise intention qu'il pourra arriver, au rapporteur sur le Concours de poésie, d'égratigner, par hasard et au passage, le travail d'un auteur qui, trop souvent, a pris

.....pour génie un amour de rimer.

Et si, par rencontre, il se trouvait un concurrent, à l'épiderme très délicat, qui se plaignît de notre sévé-

Digitized by Google

rité, nous lui redirions, avec notre cher et vieux Boileau — un véritable poète celui-là :

> Craignez-vous pour vos vers la censure publique ?
> Soyez-vous à vous-même un sévère critique.

Que nos Oronte annuels ne se découragent pas de trouver devant eux un irritant, mais bienfaisant Alceste. Pour leur plus grand malheur, ils rencontreront toujours autour d'eux de nombreux Philinte dont les louanges bienveillantes, mais mensongères, les consoleront de la rude franchise du premier.

***

Huit poètes, Messieurs, ont sollicité vos suffrages et tous, certainement, ont espéré, avec une égale ambition, obtenir le prix fondé par notre prédécesseur Louis-François Clicquot.

Ce généreux poète amateur se serait réjoui des envois, tout au moins au point de vue de la forme. Nous avons reçu contes et fables, ces genres qu'il affectionnait et dans lesquels, agréablement, il s'exerça.

Avant de parcourir les manuscrits qui nous ont été envoyés, qu'il nous soit permis d'adresser, collectivement, un reproche aux concurrents poètes.

Ils paraissent, tous, ou presque tous pour ne pas généraliser, se soucier fort peu des règles les plus élémentaires de la prosodie.

La désagréable inharmonie d'un hiatus ne paraît pas choquer leurs oreilles et ils ne s'embarrassent guère, dans un vers ou à l'hémistiche, quand ils le marquent, de la non élision d'une syllabe muette.

Digitized by Google

***

Un petit cahier, à la couverture orangée, dont l'écriture et la présentation ont quelque chose de pédagogique — mais on peut se tromper — nous livre deux contes et une fable.

Le premier conte, intitulé, on ne sait pourquoi, le *Pain de l'Alouette*, est bien enfantin, sans action et rempli de chevilles.

C'est l'histoire d'un pauvre moissonneur malade, veuf et père de quatre enfants ; il craint de mourir avant qu'ils ne soient élevés.

Un jour, dans les champs, une alouette lui parle. Elle lui raconte de belles choses, et même d'étonnantes choses, comme ce pouvoir qu'elle possède de dorer une miche de pain en se posant dessus. Il faut vous dire, Messieurs, que cette alouette symbolise le devoir accompli.

La Biche et l'Enfant, le deuxième conte, est assez agréablement tourné, malheureusement, il est d'une invraisemblable naïveté.

Un bûcheron, veuf lui aussi comme le moissonneur, vit, avec son petit garçon, dans une hutte au milieu des bois. Un jour il aperçoit une biche blessée ; il l'appelle, elle vient.

Il ordonne à son fils de préparer un lit de feuillages pour la pauvre bête qu'il panse

Avec un baume de l'aïeule.

Cette biche est très intelligente et sait marquer sa reconnaissance. Elle s'attache à ses bienfaiteurs; elle ne les quitte plus.

Digitized by Google

Comme le ferait un chien, elle suit partout l'enfant.

Une fois, au crépuscule, le jeune garçon est allé au village voisin pour y acheter du pain. La biche, naturellement l'accompagne.

Au retour, l'enfant, nouveau Petit Chaperon Rouge, rencontre un loup dans le bois. Il aurait été dévoré sans le dévouement de la biche qui se laissera croquer à sa place.

Un point. C'est tout et c'est suffisant pour préférer, à ce conte, *la Chèvre de Monsieur Seguin* qui, elle du moins, a le mérite d'être écrite en belle et bonne prose.

La fable, *les Petits Lapins*, aurait pu être gracieuse ; elle n'est qu'une bonne composition dans le genre médiocre.

Il est regrettable que l'auteur, qui d'ailleurs tourne agréablement le vers, se soucie si peu de la prosodie.

***

Une accumulation chronologique de faits caractérise surtout la *Meuse Héroïque*.

Ce bon devoir civique nous offre, en raccourci, le tableau des gestes dont la Meuse a été le témoin depuis les invasions barbares du ve siècle jusqu'à celle, non moins barbare, de 1914.

Ce poème sans défauts — sauf un hiatus et quelques autres fautes de détail — mais aussi sans qualités marquantes, renferme une fantaisiste description hydrographique.

L'auteur y parle de la Meuse

Laissant passer la voie romaine
Sous l'émeraude de ses flots.

Digitized by Google

Nicolas Bergier, dans son *Histoire des grands chemins de l'Empire Romain*, a oublié de nous signaler cette particularité, de nous décrire cette route aquatique plus praticable aux Naïades qu'aux armées conquérantes !

Le même poète, sous ce titre : *Aux Bienfaitrices des Enfants Pauvres*, qui sont la Charité et la Fraternité, nous présente une poésie réclame qui pourrait figurer, avec utilité, à la première page d'un catalogue d'étrennes.

***

Le troisième envoi, la *Croix du Chemin*, se recommande à notre attention et à nos critiques par ses fautes de français, son mauvais lexique, son manque de style et son absence de poésie. C'est de la prose, et de la prose douteuse, rimée, et même pauvrement rimée.

Nous n'insisterons pas sur l'histoire de ce vagabond qui a perdu sa femme, et ses enfants, et tout son bien.

Ces malheurs répétés lui ont rempli le cœur de haine et d'amertume.

Sans foyer, sans affection, il part au hasard de la route.

> .....Quand il fut harassé,
> Il se laissa tomber tout au fond d'un fossé,
> Et dormit jusqu'au jour veillé par son étoile.

Quand il se réveilla, il fut pris d'un stupide et méchant instinct de destruction.

D'une pierre, il blesse un faon qui traverse la route ; il pollue une source limpide ; il saisit un nid et le lance contre une croix de granit qui borde le chemin.

Il tente même de renverser ce calvaire.

Digitized by Google

Il ne faut pas nous étonner, en cette année des jeux olympiques, de rencontrer un vagabond qui soit un athlète, puisque

.....la croix de granit frémit au premier choc.

Le Christ, alors, lui demande la raison de ses méfaits et s'il n'a jamais songé aux souffrances par lui endurées ?

Ecoutez le charme euphonique de ces deux vers dénués de sens :

Et ne chantais-tu pas lorsque mon agonie
S'abreuvait au spectacle amer de ton péché ?

Cette « agonie » qui « s'abreuvait » touche le cœur du vagabond, il s'agenouille et se repent.

***

Les *Deux Frères* auraient pu fournir un conte agréable, car il y a du mouvement et certains vers sont bien frappés. Mais le sujet est usé et d'une désespérante banalité. De plus, on peut écrire en vers, mais cela ne dispense pas d'écrire en français.

Voici ce qu'a imaginé, ou plutôt ce dont s'est souvenu l'auteur.

Deux frères végètent dans leur village, ils peinent tout le jour,

Mais la terre paraissait lasse
Et ne produisait rien de rien.

Admirons, en passant, Messieurs, la grâce de cette fin de vers.

Digitized by Google

Le Cadet se plaint, en des rimes peu riches qui font s'accoupler *bien* et *gain ;* il dit à son aîné son désir de partir pour la ville et lui demande de l'accompagner.

> .....Non, fait l'autre,
> Je ne quitterai pas le champ de mes aïeux.
> Il vous sied

— Nous pensions qu'à la campagne deux frères pouvaient se tutoyer.

> Il vous sied d'écouter quelque mauvais apôtre,
> Je ne suis pas si curieux :
> Notre labeur est sain, s'il est rude et modeste
> Et je ne voudrais pas, je l'atteste,
> En changer

— Quel français !

> pour quoi que ce soit.

— Quelle harmonie !

> Ce sol, s'il ne rend pas, rendra, j'en ai la foi.

— Quelle eurythmie !

Le cadet part le soir même, pour Paris naturellement. Il ne trouve pas à s'y employer, il se fait même dévaliser par des aigrefins. Aussi, vous le devinez, il songe à revenir au village.

Le poète, dans une phrase elliptique remarquable, nous apprend qu'il

> .....prend sa course
> Et le train,

mot qui rimera avec *étreint*.

Au pays, il retrouvera son champ bien cultivé et il deviendra riche.

Digitized by Google

Les Grandes Joies de la vie, un conte vrai, nous déclare l'auteur, sont les voyages, l'amour et la charité. Ce poème ne mérite guère que nous nous y arrêtions, sinon pour relever l'inharmonie du premier vers où il est justement question d'harmonie.

Sauf l'amour, cet essai poétique conviendrait pour un jour de distribution de prix dans un pensionnat.

***

Nous avons fini, Messieurs, avec les œuvres des versificateurs, nous arrivons à celles, peu nombreuses, des poètes. Trois manuscrits, parmi lesquels il fallait choisir, ont retenu l'attention des membres de la Commission du Concours de poésie.

Comment l'Eumolpe maria Marise est un conte original, alerte, vivant, rempli de bons et beaux vers.

Il resterait un peu incompréhensible si l'auteur, qui doit être entomologiste en même temps que poète, n'avait pris soin, par des notes, de nous donner quelques renseignements sur ce coléoptère.

Apprenez donc, Messieurs, ou rappelez-vous, que l'eumolpe — qui a nom aussi lisette ou gribouri — est un insecte qui mange les feuilles de la vigne de telle manière qu'il semble y tracer des signes.

Or, l'eumolpe du conte a écrit, sur une feuille, que Marise épouserait le fils du roi des vendanges, ce qui arrive après quelques péripéties agréablement présentées.

Félicitons l'auteur de sa verve poétique, mais signalons-lui, à correction, l'inharmonie de son premier vers :

Le soleil se levant dans du duvet de cygne...

Digitized by Google

Conseillons-lui aussi de chercher dans un dictionnaire l'orthographe du verbe *susurrer*. Deux fautes dans un mot de huit lettres, c'est beaucoup trop.

***

L'attention de l'Académie s'est également portée sur le *Conte du Manoir*, un poème gentiment écrit, rappelant les anciennes chansons de France, mais sans grande idée, malheureusement.

Une belle princesse
Attend son amoureux
En regardant sans cesse
Vers les grands bois ombreux.

Elle a peur de ne pas connaître l'amour. Aussi, dans cette crainte et pour ne pas avoir cette désillusion, fâcheuse sans doute, elle monte au sommet du donjon de son château, pour y crier sa peine.

Le vent, complaisant, comme la brise chantée par Zamacoïs dans *les Bouffons*, entend sa plainte et se met à sa disposition.

Elle le charge de porter une rose à quelque jeune chevalier.

Pétale par pétale
Le vent cueille la fleur.

Il en promène le parfum jusque dans la salle de festin du palais du roi. Il le dépose devant l'élu qui, sur le champ, réclame son épée, son bouclier et son coursier.

Il saute sur son cheval et pique droit sur le manoir.

Sur la tour de porphyre
Ecoutant chaque bruit
Le guetteur a vu luire
Des armes dans la nuit.

Digitized by Google

Il décoche une flèche et tue le prince.

Mais la princesse tendre
Ignorant son destin
Pour rêver et l'attendre
Viendra chaque matin.

Ces vers, MESSIEURS, sont vraiment d'un écrivain doué du souffle poétique, mais la pauvreté du sujet, peu nouveau du reste, ne nous a point permis de récompenser l'auteur comme nous l'aurions souhaité.

***

Nous avons pensé que le prix de poésie devait être attribué, sous forme d'une médaille d'argent, à M. Maurice Valette, du Mans, pour son poème : *La Lampe tarie*.

Ce conte n'est pas, à vrai dire, une manière de petit chef-d'œuvre, mais il est alerte, bien tourné, brillant même en certains passages. Les images en sont jolies et le rythme fort agréable ; il débute par une aimable et gracieuse description.

Il était une fois, au centre d'un village,
Dans la plaine aride et sauvage,
Un vieux clocher moussu datant du Moyen Age.

Un vieux beffroi sans élégance et sans atour,
Mais qui balançait dans sa tour,
Le plus sonore airain des moutons d'alentour.

Un coq maigre, vêtu de dorures fanées,
Juché depuis combien d'années ?
Coiffait son toit caduc aux tuiles surannées.

Insensible aux assauts des gels et des autans,
Depuis sept ou huit fois cent ans,
Le vieux clocher pointu veillait les habitants.

Et quand l'un d'eux naissait ou quittait sa chaumière
Atteignant l'étape dernière,
La cloche était joyeuse ou triste à sa manière.

Digitized by Google

Un soir, la cloche sonne joyeusement, elle annonce la fête de Noël. Hélas !

Un seul logis demeure sans gaieté,
Comme honteux de sa pauvreté
Et comme à croupetons sous son chaume ouaté.

Il n'y a là ni feu, ni tison.

Aussi le petit Noël, charitable, commence-t-il sa tournée par cette demeure.

Il descend par la cheminée,
S'avance, et se sent l'âme aussitôt consternée.

Il trouve une veuve, assise auprès du lit où repose son enfant. Elle travaille pour assurer le pain du lendemain, car la huche est vide ; elle se hâte, car la lampe baisse et il n'y a plus d'huile à la maison.

Noël, pris de pitié pour la pauvre ouvrière
Sans feu, sans miche et sans lumière,
Posa d'abord sa hotte au fond de la chaumière.

Sourit à l'enfant blond dans son frêle berceau,
Tira des pans de son manteau
Des habits, des jouets, une bourse, un gâteau.

Puis, ces trésors rangés sur la table bien nette,
Un pied sur la bercelonnette,
Eut tôt fait d'oublier toute autre maisonnette.

***

Désespoir de chaque gamin.
On constata, le lendemain,
Que Noël avait dû s'égarer en chemin...

Noël que la misère attendrit et consterne,
Voyant de pauvres yeux rougis,
N'avait pas quitté le logis,
Pour l'éclairer de sa lanterne.

***

Digitized by Google

Voilà, Messieurs, ce que nous apporta le concours de poésie pour 1924.

Depuis son institution, le rapporteur, régulièrement, chaque année, se demande si poésie ne se meurt pas ? Plus que nos prédécesseurs, nous serions en droit de répéter la question. Mais, confiants en l'avenir, nous nous garderons d'y répondre.

Le héros d'un roman de M. Georges Lecomte laisse, comme héritage à ses enfants, de se promener toujours, à travers les laideurs de la vie, avec une fleur à la main pour en respirer le parfum aux heures pénibles ou difficiles.

Il est réservé aux poètes, semble-t-il, de nous donner cette fleur.

Demandons-leur de nous jeter plus qu'une fleur, une gerbe, afin qu'il y en ait pour tout le monde. Plus que jamais, aujourd'hui, tous nous en avons un si réel besoin.

Digitized by Google

ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

CONCOURS DE 1924

PRIX ET MÉDAILLES

décernés dans la Séance publique du 3 Juillet 1924

HISTOIRE

Le Prix de l'Académie a été décerné à M. Emile MARLIER, pour sa monographie de *Vrizy et Echarson*, et à M. l'Abbé BOUILLARD, curé du Chesne, pour son *Journal du Chesne pendant la Guerre* (1914-1918).

Mention honorable à M. Henri ROUY, pour *Les Filles de la Charité à Sedan de 1641 à nos jours.*

PRIX VICTOR DUCHATAUX

Le prix a été décerné à M. Lucien HUBERT, pour son ouvrage *La Renaissance d'un Département dévasté (Les Ardennes).*

PRIX HENRI LUCAS

Le prix a été décerné à M. Paul FORT, auteur de *Reims, Bouclier de la France.*

Digitized by Google

PRIX HUGUES KRAFFT

Le prix a été décerné à M. Jules LEFRANC, pour le cinquième volume illustré de son histoire de la commune de *Sainte-Vaubourg*, déjà récompensée en 1922 et 1923.

PRIX EDOUARD LAMY

Le prix des années 1923 et 1924 a été décerné à M. Roger TOURTE, de Cormontreuil, pour l'ensemble de ses études architecturales et décoratives.

POÉSIE

PRIX L.-F. CLICQUOT

Une Médaille d'argent a été décernée à M. Maurice VALETTE, pour sa pièce *La Lampe tarie*.

Digitized by Google

ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

PROGRAMME DES CONCOURS

Ouverts pour l'Année 1925

HISTOIRE

PRIX DE L'ACADÉMIE

Monographie d'un canton ou d'une commune des départements de la Marne ou des Ardennes, au point de vue scientifique, géographique, historique et archéologique. L'histoire *documentée* d'un canton ou d'une commune pendant la grande guerre est aussi recommandée aux concurrents.

Le prix est d'une valeur de cent francs.

SCIENCES

Conditions de vie et de développement de la Larve de hanneton (ver blanc) ou de tout autre parasite animal des pépinières de vigne.

Le prix est d'une valeur de cent francs.

Digitized by Google

POÉSIE

PRIX L.-F. CLICQUOT

Le prix sera décerné à l'auteur de la meilleure pièce de cinquante à cent cinquante vers ; le sujet est laissé au choix des concurrents.

Le prix est d'une valeur de cent francs.

PRIX HENRI LUCAS

Ce prix d'une valeur de 300 francs sera attribué à l'auteur d'une Étude sur un sujet de Littérature, d'Art, d'Histoire, de Science ou d'Économie politique, ou à l'auteur d'une Œuvre d'Art.

L'Académie réserve la liberté de son choix en dehors des concurrents.

L'auteur se rattachera, par lui-même ou par son travail, aux départements de la Marne, des Ardennes ou de l'Aisne.

PRIX ÉDOUARD LAMY

Le prix d'une valeur de 100 francs est destiné à récompenser une œuvre de jeune qui se sera distingué dans les arts du dessin ou dans des études professionnelles et sociales.

Digitized by Google

PHOTOGRAPHIE

Sujet du concours : Aspect des villes et des villages de la Marne ou des Ardennes détruits pendant la guerre.

Chaque envoi comprendra au moins six épreuves d'un format qui ne pourra être inférieur à 9×12 et collées sur un carton à petites marges.

Le prix est d'une valeur de cent francs.

Les manuscrits devront être inédits et n'avoir été envoyés à aucun concours antérieur. Ils seront adressés (franco) *à M. le Secrétaire général avant le 1er Avril 1925,* **terme de rigueur.**

Les auteurs ne doivent pas se faire connaître ; ils inscriront leur nom et leur adresse dans un pli cacheté, sur lequel sera répétée la devise de leur manuscrit.

Les manuscrits envoyés ne sont pas rendus.

Les ouvrages couronnés appartiennent à l'Académie ; les auteurs ne doivent pas en disposer sans son autorisation.

Le Secrétaire général :

Dr Pol Gosset

12, rue des Templiers

Le Président :

Dr Techoueyres.

5, rue de la Prison, Reims.

Reims, le 31 Août 1924.

Digitized by Google

BUREAU DE L'ACADÉMIE

Pour l'Année 1924-1925

Président	MM.	le Dr TÉCHOUEYRES.
Vice-Président		A. CHAMBERLAND.
Secrétaire général		le Dr P. GOSSET.
Secrétaire-archiviste		G. ROBERT.
Trésorier		l'abbé CHARLES.
Membres du Conseil d'Administration.		Dr J.-B. LANGLET. Dr H. LARDENNOIS. E. KALAS.

TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

au 1er Novembre 1924

ART. 3 des *Statuts*. — « L'Archevêque de Reims, le Préfet du département, le Sous-Préfet de l'arrondissement et le Maire de la ville ont droit de séance dans les Assemblées (de l'Académie), et peuvent prendre part aux discussions. »

Date de l'élection — MM.

1877. DEMAISON (Louis), archiviste honoraire de la Ville, correspondant de l'Institut.

1880. BRISSART (Arthur), avocat.

1880. BENOIST (Albert), ancien président de la Chambre de Commerce.

Digitized by Google

1885. Guelliot (Octave), chirurgien honoraire des Hôpitaux.

1890. Bagneris (E.), docteur en médecine.

1896. Portevin (Hippolyte), ingénieur civil.

1899. Charles (E.), aumônier de l'Orphelinat Saint-Joseph.

1899. Gosset (Pol), médecin des Hôpitaux.

1901. Rozey (Paul), avocat.

1903. Morinerie (R. de la). négociant en vins de Champagne.

1903. Kalas (E.), architecte, inspecteur du Ministère des Beaux-Arts.

1903. Chamberland (A.), professeur agrégé d'Histoire au Lycée.

1906. Gaube (R.), docteur en médecine.

1907. Gosset (Eugène), ancien président de la Chambre de Commerce.

1907. Lardennois (Henri), professeur à l'École de Médecine.

1909. Krafft (Hugues), président de la Société des Amis du Vieux Reims.

1909. Guédet (Léon), notaire honoraire.

1911. Téchoueyres (E.), directeur du laboratoire de bactériologie.

1912. Robert (Gaston), archiviste de la Ville.

1912. Polignac (marquis de), négociant en vins de Champagne.

1913. Wenz (Émile) négociant en laines.

1913. Langlet (J.-B), ancien maire de Reims.

1913. Sainsaulieu (M.), architecte.

1913. Mennesson-Champagne (L.), avocat.

1920. Sarazin (Ch.)

Digitized by Google

1920. Andrieux (L.), aumônier du Lycée.

1920. Deneux (H.), architecte en chef des monuments historiques.

1920. Jacquinet (R.), directeur de l'École de Médecine.

1920. Railliet (G.), médecin des Hôpitaux.

1921. Midoux (J.-C.), professeur au petit Séminaire.

1921. Druart (R.).

1921. Frézet (C.), curé-doyen de Saint-Jacques.

1921. Mun (B. de), négociant en vins de Champagne.

1921 Hollande (M.), secrétaire de la Chambre de Commerce.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTES GÉNÉALOGIQUES

DU CANTON DE FISMES

6

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTES GÉNÉALOGIQUES

TIRÉES DES REGISTRES PAROISSIAUX

DU CANTON DE FISMES

PAR LE Dr POL GOSSET

COLBERT, SR DE MAGNEUX, COLBERT, SR DE VANDIÈRES
COQUEBERT, SR DE ROMAIN, LEVESQUE, SR D'ARCIS-LE-PONSART
SAHUGUET, VICOMTE DE PEVY, ETC.

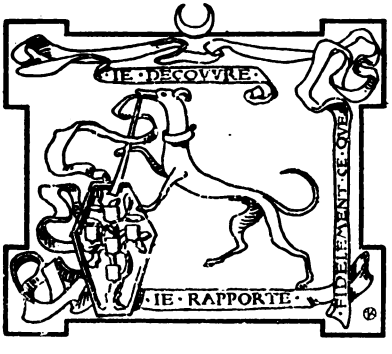

Digitized by Google

Les portraits de Barrois, Sr de la Nureau, Béguin, Sr de Chenay, Levesque, Sr de Pouilly ne sont que dans le tirage à part.

Digitized by Google

INTRODUCTION

Je rapporte fidèlement ce que je découvre. (CHEVILLARD, historiographe du roi.)

La plupart des registres paroissiaux des communes du canton de Fismes ne remontent guère plus haut que le dernier tiers du XVIIe siècle ; quelques-uns pourtant sont plus anciens : Trigny 1558, Mont-sur-Courville 1597, Magneux 1599. Ils ont été consultés par nous, au Greffe du Tribunal de Reims, avec la permission toute gracieuse de M. le Greffier Villain ; seuls ont été cherchés dans les mairies les cahiers qui manquent aux séries du greffe.

Le dépouillement de ces registres a fourni un grand nombre de noms ; ils sont plus de 300 à la table, et pour quelques-uns d'entre eux, d'Arras, de France, de la Personne, le Dieu, etc. les actes sont très nombreux ; les familles résidaient pendant des siècles dans le pays des ancêtres.

Cette abondance de noms notables s'explique par plusieurs raisons : d'abord dans le canton, les seigneuries ecclésiastiques étaient rares, si l'on excepte Chenay et Courville, à l'Archevêque de Reims ; Jonchery et Pévy, au Chapitre, etc. En outre les seigneuries laïques étaient très morcelées. En 1782, les 2/11 de la seigneurie de Prouilly étaient mises en vente dans les *Affiches de Champagne* de Havé. En

Digitized by Google

1676, Philippe de Maubeuge rend foi et hommage pour 1/32 de la Terre de Magneux. Sur une petite paroisse comme Ventelay, par exemple, il n'y avait pas moins de sept à huit seigneuries : Bourgogne, le Buisson, le Chesne, La Fosse, Lochefontaine, Longvoisin, Malouzin, Verpignon ; et ainsi des autres paroisses : Chézelles, les Fours, Cour et Villette, à Fismes ; Luthernay et Vaux-Varennes, à Bouvancourt ; le Moncet, Ormont, Vandières, La Ville-aux-Bois, à Breuil ; Cramaille et Toussicourt, à Hermonville ; La Bassière, le Goulot, l'Orme, à Montigny, etc.

En raison de l'abondance des noms cités dans ce 5e fascicule, l'historien local a des chances de trouver réponse aux questions qu'il peut se poser en présence d'un nom trouvé dans un texte, au bas d'un portrait ou sur un ex-libris. Les réponses seraient meilleures si l'écriture courante du XVIIe siècle n'était pas si mauvaise et surtout si quantité de noms propres n'étaient pas écrits de façon incorrecte : à Arcis-le-Ponsart, en 1669, le nom d'un parrain est M. de Lannevrault, il faut lire M. [Barrois] de la Nureau ; à Crugny, en 1679, le scribe a écrit M. de Vignolles, Seig. d'Ursel pour de Selles, et de Saint-Mars pour de Saint-Masmes ; à Magneux, en 1707, Reine Angerteresse pour Reine-Thérèse Anger ; à Bouvancourt, en 1726, le Cordelier, Seigneur de Verneuil pour le Gorlier, etc...

A tout instant on est arrêté devant un nom qu'il est possible de redresser quand il s'agit d'une famille de la région rémoise : mais les autres !

Pour chaque paroisse, l'ordre chronologique a été suivi dans la publication des résumés des actes ;

Digitized by Google

cependant pour aider les recherches et rendre plus intéressantes des pages naturellement arides, les actes intéressant une même famille ont été souvent groupés ; quelque fois même une généalogie a été esquissée.

Indépendamment des actes concernant les personnes, les curés ou les maîtres d'école ont quelquefois noté en plusieurs lignes sur leurs registres des faits qui intéressent l'histoire locale, et que nous citons ici pour mémoire : des réceptions de serment de sages-femmes qui complètent les renseignements que nous avons publiés lors du centenaire de la Maternité de Reims : Montigny (4 nov. 1681), Fismes (24 nov. 1720, 12 sept. 1767), Pévy (6 juillet 1735) ; — quelques précisions sur la rigueur de l'hiver de 1709, Jonchery (1709) ; — la bénédiction de la 3e cloche, à Arcis-le-Ponsard (24 juin 1744) ; — celle du grand autel, à Crugny (14 mai 1723) ; — celle des quatre drapeaux du régiment de Courten Suisse se rendant au camp de Compiègne, à Fismes (30 juin 1767) ; — la donation d'un tableau représentant l'*Assomption*, à Pévy (24 mars 1736) ; — un extrait de l'authentique des reliques du maître-autel de Prouilly (9 sept. 1756) ; — enfin une trentaine d'abjurations qui documenteront un article en préparation sur le protestantisme dans notre région aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Comme dans d'autres communes des cantons déjà visités, quelques couvertures de registres sont curieuses : un décor funèbre blanc et jaune sur noir (Romain, 1685-1686), — un extrait du registre des requêtes du Parlement de Paris de 1668 (Arcis-le-Ponsart, 1673), — un imprimé de 1669 relatif à des indulgences plénières à gagner en visitant l'église d'Hourges (Cour-

Digitized by Google

landon, 1675), — plusieurs ordonnances et mandements (Courville), — un monitoire avec sceau plaqué de l'Officialité, au sujet de papiers distraits d'une succession (Courville 1735), — moitié d'une belle gravure ayant servi d'en-tête à une thèse (Crugny 1685), des billets de morts, des cartes à jouer, etc...

Le lecteur trouvera résumés dans les cent pages qui suivent deux mille registres paroissiaux du canton de Fismes ; ce long travail ne paraîtra pas inutile si on songe aux dangers que font courir aux vieux papiers les incendies, le temps et la malice des hommes.

Sans nous arrêter aux destructions des archives seigneuriales en 1793 et 1794, (Fougères à Courlandon, — Vauclerois à Courville, — Maréchal de Monteclain à Hourges, etc.) voyons seulement quelles ont été au cours des siècles les pertes des registres paroissiaux, si intéressants pour la biographie et l'histoire.

Le 23 mars 1676, un incendie a détruit à Crugny l'église et le presbytère, et tous les registres paroissiaux. En 1784, trente trois maisons de Baslieux, dont le presbytère où était la collection des registres paroissiaux, furent brûlées.

La dernière guerre a provoqué plus de destructions et en moins de temps. A l'abri des hauteurs que longe le *Chemin des Dames*, le canton de Fismes était en sécurité, au dire des autorités les plus qualifiées, et les communes vivaient d'une vie normale. Brusquement et ce fut une surprise, l'ennemi attaqua le 27 mai 1918 ; le 1er juin, il était à Château-Thierry et à Dormans. Poignante énigme ! a dit un parlementaire. Le canton de Fismes fut donc submergé en quelques heures par le flot allemand ; les habitants s'étaient

Digitized by Google

enfuis hâtivement, abandonnant maisons, mairies, églises... On devine ce que purent devenir les archives communales.

Voici des faits précis pour les quelques communes que nous n'avions pas encore visitées en août 1914 : tous les registres paroissiaux de Vandeuil sont détruits et partie de ceux de Breuil ; à Bouvancourt, soigneusement cachés dans une cave, ils moisirent, et dans un temps prochain ils ne pourront plus être consultés ; à Arcis-le-Ponsard, évacués à l'arrière par les allemands, ils ont été restitués avec le mobilier de l'église, mais des registres manquent, et dans un même registre des cahiers ont été lacérés.

Les analyses que l'Académie accueille aujourd'hui dans ses *Travaux* ont donc quelque utilité et la table qui les accompagne permet une consultation rapide.

REGNAULT D'IRVAL
d'après l'*Armorial de Drouin Regnault.*

Digitized by Google

Digitized by Google

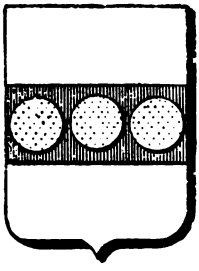

ROLAND

LEVESQUE

Seigneurs d'Arcis.

Arcis-le-Ponsart

Greffe : 1669-1675, 1677-1789.
Mairie :

Dans son *Précis historique d'Arcy-le-Ponsart, Reims* 1874, M. Mercier a écrit que les registres paroissiaux étaient conservés depuis 1633 ; pendant l'avance allemande de mai 1918, le village dut être évacué si rapidement que la mairie fut abandonnée avec toutes les archives. L'ennemi sauva les registres paroissiaux, mais dans des conditions lamentables : seules restent pour la partie ancienne les années 1679-1719 et 1760-1792 ; et dans ces deux volumes, nombreux sont les cahiers arrachés : 1679, 1695, 1697 à 1703, etc.

M. Mercier a publié une liste incomplète des seigneurs d'Arcis-le-Ponsart, de Brebant, Le Turc, de Breton, etc. qu'on serait tenté de reproduire et de compléter avec l'épitaphe de Simon le Turc, par exemple, enterré aux Innocents, à Paris ; mais il faut savoir se borner et ne publier que les extraits

Digitized by Google

de registres paroissiaux d'Arcis et de Reims, promis par le titre de la brochure.

Moreri a donné la généalogie de la famille de Marle, de même Blanchard Bourbonnais. Nous avons trouvé :

1622, 14 août. — Baptême de Marie, fille de Claude de Marle [1], écuyer, sieur de Baslieux [-les-Fismes] et d'Arcis-le-Ponsart et de Nicole Goujon. Parrain : André Goujon, écuyer, sieur de Bouzy ; marraine : Nicole Moët, sa femme (Paroisse Saint-Hilaire, de Reims).

1670. — Naissance d'Antoinette, fille de Nicolas de Marle et de Gillette Hocquigny ; elle meurt la même année.

1671. — Naissance de Pierre, fils des mêmes ; il meurt la même année.

1671. — Décès de Nicolas de Marle, fermier d'Arcis-le-Ponsart, pour un quart ; son fils Robert a signé l'acte.

1669, 7 juillet. — Baptême de Pierre, fils de Messire Jean-Hiérôme Deslaires [2], chevalier, seigneur de Montgon et Sevricourt et de Dame Eléonore de Maillefer. Parrain : M. de Lannevrault [3] ; marraine : sa femme. Il mourut le 17 août et fut inhumé dans l'église.

[1] *D'argent à la bande de sable chargée de trois molettes d'argent.*

[2] *D'azur à l'aigle d'or accompagnée de deux croix pattées au pied fiché d'argent.*

La couverture du registre du greffe de l'année 1673 est un extrait du Registre des Requêtes du Parlement, en date du 18 janvier 1668 : Me Hiérôme Deslaires, affirme qu'il est venu à Paris pour faire juger l'instance entre sa femme et Dame Magdeleine-Hippolyte de Maillefer, et qu'il a constitué procureur.

[3] Lire la Nureau ; c'est M. Barrois, sieur de La Nureau. Voir plus loin à l'article Mont-sur-Courville.

Digitized by Google

1693, 31 juillet. — Mariage de Mr Me Léonard Regnault [1], écuyer, conseiller du roi, président, commissaire enquêteur et examinateur, veuf de Marguerite Frizon, avec Nicole-Charlotte Deslaires, fille des précédents. J. H. Deslaires est dit vicomte d'Arcis et seigneur de Montgon (Par. Saint-Hilaire). La femme de Mr Me L. Regnault mourut le 10 avril 1699, âgée de 27 ans (Par. Saint-Hilaire).

1691, 17 juin. — Décès de dame Eléonore de Maillefer, veuve en 1res noces de Henry de Marle, chevalier, seigneur vicomte d'Arcis, et en 2es noces de J. H. Deslaires, seigneur de Montgon, âgée de 61 ans (Par. Saint-Hilaire).

1734, 20 avril. — Décès de M. Jean-Baptiste Maillefer, vicomte et seigneur d'Arcis, âgé de 42 ans (Par. Saint-Symphorien, de Reims).

Le tableau ci-joint dressé d'après les registres paroissiaux de Reims et d'Arcis montre comment cette terre passa des Roland aux Levesque [2].

Le tableau généalogique de la famille Levesque qui a été publié par M. l'abbé Genet dans *Une famille rémoise au* XVIIIe *siècle*. (Extrait du T. LXVI des Travaux de l'Académie) *Reims*, *1881*, est suffisant provisoirement ; mais il ne faut pas accepter les noms qu'il a mis au-dessous des reproductions de trois portraits conservés au château d'Arcis. Le pastel est le portrait par P. Lion, de Jean-Simon Levesque de

[1] *D'azur à deux balances d'or posées en chef et deux épées de même posées en sautoir au-dessous de la balance, la pointe en haut* (Ch. d'Hozier).

[2] Le *Registre paroissial* de l'année 1744 conserve le souvenir de la fonte de la 3e cloche d'Arcis par Etienne Jaussaud, maître-fondeur de Romain-sur-Meuse en Lorraine ; elle fut nommée le 8 juillet par Messire L. J. Levesque de Pouilly, Vicomte et Seigneur d'Arcis, et par Madame A. Roland, son épouse.

Digitized by Google

Louis ROLAND,
écuyer, conseiller, secrétaire du roi,
Seigneur d'Arcis-le-Ponsart et de Challerange,
Lieutenant des habitants de Reims,
† 22 janvier 1712.
= Jeanne JOSSETEAU,
† 26 Novembre 1693.

Gérard ROLAND,
écuyer, conseiller du roi,
Vicomte d'Arcis, Sr de Sorbon et Verneuil-sur-Serre,
Président Trésorier de France en la généralité de Champagne,
Lieutenant des habitants de Reims
13 juillet 1651 — 26 décembre 1734
4 août 1681 = 1° Marguerite BEGUIN, fille du Sr de Coëgny,
† 22 mai 1690.
= 2e Antoinette BRANCHE,
† 20 mars 1739.

Marie-Jeanne ROLAND,
21 janvier 1663 — 5 juillet 1700.
16 août 1689 = Jacques LEVESQUE,
écuyer, Sr de Pouilly,
Trésorier de France en la généralité de Champagne,
† 6 décembre 1694.

Louis-Jean LEVESQUE,
écuyer, Sr de Pouilly, Arcis-le-Ponsart et Bouilly,
Président trésorier de France au bureau des finances de Champagne,
Lieutenant des habitants de Reims,
† 4 mars 1750.
11 décembre 1726 = Anne ROLAND,
† 27 août 1775.

Jean-Simon LEVESQUE,
Ecuyer, Sr de Pouilly, Arcis-le-Ponsart, Bouilly,
Conseiller du roi, lieutenant général et Président au Bailliage
Lieutenant des habitants de Reims,
† 24 mars 1820.
1763 = Marie-Anne-Julie HOCQUET
† 13 février 1785

Comment Arcis
passa des ROLAND aux LEVESQUE

Digitized by Google

Pouilly et non celui de son père, ainsi que nous l'avons reconnu M. Jadart et moi, en 1912 [1] ; la coiffure du personnage aurait du suffire d'ailleurs à le montrer. La gravure de Varin n'est pas ressemblante et vaut moins que notre phototypie sortie des ateliers de M. Bienaimé. L'abbé Genet a mis les noms de Levesque de Burigny et de Levesque de Champeaux sous les deux autres portraits, ayant pour seule référence les dires d'un vieux domestique qui s'est trompé pour l'attribution du premier.

1741, 12 août. — Décès de Marie de Cugnon de Saint-Benoît, veuve de Jean Benard, âgée de 85 ans.

Baslieux

Greffe : 1679-1693, 1695-1728, 1737-1789.
Mairie :

D'un extrait des *Registres du Parlement*, du 20 Décembre 1784, qui est dans la liasse des registres du greffe, il résulte qu'en cette année 1784, un incendie a détruit 33 maisons du village, dont le presbytère : d'où perte des doubles des registres paroissiaux des années précédentes et des deux registres de cette année. Pour remplacer ceux-ci, le lieutenant-général du bailliage reçut les déclarations des habitants ; pour les autres, il fut décidé qu'on se reporterait à ceux du greffe.

[1] *J.-S. Levesque de Pouilly, 1734-1820. Son portrait.* Tome CXXXI des Travaux de l'Académie.

Digitized by Google

1697, 5 mars. — Décès de Catherine de Beauvais, demoiselle de Faverolles [1], âgée de 83 ans ; inhumée dans l'église.

1699, 20 janvier. — Décès de Dame Marie de Marle, dame de Baslieux, veuve en 1res noces de M. Balthazar de Beauvais, seigneur de Vouzy ; épouse en 2mes noces de M. Jacques Duglas, chevalier, seigneur de Ployart [2] ; inhumée dans l'église.

1700, 10 juillet. — Suppléé les cérémonies de baptême à Jean-Charles, fils de M. Claude-Henry Dagneau de Merval, chef d'échansonnerie du roi, et de dame Magdeleine Le Scellier. Parrain : Jean-Charles Dagneau, prieur de Sarton ; marraine : Magdeleine Levermé, veuve de Symphorien Le Scellier, conseiller du Roi, lieutenant-général de Fismes. Il mourut ce jour et fut inhumé dans la chapelle Saint-Sébastien. Agé de quatre jours.

1703, 23 février. — Bp. de Marie-Magdeleine, fille des mêmes. Parrain : Me Robert Le Scellier, conseiller du Roi, président lieutenant-général civil et criminel au bailliage de Fismes ; marraine : de Magdeleine Levermé.

1704, 28 juillet. — Bp. d'Apolline-Henriette, fille des mêmes. Parrain : Charles Le Scellier, prêtre à Fismes ; marraine : Apolline Aubert, de la paroisse de Boncourt (diocèse de Laon).

Pour La Fougère, seigneur de Baslieux, voir plus loin l'article Courlandon, et aux Archives départementales, à Châlons, les liasses E 201 et suivantes.

[1] Arr. de Reims, c. de Ville-en-Tardenois (Marne).

[2] Arr. et c. de Laon (Aisne).
Cet acte donne trois renseignements restés inconnus à Moreri.

Digitized by Google

Bouvancourt

Greffe : 1621-1622, 1681-1686, 1688-1691, 1695-1696, 1688-1789.
Mairie : 1660-1670, 1674-1680, 1692-1694.

La seigneurie de Bouvancourt appartenait à l'Hôtel-Dieu de Reims « 9 juillet 1644, sera la demoiselle d'Aiguemorte assignée pour prester les foy et hommage à cause de son fief de Presfontaine, relevant du fief de Bouvancourt, appartenant à l'Hostel-Dieu ». Registre des conclusions de l'Hôtel-Dieu. [Arch. hosp. Fonds de l'Hôtel-Dieu E.]. Louis de Saint-Avy, S^r d'Egmorte (*sic*), figure comme témoin dans un acte de décès de 1672. Il mourut le 13 juillet 1699, âgé de 68 ans, à Reims, et fut inhumé dans l'église des Cordeliers. (Reg. de St-Pierre-le-Vieil).

1620, 2 mars. — Baptême de Pierre, fils de René de Bouillart et de Liénort de Cambré. Parrain : M. Pierre Mellier, prêtre chanoine de Reims ; marraine : demoiselle Louyse de Grossaine, veuve de noble homme Adam de Richecourt (lecture douteuse), demeurant à Châlons-sur-Vesle.

1622, 2 janvier. — Baptême d'Apolline, fille des mêmes. Parrain : Jean Cophignon, marchand à Reims ; marraine : Apolline Roland, femme de M. de Morquebet.

1621, 15 novembre. — Baptême de Hiérosme, fils de noble personne Nicolas de Liège et de demoiselle Judith de Briffault. Parrain : vénérable et discrète personne Me Jehan de Vienne, prêtre chanoine de Reims ; marraine : damoiselle Marie Briffault, femme de Jehan des Fossés, écuyer, sieur de Longvoisin, de la paroisse de Ventelay.

1621, 19 novembre. — Baptême de Jehan, fils de Nicolas de Musse, écuyer, et de demoiselle Roberte de Cambray.

Digitized by Google

Parrain : Jehan des Fossés, écuyer, sieur de Longvoisin ; marraine : Claude de Mauvaisez, femme de [en blanc], demeurant à Barbonval.

1622, 3 avril. — Baptême de Nicolas, fils de noble personne Jehan des Fossés [1] et de demoiselle Marie de Briffault. Parrain : noble homme Nicolas de Liège ; marraine : Claudine Jacquinot.

1665, 21 avril. — Ondoyé une fille de M. des Fossés et de Marie de Conflans, sa femme.

En 1671, le receveur de la Terre et Seigneurie de Châlons-le-Vergeur (paroisse de Bouvancourt) est Michel Hardy, conseiller du roi, président au grenier à sel de Château-Porcien ; sa femme, Jeanne Richard.

1685, 3 septembre. — Mariage de Thomas de La Personne, écuyer, fils du sieur Louis de la Personne, écuyer, seigneur en partie de Variscourt [2], et de demoiselle Marie Langlois, avec demoiselle Magdeleine Griffon, fille de Nicolas Griffon et de demoiselle Louise de Bourgeois.

1689, 18 septembre. — Bp. de Jean, fils des dits.

1691, 28 janvier. — Bp. de Marie-Anne, fille des mêmes. Le père est dit seigneur du Buisson [-les-Ventelay].

1686, 25 janvier. — Décès de Marie-Magdeleine-Louise Laumonier, âgée de 2 ans, fille de Jacques Laumonier, chevalier, seigneur de [Vaux-] Varennes [3], et d'Anne-Henriette d'Orthe ; inhumée dans l'église.

[1] Famille non admise par M. de Caumartin, lors de la recherche de la noblesse en 1666. — *D'azur à un chevron d'or accompagné de 3 étoiles du même, 2 en chef et 1 en pointe* (C. D'HOZIER).

[2] *De gueules à trois pattes de griffon d'or, 2 et 1* (Ch. D'HOZIER). Arr. de Laon, c. de Neufchâtel-sur-Aisne (Aisne).

[3] *Vaux-Varennes*, hameau, commune de Bouvancourt. La terre et seigneurie est à louer dans les *Affiches de Champagne* de

Digitized by Google

1689, 6 janvier. — Décès de demoiselle Louise de Bourgeois, femme en 2mes noces de Me Nicolas Griffon, fermier de M. l'abbé de Saint-Thierry, à Luthernay ; inhumée dans l'église, ainsi que Nicolas Griffon, qui mourut le 2 mars 1703.

En 1700, un de leurs petits enfants a pour parrain Jean de Bourgeois, écuyer, sieur de La Fosse, de la paroisse de Ventelay ; en 1701, un autre a pour marraine Marie Dardel, femme de M. Jean de Bourgeois, écuyer, seigneur de Malouzin.

1700, 24 août. — Mariage de Messire Charles-Emmanuel de Mandy, chevalier, seigneur de Billy [1], grand-bailli et capitaine des chasses de Coucy, capitaine des châteaux royaux de Folembray et Saint-Albin, lieutenant-colonel du Régiment de Béarn, fils des défunts messire Charles de Mandy, chevalier, exempt des gardes du corps du roi, et dame Anne d'Arsonvalle, de la paroisse de Barisis, diocèse de Laon, avec demoiselle Jeanne-Marthe de Laumonier, fille de Messire Jacques de Laumonier, chevalier, marquis de Varennes, et de dame Henriette d'Orthe. Présents : Me Louis de Laumonier, chevalier, seigneur de La Mothe, Varennes, — Me David de Proisy, chevalier, seigneur d'Eppes, — Me Bernard-Gabriel de Pastour, chevalier, seigneur de Servais, — Me Bernard-Charles de Pastour, chevalier, seigneur de Travecy et Tournevelle, — Dame Anne-Henriette d'Orthe, marquise de Varennes, — Me Philippe [en blanc], seigneur

Havé, du 24 octobre 1785 ; elle est à vendre dans le n° du 2 avril 1787 : longue description du château. La terre et ci-devant seigneurie est encore à vendre dans les nos du 30 avril et du 21 mai 1792 ; elle est estimée 144.425 livres ; les droits féodaux ont été rachetés.

[1] Mandy. *D'argent à 3 fasces de gueules, l'argent chargé de 10 loups de sable 3, 3, 3 et 1.*
Billy-sur-Aisne, cn. et arr. de Soissons.

Digitized by Google

de Lestang, — Dame Marie-Anne de Laumonier, dame de Saint Pierre de Metz.

1703, 28 novembre. — Décès du sieur Claude des Fossés, écuyer, seigneur de Longvoisin, époux en [en blanc] noces de feue demoiselle [en blanc], âgé de 84 ans ; inhumé dans l'église.

1711, 22 avril. — Mort à Bourgogne (paroisse de Ventelay) de Mlle Marie-Anne des Fossés, âgée de 49 ans, épouse de M. Antoine de Sadet, officier des gardes du roi ; inhumée dans l'église.

1717, 4 novembre. — Décès de dame Anne-Henriette d'Orthe, âgée de 75 ans, épouse séparée en justice de Me Jacques de Laumonier, chevalier, marquis de Varennes, absent du royaume ; inhumée dans l'église de Bouvancourt (Par. Saint-Pierre, de Reims).

1724, 25 avril. — Décès de Mad. Suzanne Anné, épouse de Messire René des Fossés, écuyer, seigneur de Longvoisin ; inhumée dans l'église.

1727, 20 septembre. — Décès à Longvoisin (paroisse de Ventelay), de Messire René des Fossés, ...âgé de 70 ans ; inhumé dans l'église.

1723, 20 janvier. — Bp. de Louis-Jacques, fils de Messire Jacques-Henry Laumonier, marquis de Varennes, seigneur de Vaux, Verneuil, et de dame Elisabeth-Anne-Louise de Conquérant. Parrain : Messire Gedeon-Louis de Conquérant, chevalier, seigneur de Chaltrait, Vandières, Villers, Gondreville, lieutenant-colonel du Régiment de Saintonge, brigadier des armées du roi ; marraine : Mad^e^ Anne Laumonier, chanoinesse de Saint-Pierre, à Metz en Lorraine ; tous deux représentés. Il mourut le 22 et fut inhumé dans l'église.

1724, 2 janvier. — Bp. de Charles-Louis, fils des mêmes.

Digitized by Google

Parrain : Me Charles de Conquérant, capitaine au régiment de Saintonge ; marraine : Made Elisabeth de Conquérant.

1725, 30 avril. — Suppléé les cérémonies de baptême à César-Marie-Emmanuel, fils des mêmes. Parrain : Me d'Hallencourt, marquis de Dromesnil ; marraine : Marie-Magdeleine de Laumosnier, épouse de Messire de Tuffereau, commandan d'artillerie à La Fère.

1726, 3 octobre. — Suppléé les cérémonies de baptême à Magdeleine-Louise, fille des mêmes, née le 1er avril. Parrain : Messire Le Gorlier, seigneur de Verneuil, mousquetaire du roi ; marraine : Made de Soizy de Conquérant, épouse de Me Gédéon-Charles de Conquérant, capitaine au régiment de Saintonge ; tous deux représentés.

Dame de Vaux-Varennes et Verneuil, elle épousa le 26 juin 1742, dans la chapelle castrale de Vaux-Varennes, Messire Laurent-Louis Tuffereau, écuyer, seigneur de Travecy [1] et Tournevelle, âgé de 27 ans, fils des défunts Messire Laurent-Louis Tuffereau, écuyer, chevalier de Saint-Louis, lieutenant commandant l'artillerie et l'école au département de La Fère, et dame Marie-Magdeleine Laumonier. L'époux né à La Fère, habitait Travecy.

1729, 15 juin. — Décès de Messire Jacques-Henry Laumonier, écuyer, ...père des enfants qui précèdent. âgé de 49 ans ; inhumé dans l'église.

1727, 12 février. — Décès à Longvoisin de dame Henriette des Fossés, âgée de 72 ans, veuve de Aubin de Rosnay ; inhumée dans l'église.

1731, 3 juillet. — Mariage dans la chapelle castrale de VauxVarennes, de Messire Philippe-François-Louis de Chartogne [1], chevalier, seigneur de eBrtoncourt le Moncet, Ven-

[1] Arr. de Laon, cn. de La Fère (Aisne).

[2] P. Pellot. La famille de Chartogne in *Revue de Champagne et de Brie*. Tome XVII et XVIII, 1884-5.

Digitized by Google

telay en partie, lieutenant des maréchaux de France en Champagne, veuf de dame Marguerite-Antoinette de Villemor, de la paroisse de Ventelay, avec dame Elisabeth-Anne-Louise de Conquérant, dame de Vandières [1], veuve de Messire Jacques-Henry Laumonier.

De ce mariage :

Angélique-Elisabeth-Louise, baptisée le 30 mars 1732. Parrain : Gédéon-Charles de Conquérant, seigneur de Vandières et Soigny, capitaine au régiment de Saintonge ; marraine : dame Angélique Le Prevost de Longpré, veuve de Me Claude de Chartogne, seigneur de Bertoncourt.

1738, 11 février. — Bp. de Nicolas-Clément-Louis, fils de Messire André de Henne, écuyer, seigneur de Sivry, et de dame Marie-Catherine Dumangin, demeurant à Longvoisin. Parrain : Messire Nicolas-Clément de Henne, vicomte seigneur de Longvoisin ; marraine : dame Marie-Louise Bertin, épouse de Nicolas Dumangin, de Cormicy.

1738, 1er avril. — Mariage de Messire Philippe-Louis-François de Romance, seigneur d'Inaumont, Sery, Arnicourt [2], La Malmaison, baron de Théry, lieutenant au régiment royal carabiniers, fils de Messire Godefroy de Romance, seigneur des dits, et de feue dame Gabrielle de Chartogne, de la paroisse d'Inaumont, avec demoiselle Marie-Anne-Elisabeth-Geneviève de Chartogne, fille de feu Messire Benjamin de Chartogne, seigneur d'Arsonville, mestre du camp du régiment de Bourbon cavalerie, et de dame Marie-Anne Clémenceau, de la paroisse de Maizy-sur-Aisne.

1743, 21 mars. — Décès à Longvoisin de dame Nicole de Maurienne, épouse de Messire Nicolas-Clément de Henne, écuyer, seigneur de Ville et Longvoisin, âgé de 77 ans ;

[1] Arr. de Reims, cn. de Châtillon. A distinguer de Vandières, petit fief situé sur le terroir de Breuil. (Voir à ce mot).

[2] Ces trois seigneuries sont dans l'arr. de Rethel (Ardennes).

Digitized by Google

inhumée dans l'église de Bouvancourt, à l'endroit où étaient anciennement les fonts baptismaux.

1758, 8 octobre. — Décès à Longvoisin de Messire Nicolas-Clément de Henne qui précède, âgé de 70 ans ; inhumé dans l'église.

1750, 15 décembre. — Mariage de Messire Adrien-Joseph de La Bruyère, écuyer, seigneur en partie du grand hameau de Romain, porte-étendard des gardes du corps de Sa Majesté, Compagnie de Luxembourg, fils de défunt Messire Jacques de La Bruyère, ancien capitaine du régiment de la Reine cavalerie, seigneur en partie dudit hameau, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Lazare, et de dame Anne-Thérèse de Navailles, de la paroisse de Romain, avec demoiselle Catherine Bourgeois, fille des défunts J.-B. Bourgeois, bourgeois de Paris, et Catherine Bourgeois.

1770, 24 septembre. — Bp. de Barbe-Thérèse-Gabrielle-Scolastique, fille de Mr Charles-François Frion, seigneur de Vaux-Varennes, et de dame Marie-Marguerite Ancelin, demeurant au château de Vaux-Varennes. Parrain : Pierre-Gabriel Debar, prieur de l'abbaye de Saint-Thierry ; marraine : Henriette-Thérèse-Marguerite Frion, sœur de l'enfant.

La mère mourut subitement le 1er juin 1772, âgée de 37 ans ; et le père, commensal de Monseigneur le duc d'Orléans, le 26 novembre 1787, âgé de 60 ans ; il fut inhumé dans l'église, en présence de son fils Charles-François-Daniel Frion, avocat au parlement, seigneur de Vaux-Varennes.

1785, 18 janvier. — Baptême de Louis-Antoine-Frédéric, fils de Simon-Joseph de Vaubert, officier d'infanterie, et de Marie-Marc Marmande de Tourville. Parrain : François-Frédéric de Tourville, seigneur du grand hameau de Romain ; marraine : Louise-Jeanne Dueil, épouse de Charles-Nicolas de Haudoin d'Œuilly ; tous deux représentés.

Digitized by Google

Breuil

Greffe : 1600-1612, 1668-1680, 1686-1692, 1694, 1696-1698, 1710, 1722-1724, 1726-1789.

Mairie :

1601, 8 mai. — Baptême de Charlotte, fille de honoré sieur Jean de Lume et de N... de Beuvery. Parrain : h. h. Etienne de Lonnoy ; marraine : demoiselle Charlotte de Saint-Paul.

1602, 31 juillet. — Bp. de Guillaume, fils des mêmes. Parrain : n. h. Guillaume [Godet] de Condé, seigneur de Soudé ; marraine : [en blanc].

1604, 19 mars. — Bp. de Jehan, fils des mêmes. Parrain : n. h. Anglebert de Cambray ; marraine : Apolline Roland.

1605, 31 octobre. — Bp. de Gabriel, fils des mêmes. Parrain : Charles de Vauclerois ; marraine : Gabrielle de Vauclerois.

1602, 24 novembre. — Bp. de Jeanne, fille de h. h. Pierre de Bouillart et de Marguerite de Coubray. Parrain : n. h. Jean de Lume ; marraine : Jeanne... de Bouillart.

1678, 4 mars. — Naissance de Magdeleine, fille de Messire Pierre-Ernest de Vauclerois [1], chevalier, sieur et seigneur de La Ville-aux-Bois [2], et de dame Nicole de Cauchon [3]. Parrain : Me François de Noüe, seigneur de Bannays ; marraine : dame Magdeleine de Cauchon, épouse de Messire Charles de Cauchon, seigneur de Villers-en-Prayères.

[1] *D'argent à l'anille de sable.*
[2] Commune de Breuil-sur-Vesle.
[3] *De gueules au griffon d'or ailé d'argent.*

Digitized by Google

1680, 23 août. — Suppléé les cérémonies de baptême à Jeanne, fille des précédents. Elle avait été baptisée par la sage-femme ; elle mourut le même jour et fut inhumée dans la chapelle Saint-Joseph de l'église.

1686, 23 juillet. — Bp. de Marie-Thérèse, fille des mêmes. Parrain : Messire Jean Darras, chevalier, seigneur de Prouilly, Lor, vicomte de Montigny ; marraine : Marie-Thérèse Noël, son épouse. Elle mourut la même année.

1688, 19 février. — Bp. d'Alexandre, fils des mêmes. Parrain : Alexandre-César Cauchon ; marraine : Elisabeth Cauchon, tous deux enfants de Messire Charles Cauchon, chevalier, baron de Neuflize, et d'Anne-Renée d'O.

1696, 13 avril. — Décès de madame Nicolle-Charlotte Cauchon, femme de Messire de Vauclerois, âgée de 50 ans ; inhumée dans l'église.

1722, 13 octobre. — Bp. de Fidèle-Aman, née à La Ville-aux-Bois, fille de Messire Charles-Joseph de Vauclerois, écuyer, seigneur de La Ville-aux-Bois, lieutenant au régiment de la Feronnays, et de dame Anne Truiart. Parrain : Messire François-Joseph de Condren, marquis de Condren, seigneur de Largny, Montigny, Vandières ; marraine : dame Marguerite d'Alligret, dame du Chesne et de Vandières.

1740, 18 août. — Décès de dame Marguerite Thubé, épouse de Messire César-Alexandre de Vauclerois, écuyer, seigneur en partie de La Ville-aux-Bois ; inhumée dans l'église.

1753, 12 juin. — Décès de Messire César-Alexandre de Vauclerois ; inhumé dans l'église.

1751, 19 janvier. — Ondoyé une fille, née l'avant-veille, de Messire Eustache de Vauclerois, seigneur de La Ville-aux-Bois, et de dame Marie-Elisabeth de Maubeuge.

Digitized by Google

4 février. — Suppléé les cérémonies de baptême à Louise-Françoise (c'est la précédente) ; le père est dit capitaine d'infanterie au bataillon de Laon. Parrain : Messire Louis-François-Claude de Cauchon, chevalier, marquis de Lhéry, représenté par Eustache-Antoine de Vauclerois, chevalier, seigneur et baron de Neuflize ; marraine : Françoise-Henriette de Cauchon, marquise de Lhéry, demeurant à Prin.

1752, 2 juillet. — Ondoyé un fils des précédents.

16 octobre. — Suppléé les cérémonies de baptême à Henri-Antoine-Eustache (le précédent). Parrain : Jean-Henri de Cauchon, marquis de Sommièvre, capitaine commandant la ville et faubourgs de Reims ; marraine : dame Marie-Antoinette d'Ambly, son épouse.

1755, 16 juillet. — Ondoyé une fille des précédents.

14 septembre. — Suppléé les cérémonies de baptême à Alphonse-Sophie-Charlotte-Innocente, fille des précédents. Parrain : Me Alphonse-Charles-Marie de Goujon, chevalier, seigneur de Condé, Aguilcourt, Dugny, ancien capitaine de cavalerie au régimt de Mgr le Dauphin, chevalier de Saint-Louis, représenté par Messire Pierre de Clouet, seigneur de Grandchamp, Magneux en partie, chevalier de Saint-Louis ; marraine : dame Sophie-Charlotte-Innocente de Nettancourt, dame de Condé et Neuville, représenté par dame Marie-Anne-Adrienne de Maubeuge, épouse de Messire de Clouet.

1755, 3 mars. — Décès de dame Anne-Catherine Truiart, épouse de Charles-Joseph de Vauclerois, écuyer, seigneur de La Ville-aux-Bois ; inhumée dans l'église.

1768, 5 mai. — Décès de demoiselle Françoise-Marguerite de Vauclerois, fille de Messire Alexandre-César de Vauclerois et de Mad. Thubé, âgée de 50 ans ; inhumée dans l'église en présence de ses frères Joseph-Alexandre et Gabriel-Alexandre.

Digitized by Google

1778, 2 février. — Décès de Gabriel-Alexandre de Vauclerois, écuyer, seigneur de La Ville-au-Bois et de La Neuville-Housset [1], âgé de 54 ans ; inhumé dans l'église, dans la nef collatérale du côté du Nord, lieu de sépulture de la famille.

1788, 27 décembre. — Décès de Joseph-Alexandre de Vauclerois, écuyer, seigneur de La Ville-aux-Bois, époux de dame Marie-Cécile de Boubers ; âgé de 70 ans.

Il avait eu de sa femme au moins deux enfants :

Joseph-Alexandre, bp. le 9 mai 1779.

Josèphe-Cécile, bp. le 18 septembre 1783, morte le 22.

Fief de Vandières

Ce fief « qui ne vaut que quinze sols par an » en 1605, et ne consiste qu'en un moulin, une maison et quelques prés-marais, tire toute sa notoriété d'avoir appartenu au père du grand Colbert ; les biographes de la famille l'avaient vainement cherché jusqu'ici dans les départements de la Marne et même de l'Aisne.

Au début du XVIIe, il était encore possédé par les Cauchon.

En 1627, Nicolas Colbert, sieur de Magneux, capitaine des ville et tour de Fismes, le légua par testament à Nicolas Colbert, père de J.-B. Colbert, ministre de Louis XIV.

Charles Colbert, baron de Croissy, et Edouard Colbert de Maulevrier, fils du Ministre, le vendirent en 1672, moyennant 1.800 livres, à Maître Jean Levesque, conseiller et avocat du roi au présidial de Reims.

[1] Arr. de Vervins, com. de Sains-Richaumont (Aisne).

Digitized by Google

1704, 14 avril. — Mort de Jean Lévesque [1], écuyer, seigneur de Pouilly et de Vandières, conseiller du roi, lieutenant particulier vétéran au présidial, ancien lieutenant des habitants, âgé de 67 ans (Paroisse Saint-Jacques, de Reims) ; il fut inhumé dans l'église.

1749, 18 octobre. — Mort de Simon-Jean-Baptiste Lévesque, écuyer, conseiller du roi, seigneur de Vandières, lieutenant particulier au bailliage, fils du précédent.

1758, 24 janvier. — Mort de Jacques Lévesque, seigneur de Vandières, sous-diacre et chanoine de l'église cathédrale de Laon, fils du précédent ; inhumé dans l'église Saint-Jacques, de Reims (Paroisse de Saint-Jacques).

1789, 3 mars. — Mort de Jean-François Lévesque, seigneur de Vandières, Savigny-sur-Ardres, etc., conseiller du roi en sa Cour de parlement de Metz (Paroisse de Saint-Jacques), frère du précédent.

Ses deux fils Jean-François et Simon-Jean-Baptiste furent tous deux seigneur de Vandières.

Châlons-sur-Vesle

Greffe : 1683-1685, 1692-1718, 1728-1789.
Mairie : 1677, 1719-1727.

Les registres des premières années sont communs à Trigny et à Châlons-sur-Vesle, qui était succursale (voir Trigny).

[1] Avocat au présidial 1662, — lieutenant particulier 1686, — vétéran 1695, — lieutenant des habitants de Reims 1696-98, — il fut du nombre des 500 personnes anoblies en exécution de l'édit du mois de mars 1696. Ses lettres d'anoblissement sont de septembre 1698 (Arch. dép. Marne. C 2503, f° 37).

Digitized by Google

La seigneurie de Châlons-sur-Vesle a appartenu dès le XVIe siècle aux Béguin, de Reims. Une bonne généalogie de cette famille a été publiée dans le VIe Registre... de l'*Armorial de France*, de L.-P. d'Hozier : il est donc inutile de la reprendre ici en détail.

Chenay

Greffe : 1674-1688, 1690, 1693-1717, 1722-1789.
Mairie : 1692, 1718-1721.

Les plus anciens registres sont communs à Chenay et à Merfy.

La terre et seigneurie de Chenay fut cédée par l'abbé de Saint-Remy à ses religieux (1659) et par ceux-ci à l'abbé, Archevêque de Reims (1777).

La Vicomté de Chenay était, dès le XVIIe siècle, la propriété des Bignicourt de Bussy, seigneurs de Chambly, dont la généalogie inédite a été publiée à l'article Merfy des *Notes généalogiques du canton de Bourgogne : d'azur à une fasce d'argent chargée de trois merlettes de sable* [1].

1683, 16 mai. — Mariage dans la chapelle de Baslieux (dépendance de Merfy) de Antoine Richart, fils de feu Maître François Richart et de damoiselle Elisabeth de la Salle, de Reims, avec dame Jeanne Raussin, fille de feu honorable homme Pierre Raussin, marchand, et de damoiselle Magdeleine Fagnier.

[1] La famille de Schélandre possède les mêmes armes. Une taque de cheminée, mal conservée, aux armes de cette famille, a été récemment trouvée à Reims ; on y lit : *le feu d'amour éclaire* et les mots Schelandre et Soumazannes, seigneurie leur ayant appartenu. Elle sera publiée dans *La Revue de Champagne et de Brie*.

Digitized by Google

Les bombardements de Reims pendant la dernière guerre ont détruit, chez un descendant des Dorigny, un curieux souvenir de la Vicomté de Chenay [1]. C'était une pancarte peinte sur tôle, en noir sur blanc (0,65 × 0,41), avec en-tête les armes en couleur auxquelles prétendaient certains Dorigny : *d'argent à la croix ancrée de sable chargée d'un losange du champ*. Couronne de vicomte. Tenants : deux sauvages.

Le texte avait heureusement été copié par M. Jadart, il a été retrouvé dans ses papiers.

ON FAIT A SCAVOIR A TOUS VOITURIER
CHARGEANT VINS DANS LE VILLAGE DE
CHENAY QU'IL EST DU A Mr RAOUL-ADAM
DORIGNY, sr DE MONTHURÉ, VICOMTE
DE CHENAY ET MERFY, A CAUSE DE
SA VICOMTÉ, SEIZE DENIERS PARISIS
FAISANT VINGT DENIERS TOURNOIS
PAR CHACUN CHAR OU CHARIOT A
QUATRE ROUES ET HUIT DENIERS
PARISIS FAISANT DIX DENIERS
TOURNOIS PAR CHACUNE CHARETTE
CHARGEANT VINS DANS LEDIT LIEU
SOUS PEINE CONTRE LES REFUSANS
D'ÊTRE CONDAMNÉE A TROIS
LIVRES QUINZE SOLS D'AMANDE.

[1] Deux annonces insérées dans les *Affiches de Champagne* de Havé intéressent l'histoire de cette vicomté à la fin du XVIIIe siècle. « A vendre les vicomtés de Chenai et Merfi, relevant en plein fief des Comté et château de Rouci... s'adresser à Me Garlois, Procureur au Présidial, rue de l'Echauderie, à Reims » (29 septembre 1777). « A vendre : Beau domaine sis à Chenai, composé du fief de la vicomté de Chenai et Merfi... L'adjudication se fera en l'étude de Me Masson, notaire à Reims, le samedi 14 août 1784 » (9 août 1784).

Digitized by Google

Ce Raoul-Adam Dorigny, avocat en parlement, capitaine de milice bourgeoise, était né à Reims en 1737. Il épousa en 1771 Marie-Nicole Lecomte, fille d'un conseiller secrétaire du roi, seigneur de Courmas. Il mourut en 1787.

Courlandon

Greffe : 1674-1716, 1718-1789.
Mairie : 1654-1673, 1717.

La terre de Courlandon fut acquise, en même temps qu'un sixième de celle de Baslieux, le 25 septembre 1698, de Messire Charles le Vergeur de la Grange par Messire Jacques de Fougère [Archives départementales de la Marne E. 210].

Un seul acte, répété plusieurs années dans les registres paroissiaux, intéresse Messieurs de la Grange : « Ce jourd'huy vendredy 26 juin 1676 a esté célébré le service anniversaire de feu M. de la Grange le jeune mort à la guerre l'année dernière 1675. »

FOUGÈRE. — *De gueules au chevron d'argent accompagné en pointe d'un brin de fougère d'or.*

Messire Jacques de Fougère, chevalier, seigneur de Courlandon et Baslieux, lieutenant-colonel de cavalerie du Régiment de Talmont, chevalier de Saint-Louis, avait épousé dame Marie-Magdeleine de Kilberger ; il mourut le 14 juin 1724, à 80 ans, et fut inhumé dans l'Eglise de Courlandon, ainsi que sa femme, décédée à Fismes le 3 juin 1740, à 66 ans.

De ce mariage sont nés à Courlandon :

1. Charles, baptisé le 13 septembre 1704. Parrain : Messire Charles Hourlié, major du régiment de M. le Prince

Digitized by Google

de Talmont ; marraine : Madame Anne Kilberger, veuve de M. le Chevalier de Cromé, d'Autun, en Bourgogne. Il mourut le 28 août 1722, âgé de 19 ans, et fut inhumé dans l'église ; l'acte est au nom de Charles-Antoine.

2. Catherine, bp. le 17 février 1707 ; inhumée le lendemain dans l'Eglise.

3. César-Alexandre-Nicolas, bp. le 18 mars 1708.

Il épousa le 24 août 1734 (Paroisse Saint-Jacques, de Reims) dame Marguerite-Hyacinthe Moët de Dugny, veuve de Messire Alexandre-César de Cauchon, chevalier, baron de Neuflize. Elle mourut le 8 février 1768, à Courlandon, âgée de 63 ans. Nicolas-Alexandre de Fougère se remaria le 29 avril 1771 (Paroisse Saint-Pierre le Vieil, de Reims) avec Marie-Jeanne Taillet, âgée de 39 ans, fille de Pierre Taillet et de feue Marie-Anne Legoix ; dont un fils Alexandre-Nicolas-Pierre, baptisé le 23 avril 1772 ; il émigra en 1792. César-Alexandre-Nicolas mourut le 13 janvier 1787, âgé de 79 ans, et fut inhumé en présence de son fils, — d'Antoine-Roland de France, chevalier, ancien capitaine commandant le Régiment Maréchal de Turenne, chevalier de Saint-Louis, seigneur en partie de Tannières et de Villers-en-Prayères, — d'Alexandre-César-Hyacinthe de France, chevalier, capitaine d'infanterie, seigneur de Tannières, — de César-François Gondalier de Tugny, chevau-léger de la garde du roi, — de François-Frédéric Marmande de Tourville, ancien gendarme de la garde du roi, seigneur du hameau de Romain.

4. Anne-Charlotte, bp. le 9 février 1710. Elle épousa le 11 avril 1730, à Courlandon, Messire François-Augustin d'Aubourg, chevalier, marquis de la Bauve, seigneur d'Œuilly, Pargnan et autres lieux, colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, résidant à Œuilly (diocèse de Laon).

5. Alexandre, bp. le 17 août 1711. Parrain : Nicolas-

Digitized by Google

Alexandre de Fougère ; marraine : Marguerite Le Tordeur. Il mourut le 17 avril 1712, âgé de 8 mois, et fut inhumé dans l'église ; l'acte est au nom de Nicolas-Alexandre.

6. N..., né le 1er septembre 1712, mourut le même jour.

7. Alexis-Claude-Joseph, bp. le 23 octobre 1713. Parrain : Claude Manceaux, chirurgien ; marraine : Anne de Fougère.

8. Marie-Félicité, bp. le 17 décembre 1714 ; elle mourut le 15 avril 1718 et fut inhumée dans l'église.

9. Pierre, né le 3 octobre 1717. Parrain : le sieur Pierre Duhal, aubergiste du bourg de Vesle, à Reims ; marraine : Marie-Jeanne Deleux. Il mourut le 24 avril 1718 et fut inhumé dans l'église.

1718, 22 mai. — Inhumation d'un fils de Messire Charles-Acham de Maubeuge, capitaine d'infanterie au Régiment du Soissonnais, et de dame Marie-Elisabeth [Vuattier] de la Housset, âgé de six semaines.

1711, 23 octobre. — Décès de Messire Claude Briffault, ancien officier des armées du roi, âgé de 78 ans, résidant à Courlandon depuis sa retraite ; inhumé dans l'église.

Courville

Greffe : 1660-1703, 1705-1727, 1729-1733, 1735-1789.
Mairie : 1632-1649, 1704, 1728, 1734.

1635, 12 mars. — Suppléé les cérémonies de baptême à Henry, ondoyé le 28 avril 1629, fils Gabriel de Lizaine, seigneur de Faurian, et de dlle Marie Monix. Parrain : Mgr Henri de Lorraine, archevêque de Reims ; marraine : damoiselle de Maupas, femme de Messire de Joyeuse, de Saint-Lambert.

Digitized by Google

1639, 4 septembre. — Bp. de [en blanc], fille des mêmes.

1641, . — Bp. d'Anne-Marie, fille des mêmes. Parrain : Nicolas Joly ; marraine : d^lle^ Marguerite Monix.

1635, septembre. — Bp. d'Alphonsine, fille de Me Nicolas Joly et de d^lle^ Marguerite Monix. Parrain : Henry de Lizaine ; marraine : N... de Lizaine.

1636, 12 août. — Suppléé les cérémonies de baptême à Henry, ondoyé le 12 mars 1628 à Reims, fils de Jean de St-Avize, écuyer, seigneur d'Hervier et de demoiselle Agnès Feret. Parrain : Me de Bridieu, abbé de , représentant l'archevêque ; marraine : d^lle^ Marie Monix.

1639, 3 juillet. — Bp. de Judith, fille de Me Nicolas Joly, seigneur de Vaugency, et de damoiselle Marie Monix. Parrain : Me Simon Desandrouins, trésorier à Soissons ; marraine : damoiselle Judith Bachelier.

1640, 17 janvier. — Bp. de [en blanc], fille de Claude de Marle, vicomte d'Arcis-le-Ponsart, et de [Catherine] de Vassan.

1660, 21 novembre. — Bp. de Charlotte, fille de Me Charles de Hames et de d^lle^ Madeleine de Lizaine. Parrain : Valérien de Lizaine ; marraine : Magdeleine de Lizaine.

1665, 17 mai. — Bp. d'une fille des mêmes.

1665, 15 novembre. — Suppléé les cérémonies de baptême à Antoine, fils des mêmes, b. le 7 janvier 1656. Parrain : Antoine de France de La Tour ; marraine : d^lle^ Philippot, sa femme.

1668, 19 octobre. — Bp. d'Elisabeth, fille des mêmes. Parrain : le marquis de Vainy ; marraine : damoiselle Anne-Marie de Lizaine.

1665, 18 novembre. — Suppléé les cérémonies de baptême à Gérard, ondoyé le 1er novembre 1663 à Vraycourt, fils du sieur de Vraycour (Vraincourt ou Vrécourt), et de d^lle^ Marie Flamain.

Digitized by Google

1672, 4 avril. — Mariage de Philippe Pépin avec d^lle Barbe Flamain.

1694, 8 juin. — Décès de Jean Le Clerc, sieur d'Ecury, âgé de 60 ans, mari de d^lle Gabrielle-Françoise Barrois (fille de J.-B. Barrois, sieur de La Nureau.

1700, 21 décembre. — Décès, chez Louis Crollet, de dam^lle Marie de Vignolles, âgée de 8 mois, « laquelle luy avait (été) donné pour la faire nourire ».

1702, 18 décembre. — Décès de d^lle Magdeleine de France, âgée de 60 ans.

1764, 16 février. — Bp. de Rolandine-Marguerite-Hyacinthe-Aimée-Reine, fille de Messire Alexandre-César-Hyacinthe de France et de dame Marie-Anne-Aimée-Catherine de Drouard. Parrain et marraine : les grands parents paternels. Morte le 24 juin 1765.

1765, 17 juillet. — Bp. de Henri-Alexandre, fils des mêmes. Parrain : Messire Antoine-Alexandre de France, écuyer, seigneur de Tannières ; marraine : dame Henriette des Fossés, veuve de Messire Antoine-Alexandre de Vignolles, chevalier de Saint-Louis, ancien maréchal-des-logis de la 2e Compagnie des Mousquetaires.

1767, 8 avril. — Bp. de Thérèse-Rolandine, fille des mêmes [1]. Parrain et marraine : Roland-Antoine et Marie-Thérèse de France.

1765, 12 octobre. — Décès de d^lle Hyacinthe-Sophie de Vauclerois [2] âgée de 11 ans, fille de Messire Eustache de Vauclerois, seigneur de La Ville-aux-Bois.

1772, 24 février. — Mariage de Messire Pierre-François-Richard de Fruge, écuyer, lieutenant de cavalerie, gendarme du roi, 1re brigade des gendarmes de France,

[1] Voir à Magneux, la suite de la famille.
[2] Voir à Magneux, le mariage de M. de Vauclerois.

Digitized by Google

seigneur de Cierges [1], âgé de 34 ans, fils des défunts Messire Bonaventure-Alexandre de Fruge, écuyer, capitaine de cavalerie, pensionnaire du roi, et dame Angélique-Antoinette Duhoux, avec damoiselle Louise-Françoise de Vauclerois [2], âgée de 22 ans, fille de Messire Eustache de Vauclerois, seigneur de La Ville-aux-Bois.

De ce mariage sont nés : Louise-Elisabeth, le 4 septembre 1774, — et Alexandre-Eustache Richard, le 2 août 1777.

1777, 14 janvier. — Mariage de Me Henry de Vauclerois âgé de 24 ans, fils de Me Eustache de Vauclerois, seigneur de La Ville-aux-Bois..., et de dlle Claude-Louise de Haudoin d'Œuilly, âgée de 31 ans, fille de Me Eustache de Haudoin d'Œuilly, écuyer, ancien garde du corps du roi, et de de Louise-Simone Chrétien, ci-devant de la paroisse Saint-Léger, de Soissons.

1784, 29 février. — Décès de Me Eustache de Vauclerois, ...âgé de 69 ans.

1786, 5 janvier. — Décès de Marie-Elisabeth de Maubeuge, sa veuve, âgée de 66 ans.

1782, 12 mai. — Décès de Madame Jeanne-Gabrielle Duhoux de la Barre, âgée de 46 ans, épouse de Messire Claude de Montguyon, écuyer.

[1] Arr. de Château-Thierry, c. de Fère-en-Tardenois (Aisne).

[2] Sommée, le 16 janvier 1794, par le Comité de Surveillance de Courville de remettre les papiers et les titres de noblesse de son mari et de son père, elle déclara qu'ils étaient entre les mains de son mari et de l'aîné des Vauclerois ; toutefois elle fit remise le 24 janvier d'un brevet de capitaine de grenadiers de la milice de Laon, du 1er mars 1747, et d'un brevet pour la pension militaire de Saint-Louis du 20 juin 1763, délivrés à son père. Les deux pièces furent brûlées le même jour près de l'arbre de la liberté. (*Registre du Comité de Surveillance de Courville.* Arch. dép. Reims).

Digitized by Google

Crugny

Greffe : 1674-1681, 1683, 1685, 1687, 1691-1693, 1695-1789.
Mairie : 1684, 1686, 1688-9.

1678, 29 novembre. — Décès de noble homme Messire Simon de France, âgé de 87 ans ; inhumé dans l'église.

1679, 25 juillet. — Mariage de Messire Gabriel de la Fontaine, chevalier, seigneur de Lislet [1], fils de défunt Messire Claude de la Fontaine, chevalier, seigneur de Neuvisy [2], et de dame Catherine de Fermon, de la paroisse de Lislet (diocèse de Laon), avec Demoiselle Jeanne-Catherine de Vignolles, fille de Messire Antoine de Vignolles, chevalier, seigneur de Selles [3], pensionnaire du roi, et de défunte, d^lle^ Catherine Aimery, de la paroisse de Crugny. Présents : ...Messire Jean d'Hennin-Liétard, écuyer, seigneur de Semide, Mauregny, Blanchesne, — Messire Pierre de Vignolles, écuyer, seigneur de Saint-Masmes et de Selles, oncle de l'épouse.

1682, 6 décembre. — Fiançailles de Maître Pierre Moreau, fils de Me P. Moreau, avocat au Parlement, et de d^lle^ Marguerite Prin, de la paroisse de Châtillon (diocèse de Soissons), et de d^lle^ Marie de France, fille de Messire Simon de France, écuyer, et de d^lle^ Antoinette Moreau.

Le mariage fut célébré à Brouillet.

1689, 24 janvier. — Décès de Me Antoine de Vignolles, chevalier, écuyer, seigneur du fief de Vignolles, seigneur d'Ursel (lire de Selles), pensionnaire du roi en qualité de chevau-léger de la garde du roi et capitaine appointé, âgé de 73 ans. Inhumé dans l'église.

[1] Arr. de Laon, c. de Rozoy-sur-Serre (Aisne).
[2] Arr. de Rethel, c. de Novion-Porcien (Ardennes).
[3] Arr. de Reims, c. de Beine (Marne). Voir les *Notes généalogiques du canton de Beine.*

Digitized by Google

1697, 26 octobre. — Baptême de Suzanne, fille de Messire Antoine de Vignolles, seigneur de Selles, capitaine de carabiniers au régiment royal, et de Jeanne-Michelle de France. Parrain : Antoine Picot d'Aguisy-Moras ; marraine : Suzanne de Vignolles.

1699, 25 février. — Bp. d'Alexandre-Antoine-Guillaume, fils des mêmes. Parrain : Me Alexandre de France, chevalier, seigneur de Monbanton [4], Vandeuil, Irval, vicomte de Vandeuil ; marraine : Innocente Sahuguet, femme de Me Guillaume-Henry de Monfort.

1700, 6 mai. — Bp. de Marie-Claude, fille des mêmes. Parrain : Claude de Vignolles, prêtre, seigneur de Selles ; marraine : demoiselle Marie de Vignolles, dame de Selles.

1701, 12 mai. — Bp. de Barthelemy, fils des mêmes. Parrain : M. de Tristan, seigneur de Rosnay ; marraine : dame Jeanne de France.

1701, 8 janvier. — Décès de damoiselle Louise de France de Monbanton, veuve de Me Antoine de Vignolles, âgée de 90 ans ; inhumée dans l'église. Présents : son frère, M. Alexandre de France de Monbanton, seigneur de Vandeuil ; ses neveux, Antoine de Vignolles, seigneur de Selles, et Antoine Picot de Moras.

1709, 30 septembre. — Décès de Messire Antoine de Vignolles, seigneur en partie de Selles, ancien capitaine au régt royal des carabiniers, chevalier de Saint-Louis, époux de dlle Jeanne-Michelle de France de Monbanton, âgé de 65 ans ; inhumé dans l'église.

1739, 18 février. — Décès de dame Jeanne-Michelle de France, femme du précédent, âgée de 70 ans ; inhumée dans la chapelle de la Vierge. Présents : Messire Guil-

[4] Fief sis à Crugny. *Affiches de Champagne*, n° du 20 janvier 1783.

Digitized by Google

laume-Antoine-Alexandre de Vignolles, écuyer, chevalier, seigneur de Selles, officier de la 2e Cie des mousquetaires de la garde du roi, chevalier de Saint-Louis, — Me Jean Duhoux, écuyer, seigneur en partie de Selles, — Me Louis-Claude de France, écuyer, ancien officier au régt d'Humières, son frère.

1722, 13 juin. — Décès de Messire Louis-François-Claude, âgé de 2 mois, fils de Messire Pierre-Claude de Montfort, chevalier, seigneur de Méry, et de dame Françoise Nacquart, en nourrice à Crugny.

1733, 30 décembre. — Mariage de Messire Jean Duhoux, chevalier, seigneur de Nige, fils de défunt Me Antoine Duhoux et de dame Marie-Charlotte Le Grasselier, de la paroisse de Passy-Grigny, avec dlle Suzanne de Vignolles, fille de défunt Me Antoine de Vignolles... et de dame Michelle de France. Présents : Antoine de Vignolles et Antoine-Alexandre de Vignolles, mousquetaires.

1753, 12 mars. — Décès de Messire Antoine-Guillaume-Alexandre de Vignolles, maréchal-des-logis des mousquetaires de la garde du roi, chevalier de Saint-Louis, seigneur du fief de Monbanton, âgé de 55 ans ; inhumé dans l'église. Présents : Me de Fougère, écuyer, vicomte de Courlandon, — Me Ferdinand de Sorny, écuyer, seigneur de Barbonval, — Me Roland de France, écuyer, seigneur de Tannières et Magneux, ancien garde du corps, etc.

1756, 9 mai. — Décès d'Antoine Richart, écuyer, ancien brigadier des gardes du corps du roi, Compagnie de Villeroy, chevalier de Saint-Louis, âgé de 66 ans, demeurant à Bouffignereux ; inhumé dans l'église. Présents : demlle Barbe Richart, sa sœur, — MM. François-David Gondallier, écuyer, seigneur de Tugny, chevalier de Saint-Louis, — Roland de France, écuyer, seigneur de Magneux, — Jean-Louis d'Arboussier, écuyer, capitaine au régiment de Rohan, — Charles-Abraham de Villelongue, écuyer, garde du corps du roi, — Pierre-Nicolas Muteaux de Nozier.

Digitized by Google

Plusieurs actes intéressent la famille Billet : dᵉ Marguerite Boudin, veuve du sieur Antoine Billet, garde du roi en la prévôté de son hôtel et grande prévôté de France, meurt en 1741, âgée de 79 ans, et est inhumée dans l'église auprès de la chapelle Saint-Nicolas.

Son fils Claude, qui avait épousé une Savoye, de Reims, meurt en 1777, bourgeois de Crugny, ancien officier de feu Mgr le duc d'Orléans. Un autre fils, Laurent, inhumé aussi dans l'église, était mort en 1756, bourgeois de Reims, veuf d'Elisabeth Boyau (*sic*) ; c'est Marie-Elisabeth Boyot d'Hauteville d'Adon, qu'il faut lire : elle était fille d'un avocat au parlement, ancien receveur des décimes de Châlons, et s'était mariée à Reims en 1742 (Par. Saint-Michel).

Fismes

Greffe : 1664-1691, 1693-1789.

Mairie : 1612-1617, 1648-1650, 1663. Ces registres, que M. l'abbé Midoux avait consultés pour nous avant 1914, ont été détruits pendant la guerre.

1614, 1 . — Baptême de Jean, fils d'honorable homme Jean Hocquart [1] et de Claude Colbert. Parrain : Jean Duguet, notaire royal à Fismes ; marraine : Isabeau Colbert.

1614, 24 mars. — Bp. de Claude, fille d'honoré seigneur Charles d'Aguerre [2], seigneur de Cour, et de Toussainte Brugnion. Parrain : Antoine Godet ; marraine : Claude Godet,

[1] Hocart ou Hocquart. *De gueules à trois roses d'argent posées deux et une.*
Claude Colbert est une fille de Gérard Colbert et de Perette Lespagnol, de la famille du Ministre de Louis XIV.

[2] Daguerre ou d'Aguerre. *D'or à trois pies au naturel.*
Cour et Villette, près Fismes.

Digitized by Google

tous deux enfants de h. s. Guillaume Godet, seigneur de Soudé.

1616, 19 juin. — Bp. de Toussainte, fille des mêmes. Parrain et marraine : Henry et Marguerite d'Aguerre.

1649, 16 janvier. — Bp. de Magdeleine, fille de Louis d'Aguerre, seigneur de Cour et Villette en partie, et de demoiselle Catherine de Lizaine. Parrain: Henry de Lizaine, fils de Gabriel de Lizaine, seigneur de Merval ; marraine : demoiselle Magdeleine d'Aguerre.

1650, 24 janvier. — Bp. de Marie, fille des mêmes. Parrain : Charles de la Grange, baron et seigneur de G.... ; marraine : demoiselle Philippe de Grossaine.

1663, 19 septembre. — Bp. de deux jumeaux, fils de Charles de Hames et de Marguerite de Lizaine. Parrain : Henri de Lizaine de Villette, chevau-léger du roi; marraine: Catherine de Lizaine.

1664, 15 septembre. — Mariage de Henri Petit. sieur de Grandmaison, de la paroisse de Château-Thierry, avec demoiselle Marie de Monvoiset.

1670, 1er avril. — Décès de Messire Bertrand d'Aguerre, écuyer, seigneur en partie de Cour et Villette. Présent : Louis d'Aguerre, écuyer, aussi seigneur.

1668, 29 janvier. — Naissance de Marc, fils de n. h. Jean de Goulard, écuyer, sieur de Tourailles, et de demlle Jeanne de Cambrai ; il mourut en août.

1702, 21 mai. — Décès de Me Jean de Goulard, seigneur de Tourailles, âgé de 65 ans ; inhumé près des fonts.

1704, 29 mars. — Décès de de Jeanne de Cambrai, sa femme, âgée de 57 ans ; inhumée près des fonts.

1671, 26 janvier. — Mariage de Laurent Grisollet [1], sieur

[1] *De gueules à une bande de vair.*
Eury, fief sis à Fismes, acheté aux d'Harzillemont.

Digitized by Google

d'Eury, âgé de 29 ans, fils de François Grisollet, receveur des consignations, et de demoiselle Antoinette Levermé, avec demoiselle Marguerite Billain, âgée de 28 ans, fille de défunt Charles Billain, conseiller du roi, lieutenant au siège royal de Fismes, et de Marie Moreau.

1673, 9 décembre. — Naissance de Joséphine, fille de Messire Charles de Hames, chevalier, seigneur de Merval [1] et de La Vanne, et de dem^lle^ Madeleine de Lizaine ; elle fut baptisée le 8 janvier 1674. Parrain et marraine : Charles-Antoine et Anne, frère et sœur de l'enfant.

1683, 26 avril. — Décès de Messire Charles de Hames, chevalier ....âgé de 64 ans ; inhumé dans la chapelle Notre-Dame de l'église.

1671, 24 août. — Mariage de Messire Jean-François de Noüe [2], écuyer, seigneur de Villers-en-Prayères [3], âgé de 20 ans, fils de Messire Nicolas de Noüe, écuyer, seigneur dudit, et de dem^lle^ Louise d'Escannevelle, avec dem^lle^ Jeanne de Monvoiset, âgée de 25 ans, fille de défunt Louis de Monvoiset, garde du corps du roi, et de dem^lle^ Marie Grisollet. Présents : Louis de Bezannes, seigneur de Guignicourt, cousin du mari ; Claude de Monvoiset, procureur du roi, grenetier au grenier à sel, frère de l'épouse.

1675, 28 septembre. — Décès de Me Louis de Thomas, écuyer, garde du corps du roi, âgé de 35 ans, de la paroisse de Saint-Prix, diocèse de Troyes.

1678, 13 février. — Mort par accident de Me Jean de Paris, seigneur de Muire [4] ; inhumé à Reims.

1679, 5 avril. — Décès de Me Louis d'Aguerre, écuyer,

[1] Arr. de Soissons, c. de Braisne (Aisne).

[2] *Echiqueté d'argent et d'azur au chef de gueules.*

[3] Villers-en-Prayères, arr. de Soissons, c. de Braisne (Aisne).

[4] Voir les *Notes généalogiques des communes rurales des cantons de Reims :* généalogie et portrait.

Digitized by Google

sieur de Cour et Villette en partie, âgé de 72 ans ; inhumé dans l'église.

1683, 11 février. — Décès de sa femme, Catherine de Lizaine, âgée de 58 ans ; inhumée dans la chapelle N.-D. de l'église.

1679, 15 mai. — Mariage de n. h. Messire Alexandre de la Ruelle, seigneur du Port et de Belhardy, conseiller du roi au bailliage et siège présidial de Senlis, avec dem^lle^ Marie-Renée Mercigny, fille de feu Jean Mercigny et de dem^lle^ Jeanne Culot. Présents : dame Elisabeth de La Ruelle, sa sœur, épouse de Philbert Godet, écuyer, seigneur de Vadenay ; — Me Nicolas de la Ruelle, secrétaire de Mad. la Duchesse d'Orléans, bailli de Saint-Nicolas de Senlis ; — n. h. Me Charles Contesse, beau-père de l'épouse, officier de la fauconnerie du roi.

1688, 4 mars. — Décès de Marie-Jeanne de la Ruelle, fille des précédents, âgée de 6 à 7 ans.

1687, 15 juin. — Décès de n. h. Me Antoine Blanchon [1], seigneur d'Arzillières [2] et des Fours [3] de la ville de Fismes, élu en l'élection de Reims, avocat et procureur du roi en la ville de Fismes, mari d'Anne Ravineau ; âgé de 74 ans. Inhumé dans l'église, près de la chapelle de Saint-Hyacinthe.

1693, 16 août. — Décès d'Anne Ravineau, son épouse, âgée de 80 ans ; inhumée dans l'église.

[1] *D'azur à trois cœurs d'or.*

[2] Fief sis à Baslieux-les-Fismes. Ne pas confondre avec Arzillières, commune de l'arrondissement de Vitry-le-François (Marne).

[3] « A vendre le fief des Fours, situé en la ville de Fismes, consistant en maison seigneuriale entre la Grande-Rue et la Cour des Fours, cens, surcens, droits de lods et ventes sur plusieurs maisons et héritages sis en ladite ville et terroir, grange sise près de ladite Cour des Fours. Lesdits fief, maison et grange se vendront conjointement ou séparément. *S'adresser à Me Huguin, notaire à Reims, ou à Me Billet, fils, notaire à Fismes* ». Journal des *Affiches de Champagne*, n° du 25 février 1778.

Digitized by Google

1693, 26 décembre. — Décès de dem^lle Marie de Creil [1], veuve de François de Houppy, seigneur de La Roche et Merval [2].

1698, 7 septembre. — Mariage de Claude-Henry Dagneau, chef d'échansonnerie du roi, fils de feu Henri Dagneau, secrétaire des finances de Monsieur, et de dem^lle Madeleine Creton, de la paroisse de Bailleul, avec dem^lle Madeleine Le Scellier, fille de feu Symphorin Le Scellier [3] et dem^lle Madeleine Levermé.

1704, 9 août. — Décès de Magdeleine Le Scellier, femme de Claude-Henry Dagneau, chef d'échansonnerie chez le roi, seigneur en partie de Merval, âgée de 33 ans ; inhumée dans le chœur.

1747, 5 février. — Décès de Me Henry Dagneau, son époux, âgé de 80 ans ; inhumé dans l'église.

1701, 6 décembre. — Bp. de Pierre-Edme, fils d'Edme Moreau, écuyer, sieur des Couronnes, conseiller du roi,

[1] *D'azur à un chevron d'or accompagné de trois clous de la Passion de même.*

P. Pellot. Fragment généalogique sur les familles de Creil et d'Auquoy. Extrait de la *Revue des questions héraldiques*, Vannes, 1900.

[2] Arr. de Soissons, c. de Braisne (Aisne).

[3] Conseiller du roi, lieutenant général civil et criminel au siège royal de Fismes, il était mort dans cette ville en 1697. En , le libraire Voisin, de Paris, annonçait dans un de ses catalogues, le manuscrit suivant sous le numéro 14146 :

Mémoire de la généalogie de Messieurs *Le Scellier*, pour servir à la famille, fait (en 1698) par Claude Le Scellier, garde des sceaux au siège de Fismes (Marne). Manuscrit formant 21 pages in-4. — Autre Généalogie de Messieurs Le Scellier. Manuscrit du XVIIIe siècle, formant 4 pages in-fol. la dernière page contient la généalogie de la famille *Racquet*..... 15 fr.

La famille Le Scellier était originaire de Soissons, et y exerçait des fonctions. On trouve dans ces manuscrits (dont le premier a la forme d'un livre de raison) des détails intéressants sur cette famille et sur ses alliances. On trouve ensuite des Le Scellier établis à Fismes. Ces derniers s'étaient alliés à la famille Vilain, et Antoine Vilain, maire de Fismes, eut l'honneur de haranguer et de recevoir le roi Henri IV, lorsqu'il fit son entrée dans cette petite ville Champenoise. Notre manuscrit de 1698 contient des renseignements curieux à ce sujet.

Digitized by Google

commissaire aux revues des troupes à Fismes, et de demoiselle Marie-Anne Ducerf.

1703, 20 février. — Bp. de Marie-Louise, fille des mêmes.

1704, 3 janvier. — Naissance d'un enfant mort-né, fils des mêmes.

1704, 18 novembre. — Bp. de Marie-Jeanne, fille des mêmes.

1712, 9 février. — Bp. de Jean, fils des mêmes.

1713, 27 février. — Mariage d'Alexandre-César de Vauclerois, fils de feu Pierre-Ernest de Vauclerois, s^r de La Ville-aux-Bois, et de dame Nicolle de Cauchon, avec Marguerite Thubé, fille de feu Philippe Thubé, arpenteur royal, et de Marguerite Despret.

De ce mariage :

Robert-Alexandre, bp. le 24 février 1714. Parrain : Robert Le Scellier, conseiller du roi, président lieutenant général civil et criminel ; marraine : Marie-Anne de Noüe, dame en partie de Villers-en-Prayères ; il mourut le 6 mars.

Françoise-Marguerite, bp. le 5 juillet 1717.

Joseph-Alexandre, bp. le 21 juillet 1718. Parrain : Joseph de Noüe, écuyer, seigneur de Villers-en-Prayères ; marraine : Marie-Anne de Noüe. Voir son mariage à la date de 1778.

Marie-Madeleine de Vauclerois, morte le 19 juillet 1722, âgée de 5 mois, de la paroisse de Chamouille, diocèse de Laon.

1715, 25 août. — Bp. de Marie-Anne, fille posthume de feu Luc Covin de la Bourdonnerie, écuyer, officier de marine, et de dem^lle Catherine-Elisabeth David ou Davy. Cette veuve épousa, le 9 février 1717, Ponce Billet de Monteville, ancien capitaine d'infanterie, veuf d'Antoinette Meslé, qui mourut en 1720, âgée de 64 ans.

1717, 28 juillet. — Bp. d'une fille, de Claude-Jacques-François-Joseph Erard, écuyer, sieur d'Eury, gentilhomme ordinaire servant chez le roi, et de dem^lle Marie-Anne Le

Digitized by Google

Scellier ; morte peu après sa naissance. En 1722, naissance de Marie-Perette ; en 1723, Apolline.

1720, 19 mars. — Bp. de Marie-Françoise, fille de J.-B. Augustin d'Avril, s^r de la noüe de l'Escaut, opérateur privilégié du roi [1], et d'Anne Bernardin.

1722, 14 juillet. — Mort de M. Florimond Moët de Pertuit, avocat en parlement, âgé de 70 ans.

1730, 26 décembre. — Mariage de Messire François Oudan [2], *chevalier*, fils de feu Me J.-B. Oudan, chevalier, et de dame Marie Chéron, de la paroisse Saint-Crépin, de Château-Thierry, avec dem^lle Marie-Magdeleine Dagneau, fille de M. Claude Dagneau, ancien chef d'échansonnerie du roi, et de feue dame Marie-Magdeleine Le Scellier.

De ce mariage :

Marie-Magdelaine Henriette, bp. le 27 décembre 1731 ; morte le 20 janvier 1733.

Un enfant mort-né en 1733.

Marie-Jeanne-Henriette, bp. le 2 juin 1735. Parrain : M. Jean-Nicolas Oudan, capitaine au rég. de la Reine infanterie, représenté par Me Henry Oudan, capitaine au rég^t de Longra ; marraine : dem^lle Apolline-Henriette Dagneau (Voir son mariage à l'année 1760).

François-Henry, né le 1er juillet 1737. Parrain : Me Henry Oudan, capitaine..., de la paroisse Saint-Crépin, de Château-Thierry ; marraine : dame Apolline Aubert. Le père est qualifié *écuyer*.

Claude, bp. le 13 décembre 1743. Parrain : Me Claude Le Scellier, prêtre, curé de Perles, représenté par François-

[1] Membre de la famille bien connue des guérisseurs ambulants Lescot ou Lescaut. « Le Sr Lescaut, opérateur, supplie la Compagnie de lui permettre de faire construire sur la place de l'Hôtel-de-Ville un théâtre pour y débiter ses drogues ». Registre des conclusions du Conseil de Ville de Reims, 26 janvier 1733.

[2] *D'azur à un chevron d'or accompagné de deux roses de même en chef et d'un lion aussi d'or en pointe.*

Digitized by Google

Henry, frère de l'enfant ; marraine : dame Marie-Anne Dufrenois, épouse de M. Jean-Nicolas Oudan, capitaine au régiment de la reine-infanterie, représentée par Marie-Jeanne-Henriette, sœur de l'enfant. Il mourut le 17 septembre 1755 et fut inhumé dans l'église. Le père est qualifié *chevalier* dans l'acte, mais le mot a été barré et remplacé par celui d'*écuyer*.

Messire François Oudan, écuyer, père de ces enfants, mourut le 21 décembre 1754, âgé de 52 ans, et fut inhumé dans l'église. Sa veuve mourut le 10 octobre 1792, âgée de 89 ans. Présents : F.-H. Oudan, son fils ; Joseph-Louis d'Heiss, ancien colonel d'infanterie, et Pierre Berthet, ses petits-fils.

1734, 27 mai. — Mariage du sieur Philippe-César de Boubers [1], écuyer, seigneur de Doucigny, fils de feu Philippe de Boubers, et de dame Marie-Jeanne Chauveau, de la paroisse de Rieux (diocèse de Troyes), avec demoiselle Marie-Françoise-Gabrielle Verlac, fille de Maître Jean Verlac, maire et prévôt de la ville de Fismes, et de dem^lle^ Gabrielle-Catherine Leclerc.

1738, 7 novembre. — Bp. de Joseph, fils des précédents, de la paroisse de la Madeleine, de Troyes.

1736, 15 mars. — Décès de D^lle^ Marie-Magdeleine de Vauclerois, veuve de Mr Charles de Brotonne, âgée de 58 ans ; inhumée dans l'église.

1738, 5 mai. — Décès de Robert Le Scellier, président lieutenant général civil et criminel au bailliage prévôté et siège royal de Fismes, âgé de 77 ans ; inhumé dans l'église.

1740, 3 juin. — Décès de dame Marie-Madeleine Kilberger, veuve de Messire Jacques de Fougère, chevalier, seigneur de Baslieux, Courlandon, âgé de 70 ans ; inhumée dans l'église de Courlandon. Présents : Me César-Alexandre de Fougère, chevalier, seigneur de Courlandon ; Me Augustin d'Au-

[1] *D'or à trois aigles de sable becquées et membrées de gueules.*

Digitized by Google

bourg, marquis de la Bauve, colonel d'infanterie, seigneur d'Œuilly.

1742, 5 février. — Mariage de Messire Thomas de la Personne, seigneur du Buisson [1] et Ventelay en partie, lieutenant de cavalerie au régiment de M. le dauphin, fils de Me Thomas de la Personne, seigneur des dits, et de dame Marie-Madeleine Griffon, avec demlle Geneviève-Cécile Moreau, fille de feu Me Edme Moreau, écuyer, et de dame Marie-Jeanne Ducerf.

De ce mariage :

Thomas, bp. le 28 décembre 1743. Parrain : Me Thomas de la Personne, sr du Buisson, Neufchâtel, Ventelay en partie, chevalier de Saint-Louis ; marraine : dame Louise Baudet, veuve de Pierre Varlet, avocat en parlement.

Marie-Louise-Cécile, bp. le 31 octobre 1745.

Marie-Jeanne-Charles, bp. le 10 mars 1748.

Catherine, bp. le 27 avril 1750 ; elle mourut le 13 décembre 1754.

1738, 26 août. — Mariage de Messire Henry-Charles-Adrien de Beaurepaire, écuyer, fils de feu Me Charles de Beaurepaire [2], écuyer, seigneur de Coizard, et de dame Marie-Françoise Payen, de la paroisse d'Ay, avec demoiselle Apolline-Henriette Dagneau, fille de M. Claude-Henry Dagneau, ancien officier chez le roi, et de Madeleine Le Scellier.

De ce mariage :

Marie-Madeleine-Louise, bp. le 31 janvier 1743.

François de Paule, bp. le 15 juin 1744 ; mort le 25 mai 1745.

[1] Buisson, fief sis à Ventelay. Voir ce mot.

[2] *D'azur à l'anneau chatonné d'or à la bordure denchée de même.*

Coizard, arr. d'Epernay, cn. de Montmort (Marne).

Digitized by Google

Charles-Henry-Joseph, bp. le 22 juin 1748 ; mort le 28 août 1749.

1746, 16 février. — Mariage de Messire André Oudin, écuyer, seigneur de Richebourg, fils de Messire André Oudin, écuyer, seigneur de Richebourg, gentilhomme de la grande fauconnerie du roi, et de dame Anne-Elisabeth [Godet] de Vadenay, de Noyon, avec Mad. Marie-Anne Erard, fille de Me Claude-Jacques Erard, gentilhomme ordinaire du roi, et de dame Marie-Anne Le Scellier.

De ce mariage :

André, bp. le 16 mai 1747. Parrain : J.-B. Nicolas Oudin, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, de Noyon ; marraine : Marie-Anne Le Scellier, citée plus haut.

Anne-Marie-Joseph, bp. le 22 décembre 1748. Parrain : le grand-père maternel ; marraine : la grand'mère paternelle.

André-Philippe, bp. le 12 janvier 1750. Parrain : Philippe Oudin, ancien officier d'infanterie, de Reims ; marraine : Marie-Madeleine Le Scellier.

1752, 5 décembre. — Mort à l'auberge de Messire Jean-Louis de Bernard, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, capitaine au régiment du roi cavalerie, natif de Champigny (diocèse de Sens), âgé de 39 ans ; inhumé dans l'église.

1747, 16 février. — Bp. de Marie-Agathe, fille de Messire César de Gondallier d'Eguisy, chevalier, ancien gendarme de la garde et pensionnaire du roi, et de dame Marie-Agathe de Vuillot.

1750, 6 janvier. — Bp. de Madeleine-Reine, fille des mêmes.

1752, 21 août. — Mariage de Messire Charles-Abraham de Villelongue, écuyer, garde du corps de S. M., fils de Me Antoine de Villelongue, écuyer, seigneur de La Roqueterie, et de défunte dame Louise de Guérin, de la paroisse de Craonne, avec Made Marie-Marguerite Froment, fille de

Digitized by Google

M. Julien Froment, officier de l'Hôtel royal des invalides, et de défunte dem^lle^ Marie-Claude Georget. Présents : Me Charles-Adrien de Beaurepaire, écuyer, seigneur en partie de Merval ; Me Thomas de la Personne, écuyer, seigneur du Buisson et Ventelay en partie ; Me François de Hedouville, seigneur de Merval.

De ce mariage :

François-Pierre, bp. le 9 juillet 1753. Parrain : Haut et puissant seigneur Messire François-Pierre de Briqueville, comte de la Luzerne, lieutenant général des armées du roi, lieutenant des gardes du corps de S. M. (M. de Villelongue appartenait à la Cie de Luxembourg, brigade de la Luzerne), représenté. Marraine : Apolline-Henriette Dagneau, femme de M. de Beaurepaire cité ci-dessus.

Charles-Antoine, bp. le 2 juin 1755. Parrain : le grand-père paternel ; marraine : dem^lle^ Charlotte de Guérin de Sauville, dame dudit lieu, résidant à Poilcourt.

Marie-Marguerite Françoise, bp. le 18 avril 1758. Parrain : son frère aîné ; marraine : Françoise-Gabrielle de Joinville, fille de Me François-Gabriel Regnier de la Motte, chevau-léger de la garde, demeurant à Craonne ; Marie-Françoise de Flavigny a signé pour elle.

1758, 27 mai. — Décès de dem^lle^ Marguerite-Suzanne de Navailles, veuve du s^r^ J.-B. Moreau, du Mont-Notre-Dame, âgée de 58 ans.

1759, 20 février. — Décès de Messire Marie-François-Joseph, âgé de 4 mois, fils de Me Louis-Joseph de Noue de La Grange, chevalier, seigneur de Villers-en-Prayères, vicomte de Beaurieux, chevalier de Saint-Louis, exempt de la 1re Cie des gardes du corps du roi, et de dame Marie-Catherine-Julie Lefebvre de l'Epine ; inhumé dans l'église.

1761, 8 mars. — Décès de M. Henry-Charles-Adrien Oudan, âgé de 21 ans, fils de Me François Oudan, écuyer, seigneur de Merval ; inhumé dans le chœur.

Digitized by Google

1761, 22 août. — Décès de Madame Apolline-Henriette Dagneau, âgée de 54 ans, épouse de Me Henry-Charles-Adrien de Beaurepaire, seigneur de Merval ; inhumée dans le chœur.

1760, 24 mai. — Mariage de M. Heme-Louis-Ignace le Hérat de Sommaine, écuyer, garde du corps du roi, Cte de Noailles, brigade d'Espinchal, fils des défunts Maître François Le Hérat, avocat en parlement, et dame Anne-Thérèse Sigoigne, de la paroisse de Triaucourt, de droit de la paroisse Saint-Sauveur de Beauvais, avec demoiselle Marie-Jeanne-Henriette Oudan, fille du seigneur de Merval, citée plus haut. Présents : MM. Henry-Charles Adrien Oudan, écuyer, seigneur de Merval, frère de l'épouse ; François-Claude Marmande, seigneur de Tourville, ancien maréchal des logis de la garde ordinaire du roi, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, seigneur en partie du grand hameau de Romain, Toussicourt, Hermonville ; Claude-Jacques-François Erard, écuyer, ancien gentilhomme ordinaire de S. M. ; Nicolas-François Le Scellier [1], conseiller au parlement de Metz, seigneur de Frières, Chézelles [2], Villette ; J.-B.-Alexandre de La Ruelle du Port, conseiller du roi, lieutenant général ; Charles-Abraham de Villelongue, écuyer, garde du corps du roi.

De ce mariage :

Louise-Valentine, bp. le 13 novembre 1760.

Magdeleine-Paule-Pérette, bp. le 1er août 1762. Parrain : Me François-Paul Le Hérat, prêtre, licencié en théologie de la Faculté de Paris, chanoine de l'église cathédrale de Beauvais, vicaire général de S. E. Monseigneur le Cardinal de Gesvres, official de la Cour ecclésiastique de Beauvais, oncle, représenté par Me Pierre de Clouet, seigneur de Grandchamp

[1] Il mourut à Frières-Faillouël (arr. de Laon, c. de Chauny, Aisne), le 8 décembre 1783, âgé de 83 ans.

[2] Dépendance de Fismes.

Digitized by Google

et Magneux, chevalier de Saint-Louis, garde du corps du roi ; marraine ; la grand'mère maternelle.

Marie-Louise-Françoise-Félicité, bp. le 29 novembre 1763. Parrain : Me François Oudan, lieutenant au régt d'Eu infanterie ; marraine : dame Louise-Marie-Anne le Hérat de Fleury, épouse de Maître Augustin Picart, avocat en parlement, représentée.

Marie-Henriette-Félicité, bp. le 31 mars 1765. Parrain : Messire-Henry-Catherine Lefèvre, docteur ex-syndic et professeur royal émérite en Sorbonne, abbé de N.-D. de Chartreuve, diocèse de Soissons, prieur et seigneur de Ventelay, prédicateur du roi, représenté par M. Robert le Batteux-Duplessis, ancien officier de cavalerie ; marraine : dame Marie-Madeleine-Françoise Danré, épouse de M. Nicolas-François Le Scellier, conseiller au parlement de Metz, seigneur de Frières-Faillouël, Chézelles, Villette. Elle mourut le 29 avril 1766.

Edme-Thérèse-Nicole, bp. le 2 avril 1766. Parrain : Me Nicolas Le Hérat, abbé, demeurant à Triaucourt, représenté par le sieur Nicolas-Alexandre Barbey, fils de M. Nicolas-J.-B. Barbey, seigneur de Chambrecy, et de demlle Geneviève-Cécile Varlet ; marraine : Anne-Thérèse Le Hérat, épouse Burnet, demeurant à Triaucourt, représentée par Louise-Valentine Hérat, sœur de l'enfant. Elle mourut le 10 janvier 1768.

1779, 22 juin. — Décès de demoiselle Marie-Jeanne-Henriette Oudan, épouse de M. le Hérat de Sommaine, chevalier de Saint-Louis, âgée de 43 ans.

1762, 28 avril. — Mariage de Messire Philogène-Charles de Montfort, écuyer, seigneur de Sainte-Euphraise [1], mousquetaire noir de la 2e Cie du roi, veuf de dame Marie-Elisabeth de Signier, dame de Rogny, Houry, etc., avec demoi-

[1] Arr. de Reims, c. de Ville-en-Tardenois (Marne).

Digitized by Google

selle Apolline-Marie-Charles-Henriette-Claire de Beaurepaire, fille de Me H. C. A. de Beaurepaire, seigneur de Merval, cité plus haut.

1762, 4 août. — Bp. de Henry-Charles-Philogène-Ambroise, fils de Me Ambroise-Félix Thoumin, écuyer, seigneur de la Haulle, ancien major des ville et château d'Angoulême, entreposeur de tabac à Fismes, et de dame Thérèse Lausie (ou Losy). Parrain : M. de Montfort ; marraine : son épouse.

1765, 9 décembre. — Bp. de Marie-Catherine, fille des mêmes. Parrain et marraine : ses frère et sœur Pierre et Catherine.

1769, 6 décembre. — Décès de Marie-Thérèse, fille des mêmes, âgée de 10 ans. Elle était née à Paris, sur la paroisse Saint-Sulpice.

1763, 27 juin. — Mariage de Messire Antoine-François Elie de Bie, chevalier, brigadier des armées du roi, chevalier de Saint-Louis, fils de feu Me Elie de Bie, chevalier, et de dame Anne-Marie de Luctain, avec dame Marie-Louise Lefebvre de Vanoise, veuve de Messire Henry-Adrien-Charles de Beaurepaire, écuyer, chevalier, seigneur de Merval. Présents : Messire Charles-Henry-François Le Scellier, de Vauxmesnil, conseiller du roi en tous ses conseils, président à mortier au Parlement de Metz, — Messire André Oudin, écuyer, seigneur de Richebourg, Retheuil, Palaine, — M. Claude Lefebvre, prêtre et curé de Bailleux, — Messire Philogène-Charles de Monfort, écuyer, seigneur de Sainte-Euphraise.

1771, 24 février. — Décès de dame Marie-Anne Le Scellier, âgée de 73 ans, veuve de Messire Claude-Jacques-François Erard, écuyer, gentilhomme servant le roi ; inhumée au bas du sanctuaire.

1774, 5 octobre. — Bp. de Antoinette-Frédérique-Félicité-Louise, fille de Me Léopold-Louis-Antoine Mercu-

Digitized by Google

rini, comte de Valbonne [1], gouverneur pour le roi de la ville d'Apt en Provence, capitaine au rég^t de cavalerie du roi, lieutenant de Nos Seigneurs les Maréchaux de France, et de demoiselle Félicité-Sophie Oudin de Richebourg. Parrain : Me Antoine Mercurini, comte de Valbonne, mestre de camp de cavalerie, lieutenant des Maréchaux ; marraine : dame Frédérique-Sophie-Catherine, née baronne de Dettlingen, sa femme, grands-parents de l'enfant, représentés.

1779, 21 avril. — Décès de Robert Batteux Duplessis, ancien lieutenant de cavalerie au régiment de Marcieux, incorporé au Royal Pologne, âgé de 81 ans, retiré à Fismes.

1778, 21 juillet. — Mariage de Messire Joseph-Alexandre de Vauclerois, écuyer, seigneur de La Ville-aux-Bois, fils des défunts Me Alexandre-César de Vauclerois et dame Marguerite Thubé, avec dem^lle Cécile de Boubers, fille de Messire Philippe-César de Boubers, écuyer, seigneur de Doussigny et de défunte dame Marie-Françoise-Gabrielle de Verlac, de droit de la paroisse de Trefcon, de fait de celle de Fismes.

1779, 28 décembre. — Naissance d'un enfant de Charles-Marie Prévost de Vaudigny [2], écuyer, président trésorier de France, grand voyer général des finances au bureau de Soissons, conseiller du roi, son procureur au bailliage, seigneur de Loges, Chassin, Vaudigny, grand hameau de Romain en partie, Moncet, Buisson, et de dame Marie-Magdeleine Mitoux. Mort peu après la naissance.

1783, 2 décembre. — Bp. de François-Hubert, fils des mêmes.

[1] *Ecartele aux 1 et 4 d'azur à un Mercure d'argent tenant de la dextre son caducée ; aux 2 et 3 d'azur, à la fleur de lys d'or.*

[2] *D'azur au chevron d'or accompagné de trois losanges d'argent au chef cousu d'azur chargé de deux étoiles d'or.* — Il avait acquis Vaudigny du Marquis de Conflans et mourut à Reims, le 7 mars 1836.

Digitized by Google

1786, 20 février. Bp. de Magdeleine-Nicole-Clotilde, fille des mêmes.

1787, 2 février. — Bp. de Constance-Louise, fille des mêmes.

1784, 4 mai. — Mariage de Jean-Dominique Duchesne de la Motte, écuyer, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, fils des défunts Dominique Duchesne de la Motte, écuyer, ancien garde du corps du roi, et Marie-Françoise Barbier, demeurant à Craonne, avec dem^lle^ Elisabeth Marchand, fille des défunts sieur Joseph Marchand, ancien seigneur de Châlons en Forez, et demoiselle Marie Michon. Présents : Me Claude J.-B. de Morambert, écuyer, garde du corps du roi, chevalier de Saint-Louis, demeurant à Craonne, — M. Charles-Abraham de Villelongue, écuyer, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, demeurant à Soissons, — Me Jean-François-Charles-Alphonse de Miremont, chevalier, capitaine au régiment de dragons du Languedoc, demeurant au château de Belval-en-Laonnois, — Charles-Marie Prévost de Vaudigny.

1785, 16 août. — Mariage du sieur Pierre-Edme Barbey, marchand, fils de feu Maître Nicolas-Jean Barbey, conseiller du roi, rapporteur du point d'honneur au bailliage et siège royal de Fismes, seigneur en partie de Chambrecy, et de d^lle^ Geneviève-Cécile Varlet, avec d^lle^ Marie-Jeanne-Geneviève Herbelin.

1786, 14 janvier. — Décès de d^lle^ Marie-Thérèse Autréau de Vigneux, âgée de 81 ans, épouse de Thomas Lambert, bourgeois.

1786, 3 décembre. — Décès de F. A. Thoumin, chevalier de la Haulle, écuyer, ancien major du château d'Angoulême, avocat au parlement, maréchal des logis, commandant la brigade de maréchaussée de Fismes, âgé de 75 ans.

1787, 20 novembre. — Mariage de Messire Claude-Louis

Digitized by Google

le Tellier, écuyer, capitaine général des fermes du roi, fils de feu Messire Louis-Jean-François le Tellier, écuyer, et de dame Marie-Thérèse Moulinot, de droit de la paroisse Saint-Etienne de Vezelay (diocèse d'Autun), de fait de celle de Fismes, avec demoiselle Marie-Geneviève-Cécile Barbey, sœur de Pierre-Edme Barbey, cité plus haut.

De ce mariage :

Macre-Geneviève, bp. le 22 août 1788. Parrain : Me Nicolas le Tellier, écuyer, oncle de l'enfant, demeurant à Sermaize.

1788, 25 décembre. — Décès de J.-B. Hubert Dehureaux, bourgeois, seigneur du fief des Fours, âgé de 57 ans, fils de feu Jean Dehureaux, ancien maire et prévôt de Fismes et d'Antoinette Gaillard.

Hermonville

Greffe : 1607-1622, 1672-1673, 1675-1717, 1720, 1723, 1729, 1731, 1736-1789.

Mairie : 1668-1671, 1674, 1718-1719, 1721-1722, 1724-1728, 1730, 1732-1735.

Huit ou neuf seigneurs se partageaient le terroir. Voir G. Robert. *Les seigneurs d'Hermonville au moyen âge. Reims, Imp. coop. 1909.* Tirage à part de la *Revue de Champagne.*

1609, 20 avril. — Baptême de Marguerite, fille de Louis d'Avennes [1] et de dlle Magdeleine des Armoises. Parrain : René Dupont, de Ventelay ; marraine : dlle Marguerite de Montigny.

[1] *D'or à trois fasces de sable chargées de six besans d'or posés 3, 2, 1.*

Digitized by Google

1611, 23 novembre. — Bp. de Nicolas, fils des mêmes. Parrain : Nicolas de Montigny ; marraine : demoiselle Jeanne de Harlus.

1615, 1er mai. — Bp. de Regnault, fils des mêmes. Parrain : Regnault de Bezannes ; marraine : Blanche, veuve d'André Noblet.

1617, 16 janvier. — Bp. d'Antoine, fils d'Eustache d'Avennes et de Jacqueline de Lenharée [1]. Parrain : Antoine Dumangin ; marraine : Judith de Salnove, sa femme.

1619, 20 décembre. — Bp. d'Anne, fille des mêmes. Parrain : Pierre de Salnove, seigneur de Gernicourt ; marraine, demlle Anne, sa femme.

1621, 14 février. — Bp. de Marie, fille des mêmes. Parrain : Valérien de Salnove ; marraine : Marie de Salnove, sa fille.

1617, 16 janvier. — Mariage d'Antoine Dumangin et de Judith de Salnove. Présents : Jean de Lumbre, Eustache d'Avennes.

1617, 28 mai. — Décès d'Antoine Dumangin ; inhumé au milieu du chœur. Présents : noble homme Louis d'Avennes, n. h. Eustache d'Avennes, Jean de Lumbre.

1617, 3 décembre. — Bp. de Marguerite, fille de feu Antoine Dumangin et de Judith de Salnove. Parrain : Jacques du Hec, demeurant à Ventelay ; marraine : Marguerite de Montigny.

1620, 4 mai. — Mariage du sieur Jean de Benevet écuyer, et de dlle Judith de Salnove, veuve en premières noces. Présents : Eustache d'Avennes, Pierre Dupont, écuyer, etc.

[1] *D'argent à deux cotices de sable.*

Digitized by Google

De ce mariage : Claire, bp. le 21 janvier 1621. Parrain : Jacques Chertemps, sieur du Mousset ; marraine : d^lle Claire Fremyn, sa femme.

1654, 5 septembre. — Suppléé les cérémonies du baptême à Marie-Anne, bp. le 15 octobre 1652, fille de Louis d'Avennes, écuyer, seigneur en partie d'Hermonville, et de d^lle Madeleine de Cambray. Parrain : J.-A. Arnoulet, seigneur de Lochefontaine ; marraine : Jacqueline Lespagnol (Paroisse Saint-Pierre-le-Vieil, de Reims).

1654, 12 juin. — Bp. d'Anne, fille des mêmes. Parrain : M. le Duc d'Anjou ; marraine : demoiselle Louise de la Verdelle de Gourde, fille d'honneur de la Reine [2] (Paroisse Saint-Michel, de Reims).

1673, 2 mai. — Mariage de Robert Langlois [1], écuyer, sieur de Chevigny, de la paroisse de Saint-Martin l'heureux, avec d^lle Marie-Anne d'Avennes, fille de Louis d'Avennes et de Madeleine de Cambray. Présents : Louis et Etienne d'Avennes, tous deux écuyers et seigneurs d'Hermonville.

1676, 15 novembre. — Bp. de Jean-Baptiste, fils des précédents. Parrain : J.-B. Arnolet, écuyer, seigneur de Lochefontaine, conseiller du roi, président en la cour des monnaies de Paris, représenté par Claude-Gabriel de Beaurepaire, écuyer ; marraine : Jacqueline Lespagnol, veuve de Jean Arnoulet, conseiller du roi, élu en l'élection de Reims. Il mourut le 6 janvier suivant et fut inhumé dans l'église.

1694, 15 juin. — Dem^lle Marie-Anne d'Avennes, veuve de Robert Langlois, et âgée de 36 ans, épouse Messire François-Charles Daux (ou d'O), chevalier, seigneur de la Rabauderie, Rigeon et Bois Clairbault, capitaine-lieutenant

[1] *D'azur à trois roses d'or feuillées de gueules.*

[2] Le sacre du roi Louis XIV à Reims est du 7 Juin 1654.

Digitized by Google

de dragons au régiment royal, fils des défunts Charles Daux, chevalier, seigneur des dits, un des cent gentilshommes du roi, et de Marie-Magdeleine Demons de la paroisse de Coussay, diocèse de Poitiers (Paroisse Saint-Hilaire, de Reims).

1672, 2 avril. — Décès de d[lle] Antoinette d'Avennes.

1678, 5 décembre. — Décès de demoiselle Charlotte d'Avennes, âgée de 76 ans, veuve de Claude Méral, sieur de Saint-Amand ; inhumée dans l'église. Présents : Etienne d'Avennes, écuyer, seigneur d'Hermonville, Pierre Méral, fils.

1675, 14 novembre. — Décès de M[r] Me Philippe Ravineau [1], seigneur de Toussicourt [2] et Hermonville, conseiller du roi, président en l'élection de Reims, âgé de 77 ans ; inhumé dans l'église Saint-Hilaire de Reims, ainsi que sa femme Jeanne Coquillart, morte le 21 septembre 1669, âgée de 68 ans (Paroisse Saint-Hilaire, de Reims).

1711, 13 mai. — Décès de M. Gérard Ravineau, écuyer, seigneur de Toussicourt et Hermonville, conseiller du roi au siège royal de Reims, 1er assesseur en la maréchaussée, âgé de 83 ans ; il demeurait rue de Gueux, sur la paroisse Saint-Jacques, mais fut enterré comme son père dans la nef de Saint-Hilaire. Présents : Jean de Mongeot, écuyer, seigneur de Cheniers ; Edmond Bachelier, conseiller du roi, juge-garde en la monnaie de Reims ; Jacques-Christophe de Mongeot d'Hermonville. Sa veuve, Jeanne Ravaux, mourut le 22 janvier 1720 et fut inhumée à Saint-Hilaire. Présents : Jean de Mongeot, écuyer, seigneur de Cheniers ; Jacques-Christophe de Mongeot, écuyer, seigneur de la

[1] *D'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux roses au naturel et en pointe d'un raisin de même.*

[2] Terroir d'Hermonville.

Digitized by Google

Bouteillerie ; Jacques-Christophe de Mongeot, écuyer, seigneur d'Hermonville (Par. Saint-Hilaire, Reims).

1686, 26 janvier. — Abjuration de d^lle^ Elisabeth Fremyn, fille de feu Jacques Fremyn, avocat au présidial, et de d^e^ Elisabeth Dupré, — et de deux domestiques, Marie Regnault, Rachel Chebaut. Présents : Claude-Gabriel de Beaurepaire, écuyer, seigneur de Coizard, Toussicourt, Hermonville en partie, lieutenant au régiment de Saux ; Pierre-Marie d'Avennes, écuyer, seigneur de Toussicourt et Hermonville en partie.

1688, 21 novembre. — Décès de Messire Claude-Gabriel de Beaurepaire, écuyer, seigneur de Toussicourt et Hermonville en partie, âgé de 26 ans.

1690, 8 mars. — Décès de Messire Etienne d'Avennes, écuyer, seigneur de Toussicourt et Hermonville en partie, âgé de 92 ans.

1690, 15 octobre. — Décès d'Antoine, fils de M. Louis de la Salle de l'Etang, écuyer, porte-manteau du roi, et d'Anne-Louise Coquebert des Noyers, de Reims.

1691, 19 novembre. — Décès de d^e^ Marguerite d'Avennes, veuve de M. de Bohan, écuyer ; âgée de 93 ans.

1693, 25 octobre. — Bp. de Louis-Joseph, fils de Me Jacques Rousseau, seigneur des Courty, et de d^lle^ Marie-Anne de la Bruyère. Parrain : Louis-Joseph d'Avennes, écuyer, seigneur d'Hermonville en partie et du grand hameau de Romain ; marraine : Marie, fille de feu Etienne d'Avennes.

1695, 4 avril. — Bp. de Claude, fils des mêmes. Le père est dit gendarme de la garde du roi. Parrain : Claude Marmande, écuyer, seigneur de Tourville, maréchal des logis des gendarmes de la garde du roi ; marraine : dame Marie-Liesse d'Avennes, demeurant à Romain.

1696, 25 octobre. — Bp. de Marie-Catherine, fille des mêmes. Parrain : Jean l'Evangéliste Torchet, écuyer, sei-

Digitized by Google

gneur de la Chapelle, un des 200 chevau-léger de la garde du roi ; marraine : Catherine Rousseau, son épouse, demeurant à Cauroy-les-Hermonville.

1698, 3 février. — Bp. de Magdeleine-Thérèse, fille des mêmes. Parrain : Jacques de la Bruyère, écuyer, seigneur en partie du grand hameau de Romain ; marraine : Magdeleine, fille d'Etienne d'Avennes.

1699, 24 novembre. — Mariage de Thierry Couët, vigneron à Marzilly [1], avec Perette, fille naturelle d'Etienne d'Avennes, écuyer, seigneur d'Hermonville et Toussicourt en partie, et de Jeanne Petit. Magdeleine d'Avennes, dame d'Hermonville et Toussicourt en partie, fut marraine d'un de leurs enfants l'année suivante. Perette d'Avennes mourut veuve le 30 avril 1742, âgée de 68 ans.

1700, 25 février. — Mort de Marie-Anne Petit, fille de Nicolas Petit, laboureur, et de d^lle^ Marie-Nicolle-Agnès de Michelet.

1701, 18 octobre. — Bp. de Marie-Jeanne, fille de Messire Louis-Joseph d'Avennes, écuyer, seigneur du grand hameau de Romain, d'Hermonville et de Toussicourt en partie, lieutenant au régiment royal des Cravates, et de dame Gabrielle-Hippolyte [Collet] du Quesnay. Parrain : Jean-Eustache Bergeot, gentilhomme de la vénerie du roi, demeurant à Villers-Marmery ; marraine : Marie d'Avennes. Elle mourut le 10 septembre 1706.

1703, 4 août. — Bp. de Pierre-Eustache, fils des mêmes. Parrain : Pierre-Marie d'Avennes, écuyer, comte de Cramailles, seigneur d'Hermonville et Toussicourt en partie, capitaine au régiment de Saulx ; marraine : d^lle^ Marie d'Avennes, sa sœur. Il mourut le 16 août et fut inhumé à l'église.

[1] Hameau, commune d'Hermonville.

Digitized by Google

1705, 22 février. — Bp. de Charles-Florimond, fils des mêmes. Parrain : Charles de Collet, écuyer, seigneur du Quesnay ; marraine : dame Louise-Florimond de la Garenne, son épouse.

1706, 23 février. — Bp. de Claude, fils des mêmes. Parrain : Claude Marmande de Tourville ; marraine : dame Marie-Liesse d'Avennes, son épouse.

1707, 23 mars. — Bp. de Catherine, fille des mêmes. Parrain : Jean l'Evangéliste Torchet de la Chapelle, brigadier des chevau-légers de la garde du roi ; marraine : Catherine Rousseau, son épouse. Elle mourut le 26 et fut inhumée dans l'église.

1708, 10 mars. — Bp. de Marie-Hippolyte, fille des mêmes. Parrain : Claude, fils de Claude Marmande, écuyer, seigneur du grand hameau de Romain, chevalier de Saint-Louis, maréchal des logis des gendarmes de la garde du roi ; marraine : Marie-Madeleine, fille de M. Antoine-Nicolas de Collet du Quesnay et de Nicole Bergeot.

1709, 4 mai. — Bp. de Henry, fils des mêmes. Parrain : Henry, fils de Jean l'Evangéliste Torchet de la Chapelle ; marraine : d^lle^ Marie-Thérèse d'Avennes. Il mourut le 17 août et fut inhumé dans l'église.

1710, 24 octobre. — Bp. de Louis-Joseph, fils des mêmes. Parrain : Charles-Florimond, son frère ; marraine : Jeanne-Charlotte Langlois. (Voir sa postérité années 1747 et suivantes).

1712, 12 mars. — Bp. de Jean-Félix, fils des mêmes. Parrain : Félix-Honoré Collet du Quesnay, écuyer ; marraine : Jeanne Aubry, femme de M. Hubert Deperthes, bailli en la justice du Chapitre de Notre-Dame.

1715, 14 avril. — Bp. de Hubert, fils des mêmes. Parrain et marraine : Hubert Deperthes et sa femme. Il mourut le 20 octobre 1744 et fut inhumé dans l'église, vis-à-vis l'autel de Saint-Sébastien, proche la sacristie.

Digitized by Google

1703, 20 juin. — Décès de d^lle Magdeleine d'Avennes, fille de feu Me Etienne d'Avennes, écuyer, seigneur d'Hermonville, et de d^lle Marie Trousset ; inhumée dans l'église.

1703, 22 juin. — Décès de d^lle Marie d'Avennes, fille des mêmes ; inhumée dans le cimetière.

1704, 25 novembre. — Mariage de Messire François de Morienne [1], écuyer, fils de feu Messire Claude de Morienne, écuyer, et de dame Charlotte de Cosson, de la paroisse de Fère-en-Tardenois, avec d^lle Marie d'Avennes, fille de Me Etienne d'Avennes... et de d^lle Marie Trousset. Présents : M. Antoine de Vienne, écuyer, — Marc de Cosson, seigneur d'Espilly, oncle de M. de Morienne, — Pierre-Marie d'Avennes, frère de l'épouse.

1717, 18 février. — Décès de ladite Marie d'Avennes... ; son mari est dit seigneur de Villemoyenne [2] ; inhumée dans la nef, au pied de la chaire.

1726, 23 août. — Décès de Messire Louis-Joseph d'Avennes, écuyer, seigneur d'Hermonville et de Toussicourt en partie et du grand hameau de Romain. Inhumé dans l'église « au côté droit du chœur, sous les bancs des hommes ». Présents : Pierre-Marie d'Avennes, son fils, J. de la Bruyère, Marmande de Tourville.

1728, 11 décembre. — Décès de Messire Jean de Mongeot [3], écuyer, seigneur d'Hermonville et Toussicourt en partie, âgé de 70 ans environ. Inhumé dans l'église « au côté de l'évangile dans la chapelle de Sainte-Gemme ».

[1] *D'or à la fasce d'azur accompagnée de trois têtes de Maure de sable tortillées d'argent.*

[2] Arr. et c. de Bar-sur-Seine (Aube).

[3] *D'azur à trois glands d'or surmontés d'une coquille d'argent.* Maintenue de noblesse signée Larcher (Châlons, 25 juin 1698) en faveur de Jean, Jacques-Christophe et Nicolas Claude de Mongeot, écrite en marge de la *Généalogie de la famille de Mongeot*, imprimée sur parchemin (60 x 80), extraite du *Procès-verbal de la recherche de la noblesse de Champagne.* (Collection personnelle).

Digitized by Google

Présents : Mongeot de la Bouteillerie, Mongeot, ses frères.

1729, 28 novembre. — Mariage de Mr Nicolas Lequeux, ancien mousquetaire du roi, capitaine en chef de la Compagnie des Arquebusiers de Reims, ancien lieutenant pour le roi au gouvernement de Reims, fils des défunts Mr Jean Lequeux, conseiller du roi, maître particulier des eaux et forêts de Reims et d'Epernay et Me Marie Graillet, de la paroisse Saint-Jacques de Reims, avec Me Jeanne-Charlotte Langlois, fille des défunts Messire Robert Langlois, écuyer, seigneur de Chevigny, et Me Marie d'Avennes.

1731, 27 février. — Mariage de Messire Félix-Roland de Vrévin [1], seigneur de la Grange-aux-Bois, fils de feu Me Félix de Vrévin, intendant des frontières de Champagne et du Luxembourg, commandeur de l'ordre du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, et de dame Marie-Angélique Ravaulx, de la paroisse de Launois, avec demoiselle Remiette de Mongeot, fille de feu Jean de Mongeot, écuyer, seigneur de Cheniers, Toussicourt, Hermonville, et de dame Remiette de Ravineau.

Dame Remiette de Mongeot, dame d'Hermonville et de Toussicourt, mourut veuve à Reims, le 4 octobre 1768, âgée de 70 ans, et fut inhumée dans l'église de Saint Pierre-le-Vieil (Paroisse Saint Pierre, de Reims).

1735, 31 juillet. — Naissance de Marie-Claude-Angélique-Jacqueline, fille de Me Jacques-Christophe de Mongeot, écuyer, seigneur d'Hermonville et Toussicourt, un des 200 chevau-légers de la garde ordinaire du roi, et de Madame Benigne-Henriette-Angélique de Champagne, dame de Leuze. Elle fut aussitôt baptisée à la maison par Picard, chirurgien à Bourgogne. Parrain : Nicolas-Claude de Mongeot, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Champagne, les

[1] *D'azur au chevron d'hermines accompagné de deux étoiles d'or en chef et d'une grappe de raisin de même en pointe.*

Digitized by Google

Istres et Bury ; marraine : Marie-Françoise de Saint-Maurice, veuve de Claude-Henri de Champagne, chevalier, seigneur de Morcins.

Elle mourut le 13 mars 1736 et fut inhumée dans l'église, à l'entrée de la chapelle Saint-Pierre, à côté de la tombe de M. [Jean de Mongeot, seigneur] de Cheniers, son aïeul.

1737, 4 juin. — Présentée à l'église Remiette-Henriette, fille des mêmes, baptisée à la maison par la sage-femme. Parrain : Me Pierre-Dominique Largentier, seigneur de Chandion ; marraine : Madame Véronique Largentier, veuve de Félix-Roland de Vrévin, chevalier, seigneur de la Grange-aux-Bois, de la paroisse de Beaumé (diocèse de Laon).

1738, 12 novembre. — Bp. de Marie-Louis-Nicolas, fils des mêmes ; le père est dit seigneur de Leuze et Sainte-Euphraise en partie. Parrain : Antoine-Nicolas de Mongeot, seigneur de Champagne, de la paroisse Saint-Pierre, de Reims ; marraine : Marie-Anne de Mongeot, veuve de Joseph Coquebert de Bulin.

Ecuyer, un des 200 chevau-légers de la garde du roi, il épousa à Reims, le 3 mars 1761, demoiselle Elisabeth de la Salle, âgée de 35 ans, fille de M. Nicolas de la Salle, écuyer ancien capitaine au régiment de Languedoc, et de défunte Catherine-Charlotte Allan (Paroisse Saint-Jacques).

De ce mariage : Jean-Baptiste-Henry-Louis, bp. le 13 février 1765 (Paroisse Saint-Pierre, de Reims).

1740, 17 mars. — Bp. de Françoise-Louise-Angélique, fille des mêmes. Parrain : Louis-Joseph-Nicolas de Champagne, seigneur des Hantes, capitaine dans le régiment du roi infanterie, chevalier de Saint-Louis, oncle ; marraine : Françoise-Magdeleine de Mongeot, cousine, de la paroisse de Champigneul (diocèse de Châlons).

1741, 17 juin. — Bp. de Marie-Louise-Félicité, fille des mêmes. Parrain : Me Louis-Maximilien Lesueur, écuyer, sieur de Givry, sous-brigadier des chevau-légers de la garde

Digitized by Google

du roi, chevalier de Saint-Louis ; marraine : Marie-Magdeleine-Nicolas de Champagne, de Joiselle, de la paroisse de Chaudion (diocèse de Troyes).

1743, 25 septembre. — Bp. de Jacques-Félix-Henry, fils des mêmes. Parrain : Jacques-Félix de Vrévin, chevalier, seigneur de la Grange-aux-Bois, Hermonville et autres lieux ; marraine : Marie-Magdeleine-Jacqueline de Champagne.

1746, 3 février. — Naissance d'Anne-Nicolas, fils des mêmes. Parrain : Antoine-Nicolas de Mongeot, seigneur de Champagne, Bury, les Istres, Sainte-Euphraise, prieur et seigneur de Trouhaut, Notre-Dame d'Y et Fromenteau ; marraine : dame Anne-Louise Picot de Cour, dame d'Aguisy.

Chevau-léger de la garde ordinaire du roi, chevalier novice des ordres royaux militaires et hospitaliers de N.-D. du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, il épousa à Reims, le 4 avril 1769, d^lle^ Marguerite-Pérette-Gabrielle Pernet, âgée de 20 ans, fille de feu Me Ignace Pernet, conseiller du roi, son procureur en la maîtrise des eaux et forêts de Reims et d'Epernay, et de d^e^ Marie-Benoîte Batteux (Paroisse Saint-Symphorien).

De ce mariage : Henri-Nicolas [1], bp. le 27 juillet 1770 (id.).

1740, 4 juin. — Décès de Remiette Ravineau, âgée de 74 ans, veuve de Me Jean de Mongeot, écuyer..., inhumée dans l'église, chapelle Sainte-Gemme. Ont signé : de Mongeot d'Hermonville, de Mongeot de Sainte-Euphraise, de Mongeot de Champagne.

[1] Il fut autorisé par ordonnance de S. M. Louis XVIII d'ajouter à son nom celui de Christon, qui était celui de sa femme, fille unique de Louis-François Marchant de Christon, émigré, fusillé à Quiberon.

Digitized by Google

1743, 15 mars. — Décès de Marie-Thérèse d'Avennes, âgée de 42 ans, fille de Me L.-J. d'Avennes et de F.-H. Collet du Quesnay ; inhumé en face de l'autel de Saint-Jean-Baptiste, sous le dernier banc des hommes.

1744, 15 décembre. — Décès de M. Pierre-Marie d'Avennes, écuyer, seigneur d'Hermonville, vicomte de Cramaille [1], âgé de 83 ans ; inhumé dans l'église.

1745, 19 mars. — Décès de dame Fabiole-Hippolyte de Collet du Quesnay, âgée de 57 ans, veuve de Me L.-J. d'Avennes... ; inhumée au bas du degré, vis-à-vis la chapelle de Saint-Jean-Baptiste.

1747, 14 octobre. — Naissances d'Elisabeth et de Marie-Remiette, filles de Me Louis-Joseph d'Avennes seigneur vicomte de Cramaille, seigneur de Toussicourt, Hermonville et grand hameau de Romain en partie, Variscourt, le Plessier, et de dame Marie-Louise de Beuvry.

1749, 13 août. — Naissance de Marie-Louis-Remy, fils des mêmes. Parrain : Me Jean-Louis de Hédouville, chevalier, seigneur de Sapigneul ; marraine : dlle Remiette-Jeanne-Louise de Beuvry, dame de Variscourt.

1750, 11 novembre. — Naissance de Charles-François-Joseph, fils des mêmes. Parrain : François-Claude Marmande de Tourville, seigneur en partie du grand hameau de Romain, Hermonville, Toussicourt en partie, 1er brigadier des gendarmes de la garde du roi ; marraine : dame Charlotte Langlois, veuve de Me Antoine de la Bruyère, de Moncet, dame du hameau de Romain en partie, Hermonville et Toussicourt en partie. Il meurt, clerc, le 6 décembre 1768.

[1] La petite Vicomté ou Vicomté de Cramaille, à Hermonville ; voir l'ouvrage de M. Robert, cité en tête de l'article d'Hermonville. Dans le cours des siècles, elle appartint aux Chardon, à la famille de Bezannes (voir ce mot dans d'Hozier). « A vendre la Vicomté de Cramaille, consistante en maison seigneuriale, trois autres maisons, jardin contenant neuf quartels, etc... » (*Affiches de Champagne*, n° du 29 décembre 1777).

Digitized by Google

1752, 12 mars. — Naissance de Marie-Louise-Magdeleine, fille des mêmes. Parrain : Me Charles-Louis Flavigny, seigneur et vicomte de Monampteuil, ancien capitaine d'infanterie, pensionnaire du roi ; marraine : Marie-Magdeleine de Collet du Quesnay, veuve de M. Nicolas Dubut.

1753, 22 avril. — Naissance de Jean-François-Florimond, fils des mêmes. Parrain : Jean-François de Hédouville, seigneur de Variscourt ; marraine : Jeanne-Louise-Remy de Beuvry.

1754, 5 novembre. — Naissance de Marie-Jeanne-Magdeleine, fille des mêmes. (Voir son mariage en 1772),

1761, 31 mai. — Décès de M. Pierre-Joseph Mopinot de Marzilly, capitaine de cavalerie, garde du corps du roi, chevalier de Saint-Louis, âgé de 48 ans ; inhumé dans l'église Saint-Jacques (Paroisse Saint-Jacques, de Reims).

1765, 2 juin. — Décès de Messire Louis-Joseph-Nicolas de Champagne, chevalier, seigneur des Hantes, le Chêne, Ventelay, Vandières-sur-Marne, ancien capitaine de grenadiers au régiment infanterie du roi, chevalier de Saint-Louis, veuf de dame Anne-Radegonde de Champagne, âgé de 55 ans ; inhumé dans l'église. Présents : René-Paul-Louis de Champagne, chevalier, seigneur de Neuvy, Lignière..., lieutenant-colonel d'infanterie, son frère ; Charles-Gabriel-Claude de Chartogne, chevalier, seigneur de Bertoncourt, la Folie et Pernan, ancien capitaine au régiment du roi, son beau-frère.

1766, 11 avril. — Décès de Messire François-Claude de Tourville, ancien maréchal des logis des gendarmes de la garde du roi, chevalier de Saint-Louis, seigneur en partie d'Hermonville, veuf de Marie Oudan de la Cressonnière, âgé de 80 ans ; inhumé dans l'église. Présents : Frédéric-Jérôme, écuyer, seigneur de Marmande, gendarme de la garde du roi, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie ; César Gondalier, écuyer, seigneur de Givry, capitaine

Digitized by Google

d'infanterie ; Honorat de la Neuville, écuyer, gendarme de la garde du roi.

1770, 2 mai. — Décès de Messire Jacques-Christophe de Mongeot, chevalier, seigneur d'Hermonville, Toussicourt, mestre de camp de cavalerie, ancien maréchal des logis des 200 chevau-légers de la garde, chevalier de Saint-Louis, âgé de 74 ans, époux de dame Angélique-Bénigne-Henriette Champagne ; inhumé dans l'église. Présents : ses fils Marie-Louis-Nicolas et Anne-Nicolas.

1781, 1er septembre. — Décès de dame A.-B.-H. Champagne, veuve du précédent, âgée de 78 ans.

1772, 6 mai. — Mariage de Messire Louis-Jean de Lespinay, chevalier, fils de Me Jacques de Lespinay, chevalier, seigneur de Pancy [1], Chamouille, Colligis, haut et bas Lierval, vicomte de Cerny-en-Laonnois [2], et de défunte dame Catherine-Michel-Charlotte de Lens de Licques, de la paroisse St-Jean, de Pancy, avec dlle Marie-Louise-Magdeleine d'Avennes, fille de Me Louis-Joseph d'Avennes, chevalier, seigneur d'Hermonville, Toussicourt, grand hameau de Romain, le Moncet, le Buisson, Variscourt, vicomte de Cramaille, ancien officier de cavalerie, et de dame Marie-Louise de Beuvry. Présents :... Made Anne-Michel de Lespinay, épouse de Michel-Remy de Godet, chevalier, seigneur de Taissy, garde du corps du roi, sœur de l'époux.

De ce mariage :

Jacques-Ferdinand-Louis, bp. le 29 janvier 1773. Le père est dit seigneur du fief du Moncet, du Buisson. Parrain : Jacques-Ferdinand de Lespinay, chevalier, seigneur de Lierval, oncle, demeurant à Beaurieux ; marraine : la grand' mère maternelle.

[1] Arr. de Soissons, c. d'Oulchy (Aisne).
[2] Ces quatre seigneuries sont dans l'arr. de Laon, c. de Craonne (Aisne).

Digitized by Google

Anne-Jean-François, né le 11 janvier 1774. Parrain : Jean-François d'Hédouville, chevalier, seigneur de Variscourt, Sapigneul, Aguilcourt, représenté par Me Jacques-Ferdinand Godet de Taissy, fils de la marraine, Made Anne-Michel de Lespinay, épouse de M. R. Godet de Taissy. Mort le 19 mars ; inhumé dans l'église.

Marie-Louise-Pierre, né le 16 mai 1775. Le père est dit maréchal héréditaire de Laonnois.

Charles-Casimir-Marie-Gabriel, né le 14 janvier 1778. Parrain : Me Charles-Gabriel de Montigny, seigneur de Prouilly, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du roi ; marraine : de Marie-Nicole Collet du Quesnay, représentée par dlle Charlotte-Pérette-Nicole des Collines, sa fille.

1775, 31 octobre. — Mariage de Messire Louis-Agathon-Remy de Flavigny [1], âgé de 40 ans, chevalier, seigneur et vicomte de Monampteuil, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, garde du corps du roi, fils de feu Me Charles-Louis de Flavigny, chevalier, vicomte de Monampteuil, et de dame Marie-Suzanne de Beuvry, de la paroisse de Monampteuil, avec demoiselle Angélique-Radegonde de Champagne, dame des Hantes, âgée de 27 ans, fille de feu Me Louis-Joseph-Nicolas de Champagne, chevalier, seigneur des Hantes, Vandières, le Chesne, Ventelay, ancien capitaine des grenadiers du régiment du roi infanterie, chevalier de Saint-Louis, et de défunte dame Anne-Radegonde de Champagne (Paroisse Saint-Michel, de Reims).

1778, 28 avril. — Mariage de Messire François de la Personne, écuyer, seigneur du Buisson, Neufchâtel en partie, fils de feu M. Thomas de la Personne, écuyer, seigneur des

[1] *Echiqueté d'argent et d'azur de 6 traits à l'écusson de gueules posé en abîme.*
Monampteuil, arr. de Laon, c. d'Anizy-le-Château (Aisne).

Digitized by Google

dits, ancien officier des gardes du corps du roi, chevalier de Saint-Louis, et de dame Marie Griffon, veuf en deuxièmes noces de Marie Discret, avec demoiselle Marie-Louise de la Rivière de Neufmaison, fille des défunts M. Jean-Etienne de la Rivière, écuyer, seigneur de Valcouvert, Neufmaison, ancien officier au rég^t de Montreau, et dame Suzanne Martin de Fontrael.

1780, 25 décembre. — Décès de Me L.-J. d'Avennes, ancien lieutenant de cavalerie au régiment de Pisieux, âgé de 70 ans, époux de Marie-Louise de Beuvry, dame de Taissy. Présents : Marie-Louis-Remy et Jean-François-Florimond d'Avennes, ses fils ; M. de Lespinoy, son gendre.

1782, 8 juin. — Décès de Marie-Louise de Beuvry, veuve du précédent, âgée de 59 ans.

1783, 18 avril. — Naissance d'Adelaïde-Henriette-Antoinette, fille de Messire Simon-Joseph Vaubert, écuyer, officier d'infanterie, seigneur en partie d'Hermonville, et de Me Marie-Elisabeth-Marc Marmande de Tourville. Parrain : Charles-Louis-Antoine Vaubert, écuyer, lieutenant du roi de la ville de Louvercy, oncle ; marraine : Marie-Joseph-Albertine-Adélaïde de Tourville, épouse de François-Frédéric de Tourville, seigneur du grand hameau de Romain, tante, représentés.

1785, 7 août. — Décès, à Marzilly, de J.-B. Clicquot, écuyer, conseiller d'honneur au bailliage, ancien directeur de la Monnaie, ancien prévôt de l'échevinage, inspecteur de la librairie, âgé de 68 ans, époux d'Anne-Marie-Louise Quatresoux de la Motte. Présents : Jean-Nicolas Clicquot, seigneur de Toussicourt et Hermonville, changeur du roi, entreposeur de tabac, son fils ; Jacques Dubois de Crancé de Livry, écuyer, seigneur de Compertrix, ancien mousquetaire du roi, président trésorier de France au bureau des finances de Champagne, son gendre.

1789, 21 avril. — Mariage de Messire Frédéric-Jérôme

Digitized by Google

Marmande de Tourville, ancien gendarme de la garde du roi, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, seigneur en partie du grand hameau de Romain, du Moncet, d'Hermonville et de Toussicourt, veuf en premières noces de dame Marie-Françoise de Villemor, âgé de 66 ans, avec Marie-Anne Troizier, fille d'un bourgeois de Reims (Paroisse Saint-Pierre, de Reims).

Hourges

Greffe : 1684-1789.
Mairie : 1671-1683.

Pour les seigneurs de Hourges, voir les articles consacrés à Rilly et à Prosnes dans les fascicules précédemment parus des *Notes généalogiques*.

1712, 3 mars. — Décès de Simon Frizon [1], seigneur d'Hourges et de Beaumont, capitaine en chef de la Compagnie des Arquebusiers de Reims, âgé de 68 ans ; il était veuf de Marie Legoix. Présent : Raoul Frizon, capitaine au régiment royal, son fils. (Saint-Pierre, de Reims).

1766, 6 avril. — Naissance et mort d'un fils de Me Denis-François-Georges Mareschal [2], écuyer, seigneur d'Hourges, ancien mousquetaire de la 1re Cie, ancien capitaine au régi-

[1] *De gueules à un cheval de frise d'or posé en bande accompagné de deux molettes d'azur, une en chef, et l'autre en pointe.*

[2] *De sinople à une fasce ondée d'argent accompagnée de trois rochers de même posés 2 en chef et 1 en pointe.* — Tout à été dit sur cette famille, qui a fourni des célébrités de divers genres, par M. le Comte Maréchal de Bièvre : *Georges Mareschal, seigneur de Bièvre, chirurgien et confident de Louis XIV (1658-1736)*. Paris, Plon, 1906. Les collectionneurs d'*ex-libris* connaissent la marque armoriée de H.-G.-A. Mareschal de Monteclain, qui porte gravé au-dessous de la tablette le nom de Hourges.

Digitized by Google

Louis d'AVENNES
= Marguerite de MONTIGNY

- Louis, Sr d'Hermonville, = Magdeleine des ARMOISES.
  - Louis, = Magdeleine de CAMBRAY.
    - Louis-Joseph, † 1726. = Fabiolle COLLET DU QUESNAY, † 1745.
      - Louis-Joseph, † 1780. = Marie-Louise de BEUVRY, † 1780.
        - Marie-Jeanne, 1772 = Louis-Jean d'ESPINAY.
    - Marie-Anne, 1673 = Robert LANGLOIS, 1694 = François-Charles DAUX.
- Eustache, Sr d'Hermonville, = Jacqueline de LENHARÉE.
  - Etienne, † 1690. = Marie TROUSSET
    - Marie, † 1717. 1704 = François de MORIENNE.
  - Antoinette, † 1672.
  - Marguerite, † 1691. = M. Pierre de BOHAN.
  - Charlotte, † 1678. = Claude de MÉRAC de SAINT-AMANT.

AVENNES

Digitized by Google

ment d'Andlau-cavalerie, et de d^e Marie-Henriette Leleu. Ondoyé par Subé, chirurgien à Fismes.

1766, 30 avril. — Décès de dame Marie-Henriette Leleu, épouse du précédent, âgée de 31 ans ; inhumée dans l'église.

1773, 28 septembre. — Mariage de Me Jacques-François de Belly, chevalier de Bussy, capitaine d'infanterie au régiment de Dauphiné infanterie, fils de Me Michel-Jean-Baptiste Belly de Bussy, écuyer, conseiller au Conseil souverain de Dombes, et de feue dame Marie-Ursule-Nicole Potier, de la paroisse de Beaurieux, avec d^lle Marie-Georges Mareschal, fille des précédents.

De ce mariage sont issus :

Henri-Victor Noël, né le 24 décembre 1774. Parrain : Henri Leleu, écuyer, seigneur d'Aubilly ; marraine : dame Marguerite-Victor de Collier, épouse de Michel-Jean-Baptiste Belly de Bussy, écuyer, ancien conseiller au Conseil souverain de Dombes.

Jean-Baptiste-Charles, né le 1er juillet 1776. Parrain : le grand-père paternel, demeurant à Beaurieux, représenté par Pierre-François Mareschal d'Hourges, écuyer ; marraine : Catherine-Charlotte Coquebert Leleu d'Aubilly, demeurant à Reims, représentée par Marguerite-Anne Mareschal.

Jean-Baptiste-Charles, né le 7 juillet 1778. Parrain : le grand-père maternel ; marraine : dame Louise-Thérèse-Henriette-Reine Gondallier de Tugny, épouse de Michel-Jean-Baptiste de Belly de Bussy, demeurant à Beaurieux.

Anne-Michel, née le 3 mars 1780. Parrain : Me Michel-Jean-Baptiste de Belly de Bussy, écuyer, ancien mousquetaire, oncle de l'enfant, représenté par Me Pierre-François Mareschal d'Hourges, officier au régiment du Dauphiné ; marraine : demoiselle Anne-Marguerite Mareschal.

Digitized by Google

1792, 22 janvier. — Naissance de jumeaux, Adrienne Georges-Anne et Athanase-Georges-Jean, enfants de Henry-Georges-Antoine Mareschal de Monteclain et de Adrienne-Catherine-Flore Petitjean Duruchanoy ; ils moururent âgés de quelques jours.

1793, 1er mars. — Naissance d'Athanase-Georges-Jean Mareschal ; le père est dit cultivateur. Un jugement du Tribunal de Reims, du 25 juillet 1819, rendit à la famille le nom de *Monteclain*.

Le 28 septembre 1793, H. G. A. Mareschal remit ses papiers féodaux à la commune d'Hourges et reçut un certificat de civisme ; le 1er frimaire an II, il en apporta d'autres qui furent brûlés le même jour, à cinq heures, en présence du Conseil général de la commune et du Comité de surveillance, en même temps que des titres intéressant la seigneurie d'Hourges, provenant des études des notaires voisins.

Jonchery-sur-Vesle

Greffe : 1609-1624, 1674-1684, 1688-1699, 1701-1716, 1730-1731, 1733-1734, 1736-1747, 1749-1789.

Mairie : 1669-1673, 1685-1687, 1700, 1717-1729, 1732, 1735, 1748.

1610, 20 octobre. — Baptême d'Elisabeth, fille de Jean de Launois et de damoiselle Suzanne, sa femme ; parrain : M. de Tannières ; marraine : la femme de M. de la Berquerie.

1612, 2 octobre. — Baptême de Robert, fils des mêmes. Parrain : M. de Flavigny. Mort en 1621.

Digitized by Google

1613, 4 février. — Mariage de honorable homme Robert de Pavant [1], sieur de Vandeuil en partie, avec d^lle Suzanne de Nuisement, de la paroisse de Merval.

1614, 26 octobre. — Baptême de Pierre, fils des précédents. Parrain : Pierre de Pavant ; marraine : la femme de M. de Launois.

1616, 27 novembre. — Baptême de Marie, fille des mêmes. Parrain : Nicolas de Pavant ; marraine : Marie de Flavigny.

1619, 11 février. — Baptême de (l'humidité a détruit le nom), enfant des mêmes. Parrain : Adam de Pavant, son frère.

1621, 6 juin. — Baptême de Antoine, fils des mêmes. Parrain : Antoine de la Berquerie ; marraine : Elisabeth de Launois. Le père est dit *vicomte* de Vandeuil.

1624, 7 janvier. — Baptême de Robert, fils des mêmes. Parrain : Robert de Nuisement, marraine : sa femme.

1611, 11 septembre. — Baptême de Charles, fils de M. de Flavigny et de Marie Davrillon.

1614, 26 janvier. — Baptême d'Elisabeth, fille de M. de Flavigny et de Magdeleine de la Berquerie. Parrain : Louis de la Berquerie ; marraine : Elisabeth, sa femme.

1616, 10 avril. — Baptême de Louis, fils des mêmes. Parrain : M. le vicomte de la Logette ; marraine : Marie de la Berquerie.

1623, 13 novembre. — Baptême de Marguerite, fille de [en blanc] et de Marie de Flavigny.

1670. — Félix Mestrehu, curé de Jonchery, a noté sur ses registres : « N'ayant aucune connaissance par écrit de deux enfans de Me Alexandre de France de Montbanton, seigneur de Vendeuil, et de dam^lle Suzanne d'Anglebermer, son épouse, qui sont nais environ Pasques mil six cent

[1] *D'argent à trois fasces de gueul s au chef échiqueté d'or et d'azur de deux traits.*

Digitized by Google

soix^{t} et dix, on aura recours aux Registres domestiques dud^{t} s^{r} de Montbanton Mestrehu. Les deux enfans susdits sont morts. »

1684, 21 janvier. — Naissance de Hiérôme-Philippe, fils de Me Pierre-Linet de Vauclerois, seigneur de La Ville-aux-Bois, et de d^{e} Nicole de Cauchon ; il fut baptisé le 28, dans la chapelle de Vandeuil. Parrain : Me Hiérôme-Philippe de Paris, chevalier, seigneur de Branscourt ; marraine : d^{lle} Suzanne d'Anglebermer, épouse du seigneur de Vandeuil.

1684, 16 décembre. — Mariage de Me Antoine Picot, chevalier d'Aguisy, capitaine dans le régiment de la Bausse (*sic*), fils de Me Henri Picot, chevalier, seigneur d'Aguisy en partie, et de dame Magdeleine Leblon, de la paroisse d'Aguisy, avec demoiselle Jeanne de France, fille de Me Alexandre de France, cité dans l'acte de 1670. Présents : Me Antoine de Vignolles, gentilhomme servant du roi, écuyer, dem^{t} à Crugny ; Michel et Alexandre de France, frères de l'époux.

1685, 29 août. — Naissance d'Antoine-Michel, fils des précédents. Parrain : M. d'Olizy ; marraine^{e}: d^{lle} Magdeleine Leblon. Baptême dans la chapelle de Vandeuil.

1686, 27 mai. — Mariage de Nicolas Forzy, fils de Gérard Forzy et d'Anne Pasquier, de Ville-en-Tardenois, avec Anne Canelle, fille des défunts Claude Canelle et Nicolle Normain.

1686, 9 septembre. — Décès d'Anne-Thérèse, fille de M. [d'Arras, seigneur] de Lor, Prouilly, et de dame Marie-Thérèse de Noël de Champagne, âgée de 15 jours ; inhumée dans l'église.

A partir de 1730, naissance de nombreux enfants de Michel Herbemont, entrepreneur des ponts et chaussées sur la route de Reims à Fismes, et de d^{lle} Claire-Antoinette-Geneviève de Bardot. En 1737, Herbemont dit Beaumont est maître

Digitized by Google

de postes. Sa femme était la fille du seigneur de Barbonval [1].

1741, 7 février. — Mort chez son gendre, de Me Louis-Joseph de Bardot, écuyer, seigneur de Barbonval, âgé de 65 ans.

1746, 7 janvier. — Décès de Made Claire-Geneviève de Bardot, épouse Herbemont, âgée de 45 ans.

1759, 3 janvier. — Décès de Michel Herbemont, ancien maître de poste, seigneur de Barbonval, âgé de 96 ans, veuf de dlle Bardot, dite Duchesne. Son fils Jacques-Louis lui succéda comme maître de poste.

1737, 18 septembre. — Décès dans l'auberge où pend pour enseigne l'image de Saint-Nicolas, de Jean-Baptiste, fils des défunts Claude Moreau et dlle Louise de Villelongue, âgé de 20 ans. Présents : son oncle, Me Charles de Villelongue, seigneur du Chêne ; Me Claude-Antoine Le Dieu, seigneur du Vert-Pignon, paroisse de Ventelay.

1741, 4 octobre. — Mort en nourrice du fils âgé de 5 mois de M. [de Hédouville, seigneur] de Merval, de la paroisse de Montigny.

1787, 19 mai. — Mariage de Me Louis-Joseph Dheiss, baron titré du Saint-Empire, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment d'Alsace, colonel d'infanterie, veuf en 2es noces de très-haute et très-puissante dame Madame Angélique-Elisabeth Camus de Pontcarré, baronne de Masflier, dame de Moussoult, Belhemont, Vilaines-en-France, demeurant à Fismes, avec demoiselle Magdeleine-Paule-Perette le Herat de Sommaine, fille de Me Edme-Louis-Ignace le Herat de Sommaine, écuyer, ancien garde du roi, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, et de feue dame Marie-Jeanne-Henriette Oudan, de fait de la paroisse de Fismes, de droit de celle de Jonchery.

[1] Arr. de Soissons, c. de Braisne (Aisne).

Digitized by Google

Magneux [1]

Greffe : 1599-1608, 1610-1621, 1673-1682, 1684-1687, 1689-1694, 1696-1789.

Mairie : 1672, 1683.

1599, 27 juillet. — Baptême de Charles, fils de Charles d'Aguerre, écuyer, seigneur de Cour, et de d^lle^ Toussaint [Brugnion], sa femme. Parrain : M. [Godet] de Soudé ; marraine : sa fille.

1599, 7 septembre. — Bp. de Claude, fils de Guillaume de Godet, écuyer, seigneur de Soudé, et de d^lle^ [en blanc]. Parrain : M. Louis de Marle, écuyer, seigneur d'Arcis-[le-Ponsart] ; marraine : Nicolle Hourvy, sa femme.

1605, 7 janvier. — Bp. d'Anne, fille des mêmes ; la mère n'est désignée que par son prénom, Jehanne. Parrain : M. de [Coucy] Poilcourt ; marraine : sa femme.

1611, 7 septembre. — Bp. de Marie, fille de Louis de Chartogne, écuyer, seigneur de Vauzelles, et de d^lle^ Guillemette de Maye (quelquefois écrit Mey) [2]. Parrain : Thomas de Lux, écuyer, seigneur d'Hourges en partie ; marraine : d^e^ Françoise de Chartogne.

1612, 2 septembre. — Bp. de Louis, fils des mêmes. Parrain : noble homme Loys de Noüe, gendarme de la Cie de M. le Prince de Conti ; marraine : Marguerite de la Chapelle.

[1] Cet article complètera sur plusieurs points l'étude de P. Pellot : *Les seigneurs de Magneux et Tannières*. Vannes, 1901.

[2] Le nom est écrit Méry sur sa pierre tombale, aux armes des Chartogne : *De gueules à cinq anneaux d'or posés en sautoir*, conservée dans l'église de Magneux. Une seule ligne est encore visible sur cette pierre qui a été martelée : ...le corps de Damoiselle Guillemette de Méry en son vivant femme de...

Digitized by Google

1613, 25 août. — Bp. de Claude, fille des mêmes. Parrain et marraine : Antoine et Claude, enfants de M. de Soudé.

1614, 10 novembre. — Bp. de François, fils des mêmes. Parrain : M. de Saint-Martin ; marraine : d^lle^ Nicole de Vouzy, femme de M. de Marle, écuyer, seigneur de Baslieux.

1616, 9 janvier. — Bp. de Jehanne, fille des mêmes. Parrain : Charles de Chartogne ; marraine : d^lle^ Jehanne de Mey.

1616, 13 décembre. — Bp. d'Anne, fille des mêmes. Parrain : Henry Godet, seigneur des Bordes, marraine : Jehanne de Godet, sa sœur, demeurant à Magneux.

1618, 11 février. — Décès de d^lle^ Guillemette de Mey ; elle était accouchée la veille d'une fille non dénommée dont M. [de Chartogne] d'Arsonville fut le parrain, et une fille de M. [Godet] de Soudé, marraine.

1618, 30 septembre. — Bp. d'Antoine, fils de M. de Paris et de d^lle^ Claude [Godet] de Soudé ; marraine : Mlle de Paris.

1618, 2 octobre. — Décès de la mère, deux jours après la naissance de sa fille.

1618. — Pour la première fois le nom des Colbert paraît sur les registres de Magneux : noble homme Nicolas Colbert, écuyer, seigneur de Magneux, commissaire ordinaire des guerres, est parrain d'un enfant de la paroisse, et sa femme d^lle^ Barbe Martin, marraine.

Ce Colbert avait acheté la Terre et Seigneurie de Magneux [1]

[1] Contrat d'acquisition de la Terre et seigneurie de Magneux passé devant Claude de Troyes, le jeune, et Estienne le Roy, notaires au Châtelet de Paris, le 29 août 1617 ; 34 pages in-4° sur parchemin. — Foi et hommage pour cette terre rendue au Comte de Roucy, 23 novembre 1617. (Collection personnelle).

Digitized by Google

et la vicomté d'Ormont [1] l'année précédente, moyennant 30.000 livres, de Messire Louis d'Ancienville Bordillon, marquis d'Epoisses [2], conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances. Il fut gouverneur pour le Roi des ville et tour de Fismes et mourut le 23 décembre 1627. Le souvenir de sa veuve est resté attaché aux fondations qu'elle a faites de son vivant ou par testament [3].

Plusieurs Colbert ont porté le titre de sieurs de Magneux : Jean Colbert, chevau-léger de la Cie du sieur de Lansac, — Jean Colbert, écuyer, lieutenant général civil et criminel au siège de Châtillon.

1673, 6 juin. — Mariage de Robert Le Scellier, garde du corps du roi, seigneur de Vaumeny, de la paroisse de Fismes, et de Marie de Monvoiset, de la paroisse Saint-Crépin, de Château-Thierry.

1681, 4 novembre. — Décès de Charlotte, fille de Me Robert Bruneteau, écuyer, seigneur de Muitry et de Magneux en partie, et de dlle Elisabeth de Vignolles, âgée de 18 mois ; inhumée dans la chapelle Notre-Dame. Elle avait été baptisée à Marfaux.

1685, 20 mars. — Décès de Me Robert de Bruneteau, ...âgé de 54 ans ; inhumé dans le caveau de famille dans la chapelle susdite.

1685, 29 mars. — Naissance de Philippe, fils de Me Roch Vuatier [4], seigneur de la Houssaye, vicomte d'Ormont et

[1] Ormont, commune de Breuil, a possédé une abbaye. Abbé Valentin, *Histoire de l'Abbaye d'Ormont*. Reims 1863. Plaquette in-8°.

[2] Epoisses, arr. et c. de Semur (Côte-d'Or).

[3] *L'Hôpital des Magneuses, fondation de Madame Colbert*, ouvrage en préparation.

[4] *D'azur au sautoir d'or cantonné de 5 chausse-trappes et d'un dextrochère de même en pointe tenant une épée d'argent garnie d'or* (Lainé). — *D'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux fers de pique d'argent et en pointe d'un bras armé d'or* (Ch. d'Hozier).

Digitized by Google

PHILIPPE DE MAUBEUGE
= MARIE-JUDITH DE VIGNOLLES
1698 = ELISABETH HERVY, veuve de ROCH VUATIER

ROCH DE MAUBEUGE
1673 — 1709
= ELISABETH VUATIER DE LA HOUSSAYE,
qui devenue veuve, épousa en 1713 CHARLES-ACHAM DE MAUBEUGE
† 1748 † 1729

ELISABETH DE MAUBEUGE
1674 —
1702 = LOUIS-CLAUDE DE FRANCE.
† 1753 Tannières.

MARIE-ELISABETH
1706 —
1736 = A.-A. DE FRANCE
† 1789 Tanières

MARGUERITE-ANTOINETTE
1708 — 1786
1736 = R DE FRANCE
† 1768

MARIE-ELISABETH
1713 —
1716 = C.-A. DE MAUBEUGE

MARIE ANNE NICOLE
1719 —
1750 = P DE CLOUET
† 1769

MARIE-ELISABETH
1721 — 1786
1749 = EUSTACHE DE VAUCLEROIS
† 1784

MARGUERITE-LOUISE
1722 —
1751 = ALEXANDRE-LOUIS BOUILLARD

ANTOINE-ROLAND
1738 —
1780 = MARIE-FRANÇOISE DE NOUE

ALEXANDRE-CÉSAR-HYACINTHE
1740 —
= MARIE-ANNE-CATHERINE DE DROUART

PIERRE-J.-B. NICOLAS
1751 —
1780 = M. A. LEVÊQUE DE COURMONT

MARIE-AGATHE-ALEX.
1755
= CHARLES-LOUIS D'AGUISY

LOUISE-FRANÇOISE
1751 —
1772 = P. F. R. DE FRUGE

HENRY
1777 = C. L. DE HAUDOUIN d'ŒUILLY.

Digitized by Google

seigneur de Magneux en partie, capitaine de cavalerie au rég^t de Rouveroy et de dame Elisabeth Hervy. Parrain : M. de Maubeuge ; marraine : Suzanne d'Anglebermer, femme de M. de Monbeton. Il mourut le 19 août 1694 (Saint-Maurice de Reims) et fut inhumé dans cette église, le père est dit alors originaire de Provence.

1685, 14 septembre. — Décès de Me Roch Vuatier, ... sa veuve se remaria avec un Maubeuge (voir plus loin).

1686, 25 mars. — Naissance de Marie-Elisabeth, fille posthume du précédent.

1701. — Marraine d'un enfant de la paroisse : Marguerite Bruneteau, dame en partie de Magneux.

MAUBEUGE. — *Vairé d'or et de gueules.*

I. — Noble homme Philippe de Maubeuge, écuyer, seigneur de Magneux en partie, Monsereau et Loüastre, et aussi seigneur de Tannières [1], épousa en 1res noces d^lle Marie-Judith de Vignolles ; — et en 2mes noces le 24 avril 1698, dame Elisabeth Hervy, veuve de Roch Vuatier (voir plus haut).

Du premier lit :

II. — Elisabeth, b. le 23 janvier 1674. Parrain : n. h. Charles du Houx, écuyer, seigneur de la Barre ; marraine : Elisabeth de Vignolles, demeurant à Marfaux. Elle épousa à Vandeuil (voir ce mot) en 1702 Louis-Claude de France.

II. — Roch, b. le 13 novembre 1673. Parrain : Roch Vuatier, ... demeurant à Tannières ; marraine : Magdeleine Le Blond, veuve de n. h. Nicolas de Maubeuge, écuyer, seigneur de Monsereau, Louastre, ...demeurant à Grigny. Il épousa dem^lle Elisabeth Vuatier de la Houssaye, et mou-

[1] Arr. de Soissons, c. de Braisne (Aisne).

Digitized by Google

rut seigneur de Magneux, le 28 juin 1709 ; inhumé dans l'église.

De ce mariage :

III. — Marie-Elisabeth, b. le 22 avril 1706. Parrain : Me Roland de Lescuyer, seigneur de Bohan, Hagnicourt ; marraine : de Elisabeth Hervy de Maubeuge. Elle épousa le 18 octobre 1736 Messire Antoine-Alexandre de France, écuyer, chevalier, mousquetaire de la garde à cheval du roi, seigneur en partie de Tannières, fils de Me Louis-Claude de France, écuyer, ancien officier au régiment d'Humières, et de défunte Elisabeth de Maubeuge. Présents : Marie-Thérèse de Maubeuge, dlle d'Herbigny ; Marie-Anne, dlle d'Herbigny. L'époux mourut à Tannières, le 12 février 1789 (Invent. Archives de l'Aisne).

III. — Philippe, b. le 8 mai 1707. Parrain : Philippe de Maubeuge, écuyer, seigneur de Tannières, Branges, Loupeigne ; marraine : dame Reine-Thérèse Anger, femme de Me Benjamin de Chartogne, chevalier, seigneur d'Arsonville, lieutenant-colonel du régiment Bourbon cavalerie, de la paroisse de Maizy.

III. — Marguerite-Antoinette, b. le 18 mai 1708. Parrain : Antoine de Maubeuge ; marraine : Marguerite de Bruneteau. Elle épousa le 20 novembre 1736 Me Roland de France, écuyer, chevalier, seigneur en partie de Tannières et de Magneux, garde du corps du roi de la Cie d'Harcourt, frère de Me Antoine-Alexandre de France, cité plus haut. Il mourut le 1er juin 1768 et fut inhumé, suivant sa volonté, dans le cimetière ; sa femme mourut le 22 février 1786. Postérité : voir plus loin.

III. — Marie-Marguerite, b. le 3 octobre 1709. Parrain : Charles-François de Maubeuge ; marraine : Elisabeth de Maubeuge, épouse de M. Claude de France, chevalier, seigneur d'Irval. Décédée le 22 décembre, inhumée dans l'église.

Digitized by Google

Devenue veuve en 1709, Elisabeth de La Houssaye, dame de Magneux, épousa en 2es noces, le 1er février 1713, Me Charles-Acham de Maubeuge, chevalier, seigneur d'Herbigny [1], puis de Magneux, capitaine au régiment d'infanterie Soissonnais, fils de Me Nicolas de Maubeuge, chevalier, seigneur d'Herbigny, et de dame Nicole d'Arras, dame d'Herbigny. Il mourut le 9 septembre 1729 et fut inhumé dans l'église ; sa femme le 7 mars 1748 : elle fut inhumée dans le chœur.

De ce second mariage :

III. — Marie-Elisabeth, b. le 27 décembre 1713. Parrain : Nicolas de Maubeuge, seigneur de Cambron et d'Herbigny ; marraine : Marie-Thérèse de Noël, dame de Lor et Prouilly. Elle épousa le 25 janvier 1746 Me Charles-Antoine de Maubeuge, écuyer, garde de corps du roi, fils de feu Me Charles-François de Maubeuge, écuyer, aide-major au régt de Louvigny, seigneur en partie de Tannières, et de dame Jeanne-Marguerite de Robinière, dame de Champvoisy.

III. — Louis-Charles, b. le 24 février 1715. Parrain : Claude de France, d'Irval ; marraine : Marie de Maubeuge de Cambron, de la paroisse d'Herbigny.

III. — Marie-Anne-Charlotte, b. le 7 août 1716. Parrain : Charles-François de Maubeuge, seigneur de Tannières; marraine : Anne de Bruneteau, dame en partie de Magneux. Elle mourut le 7 août 1718.

III. — Eustache, b. le 12 avril 1718. Parrain : Eustache des Fossés, écuyer, seigneur de Jouaignes, garde du corps du roi de la Cie de Noailles ; marraine : Marie-Thérèse d'Arras.

III. — Une fille, non nommée à l'acte, âgée de 3 ans, meurt le 7 septembre 1718 ; inhumée dans l'église.

III. — Marie-Anne-Nicole-Adrienne, b. le 10 août 1719. Parrain : Nicolas-Adrien de Chabrignac, lieutenant de cava-

[1] Arr. de Rethel, c. de Novion-Porcien (Ardennes).

Digitized by Google

lerie, seigneur de Louastre en Soissonnais ; marraine : Anne des Fossés, fille du seigneur de Jouaignes. Elle épousa le 13 août 1750 Me Pierre de Clouet [1], chevalier, seigneur de Grandchamp, garde du corps du roi, fils des défunts Me Jean de Clouet, chevalier, seigneur de Grandchamp, et dame Poncette de Maubeuge. Il mourut le 20 août 1769, ancien sous-brigadier des gardes du corps, Cte de Beauvau, chevalier de Saint-Louis, et fut inhumé dans le cimetière, selon ses intentions. Postérité : voir plus loin.

III. — Marie-Elisabeth, b. le 26 mars 1721. Parrain : Pierre de Maubeuge de Villebrun, écuyer, seigneur de Rumel et Issancourt en partie, capitaine au régiment d'infanterie soissonnais, demeurant à Justine ; marraine : Marie-Elisabeth de Maubeuge, de Magneux. Elle épousa le 25 novembre 1749 Me Eustache de Vauclerois, écuyer, seigneur en partie de La Ville-aux-Bois, capitaine d'infanterie, fils de feu C. J. de Vauclerois, écuyer, ancien officier de cavalerie au régiment de la Ferronnays, et d'Anne-Catherine Truiart, de Fismes.

III. — Marguerite, b. le 26 mars 1721. Parrain et marraine : Philippe et Marguerite de Maubeuge. Morte le 1er novembre 1722; inhumée dans l'église.

III. — Marguerite-Louise, b. le 20 juillet 1722. Parrain : Louis de Donze, ex-capitaine de la colonnelle dans le régiment de Bourgogne inspecteur des ponts et chaussées de Reims à Fismes ; marraine : Marie-Elisabeth de Maubeuge. Elle épousa en 1751, à Pévy (voir ce mot) Me Alexandre-Louis Bouillard de la Croix, âgé de 72 ans.

Enfants de Roland de France et de Marguerite de Maubeuge :

[1] C. d'E. A. *Dictionnaire des familles françaises.* T. XI. *De gueules à un chevron d'argent accompagné de deux clous d'or posés en sautoir.* — Grandchamp, arr. de Rethel, c. de Novion-Porcien (Ardennes).

Digitized by Google

Antoine-Roland, b. le 3 avril 1738. Parrain : Antoine-Alexandre de France ; marraine : Marie-Elisabeth de la Houssaye. Il fut seigneur en partie de Tannières et Villers [-en-Prayères], chevalier de Saint-Louis, capitaine commandant des grenadiers au rég^t de Turenne. Il épousa en 1780, à Villers-en-Prayères, Marie-Françoise de Noüe.

Marguerite-Thérèse-Simone, b. le 15 novembre 1739. Parrain : Philippe de Maubeuge, seigneur de Tannières ; marraine : Simone de France, épouse d'Abraham de Haudouin, seigneur de Passy.

Alexandre-César-Hyacinthe, b. le 20 décembre 1740. Parrain : Alexandre-Nicolas-César de la Fougère, seigneur de Courlandon ; marraine : Hyacinthe-Marguerite Moët de Dugny, sa femme. Successivement surnuméraire des gendarmes de la garde du roi, officier dans le régiment provincial de Soissons, il épousa Marie-Anne-Aimée-Catherine de Drouart, dont il eut plusieurs enfants : Antoinette-Marguerite-Alexandrine en 1770 ; — Nicolas-Robert en 1772 ; — Marie-Elisabeth-Joséphine en 1776.

Jeanne-Elisabeth, b. le 19 janvier 1742. Parrain : Jean Duhoux, écuyer, de la paroisse de Bouffignereux ; marraine : Jeanne-Marguerite Robinière, veuve de Charles-François de Maubeuge.

Guillaume-Antoine-Alexandre, le 10 octobre 1746.

Enfants de Pierre de Clouet et de Marie-Anne de Maubeuge :

Pierre-Jean-Baptiste-Nicolas, b. le 8 juin 1751. Parrain : Pierre de Maubeuge, lieutenant-colonel du régiment du Soissonnais ; marraine : Marie-Elisabeth de Maubeuge. Il fut seigneur de Grandchamp, mousquetaire de la garde du roi, officier au régiment royal de Picardie, chevalier de Saint-Lazare, et épousa Marie-Adélaïde de Lévêque de Courmont [1], de la paroisse de Jouaignes (diocèse de Soissons).

[1] Dispense de bans, 1780. Arch. dép. Archevêché de Reims, G. 248, f° 76.

Digitized by Google

Marie-Agathe-Alexandrine, b. le 30 avril 1755. Parrain : Antoine-Alexandre de France ; marraine : Agnès de Clouet, tante paternelle. Elle épousa Me Charles-Louis d'Aguisy, écuyer, chevalier, seigneur de Touly, garde du corps du roi, Cte de Luxembourg, dont un fils, Antoine-Marie-Aimé, bp. le 19 novembre 1778, — et une fille ondoyée le 10 décembre 1786, bp. le 16 janvier 1787, Alexandrine-Louise-Elisabeth-Aimée-Pierre [1].

1708, 21 mai. — Mariage de Me Jean-Baptiste de Villelongue, chevalier, seigneur de Gernicourt, veuf de Magdeleine de Boucher, paroisse de La Chapelle-sous-Orbais, avec dlle Marguerite de Brunetot, fille de Me Robert Brunetot, chevalier, seigneur en partie de Fleury-la-Rivière, et de dlle Elisabeth de Vignolles.

1709, 3 juin. — Décès de Marguerite de Brunetot, âgée de 36 ans ; inhumée dans la chapelle de la Vierge.

A partir de 1738, nombreux actes intéressant Claude Engaigne, laboureur, seigneur en partie de Magneux et vicomte d'Ormont ; il mourut le 13 février 1760, à 50 ans.

Montigny-sur-Vesle

Greffe : 1612-1615, 1621-1624, 1674-1675, 1678-1716, 1718-1789.

Mairie : 1651-1657, 1661-1673, 1676-1677, 1717.

1612, 23 octobre. — Mariage de noble personne Robert de Flavigny [2], avec dlle Magdeleine de la Berquerie [3].

[1] Elle épousa, le 5 janvier 1807, à Grandchamp, Antoine-Etienne-Marie Sohier, mort juge de paix du canton d'Asfeld en 1819 ; elle-même mourut le 16 mai 1866. A. Baudon, *Les cloches du canton de Novion-Porcien*, Rethel, 1902. p. 29.

[2] *Echiqueté d'or et d'azur.*

[3] *D'azur à 3 étoiles d'or, 2 et 1.*

Digitized by Google

1623, 26 avril. — Baptême de Suzanne, fille de noble homme Louys de Beauvais [1] et de demoiselle Marie de la Berquerie. Parrain : n. h. Louis de la Berquerie ; marraine : d^lle^ Suzanne Darque.

1624, 4 janvier. — Baptême de Charlotte, fille de noble homme Philbert Navelier et de demoiselle Marie de Serval. Parrain : Estienne Deffaux ; marraine : Charlotte, baronne de Champlat.

1622, 14 novembre. — Mariage de noble homme Estienne Deffaux avec demoiselle Claude de Serval.

1672, 5 octobre. — Décès de Robert de Caumont [2], écuyer, sieur de Caumont.

1673, 6 février. — Décès de Charles Germain, sieur de Maurice, du hameau de l'Orme [3].

1674, 3 mars. — Inhumation de Messire Nicolas de Serval, sieur de l'Orme.

1672, 24 octobre. — Baptême de Marie-Anne, fille de Charles de Feuquières, écuyer, sieur de Noüe, et de d^lle^ Anne de la Félonnière. Parrain : Philippe de la Félonnière, écuyer, seigneur de Fossoy, avocat en parlement ; marraine : d^lle^ Marie de Feuquières.

1674, 14 mai. — Baptême de Charles-Robert, fils des mêmes. Parrain : Robert Clément, écuyer, chevalier, sieur de la Fosse ; marraine ; d^lle^ Jeanne de Blondye.

1676, 3 février. — Baptême de Catherine, fille des mêmes, Parrain : Jean Darras, écuyer, seigneur de [Lor] et de Prouilly, vicomte de [Montigny] ; marraine : demoiselle Monnoret, de Reims.

1677, 17 août. — Baptême de Marie-Anne-Jacqueline, fille

[1] *D'argent à trois pals de gueules.*
[2] *D'azur à une roue d'or.*
[3] Ferme, terroir de Montigny.

Digitized by Google

des mêmes ; le père est dit seigneur de la Haye-Courton. Parrain : J.-B. Arnoulet, président de la Cour des monnaies de Paris ; marraine : demoiselle Jacqueline Lespagnol, veuve de Jean Arnoulet, seigneur de Lochefontaine, Bourgogne et Pévy.

1681, 9 décembre. — Baptême d'Elisabeth, fille des mêmes. Parrain : Claude de Chertemps, sieur de Mousset, trésorier de France ; marraine : Elisabeth de Paris.

1685, 13 août. — Baptême de Michel, fils des mêmes. Parrain : Me Michel de Canelle, écuyer, seigneur de Séry ; marraine : Marie-Thérèse de Noël, de Prouilly.

1689, 13 octobre. — Baptême de Marie-Anne, fille des mêmes. Parrain : Nicaise Le Poivre, avocat en parlement, conseiller du roi, lieutenant civil et criminel en la maîtrise de Reims ; marraine : demoiselle Marie-Anne de Feuquières, de Sermiers.

1676, 4 octobre. — Mariage de Messire Paul d'Alligret, écuyer, sieur de la Bassière [1], de la paroisse de Montigny, avec Geneviève Gramilière [Paroisse de la Madeleine, de Reims].

1689, 9 mars. — Décès de Me Paul d'Alligret, sieur de la Bassière, âgé de 66 ans ; inhumé dans l'église.

1679, 19 mai. — Inhumation dans l'église de M. Pierre Cloquet, [seigneur est barré] du Goulot, décédé au Goulot [2], âgé de 45 ans.

1679, 4 juin. — Inhumation dans l'église de Mad. Pérette de Noux, âgée de 70 ans.

[1] *D'azur à trois aigrettes d'argent.* — Aujourd'hui lieudit, situé sur la gauche de la route de Jonchery à Montigny.

[2] Aujourd'hui ferme, terroir de Montigny — Le domaine du Goulot est à vendre ou à louer dans le n° des *Affiches de Champagne*, du 22 juin 1789 ; il y avait un château. La portion du domaine qui est dans la seigneurie de Prouilly est indivise avec les coseigneurs.

Digitized by Google

1681, 6 novembre. — Décès de dem^lle Françoise de Verrier, veuve de M. C. de Chaumodele, âgée de 55 ans.

1686, 8 juin. — Décès de Louis Rousseau, lieutenant, âgé de 25 ans ; inhumé sous le porche de l'église.

1690, 19 novembre. — Décès de Me Jacques de Caumont, âgé de 90 ans ; inhumé dans l'église.

1693, 6 avril. — Décès de d^lle Liesse de Fouquet [1], veuve du précédent, âgée de 81 ans ; inhumée dans l'église.

1695, 29 décembre. — Décès de demoiselle Charlotte de Nastier, veuve du sieur Bouchet, âgée de 66 ans ; inhumée dans l'église.

1699, 15 décembre. — Mariage de François le Dieu [2], écuyer, seigneur de la Fosse, veuf de dam^lle Michelle-Françoise Picot d'Aguisy, de la paroisse de Blanzy, avec Marie-Madeleine Gondalier, veuve de François Prévôt, écuyer, seigneur de Sevricourt.

1704, 20 février. — Baptême de Marguerite-Jeanne, fille des précédents. Parrain : Jean Darras, écuyer, seigneur de Lor, Prouilly, vicomte de Montigny ; marraine : Marguerite d'Alligret, épouse de Me Jacob de Villemor, lieutenant-colonel du régiment de Bussy, seigneur de Ventelay et du Chesne.

1711, 22 octobre. — Décès de Marie-Magdeleine Gondalier, nommée ci-dessus ; inhumée dans l'église.

1708, 13 août. — Baptême de Philippe-Charles, fils de M. Nicolas de Guérin, écuyer, seigneur de Sauville [3], et de d^lle Marie-Anne de Coucy. Parrain : Philippe le Dieu, de Ville ; marraine : demoiselle Louise de Guérin.

[1] *D'azur à deux étoiles d'or en chef et un croissant d'argent en pointe.*

[2] *D'azur à un chevron d'argent accompagné de trois glands d'or.*

[3] *D'or à trois lions de sable langués, onglés et couronnés de gueules.* — Sauville, arr. de Vouziers, c. du Chesne (Ardennes)

Digitized by Google

1713, 16 novembre. — Mariage de Me Charles de Boucher, écuyer, seigneur d'Avançon [1], fils de feu Me Pierre de Boucher, et de damlle Claudine de Michelet, avec damlle Suzanne-Catherine Cloquet, fille de feu Me Pierre Cloquet et de Marie-Magdeleine Le Geay.

1719, 6 avril. — Décès en sa maison du Goulot de la dite demoiselle Suzanne-Catherine Cloquet.

1714, 5 juin. — Mariage de Me Jérôme de Bardot, écuyer, sieur du Chesneron, seigneur de Barbonval [2], garde du corps du roi, veuf de damlle Marie-Magdeleine-Geneviève Roncette, de la paroisse de Tramery, avec demlle Marie-Marguerite le Dieu, fille de feu Me Paul le Dieu, sieur de la Fosse, et de dame Marguerite de Villelongue, de la paroisse de Ventelay.

1715, 18 juin. — Décès de damlle Marie-Magdeleine le Guay, veuve de M. Lecomte, gendarme de la garde du roi, âgée de 78 ans ; inhumée dans l'église au-dessous du crucifix.

1722, 25 juillet. — Décès de M. François le Dieu de la Fosse, écuyer, époux de damlle Catherine de Bardot, âgé de 45 ans, inhumé dans l'église.

1724, 22 août. — Mariage de Me François de Hédouville, seigneur de Merval [3], fils de feu Me Jérôme de Hédouville et de dame Charlotte de Morlay, de la paroisse de Merval, avec demlle Suzanne-Elisabeth Prévot de Sevricourt, fille des défunts François Prévot de Sevricourt et Marie-Magdeleine Gondalier.

[1] *D'azur à trois étoiles d'or au croissant d'argent posé en abîme.* — Avançon, arr. de Rethel, c. de Château-Porcien (Ardennes).

[2] Arr. de Soissons, c. de Braisne (Aisne).

[3] *D'or au chef d'azur chargé d'un lion léopardé d'argent lampassé de gueules.* — Mervel, arr. de Soissons, c. de Braisne (Aisne).

Digitized by Google

1725, 20 mai. — Baptême de Charles-Abraham, fils des précédents. Parrain : M. Abraham de Gondalier de Tugny, lieutenant-colonel au régiment de la Ferronnays ; marraine : d^lle^ Charlotte de Morlay.

1726, 27 mai. — Baptême de Marguerite-Nicole, fille des mêmes. Parrain : Nicolas de Hédouville, seigneur de Merval ; marraine : d^lle^ Marguerite Le Dieu de la Fosse.

1727, 25 mai. — Baptême de Louis-Charles, fils des mêmes. Parrain : Louis-Charles de Hédouville de Sapigneul ; marraine : Marguerite Le Dieu. Il meurt le 10 octobre.

1728, 25 juillet. — Suppléé les cérémonies de baptême à Jeanne, fille des mêmes ; le père est dit garde du roi. Elle meurt le lendemain.

1724, 6 novembre. .— Baptême de Charles-Abraham, fils de Me Antoine de Villelongue [1], écuyer, et de dame Louise Guérin de Sauville. Parrain : M. Abraham de Gondalier, ... ; marraine : d^e^ Charlotte de Novion de Tugny.

1726, 8 janvier. — Baptême de Marie-Louise, fille des mêmes .Parrain : Me Louis Guérin de Courdier, chevalier de Saint-Louis, lieutenant pour le roi au gouvernement de Gravelines, seigneur d'Orcourt ; marraine : sa femme, tous deux représentés.

1728, 17 mars. — Baptême de Françoise-Marguerite, fille des mêmes. Parrain : Antoine Deteufle, écuyer, seigneur de la Roquetterie ; marraine : Me de Longeville, épouse du précédent, représentée par Marguerite Le Dieu.

1728, 6 août. — Décès de dame Louise Guérin de Sauville, femme de M. de Villelongue, âgée de 31 ans ; inhumée dans la chapelle de la Vierge.

1738, 27 janvier. — Décès en sa maison de l'Orme de

[1] *Ecartelé aux 1 et 4 d'argent au loup de sable, au 2 et 3 d'azur à la gerbe d'or.*

Digitized by Google

dame Marie-Claude de Flavigny, épouse de Me Antoine de Hédouville, écuyer, seigneur de Merval ; inhumée dans l'église.

1740, 14 novembre. — Décès de César de Gondalier d'Aguisy, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis ; inhumé entre les deux piliers de la chapelle de la Vierge.

1735, 13 octobre. — Mariage de Me Nicolas-Philippe d'Aubery, sieur des Epoisses, écuyer, veuf de demoiselle Catherine Langlois, de la paroisse Saint-Remy, de Troyes, avec demoiselle Marguerite Le Dieu de la Fosse, fille des défunts Me François Le Dieu, écuyer, et demlle Madeleine Gondalier.

De ce mariage sont issues :

Marguerite, b. sous condition le 30 juillet 1737.

Marie-Roberte, b. le 13 février 1739. Parrain : Robert Darras du Chatelet, écuyer, seigneur de Prouilly ; marraine : Marie-Marguerite Le Dieu, veuve de M. du Chesnéron.

Marie-Antoinette, b. le 4 août 1740. Parrain : Me Antoine de Villelongue, écuyer ; marraine : Marie-Louise de Villelongue.

La mère de ces trois enfants mourut le 17 août 1740 et fut inhumée dans l'église.

1741, 22 juin. — Baptême de Charles-Urbain, fils de Me Antoine de Hédouville, écuyer, seigneur de Merval, et de Mad. Anne-Marguerite de Belmanne, demeurant à l'Orme. Parrain : Me Urbain de Belmanne, chevalier, seigneur de Montigny, représenté ; marraine : Charlotte de Morlay, veuve de Me d'Hédouville.

1743, 12 mars. — Baptême de François, fils des mêmes. Parrain : François de Hédouville, écuyer, seigneur de Merval ; marraine : Anne-Thérèse de Belmanne, épouse de M. Desmarques, ancien lieutenant d'infanterie.

1745, 28 mai. — Baptême de Jeanne-Nicolle, fille des

Digitized by Google

mêmes. Parrain : Nicolas de Hédouville, seigneur de Merval ; marraine : Jeanne de Hédouville, sa femme.

1746, 16 novembre. — Baptême de Marie-Anne, fille des mêmes. Parrain et marraine : François et Jeanne-Nicole, frère et sœur de l'enfant.

1742, 29 août. — Décès à l'Orme de madᵉ Charlotte de Morlay, veuve de M. Jérôme d'Hédouville ; inhumée dans l'église.

1772, 14 juillet. — Décès de Mᵉ Claude-Jacques-Henry Bonnefin, seigneur en partie de Prouilly, âgé de 56 ans, dans sa maison du Goulot. Présents : Pierre-André Bonnefin, son fils ; Nicolas-Remy Patouillart de Chevrières, écuyer, procureur du roi en l'élection, et Jacques-Nicolas Guichard, négociant, ses gendres.

Mont-sur-Courville

Greffe : 1597-1623, 1674-1789.
Mairie : 1668-1673.

1611, 27 juin. — Baptême de Jehan, fils de Charles [Cabaret] [1] de la Crolière et de Marie B...

1614, 9 février. — Bp. de Bertrand, fils des mêmes.

1618, 11 mars. — Bp. de Suzanne, fille des mêmes.

1620, 26 janvier. — Bp. de Jacques, fils des mêmes.

1670, 19 mars. — Jean Le Clerc, seigneur d'Ecury, âgé de 31 ans, fils de feu Fremin Le Clerc, capitaine et major du régiment de Rambures, capitaine général des mines et salpêtres de France, et de demoiselle Elisabeth Ballin, épouse

[1] *D'azur à l'agneau pascal d'argent diadémé de même, la banderolle d'argent chargée d'une croix de gueules, au chef d'or chargé de trois roses de gueules.*

Digitized by Google

Gabrielle-Françoise Barrois, âgée de 21 ans, fille de Me Jean-Baptiste Barrois [1], sieur de la Nureau, et de demoiselle Marie-Marthe Gérard de Saint-Laurent.

1695, 9 janvier. — Décès de la dite Marie-Marthe Gérard de Saint-Laurent, âgée de 75 ans.

1710, 14 janvier. — Décès de M. Jean-Baptiste Barrois de La Nureau, son époux.

1727, 12 octobre. — Décès de demoiselle Gabrielle-Françoise Barrois, épouse du seigneur d'Ecuri, âgée de 78 ans.

1731, 19 mai. — Décès de Jeanne Godinot, épouse de M. Jean-Baptiste Barrois, président en l'élection de Reims, âgée de 42 ans.

1762, 12 septembre. — Décès en sa maison de la Nureau de J.-B. Barrois, conseiller du roi, époux de la précédente. Son fils Jacques-Antoine avait épousé à Mont-sur-Courville, en 1747, Charlotte-Pérette Aubert, fille d'un syndic de Mézières.

1674, 20 mars. — Décès de Benoît de la Massonnie, sieur de Saint-Paul, âgé de 50 ans.

1677, 14 novembre. — Décès de demoiselle Jeanne ou Anne de Marq, veuve de Messire Charles de la Villette.

1688, 26 mars. — Décès de Messire François de Chartogne, écuyer, sieur de Vauzelles, âgé de 75 ans.

1748, 2 mai. — Décès de André Oudin, de Richebourg, fils de M. André Oudin de Richebourg, conseiller-secrétaire du roi, et de dlle Marie-Anne Erard, de Fismes ; mort en nourrice à un an.

Ces notes nous ont permis d'identifier le personnage, peint à mi-corps sur une toile conservée longtemps à la ferme de La Nureau.

[1] *D'azur à un pal (ou billette) d'or chargé d'un lion de sable et accosté de deux épées d'argent à gardes et poignées d'or, les pointes en bas.*

Digitized by Google

Ce tableau avait été d'abord décrit par M. Brunaux, dans une monographie de Mont-sur-Courville, restée inédite, — puis par M. l'abbé Chevallier, dans *La Vallée de l'Ardres* (Reims, Matot 1895, page 4. Le portrait était, croyaient-ils, celui de M. Atat, à cause d'une note écrite sur un papier collé au revers du tableau : « Ce portrait se nomme Atat, âgé de 72 ans (voir sur sa main droite) ; il fut fait en 1603, il représente le propriétaire de la Nureau de Mont-sur-Courville. Dans un voyage qu'il fit à Fismes, il vit sur une des places publiques un opérateur qui vendait des drogues, ne disant pas toujours la vérité. Atat lui dit : « Tu en as menti ». L'opérateur aussitôt s'élança sur lui et lui appliqua un soufflet qui fut échangé par un coup d'épée qui terrassa l'opérateur. Atat partit de suite pour Paris et dit au Roi : « Sire, je fus insulté l'épée au côté et je me suis vengé en terrassant l'agresseur ». Le Roi répondit : « Tu as bien fait, je te pardonne ».

Atat ? Ce n'est pas un nom de la région. Et puis les armes peintes dans un coin du tableau sont celles des Barrois, telles qu'elles sont décrites dans l'*Armorial* de d'Hozier et peintes sur un extrait original de cet armorial, signé d'Hozier (22 février 1698) qui est en notre possession. Ne faudrait-il pas lire *OEtat.*, abréviation de *OEtatis suœ* ? En effet le tableau que j'ai vu chez M. Lefort a été restauré : la tête et la collerette sont anciennes et peintes par un assez bon peintre, l'avant-bras et la main sont d'un barbouilleur moderne qui a repeint cette partie de la toile à une date indéterminée. Il a mal lu le texte latin, peut-être détérioré, *Anno* 1603 *ætatis suœ* 73 et il a écrit *Anno* 1603 *Atat.* Enfin il a placé trop bas l'avant-

Digitized by Google

bras et la main ; sur la photographie du tableau, on devine l'emplacement primitif qui était meilleur. N'importe, l'aventure de Barrois est amusante et méritait d'être réimprimée, d'autant plus que dans un déménagement le papier sur lequel elle était racontée a été perdu.

Les armoiries des Barrois avec le pal, surmontées d'un heaume taré de face sont sculptées sur un beau bandeau de cheminée en pierre qui est à la Nureau ; les armes avec la billette sont gravés sur un ex-libris de I. B. Barrois.

Pévy

Greffe : 1612-1614, 1617-1622, 1669-1672, 1677, 1686, 1693-1707, 1721-1789.

Mairie : 1673, 1676, 1678-1685, 1687-1692.

Bouillard [1].

I. — M. Pierre-Laurent de Bouillard, sieur de la Croix, mort le 11 octobre 1699, à 79 ans, eut de Mme Jacqueline Regnard, son épouse, morte le 6 février 1720, à 80 ans, et inhumée dans l'église, plusieurs enfants :

II. — Jacqueline, décédée le 10 octobre 1726, à 66 ans ; inhumée dans l'église.

II. — Perette, décédée le 25 novembre 1742, à 76 ans ; inhumée dans l'église.

[1] Autres Bouillard : Remy B. lieutenant de grenadier dans le régiment de Vendôme, parrain en 1720 ; — Pétronille B., marraine en 1721.

Digitized by Google

II. — Messire Jean-Bonaventure de Bouillard, seigneur de Lumbre (ou Cambre), ancien capitaine dans le régiment de Lyonnais infanterie, décédé le 8 février 1729, à 60 ans ; inhumé dans l'église.

II. — Pierre-André Bouillard de la Croix de Brieval, décédé le 22 octobre 1722, à 50 ans ; inhumé dans l'église.

II. — Marguerite, inhumée le 18 octobre 1687 ; l'âge n'est pas indiqué.

II. — Alexandre-Louis, baptisé le 2 septembre 1678. Parrain : Alexandre de la Bruyère, écuyer ; marraine : Louise Bourgeois. Ancien porte-étendard de la maison du roi, chevalier de Saint-Louis, il épousa le 27 août 1751, à 72 ans, d^lle^ Marguerite-Louise de Maubeuge, âgée de 28 ans, fille de Me Charles-Acham de Maubeuge, capitaine d'infanterie du Régiment soissonnais, seigneur d'Herbigny et de Magneux et de Marie Watier de la Houssaye, de la paroisse Saint-Eustache, de Paris. Présents : Me Louis-Joseph d'Avennes, seigneur d'Hermonville et de Toussicourt, lieutenant de cavalerie au régiment de Saluce ; M. François-Claude de Marmande de Tourville, seigneur en partie du grand hameau de Romain, Hermonville et Toussicourt ; M. Marc-Antoine de Marmande de Tourville, prieur et seigneur de Ventelay ; M. Pierre de Cloüet, chevalier seigneur de Grandchamp, Magneux, garde du corps du roi, et M. Eustache de Vauclerois, seigneur de La Ville-aux-Bois, capitaine de milice, tous deux beaux-frères de Mad^lle^ de Maubeuge.

Il mourut le 28 janvier 1760, et fut inhumé dans l'église. De son mariage sont nés deux enfants :

III. — Louis-Antoine-Alexandre, né et ondoyé le 9 janvier 1753, baptisé le 27. Parrain : Me Charles-Antoine de Maubeuge, seigneur de Tannières ; marraine : dame Marie-Magdeleine-Antoinette Dupeuty, veuve de Louis-Joseph de Bouillard.

Digitized by Google

III. — Jeanne-Pierre-Louise, baptisée le 9 juin 1760. Parrain : Clouet de Grandchamp, cité plus haut ; marraine : dame Jeanne-Charlotte Langlois, veuve de M. Antoine de la Bruyère, ancien lieutenant de cavalerie, dame du Mousset, Hermonville et Toussicourt. Elle mourut le 13 octobre 1760 et fut inhumée dans l'église.

II. — Louis-Joseph, baptisé le 21 mars 1680. Parrain : M. Louis-Joseph d'Avennes ; marraine : Jeanne de France de Monbeton. Capitaine de milice, il eut pour femme dame Marie-Magdeleine-Antoinette Dupeuty, fille d'un bourgeois de Verviers, et habitait Revelon (aujourd'hui Hervelon).

Il mourut le 15 décembre 1746 et fut inhumé dans l'église.

De son mariage sont nés :

III. — Marie-Magdeleine-Elisabeth, bp. le 7 février 1738. Décédée le 5 août, elle fut inhumée dans l'église.

III. — Alexandre-Louis, b. le 10 août 1740 ; décédé le 23 août 1744.

III. — Marguerite-Antoinette, b. le 6 novembre 1741, décédée le 14 novembre.

1682, 6 décembre. — Décès de Claude de Beury, écuyer, sieur de la Villette, âgé de 72 ans.

En 1695 est témoin à un mariage Messire J.-B. d'Arnolet, seigneur de Lochefontaine, baron de Bourgogne, vicomte de Pévy, président en la cour des monnaies ; — ce qui explique d'abord la présence à un mariage en 1716 de Messire André de Colombet, chevalier, seigneur de Bourbaudouin [1], commandant le régiment de Beringhem-cavalerie et chambellan de feu Mgr le duc de Berry et de dame Marie-Anne-Jacqueline [d'Arnolet] de Lochefontaine, son épouse, — et ensuite cette note écrite par M. Mary, curé de Pévy :

[1] Il faut sans doute lire Bourg-Beaudouin (Eure).

Digitized by Google

« En cette année 1741, est décédée à Paris Madame de Colombet, qui a laissé 100 l. à la fabrique de notre Eglise pour la décoration ; ayant laissée le tout à ma disposition, j'ay fait mettre une couleur de marbre au m^tre autel, dorer le tabernacle, remettre le grand crucifix en couleur, blanchir tout le cœur ; *en renvoi* ay faits placer une statue de St-Laurent et une de Ste-Claire à côté de l'autel, qui étaient deux vieles statues que j'ay trouvé en un coin de l'église, sans scavoir ce qu'elles étaient, je leur ay donné à chacune le nom cy dessus ; ce qui a été exécuté par un nommé Béhu d'Hermonville au mois d'aoust de la mesme année, y ayant ajouté 30 l. de surplus des deniers de la fabrique, en tout cent trente livres. »

1726, 8 octobre. — Décès de Messire Antoine de Meung de la Ferté, chevalier, seigneur de Soliers, ci-devant lieutenant au régiment royal de carabiniers, âgé de 54 ans ; inhumé dans l'église.

1728, 30 août. — Décès de mad^e Philippe-Magdeleine Martin, veuve de M. Antoine de Meung de la Ferté, âgée de 75 ans ; inhumée dans l'église.

1741, 13 octobre. — Décès de Mlle Marie-Louise Félicité, âgée de 4 mois, fille de Messire Jacques-Christophe de Mongeot, écuyer, seigneur d'Hermonville, Toussicourt, Sainte-Euphraise en partie, un des 200 chevau-légers de la garde du roi, et de dame Bénigne-Henriette-Angélique de Champagne.

1744, 14 avril. — Décès de Jacques, âgé de 6 mois, fils des mêmes.

En 1742, d'après une note du curé Mary, vint pour la première fois à Pévy M. le marquis de Termes ; bienfaiteur de l'église, il fait en 1742, 1743, 1746 et 1747, des dons que le curé détaille sur ses registres: quatre pots de fleurs de bois doré, une croix et quatre chandeliers de bois doré, etc. Madame Barbier, qui est « de sa compagnie », a donné en 1743 un pavillon de velours ciselé pour le saint ciboire.

Digitized by Google

1745, 17 août. — Mariage de Messire Jean-Baptiste de Sahuguet [1] marquis de Termes, chevalier, vicomte de Pévy, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Beringhem-cavalerie, veuf de dame Elisabeth-Renée Berryer, avec dame Jeanne Chausse de Chazelles, veuve d'Edmond-Jean-Antoine Barbier, écuyer, tous deux de la paroisse Saint-André-des-Arts, de Paris. Présents : Philippe d'Arras, seigneur de Prouilly ; César-Alexandre-Nicolas de Fougère, seigneur de Courlandon ; Alexandre Bouillard de la Croix ; J.-B. Noël, ancien capitaine d'infanterie ; etc.

1747, 7 septembre. — Mort de Messire J.-B. de Sahuguet, marquis de Termes, âgé de 58 ans ; il fut inhumé dans l'église, près du maître-autel.

1769, 15 janvier. — Décès de mad^e^ Catherine Hénin, veuve de M. Pierre le Pescheur, vicomte de Pévy, ancien conseiller échevin de la ville de Reims, âgée de 75 ans (Paroisse Saint-Denis, de Reims). Nicolas Hénin, prêtre chanoine de l'église métropolitaine, était son frère.

La Vicomté appartint ensuite à M. de Cambrai, seigneur de Ludes ; elle était à vendre en 1782. Voir les *Affiches de Champagne*, journal de Havé, n° du 15 juillet.

Prouilly

Greffe : 1607-1612, 1623, 1668-1789.
Mairie : 1651-1667.

1608, 16 novembre. — Mariage de noble homme Charles de Brouilly avec dem^lle^ Charlotte de Saint-Paul..

[1] *De gueules à deux épées d'or les pointes en bas accompagnées en chef d'une coquille d'argent et en pointe d'un croissant du même.*

Digitized by Google

1608. — Parrain : n. h. Jean de Népoulx, seigneur de Permault et de Prouilly.

1636. — « Copie du certificat de Monsieur Le Boiteux pour l'aage de Monsr de Sermuise. Je soussigné, vicaire de l'église de Saint-André ès faulxbourgs de Reims, cy-devant curé de Pévy, certifie que vivant honorable seigneur François de Nepoux ay esté mandé en l'absence de P. Simon Pinchart, vicaire, pour Me Jehan Godin, curé de l'église de Prouilly, pour baptiser un enfant fils de Martin d'Abernate, escuier, sieur de Sermuise, et dam^lle Philippe de Creil. et fut nommé François-Joseph par led. seigneur François de Népoux, escuyer, seigneur de Pemaux et dud^t Prouilly et dam^lle Nicole Descreille ses parin et marine, ce qui fut fait le vingt huictiesme de septembre de l'an mil six trente six. En foy de quoy jay apposé mon signe manuel. Signé Gervais le Boiteux. » (Registre paroissial de 1661).

1656, 12 février. — Bp. de Nicole, fils de Messire Charles-Acham d'Arras, seigneur de Haudrecy [1], Prouilly, etc., et de Mad^e Adrienne Mathé. Parrain : Me Jean d'Arras, seigneur de Lor, son fils ; marraine : d^lle Nicole de Beuvry.

1657, juillet. — Bp. de Françoise, fille des mêmes. Parrain : Me François Sobinet, prêtre, curé de Bourgogne ; marraine : Marguerite.

1660, 22 novembre. — Bp. de Perette, fille des mêmes. Parrain : Me David Chinoir, écuyer, seigneur et vicomte de Chambrecy ; marraine : dem^lle Perette Mathé, épouse de M. de la Barre (de Roisy).

1669, 7 novembre. — Bp. de Marie-Thérèse, née en 1652, de Me Pierre Noël, lieutenant pour le roi au gouvernement de Rocroi, et de Me Louise Bernier. Parrain : h. h. Raoul Hachette ; marraine : Mad^e Marie Roland.

---

[1] Arr. de Mézières, c. de Renwez (Ardennes).

Digitized by Google

Enfants de Messire Jean Darras, écuyer, sieur de Lor [1], Prouilly et Bucy-les-Pierrepont [2] (+ 2 janvier 1709, à l'âge de 62 ans ; inhumé dans le chœur) et de Mme Marie-Thérèse de Noël (+ 19 octobre 1716, âgée de 64 ans ; inhumée dans le chœur) :

Charlotte, bp. le 23 mai 1674. Parrain : Me Robert Darras, écuyer, seigneur de Prouilly, oncle ; marraine : Made Claude de Noël, épouse de Me Louis d'Arbois, écuyer, sieur de Chafeville. Elle mourut le 18 mai 1676 et fut inhumée devant l'autel de la Vierge.

Charles, bp. le 6 août 1676. Parrain : Charles de Noël, écuyer, sieur de la Rozière, major et capitaine au régt de Rocroi ; marraine : Madlle Charlotte Brice.

Nicole, bp. le 7 octobre 1677. Parrain : Me Jean Brice, écuyer, seigneur d'Archebrière ; marraine : Made Nicolle Legrand, son épouse.

Raoul, bp. le 2 décembre 1678. Parrain : h. h. Raoul Hachette, bourgeois de Reims ; marraine : Marie Roland, son épouse..

Charles, bp. le 6 février 1680 ; mort le même jour et inhumé dans l'église.

Robert, bp. le 28 décembre 1681. Parrain : Robert Darras, seigneur de Bucy ; marraine : dame Elisabeth de Canelle, épouse de M. Jacques de Condé, écuyer, seigneur de Coëmy. Me Robert Darras, du Chatelle, seigneur en partie de Prouilly, Bucy, mourut le 21 avril 1745, âgé de 63 ans. et fut inhumé dans le chœur, en présence de ses frères Remy et Philippe.

Philippe, bp. le 20 juin 1683. Parrain : Philippe de Maubeuge, seigneur de Tannières ; marraine : Judith-Marie de Vignolles, son épouse. Un Me Philippe Darras, seigneur en partie de Prouilly et Bucy, mourut le 21 avril 1756, âgé de

[1] Arr. de Laon, c. de Neufchâtel (Aisne).
[2] Arr. de Laon, c. de Sissonne (Aisne).

Digitized by Google

70 ans, et fut inhumé dans l'église ; c'est sans doute le même.

Louise, bp. le 30 septembre 1684. Parrain : Charles-Acham et Marguerite, ses frère et sœur.

Anne-Thérèse, bp. le 1er septembre 1686. Parrain : Jacques-Henry, fils de Me Jacques de Laumonier, chevalier, seigneur de (Vaux) Varennes ; marraine : dame Anne d'Orthe, épouse dudit seigneur.

Marie, bp. le 15 février 1688. Parrain : Charles et Nicolle, ses frère et sœur.

1718, 25 octobre. — Mariage de M. Eustache des Fossés [1], chevalier, seigneur de Jouaignes, garde du corps de S. M., fils de M. Eustache des Fossés, écuyer, chevalier, seigneur de Jouaignes, Avery, et de dame Anne Nicolardot, paroisse de Jouaignes (diocèse de Soissons), avec demlle Marie-Thérèse de Noël, sœur des enfants qui précèdent. Présents : Eustache des Fossés ; Me Charles-Acham Darras, chevalier, seigneur d'Haudrecy, Prouilly ; Remy Darras, chevalier, seigneur de Prouilly, du Chatelet, Rimogne ; Charles-Acham de Maubeuge, chevalier, seigneur de Magneux, Herbigny, capitaine dans le rég. de Soissonnais.

De ce mariage : Eustache, bp. le 24 février 1719.

1722, 12 mars. — Décès de demoiselle Marguerite Darras de Lor, dame en partie de Prouilly, âgée de 50 ans ; inhumée dans le chœur. Elle est sans doute fille de J. Darras et de M. T. de Noël.

1759, 10 septembre. — Décès de Me Remi Darras de Lor, seigneur en partie de Prouilly, âgé de 78 ans ; inhumé dans le chœur. Il est sans doute fils de J. Darras et de M. T. de Noël.

---

[1] Il mourut le 25 octobre 1755, âgé de 65 ans.

Digitized by Google

Enfants de Messire Philippe Darras, seigneur en partie de Prouilly et vicomte de Montigny, et de dame Marie-Françoise Duchesne (+ le 13 avril 1777, âgée de 79 ans) :

Roland-Philippe-Nicolas, bp. le 14 novembre 1723. Parrain : Me Roland de Montigny de Violaine ; marraine : de Nicolle Darras, veuve de Me Jean Alexandre de Feran.

Eustache-Joseph, bp. le 13 avril 1725. Parrain : Me Elie-Joseph des Fossés, garde du corps de S. M. ; marraine : dame Marie-Thérèse Darras, son épouse. Mort le 21 mai.

Marguerite-Antoinette, bp. le 4 juillet 1726. Parrain : Me Louis-François de Chartongne, seigneur de Bertoncourt, du Chesne, Ventellay, lieutenant des maréchaux de France ; marraine : dame Marguerite-Antoinette de Villemor. Morte le 24 mai 1727 ; inhumée dans la chapelle de la Vierge.

Marie-Elisabeth, bp. le 27 mai 1728. Parrain : Me Robert Darras du Chatelet, seigneur en partie de Prouilly, vicomte en partie de Montigny ; marraine : Marie-Elisabeth de Maubeuge, épouse de Charles-Acham de Maubeuge, seigneur de Magneux.

Marie-Anne-Jacqueline, bp. le 30 octobre 1729. Parrain : Me Robert Darras, ... oncle ; marraine : dame Marie-Anne-Bourbedin [1] mestre de camp de cavalerie, vicomte de Pévy, épouse de M. André de Colombet, chevalier, seigneur de Bourbedin, mestre de camp de cavalerie, vicomte de Pévy, chambellan de feu Mgr le Duc de Berry. Elle épousa le 11 janvier 1757 M. Thomas-Marie de Montigny, seigneur en partie de Violaine (voir plus loin) et mourut le 16 septembre 1771 ; elle fut inhumée dans le chœur.

Marie-Louise, bp. le 19 août 1731. Parrain : Remy Darras, de Lor, seigneur en partie de Prouilly ; marraine : dame Louise d'Arbois, veuve de Messire Antoine d'Aguisy, seigneur de Mainbresson. Elle mourut le 25 janvier 1740 et fut inhumée dans l'église.

[1] Voir la note de la page 90.

Digitized by Google

Robert-Gabriel, bp. le 13 février 1733. Parrain : Robert Darras du Chatelle ; marraine : Jacqueline, sœur de l'enfant, représentant dame Gabrielle-Marguerite Darras, veuve de M. de Fontenoy, à Saint-Pierremont. Il devint capitaine d'infanterie et signait Darras de la Marlière.

1739, 17 novembre. — Décès de Robert-Jacques Darras, frère des précédents, âgé de 18 ans ; inhumé dans l'église.

1745, 30 septembre. — Décès de Marguerite-Marie-Thérèse Darras, sœur des précédents, âgée de 25 ans ; inhumée dans l'église.

1757, 11 janvier. — Mariage de Me Thomas-Marie de Montigny, seigneur en partie de Violaine (Prouilly et Bucy, par sa femme), garde du corps de S. M., âgée de 27 ans, fils des défunts Me Roland de Montigny et dame Angélique-Elisabeth Duchesne, avec demoiselle Marie-Anne-Jacqueline Darras, citée plus haut, sa cousine.

De ce mariage :

Robert-Gabriel-François, bp. le 25 février 1757. Parrain : Robert-Gabriel Darras ; marraine : la grand'mère maternelle. Mort le 19 mars 1758 ; inhumé dans la nef.

Françoise-Roland-Rosalie, bp. le 2 octobre 1758. Parrain : Louis-Roland Duchesne, chevalier, seigneur en partie de Jouy ; marraine : Françoise-Claude Duchesne, dame en partie de Prouilly.

Gabriel-Marie-Thérèse, bp. le 14 mars 1760. Parrain : Charles-Gabriel de Montigny, seigneur de Violaine, lieutenant des vaisseaux du roi ; marraine : dame Marie-Thérèse de Brillac, épouse de M. Darras, seigneur d'Haudrecy, Prouilly, lieutenant-colonel du régiment de Condé-infanterie, brigadier des armées du roi, représentée par Françoise-Claude Duchesne.

Marie-Jeanne-Françoise-Reine, née le 12 août 1764. Parrain : J.-B.-François Oudan, chevalier, seigneur de Mont-

Digitized by Google

marson, Gueux, vicomte de Vrigny et Coulommes ; marraine : dame Marie-Reine de Signier, épouse de Jacques-Antoine Duchesne, seigneur de Jouy, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au corps royal de l'artillerie. Elle mourut le 4 août 1787.

Marie-Hyacinthe-François de Sales, née le 9 avril 1765. Parrain : Claude Bruneau, chirurgien ; marraine : Françoise-Roland-Rosalie, sœur de l'enfant.

Marie-Anne-Rosalie-Gabriel, née le 9 juillet 1768. Parrain : Gabriel-Marie-Thérèse, son frère : marraine : Mad^e Marie-Anne Ouy, épouse de François-Daniel Héloin, bourgeois de Cumières, représentée par sa nièce Catherine Ouy. Morte le 2 octobre et inhumée dans l'église.

Marie-Françoise, née le 10 juillet 1769. Parrain : Gabriel, son frère ; marraine : Marie-Françoise, fille de M. Eustache des Fossés.

1674, 23 mai. — Baptême de Marie-Anne, née en 1669, fille de Me Louis Darbois, écuyer, sieur de Chafeville, et de Me Claude de Noël. Parrain et marraine : Jean Darras et sa femme.

1709, 19 mars. — Bp. d'un enfant naturel, fils d'Antoinette Vuilloteau, domestique de M. Guérin de Sauville ; le père est le dit de Sauville, d'après la déclaration de la domestique et une sentence du présidial.

1748, 18 janvier. — Décès de J.-B. Noël, ancien capitaine d'infanterie, âgé de 75 ans.

Romain

Greffe : 1668-1692, 1694-1716, 1718-1789.

Mairie : 1642-1652, 1654-1667, 1693-1717.

1645, 1er octobre. — Baptême de Paul, fils de Louis d'Avennes, sieur d'Hermonville, et de d^lle Madeleine de Cambray.

Digitized by Google

Le même jour, baptême de Liesse, fille des mêmes. Parrain : Jean de Noue [1], prêtre curé de Glennes ; marraine : d^e Liesse de Richecourt (Voir son mariage plus loin).

1674, 22 juin. — Décès de d^lle Marie Hier [2], veuve M. Robert de Cambrai, écuyer, seigneur du grand hameau de Romain. Présents : Delabruière, Magdeleine de Cambray d'Avennes, Seb. Martinne.

1687, 13 mars. — Décès de Messire Louis d'Avennes, écuyer, seigneur d'Hermonville et du grand hameau de Romain, mari de d^lle Magdeleine de Cambray, âgé de 81 ans ; inhumé dans la chapelle Saint-Pierre.

1702, 9 juillet. — Décès de Magdeleine de Cambrai, veuve du précédent, âgée de 86 ans ; inhumée dans l'église.

1663, 2 mai. — Baptême de Gabriel, fils de M. de Beaurepaire, écuyer, seigneur d'Hermonville et de Toussicourt en partie. Parrain : Gabriel Dupuis ; marraine : d^lle Magdeleine de Cambray.

1673, 9 janvier. — Mariage de Messire Alexandre de la Bruyère, écuyer, seigneur du grand hameau de Romain, avec Mad^lle Marie-Liesse d'Avennes. Il est dit quelquefois seigneur d'Araucourt. Il mourut le 29 octobre 1684, âgé de

[1] De la famille de François de Noue, écuyer, (fils de Nicolas de Noue, seigneur de Courlendon et de Romain), mort le 4 avril 1622, dont la pierre tombale avec personnage et inscription est encore dans l'église.

Cy gist François de Noue escuier fils d'honore seigneur Nicolas de Noue, seigneur de Courlandon et de Romain, et de damoiselle Magdeleine de Chastillon, ses père et mère, lequel décéda le 4 d'apvril l'an de grâce 1622. Priez Dieu pour luy.

Et sous ses pieds est écrit :

Aiez souvenance de vox fins dernières
mais entre aultres choses de l'enfer
et de l'estat malheureux des dampnez
et vous n'offenserez jamais Dieu.

[2] Testament du 23 janvier 1651. (*Archives de la Mairie*). Elle veut être enterrée dans l'église près de son mari ; dons à l'église. à Margot d'Avennes et à Liesse d'Avennes, ses petites-filles.

Digitized by Google

45 ans, et fut inhumé dans la chapelle de la Sainte Vierge. Sa veuve se remaria deux ans plus tard (Voir plus loin).

Du premier mariage sont nés :

I. — Marie-Anne, bp. le 3 novembre 1673. Parrain : Me Nicolas Lhoste, prêtre, curé de Fleury-la-Rivière ; marraine dlle Marie-Anne d'Avennes. Elle épousa, le 12 janvier 1693, Messire Jacques Rousseau, sieur de Courty, fils de Me François Rousseau, conseiller du roi, et de dlle Marie de Thomas, de la paroisse d'Oulchy-la-Ville.

I. — Jacques, bp. le 17 décembre 1675, qui suit. Parrain : Me Jacques de Caumont, écuyer, seigneur du grand hameau de Romain en partie ; marraine : Liesse Fouquet, son épouse « laquelle a déclaré ne pouvoir escrire ni signer ». Seigneur en partie du hameau de Romain, gendarme de la garde du roi, successivement lieutenant de cavalerie du régiment de Bissi, capitaine au régiment de et plus tard au régiment de la Féronnais, chevalier de Saint-Louis, il avait épousé (où ?) Mlle Thérèse de Navaille, dont il eut plusieurs enfants à Romain.

II. — Jacques, écuyer, garde du roi, qui meurt le le 21 janvier 1730, âgé de 30 ans ; inhumé dans l'église.

II. — Antoine-Lucien, b. le 7 janvier 1702. Il épousa le 6 avril 1723 Made Anne-Marguerite d'Aligret, veuve de Messire Jacob de Villemor, chevalier, seigneur de Villomé et de Ventelay en partie, lieutenant-colonel au régiment de cavalerie d'Estagnol.

II. — Marie-Joseph, b. le 13 août 1703.

II. — Claude, b. le 28 novembre 1704.

II. — Louise-Thérèse, b. le 8 août 1707.

II. — Adrien-Joseph, b. le 22 juillet 1710.

II. — Marie-Madeleine, b. le 4 mai 1717.

I. — Antoine, bp. le 4 mai 1678. Parrain : Antoine de Lestre, écuyer, seigneur de Beaufort ; marraine : dlle Louise

Digitized by Google

Habert. Ecuyer, seigneur du grand hameau de Romain, il épousa à Saint-Pierre, de Reims, le 21 juin 1712, Marie Dardel, veuve de Jean Bourgeois, écuyer, seigneur de Malouzin (voir Ventelay). Il est dit aussi seigneur du Moncet.

I. — Henri-Joseph, b. le 28 avril 1680. Parrain : Me Louis-Joseph d'Avennes, fils de Me Louis d'Avennes ; marraine : dlle Henriette Le Vergeur, dame de Romain, demeurant à Acy, près Rethel.

I. — Suzanne, b. le 1er juin 1681. Parrain : Charles Torchet, écuyer, seigneur de Vigneux ; marraine: dlle Suzanne Danterre, sa femme. Elle épousa à Romain [1], en 1699, Me Ignace de Navaille, fils de feu Me Jean-François de Navaille, écuyer, seigneur de Mongalton, et de dlle Cordulle Vuagnier [2]; il est dit écuyer, gendarme de la garde du roi, dans l'acte de baptême de sa fille Marguerite-Suzanne, le 21 juillet 1701.

1686, 21 mai. — Made Marie-Liesse d'Avennes, veuve de M. Alexandre de la Bruyère, épouse en 2mes noces Claude de Marmande, écuyer, seigneur de Tourville, sous-brigadier des gendarmes de la garde du roi, fils des défunts Me Martin Marmande, écuyer, et dlle Ambroise Chapuier, de la paroisse Saint-Paul, de Paris. Présents : Me Louis d'Avennes, seigneur d'Hermonville et du grand hameau de Romain en partie ; Me Robert Langlois, écuyer, seigneur de Bocteaux ; Me Michel Lecompte, seigneur du Goulot.

Successivement brigadier (1687), maréchal des logis (1699) et chevalier de Saint-Louis (1707), Claude de Marmande de

[1] A son mariage était présent un de ses frères, Claude de la Bruyère, écuyer, sieur d'Araucourt, sur lequel nous ne savons rien.

[2] Elle mourut le 27 Novembre 1713, âgée de 58 ans, et fut inhumée dans l'église. Son nom est écrit Wargnet.

Digitized by Google

Tourville mourut le 2 juillet 1714, âgé de 72 ans, et fut inhumé dans l'église, ainsi que sa femme (chapelle Notre-Dame), morte le 7 août 1709, âgée de 64 ans [3].

De ce second mariage est né :

I. — François-Claude, b. le 25 septembre 1687. Parrain : Me François de Marmande, écuyer, seigneur d'Humières ; marraine : dlle Magdeleine Baudin, de la paroisse Saint-Sauveur, de Paris. Il épousa le 1er janvier 1715, en la paroisse Saint-Hilaire, de Reims, Marie-Jacqueline Oudan de la Cressonnière, âgée de 20 ans, fille de Me Jacques-Nicolas Oudan, écuyer, sieur de La Cressonnière et de de Marie Jourdain. Elle mourut le 4 mars 1757 et fut inhumée dans l'église. Il fut gendarme de la garde du roi (1721), maréchal des logis (1755), chevalier de Saint-Louis, mestre de camp de cavalerie (1760), seigneur d'Hermonville et de Toussicourt.

De ce mariage sont issus :

II. — Marc-Antoine, b. le 8 novembre 1715. Parrain : Antoine de la Bruyère, seigneur en partie de Ventelay ; marraine : Me Marie-Marguerite d'Aligret, femme de M. de Cercy, écuyer, seigneur de Cercy. Prieur de Ventelay.

II. — Marie-Anne-Nicole, b. le 31 janvier 1717. Parrain : Me Nicolas Oudan, écuyer, seigneur de Monmarson et Gueux ; marraine : Marie-Anne de la Bruyère. Elle mourut le 11 novembre 1755, âgée de 38 ans, et fut inhumée dans la chapelle Notre-Dame.

II. — Marie-Nicole-Claude, b. le 24 mars 1718. Parrain : Me Jean-Nicolas Oudan ; marraine : dame Anne-Marguerite d'Aligret.

II. — Marguerite-Thérèse-Joseph, b. le 29 juillet 1719. Parrain : Me François-Claude de la Bruyère, écuyer, lieute-

[1] Testament passé devant Aubry, notaire à Fismes, le 30 juillet 1709 (*Archives de la Mairie*).

Digitized by Google

nant de cavalerie ; marraine : dame Marguerite-Thérèse de Vienne de Mommarson. Elle épousa le 5 février 1760 Me François de la Personne, fils du seigneur du Buisson (par. de Ventelay) et mourut quelques jours après la naissance d'une fille, Catherine-Françoise-Martine, le 27 novembre 1761.

II. — Charles-François, bp. le 22 octobre 1721. Parrain : Me Charles Florimond d'Avennes, chanoine de l'église collégiale Saint-Pierre et Saint-Paul, de Soissons ; marraine : De Marie Dardel Doux Durecoulet.

II. — Frédéric Jérôme, b. le 23 octobre 1723. Parrain : Très-haut et très-puissant seigneur Me Frédéric-Jérôme de la Rochefoucauld, diacre du diocèse de Paris, abbé commendataire de l'abbaye de N.-D. de Beauport et de Saint-Romain de Blaye ; marraine : Très-haute et très-puissante dame Me Marguerite-Elisabeth Huget, épouse de très-haut et très-puissant seigneur Me François de Roye de la Rochefoucauld, comte de Roye, brigadier des armées du Roi.

Seigneur du grand hameau de Romain, gendarme de la garde du roi, il épousa en 1750 [1] Marie-Françoise de Villemor, veuve en premières noces de Me de Haudouin d'Euilly [2], écuyer, dont il eut un fils, Adrien-Joseph, b. à Romain, le 26 janvier 1758. Elle mourut le 26 février 1787, âgée de 72 ans.

François-Frédéric-Cécile Marmande de Tourville, seigneur en partie du grand hameau de Romain, fils de Frédéric-Jérôme de Marmande et de Marie-Françoise de Villemor, eut de Marie-Charlotte-Joséphine Adélaïde Hennet, son épouse, plusieurs enfants :

Charles-Frédéric, b. le 14 janvier 1774. Parrain : Me

[1] Dispense de bans, du 17 Août 1750 (g. 241, *Archives départementales*, *Archevêché de Reims*).

[2] Elle avait au moins un fils de ce premier mariage : Charles-Nicolas de Haudoin d'Euilly, écuyer, qui vivait encore en 1787.

Digitized by Google

Marc-Antoine Marmande de Tourville ; marraine : Marie-Louise de Villemor, sa tante. Mort le même jour.

Louis-Frédérique-Osmon, né le 29 mars 1776. Parrain : Me Frédéric-Jérôme Marmande de Tourville, son grand-père ; marraine : Marie-Anne Villemor de Parchappe, sa grand'tante. Mort le 13 octobre 1779.

Marie-Adélaïde, née le 25 mars 1778. Parrain : Me Joseph-Daniel Cordier, écuyer, seigneur de Croute, ancien officier, de la paroisse de Moussy (diocèse de Laon) ; marraine : Me Marie-Elisabeth-Marc Marmande de Tourville, épouse de Me Simon-Joseph Waubert, de la paroisse de Ventelay.

1739, 4 septembre. — Naissance d'Adrien-Joseph Havé, avocat au parlement et rédacteur des *Affiches... de la généralité de Champagne* qui parurent à Reims de 1772 à 1805 ; il mourut dans cette ville le 8 juillet 1817.

1750, 23 août. — Décès de Charles-Marie-Louis, fils de Me Louis-Nicolas-Joseph de Champagne, seigneur du Chesne-les-Ventelay, capitaine d'infanterie au régiment du roi, et de Me Anne-Radegonde de Chartogne, âgé de 3 mois ; inhumé dans l'église.

1759, 25 août. — Décès de Mlle Marie-Jeanne, fille de feu Me Charles de Haudoin, écuyer, seigneur de Passy, et de Mme Marie-Françoise de Villemor, âgée de 15 ans ; inhumée dans l'église.

1779, 31 juillet. — Décès de Me Nicolas-Pierre-Joseph Parchappe, écuyer, capitaine invalide, âgé de 59 ans, époux de Me Marie-Anne-Louise de Villemor.

1788, 8 avril. — Mariage de Me Antoine-Jean Coquebert de Montbré, chevalier, conseiller du roi, auditeur ordinaire en la chambre des comptes de Paris, fils de Me Jean-François Coquebert, chevalier, seigneur de Montbré, conseiller du roi, correcteur ordinaire en la cour des comptes, et de défunte dame Geneviève-Eugénie Hazon, de la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs, de Paris, avec Mlle Simone-Rose

Digitized by Google

Coquebert de Bussy, fille de M. Christophe-Nicolas Coquebert de Crouy, chevalier, seigneur de Romain, Courcelles, La Neuvillette, etc., ancien capitaine au régiment de Guyenne, chevalier de Saint-Louis, et de dame Jeanne-Françoise Roland, de la paroisse Saint-Symphorien, de Reims.

Signalons quelques extraits des registres paroissiaux de Reims intéressant Romain :

1707, 25 juin. — Décès de François Roland, écuyer, seigneur de Romain, conseiller secrétaire du roi, vice-lieutenant des habitants, âgé de 76 ans, inhumé dans la chapelle Saint-Nicolas (Paroisse Saint-Hilaire). Dans l'église de Romain est une inscription sur marbre au nom de François Roland, de sa femme, de son père et de sa mère enterrés dans l'église.

1762, 13 novembre. — Décès de Magdeleine-Jeanne de Viefville, épouse de Philippe-Alexandre de Feret [1], seigneur du grand hameau de Romain, ancien capitaine au régiment de Touraine (*id.*).

1771, 27 janvier. — Décès d'Anne-Gérardine Bignicourt de Chambly, veuve de Nicolas Coquebert de Crouy, chevalier, seigneur de Romain (Saint-Pierre-le-Vieil).

1763, 25 janvier. — Mariage de Christophe-Nicolas Coquebert de Crouy, écuyer, seigneur de Romain, capitaine au régiment de Chastellux-infanterie, chevalier de Saint-Louis, fils de la précédente, avec Jeanne-Françoise Roland, fille du Président-Trésorier de France au bureau des finances de Châlons (Saint-Symphorien).

1786, 23 février. — Mariage de Me Samson-Marie Le Scellier de Blécourt, chevalier, ancien officier de dragons, sei-

[1] L'épitaphe de René de Féret, seigneur de Brienne et du grand hameau de Romain, père dudit, est conservée dans l'église de Brienne, arr. de Rethel, cant. d'Asfeld (Ardennes).

Digitized by Google

gneur de Vouel et Coudron, fils des défunts Me Nicolas-François Le Scellier, chevalier, conseiller honoraire en la Cour de parlement de Metz, seigneur de Frières-Faillouel, Chezelles, Villette, Saint-Gilles, et dlle Marie-Magdeleine-Françoise Danré, de la paroisse Saint-Martin (diocèse de Chauny), avec dlle Marie-Henriette Coquebert de Romain, fille des précédents.

Epitaphes conservées dans l'église de Romain

(Cartouche armorié)

A LA MÉMOIRE DE

MESSIRE NICOLAS COQUEBERT, SEIGNEUR DE CROÜY, QUI APRÈS AVOIR ÉTÉ CONSEILLER AU PRESIDIAL DE REIMS, PASSA AU PARLEMENT DE METZ, OU IL A RENDU LA JUSTICE EN QUALITÉ DE CONer, AVEC TANT D'INTEGRITÉ ET DE REPUTATION PENDANT DIX-NEUF ANS, QU'IL MÉRITA D'ESTRE DÉPUTÉ PLUSIEURS FOIS PAR SA COMPAGNIE, POUR EN SOUTENIR LES INTERESTS A LA COUR ; IL DÉCÉDA A REIMS REVÊTU DE CETTE CHARGE, LE 16 OCTOBRE 1687, AGÉ DE 63 ANS

ET DE

DAME JACQUELINE DELASALLE, SON ÉPOUSE, QUI APRÈS AVOIR PASSÉ SA VIE DANS L'EXERCICE DES VERTUS CHRÉTIENNES, SURTOUT DE LA CHARITÉ ENVERS LES PAUVRES, DÉCÉDA LE 26 AVRIL 1696, AGÉE DE 63 ANS.
LEURS CORPS REPOSENT EN CETTE CHAPELLE.

Beati qui custodiunt iudicium et faciunt iustitiam in omni tempore Ps. c. v.

PRIEZ DIEU POUR LEURS AMES.

Digitized by Google

Cartouche armorié

Opera illorum sequuntur illos.

CY GIST NICOLAS ROLAND, QUI EST
DÉCÉDÉ LE TREIZIÈME FÉVRIER MIL SIX
CENS SOIXANTE-DIX, AGÉ DE SOIXANTE
ONZE ANS
ET DAMOISELLE MARGUERITE NIVERT SON
ÉPOUSE, QUI EST DÉCÉDÉE LE NEUIÈME
OCTOBRE MIL SIX CENS TRENTE-HUIT
CY GIST AUSSI FRANÇOIS ROLAND
LEUR FILS, ÉCUYER, CON^er^, SECRETAIRE
DU ROY MAISON COURONNE DE FRANCE,
ET DE SES FINANCES, QUI EST DÉCÉDÉ LE 25
AGÉ DE 75 ANS
DE IUIN DE L'ANNÉ 1707 APRÈS AVOIR EXERCÉ
PANDANT 3 ANS LA CHARGE DE LIEUTENANT DES HABITANS
ET DAME PERRETTE BARRÉ SON ÉPOUSE
QUI EST DÉCÉDÉE LE VINGT-UNIÈME MARS
MIL SIX CENS QUATRE-VINGTS-SEIZE, AGÉE
DE SOIXANT-TROIS ANS.
PRIEZ DIEU POUR LE REPOS DE LEURS AMES.

Saint-Gilles

Greffe : 1613-1614, 1692-1715, 1738-1789.
Mairie : 1661-1691, 1716-1737.

Digitized by Google

Trigny

Greffe : 1558, 1673-1676, 1678-1688, 1690-1725, 1728-1733, 1736-1789.

Mairie : 1652, 1656-1672, 1726-1727, 1734-1735.

Jusqu'en 1691 les registres sont communs à Trigny et à Châlons-sur-Vesle, qui ést succursale. Les actes suivants intéressent Trigny.

1558, 13 novembre. — Baptême de Regnault, fils de M. Ponthus de Liège et de Mademoiselle Thomasse. Parrain : M. Regnault de Bossu, bailli de Vermandois, représenté ; marraine : Perette, femme de Nicolas du Buisson, de Ventelay.

1659, 19 mai. — Baptême de Jeanne, fille de Messire Alexandre de France de Monbanton et de damoiselle Suzanne d'Anglebermer. Parrain : Messire Jean d'Arras de Lor ; marraine : damoiselle Jeanne d'Anglebermer.

1671, 15 novembre. — Suppléé les cérémonies de baptême à Jacqueline de Novion, née le 20 juin 1670, fille de honorable homme Louys de Novion [1], écuyer du Roi, et de damoiselle Marie de Bruneteau. Parrain : Jean Hachette ; marraine : Jacqueline Frizon, de Reims.

1672, 25 juillet. — Baptême de Charlotte, née le 16 juillet, fille des mêmes. Parrain : Messire Philippe Lespagnol, avocat du Roi en l'élection de Reims ; marraine : demoiselle Charlotte Duhoux.

1674, 5 mars. — Baptême de Perette, fille des mêmes.

1675, 6 février. — Baptême à la maison par la sage-femme d'un fils des mêmes ; mort le même jour.

[1] *D'azur à la bande d'or accompagnée de trois colombes d'argent.*

Digitized by Google

1689, 20 janvier. — Baptême de Marie, fille de M. Antoine Noizet [1], seigneur de Leuze en partie, et de Perette Griffon. Parrain : Messire Nicolas Noizet Bara, chevau-léger de la garde du roi ; marraine : Marie-Marthe Lagnier, fille de M. Lagnier, procureur en l'officialité de Reims. Elle mourut le 11 février suivant.

Unchair

Greffe : 1673-1682, 1692-1707, 1709-1733, 1735-1739.
Mairie : 1640-1660, 1667-1672.

La seigneurie qui appartint aux Cauchon fut adjugée en 1673 à Guillaume Rogier et en 1703 à Nicolas-Jérôme de Paris, seigneur de Muire, conseiller au Parlement. (*Archives départementales*, Marne, E. 809).

1621, 12 octobre. — Baptême de François, fils de Thomas Cauchon de Neuflize, vicomte d'Unchair, chevalier, seigneur de Champlat, et de dame Charlotte d'Anglure, demeurant à Unchair. Parrain : François Brulart, abbé de la Valroy ; marraine : demoiselle Magdeleine Le Prevot, femme du sieur Hiérôme de Cauchon, seigneur de Faverolles (Saint-Symphorien, de Reims).

1640, 18 juillet. — Ondoiement d'une fille de Messire Henry Cauchon et de demoiselle Charlotte de Vauclerois ; elle fut nommée Madeleine le 11 février 1649. Parrain : Messire Louis de Cauchon, seigneur d'Unchair ; marraine : Magdeleine de Paris.

[1] Voir les *Notes généalogiques du canton de Bourgogne*, *verbo* CAUROY.

Digitized by Google

1647, 10 novembre. — Baptême de [en blanc], fille de Messire Louis de Cauchon de Neuflize, chevalier, seigneur vicomte d'Unchair, Grandes-Fontaines [1], etc., et de demoiselle Magdeleine de Paris.

1652, 17 mai. — Baptême de Jacques, fils des mêmes. Parrain : Jacques de Paris, écuyer, seigneur de Branscourt et de Muire ; marraine : Jeanne Ancelet, son épouse. (Saint-Pierre-le-Vieil, de Reims).

1655, 13 janvier. — Baptême d'Henry, fils des précédents ; exorcisé le 22 juin 1659. Parrain : haut et puissant seigneur Messire Henry Cacherie de Bazin, chevalier, seigneur de Fresne, Champlat, lieutenant et bailli provincial de Soissons ; marraine : demoiselle Magdeleine de Cauchon de Neuflize, de la paroisse de Courmas.

1657, 15 septembre. — Baptême de Jean-Anthoine, fils des mêmes. Parrain : Jean-Anthoine de Mesmes, chevalier, seigneur d'Irval, Hourges, Breuil, Comte d'Avaux, Conseiller du roi, Président en la cour de parlement de Paris ; marraine : haute et puissante dame Madame Anne Courtin, son épouse.

Vandeuil

Greffe : 1668-1672, 1674-1680, 1682-1688, 1690, 1692-1710, 1712-1789.

Mairie :

Un acte des registres paroissiaux de Saint-Hilaire, de Reims, donne le nom d'un seigneur de Vandeuil du XVIIe siècle :

1643, 4 novembre. — Baptême de Jean-Antoine, fils de Gérard de Castres, écuyer, sieur et vicomte de Barbonval en

[1] A vendre les terres et seigneuries d'Unchair et des Grandes-Fontaines, situées à 5 lieues de Reims et à 1 de Fismes.. *Affiches de Champagne*, n° du 29 janvier 1776.

Digitized by Google

partie, et de Jeanne de Paviot. Parrain : Messire Jehan-Antoine de Mesmes, chevalier, seigneur d'Irval, vicomte de Vandeuil, Breuil, Cramailles, Lagery, Hourges, etc., conseiller ordinaire du roi en tous ses conseils et direction de ses finances ; marraine : Anne Courtin.

1675. — Suppléé les cérémonies de baptême à Louis-Claude, né à Jonchery, le 3 novembre 1674, de Me Alexandre de France [1], écuyer, seigneur de Monbanton et Vandeuil, et de dlle Suzanne Anglebermer. Parrain : Me Louis-Eléonor Tristan, prêtre, docteur en théologie, chanoine, archidiacre, chancelier en l'Université de Reims, seigneur de Muizon ; marraine : Claude Le Vergeur, épouse de M. Pierre de Montfort, chevalier, seigneur de Méry. (Voir son mariage, 1702).

1679, 19 août. — Décès de M. Michel de France, écuyer, seigneur de Monbanton et Irval [2], major pour le roi des ville et château de Guise, âgé de 57 ans, fils des défunts Charles de France, écuyer, seigneur desdits, et demoiselle Marie Husson ; inhumé dans la chapelle de Vandeuil. Présents : Me Alexandre de France, écuyer, seigneur desdits, son frère, etc.

1684, 21 janvier. — Naissance de Hiérôme-Philippe, fils de M. Pierre-Ernest de Vauclerois, seigneur de La Ville-aux-Bois, et de Nicole de Cauchon, de la paroisse de Breuil. Parrain : Hiérôme-Philippe de Paris, chevalier, seigneur de Branscourt ; marraine : demoiselle Suzanne d'Anglebermer, nommée plus haut.

1685, 29 août. — Naissance de Antoine-Michel, fils de

[1] Voir à l'article Jonchery, année 1670, une note relative à deux autres enfants de M. de France.

[2] Contrat de vente par de Mesmes, Comte d'Avaux, à Michel de France, de la seigneurie d'Irval en la terre et seigneurie de Branscourt, 1676. Parchemin, 12 p. in-4°. (*Catalogue Menu*, libraire, 1885).

Digitized by Google

Me Antoine Picot, chevalier, seigneur d'Aguisy, et de demoiselle Jeanne de France. Parrain : M. d'Olizy ; marraine : Magdeleine Leblon.

1696, 15 janvier. — Décès de Pierre d'Aguisy, fils des mêmes, âgé de 10 ans.

1696, 19 janvier. — Mariage de Me Antoine de Vignolles, chevalier, seigneur de Selles, capitaine des carabiniers du roi, fils de Me Pierre de Vignolles, écuyer, seigneur de Selles, et de dame Charlotte de la Bacle, avec demlle Jeanne-Michel de France, fille de Me Alexandre de France, cité plus haut.

1702, 9 février. — Mariage de Me Louis-Claude de France, fils de Me Alexandre de France, cité plus haut, avec dlle Elisabeth de Maubeuge, fille de M. Philippe de Maubeuge, chevalier, seigneur de Magneux et Tannières, et de feue Judith de Vignolles. Réhabilitation du mariage célébré à Tannières, le 15 novembre 1701, à cause d'un degré de consanguinité reconnue.

De ce mariage :

Philippe-Louis, bp. le 3 novembre 1702. Parrain : le grand-père maternel ; marraine : Louise Morel, épouse de Me Joseph-Louis de France de la Tour, seigneur de Montier, enseigne des gendarmes de M. le Daupnin, gouverneur de Saint-Dizier.

Claudine, bp. le 28 septembre 1703. Parrain : le grand-père paternel ; marraine : Claude Le Vergeur, veuve de M. de Montfort. Morte le 25 janvier 1709 et inhumée dans l'église.

Simone, bp. le 15 février 1705. Parrain : Roch de Maubeuge, seigneur en partie de Tannières ; marraine : Simone Blanchebarbe, marquise d'Olizy.

Barthelemy, bp. le 28 avril 1706. Parrain : Barthelemy de Tristan, seigneur de Rosnay ; marraine : dame Elisabeth Hervy, épouse de M. Philippe de Maubeuge. Mort le 18 septembre ; inhumé dans l'église.

Digitized by Google

Antoine-Alexandre, bp. le 15 septembre 1707. Parrain : Antoine de Maubeuge ; marraine : Marguerite Darras.

Roland, bp. le 16 avril 1710. Parrain : Roland de Lescuyer ; marraine : Elisabeth de la Houssaye de Maubeuge.

Louise-Joseph-Elisabeth, bp. le 19 mai 1712. Parrain : Joseph-Louis de France, comte de Montier, brigadier des armées du roi, commandant de la brigade des gendarmes d'Anjou, chevalier de Saint-Louis, gouverneur de Saint-Dizier ; marraine : dame Louise Morel, son épouse ; tous deux représentés.

Charlotte-Françoise, bp. le 18 août 1713. Parrain : Claude-François de Maubeuge, aide-major du rég^t de Louvigny, représenté ; marraine : Françoise de Nicolardot.

1706, 29 décembre. — Décès d'Alexandre de France, seigneur de Vandeuil, âgé de 80 ans ; inhumé dans l'église. Présents : Louis-Claude de France, son fils ; Antoine de Vignolles, son gendre ; Pierre-Ernest de Vauclerois.

1708, 9 juin. — Décès de Suzanne d'Anglebermer, veuve du précédent, âgée de 76 ans ; inhumée dans l'église.

1746, 25 novembre. — Décès de Me Léonard Regnault de Houssay, écuyer, conseiller du roi en l'élection de Château-Thierry, âgé de 57 ans ; inhumé dans l'église. Présents : les domestiques de M. Regnault d'Irval, seigneur dudit lieu, son frère.

1758, 20 février. — Décès de Pierre-Joseph Regnault, écuyer, seigneur d'Irval, vicomte de Vandeuil, baron de Maupas, époux de Madame Catherine de Mailly, âgé de 75 ans ; inhumé dans l'église Saint-Jacques, de Reims. Présents : Nicaise Regnault, écuyer, doyen de MM. les Conseillers au Présidial, son frère ; M. Nicolas-Pierre-Joseph Regnault d'Irval, prêtre, chanoine de l'église métropolitaine de Reims, prieur commandataire et seigneur de Pompignan, conseiller clerc au parlement de Paris (Reg. de la paroisse Saint-Jacques).

Digitized by Google

1776, 30 mai. — Décès de Madame Catherine de Mailly, veuve du précédent ; inhumée dans l'église Saint-Jacques (Par. Saint-Jacques).

1780, 4 février. — Mort, à Paris, de M. Nicolas-Pierre-Joseph Regnault d'Irval [1], prêtre, docteur de la maison et société de Navarre, chanoine de l'église métropolitaine de Reims, prieur commandataire au prieuré royal de Perrecy, conseiller du roi en la grande chambre du parlement de Paris, seigneur de Vandeuil, Irval. (*Affiches de Champagne*).

Ventelay

Greffe : 1622-1623; 1678-1789.
Mairie : 1662-1677.

VILLELONGUE. — Ecartelé aux 1 et 4 *d'argent au loup de sable*, aux 2 et 3 *d'azur à la gerbe d'or*.

1664, 17 janvier. — Baptême de Louise, fille de honnête homme Pierre de Villelongue, écuyer, seigneur du Chesne [1] (interligné : Nouvion ; un acte postérieur dit Nouvion-sur-Meuse), et de demoiselle Charlotte Dernet. Parrain : Messire Anthoine de Villelongue, écuyer ; marraine : demoiselle Louise Dernet.

[1] A la suite de cette mort, il y eut une vente au château de Vandeuil, le 15 mai et les jours suivants : bibliothèques, tapisserie d'Aubusson, 60 pièces de vin en cercle, vins blancs, rouges et muscats en bouteilles. Et deux mois après, le château fut à louer : colombier, jardins, parc avec toutes les amendes résultant du droit de chasse sur les terres de Vandeuil, Irval et de la Ville-aux bois. (*Affiches de Champagne*, année 1780).

Les archives départementales, fonds de l'Archevêché de Reims, conservent plusieurs pièces, constitution de rente, fondation concernant N. P. J. Regnault. (G. 210, 241 et 257).

[1] Le Chêne, fief sis à Ventelay.

Digitized by Google

1668, 10 novembre. — Ondoiement de François, fils des mêmes ; suppléé les cérémonies de baptême le 11 décembre 1670. Parrain : Messire François de Susanne, chevalier, seigneur baron de Cardaillac, Villers-Agron ; marraine : demoiselle Elisabeth Dernet.

1670, 11 [en blanc]. — Suppléé les cérémonies de baptême à Jean, fils des mêmes. Parrain : Jean de Villelongue, écuyer, seigneur de Guignicourt, son oncle ; marraine : Marguerite de Villelongue.

1690, 4 décembre. — Baptême de Jean, fils de honorable homme Me Pierre de Villelongue, écuyer, seigneur du Chesne en partie, et de demlle Charlotte de Chanteloup du Vertpignon [1]. Parrain : h. h. Me Jean de la Fosse, écuyer, seigneur de Malouzin [2] ; marraine : demoiselle Catherine le Dieu de Vertpignon.

1693, 16 novembre. — Baptême de Jean, fils des mêmes. Parrain : n. p. Me Langlois de Champfort ; marraine : demlle Catherine le Dieu.

1701, 15 mai. — Décès de demoiselle Charlotte de Chanteloup, âgée de 40 ans, épouse de M. Pierre de Villelongue, écuyer, seigneur du Chesne ; inhumée dans le cimetière.

1709, 30 août. — Décès de M. Pierre de Villelongue, âgé de 52 ans.

1717, 14 avril. — Baptême de Laurent-Simon, fils de Me J.-B. de Villelongue, écuyer, et de Me Simone Couvreur.

1737, 22 mars. — Décès de demlle Marguerite de Villelongue, âgée de 77 ans : elle était veuve en 1res noces de M. Paul le Dieu, et en 2mes de Michel Guillemin.

[1] Fief sis à Ventelay, de même que la Fosse et Malouzin.

[2] A vendre une grande maison en franc alleu, appelée le château de *Malouzin*, consistant en logement de maître et de fermier,..... environ 9 arpents en terre et bois, au terroir de Ventelay, appelés le fief du *Buisson* et du *Moucet*, relevant du Roi à cause de la tour de Fismes (*Affiches de Champagne*, 2 juillet 1787).

Digitized by Google

1732, 15 janvier. — Baptême de Magdeleine-Louise-Gabrielle, fille de Me Jean de Villelongue, écuyer, seigneur du Chesne-lesVentelay, et de dame Anne de Villelongue. Parrain : Gabriel de Chartogne, assisté de Claude Guillemin, seigneur du Moncet [1] ; marraine : demlle Magdeleine-Louise de V...

Elle épousa, le 24 mars 1752, Messire André de Bournonville, chevalier, fils de Me Philippe de Bournonville, chevalier, seigneur de Saint-Marcel et d'Acy, et de feue dame Jeanne de Mandreville, de la paroisse de Saint-Marcel.

1738, 27 février. — Suppléé les cérémonies de baptême à Marie-Marguerite-Robert, fille des mêmes. Parrain : Robert Darras du Chatelet, seigneur de Prouilly, vicomte de Montigny ; marraine : Marie-Marguerite le Dieu, veuve de Messire du Chesneron. Elle mourut le 31 mai.

Langlois et Bourgeois.

De Bourgeois : *d'azur à la fasce d'argent accompagnée en chef d'un croissant et en pointe d'une rose du même.*

1673, 11 septembre. — Baptême de Catherine, fille d'Alexandre Langlois, garde du corps du roi, et de demoiselle Claire de Bourgeois. Parrain : Vincent Langlois, seigneur du Buisson ; marraine : Catherine de Bourgeois. présent : Louis-Charles de la Personne, écuyer, seigneur de Variscourt en partie.

[1] A vendre le fief du *Montcets* situé à Vantelai, consistant en une maison dite Chambreci, composée de sept places... (*Affiches de Champagne*, 16 juin, 10 Nov. 1788).
Le dictionnaire des Postes et Télégraphes écrit *le Moncet*.

Digitized by Google

1678, 5 décembre. — Baptême de (en blanc) [1], enfant des mêmes. Parrain : Thomas de la Personne, sieur du Buisson, représentant Jean Bourgeois, écuyer, sieur de la Fosse, garde de la manche, actuellement au service du roi ; marraine : Marie Bourgeois.

1684, 22 février. — Décès de Vincent Langlois, seigneur du Buisson, veuf de Marie de Sorcy, âgé de 80 ans ; inhumé dans l'église.

1703, 11 décembre. — Décès de demoiselle Catherine de Bourgeois, veuve de Pasquier Langlois, officier de l'hôtel royal, à Paris ; inhumée dans l'église, devant le crucifix.

1711, 19 février. — Décès de M. Jean de Bourgeois, sieur de la Fosse, seigneur de Malouzin, mari de Marie Dardel ; inhumé dans la nef.

1716, 22 décembre. — Décès de dem^lle^ Magdeleine de Bourgeois, âgée de 81 ans.

1722, 21 septembre. — Décès de dem^lle^ Claire de Bourgeois, veuve de M. Alexandre Langlois, écuyer, seigneur de Champfort, âgée de 80 ans ; inhumée dans l'église.

1717, 25 mars. — Mariage renouvelé (à cause d'un empêchement de parenté) de M. Antoine de la Bruyère, écuyer, seigneur de Malouzin et Moncets en partie, avec Mad. Marie Dardel. Ce mariage, célébré à Saint-Pierre-le-Vieil de Reims, le 21 juin 1712, fut encore réhabilité le 6 mars 1718.

1742, 16 octobre. — Mariage de Messire Antoine de la Bruyère, chevalier, seigneur de Moncets et du grand hameau de Romain en partie, ancien lieutenant de cavalerie, veuf

[1] Peut-être Jean qui épousa à Reims le 3 Avril 1709 Jeanne Cousin, fille du seigneur de Courmont, diocèse de Soissons. (Paroisse de la Madeleine). Alexandre est dit à cette date seigneur de Champfort.

Digitized by Google

de Mad^e Marie Dardel, avec Madame Jeanne-Charlotte Langlois, veuve de M. Lequeux, capitaine en chef de l'Arquebuse de Reims.

1743, 9 décembre. — Décès de Me Antoine de la Bruyère..., âgé de 67 ans ; inhumé dans l'église.

1768, 16 octobre. — Décès de Jeanne-Charlotte Langlois, dame de Toussicourt et Hermonville en partie, âgée de 77 ans, veuve en secondes noces de Me Antoine de la Bruyère..., ancien lieutenant de cavalerie au régiment de Grammont ; inhumée dans l'église, le long de la fenêtre de la chapelle qui est du côté des cloches.

1748, 28 février. — Mariage de Me Mathieu Valin, écuyer, avec Mad. Marie-Elisabeth Langlois.

1688, 13 novembre. — Baptême de Marie-Magdeleine, fille de honorable homme Messire Henry de Piere, écuyer, seigneur de Lacroix-sur-Meuse, et de dm^lle Magdeleine de Lange, de la paroisse de Vendières (diocèse de Laon). Parrain : Thomas de la Personne, écuyer, seigneur de Variscourt en partie ; marraine : Marie-Magdeleine-Catherine Marcq.

1691, 13 mai. — Baptême de Henry, fils des mêmes. Parrain : noble homme Me Pasquier Langlois, écuyer, seigneur de la Tour et du Buisson, capitaine aux Invalides ; marraine : demoiselle Claire de la Personne.

1695, 3 mai. — Mariage de Jean Griffon, fils de Nicolas Griffon, receveur de la terre de Luthernay, et de dem^lle Louyse de Bourgeois, de la paroisse de Bouvancourt, et de Marie-Jeanne Dardel, fille de M. Robert Dardel, ci-devant officier de Madame la Dauphine, et de Mlle Claude Chevalier, de la paroisse de Saint-Ouen-l'Aumône (diocèse de Pontoise).

Digitized by Google

Des Fossés. — *D'azur à un chevron d'or accompagné de trois étoiles de même.* Ch. d'Hozier.

1685, 3 octobre. — Suppléé les cérémonies de baptême à Françoise, fille de Jean Aubin, sieur de Rosnay, et de dem^lle^ Henriette des Fossés ; elle était née le 7 mai 1674. Parrain : M. Coulet, procureur au parlement de Paris ; marraine : Anne-Françoise des Fossés.

1686, 10 juin. — Mariage de Messire Jean de Textor, écuyer, seigneur de Marlemont, de la paroisse de Beuvardes (diocèse de Soissons), époux en premières noces d'Anne de Gaullier, avec dem^lle^ Anne-Françoise des Fossés, fille de Claude des Fossés et de dem^lle^ Marie de Conflans.

1692, 24 septembre. — Décès de Mad. Marie de Confians, femme de honorable personne Claude des Fossés de Longvoisin [1].

1700, 6 juillet. — Mariage de M. Antoine Désadé, écuyer, garde du roi, fils de Barthelemy Désadé et de Barbe Guiron, avec dem^lle^ Marie-Anne des Fossés, fille de M. Claude des Fossés, écuyer, seigneur de Longvoisin, et de feue dem^lle^ Marie de Conflans. — L'épouse mourut le 21 avril 1711 et fut inhumée dans l'église de Bouvancourt.

1703, 28 novembre. — Décès de M. Claude des Fossés, seigneur de Longvoisin, âgé de 84 ans ; inhumé dans l'église de Bouvancourt.

[1] Terre et seigneurie de *Longvoisin*, consistant en toute justice, cens, lods et ventes, manoir seigneurial, cour, jardin, vivier, ferme dont dépendent 212 arpents de terre en deux pièces, 16 arpents de près et aulnées, 30 arpents de bois, 3 arpents de vignes ; très bon moulin à eau, pâtures, allée de 100 gros arbres, peupliers et saules (*Affiches de Champagne*, 11 Nov. 1776).

A louer la terre de *Longvoisin*, dont M. Duhan est seigneur, (*Aff. de Ch.*, 1er Janv. 1786).

A louer le château de *Longvoisin*,... consistant en un corps de logis bâti à neuf, composé d'un vestibule, salle basse, cuisine, deux chambres à coucher... (*Aff. de Ch.*, 9 juin 1788).

Digitized by Google

1705, 12 septembre. — Décès de Joseph Morel, seigneur de Montigny, âgé de 36 ans, époux de d^lle^ des Fossés ; inhumé dans l'église de Bouvancourt.

1724, 26 avril. — Décès de damoiselle Suzanne Anné, âgée de 72 ans, épouse de M. René des Fossés, écuyer, seigneur de Longvoisin ; inhumée dans l'église de Bouvancourt, chapelle Saint-Fiacre.

1727, 27 mars. — Décès de M. René des Fossés, seigneur de Longvoisin, âgé de 72 ans ; inhumé dans l'église de Bouvancourt.

1727, 12 février. — Décès de Mad^e^ Henriette des Fossés, dame de Rosnay, âgée de 76 ans, veuve de Jean Aubin, seigneur de Rosnay ; inhumée dans l'église de Bouvancourt.

De La Personne. — *De gueules à trois pattes de griffon d'or, deux et une.*

I. — Honorable personne demoiselle Marie Langlois avait épousé en secondes noces honorable homme Louis-Charles de la Personne, seigneur de Variscourt [1] en partie ; elle mourut le 18 octobre 1694, âgée de 55 ans, et fut inhumée dans la nef. De son second mariage sont issus :

Thomas, qui continue la descendance.

Louise-Marie, baptisée le 8 février 1665. Parrain : Messire Jacques de Premier, curé ; marraine : demoiselle Louise Bourgeois.

Claire, b. le 19 février 1669. Parrain : David de Chinoir, écuyer, seigneur de Chambrecy ; marraine : Claire Bourgeois. Elle épousa, le 10 juin 1697, Messire Charles de Michelet, écuyer, seigneur de Margy, fils de feu Me Jacques de Michelet et de demoiselle Anne Dumoret, de la paroisse de Villers-Franqueux.

[1] Arr. de Laon, cant. de Neufchâtel (Aisne).

Digitized by Google

Catherine, ondoyée le 2 octobre 1671 et nommée le 31 mars 1672 ; le père est dit sieur du Buisson. Parrain : M. Charles de Chrestien, chevalier, seigneur de Bonneuil ; marraine : demoiselle Catherine de Bourgeois. Elle épousa, le 19 février 1697, M. Claude Désadé, garde du corps du roi, fils de feu Barthelemy Désadé et de dem^lle^ Barbe Guyron. Des actes postérieurs le nomment Désadé de Nuisement, seigneur du Buisson en partie ; il mourut avant sa femme. Celle-ci épousa en secondes noces, le 3 décembre 1711, Jean Desse ou d'Hesse, fils d'un maçon. Elle mourut le 20 juillet 1718 et fut inhumée dans la nef. Du premier mariage sont nés plusieurs enfants : Thomas, baptisé le 30 janvier 1697 ; — Antoine, bp. le 16 novembre 1698 ; — Claude, bp. le 5 mars 1700 ; — Marie-Anne, bp. le 12 mars 1701 ; — Louys-Charles, bp. le 8 novembre 1702 ; — Gabriel, bp. le 30 janvier 1704.

II. — Thomas de la Personne, écuyer, seigneur du Buisson, Neufchâtel et Ventelay en partie, chevalier de Saint-Louis, porte-étendard de la garde du roi, épousa le 3 novembre 1685, à Bouvancourt (voir ce mot), dem^lle^ Magdeleine Griffon ; il mourut centenaire, le 10 mai 1754, et fut inhumé à Ventelay, dans la chapelle de la Vierge. Il eut plusieurs enfants :

Jean et Marie-Anne, nés à Bouvancourt (voir ce mot).

Catherine, bp. le 8 juillet 1694. Parrain : noble personne M. Jean de Bourgeois, écuyer, sieur de la Fosse et de Malouzin ; marraine : dem^lle^ Catherine Griffon. Elle mourut le 24 octobre 1766.

Claire, bp. le 2 avril 1696. Parrain : Jean Priolé, curé de Maisy ; marraine : Claire de la Personne. Elle mourut le 14 mai 1759 et fut inhumée dans l'église.

Marie-Magdeleine, b. le 24 avril 1698. Parrain : Louys Griffon ; marraine : Marie Dardel. Elle mourut le 29 avril 1755 et fut inhumée dans l'église.

Digitized by Google

Thomas, b. le 19 mai 1700. Parrain : Jean Griffon ; marraine : Marie-Jeanne Dardel, sa femme. Il continue la descendance.

Marie-Magdeleine, b. le 16 novembre 1701. Parrain : Langlois de Champfort, écuyer, garde du roi ; marraine : dem^lle^ Marie-Magdeleine Gondalier, de la paroisse de Montigny. Elle mourut le 23 mars 1774.

Louys-Charles, bp. le 23 septembre 1703. Parrain : Claude Désadé de Nuisement ; marraine : Anne-Françoise de Jamait. Seigneur du Buisson et garde du corps du roi.

François, b. le 5 septembre 1708. Parrain : son frère Jean ; marraine : sa tante Catherine. Il continue la descendance.

III. — Messire Thomas de la Personne, seigneur du Buisson et Ventelay en partie, lieutenant de cavalerie au régiment de M. le Dauphin, épousa, le 5 février 1742, à Fismes (voir ce mot), demoiselle Geneviève-Cécile Moreau.

Il eut plusieurs enfants : Thomas, Marie-Louise-Cécile, Marie-Jeanne-Charles et Catherine, nés à Fismes (voir ce mot).

IV. — Messire Thomas de la Personne, gendarme de la garde du roi, seigneur de Longvoisin, épousa, le 30 mai 1765, à Ventelay, demoiselle Anne-Clémentine de Henne de Sivry, fille de feu Messire Henry-André de Henne de Sivry, ancien gendarme de la garde du roi, seigneur de Longvoisin et de Sivry, et de dame Marie-Catherine Dumangin. Elle mourut quelques jours après la naissance d'une fille, le 31 octobre 1767, à 22 ans, et fut inhumée dans l'église, dans l'allée qui conduit à la chapelle prieurale de Saint-Barnabé. Thomas de la Personne épousa en secondes noces, le 31 mai 1768, à Janvilliers, demoiselle Marie-Thérèse-Charlotte de Mazin de Luzard [1].

[1] A. Bourgeois. *Variétés historiques sur Janvilliers et Fromentières.* (Almanach Matot-Braine, année 1909).

Digitized by Google

De ces deux mariages sont nés, à Ventelay :

Marie-Cécile, baptisée le 25 octobre 1766. Parrain et marraine : les grands-parents paternels.

Clémentine-Charlotte-Louise, b. le 25 octobre 1767. Parrain : Louis-Charles de la Personne, son oncle ; marraine : dame Marie-Louise Lemoine, veuve Ferrier. Elle mourut le 3 novembre.

Marie-Geneviève, b. le 3 janvier 1770. Parrain : François de la Personne, son oncle ; marraine : Marie-Cécile-Geneviève Moreau.

Honoré-Maximilien-François, b. le 23 mai 1771. Parrain: Messire Hyacinthe-François, comte de Mazin de Luzart, chevalier de Saint-Louis, aïeul maternel, représenté ; marraine : dame Maximilienne, comtesse de Preysiny, représentée.

Thérèse-Charlotte, b. le 3 septembre 1773. Le père est dit chevalier de l'ordre de l'empire. Parrain : son frère Honoré ; marraine : dame Thérèse-Charlotte Wall, marquise de la Brillaune.

IV. — Marie-Louise-Cécile de la Personne épousa, le 20 février 1770, Messire Charles-Joseph-François de Guérin, chevalier, seigneur de Tarneau, fils de défunt Marc de Guérin, chevalier, seigneur de Fleury-la-Rivière, ancien capitaine au régiment du Cambrésis, et de feue dame Marie Sifflet du Lubre, de la paroisse de Cuchery.

III. — Messire François de la Personne, écuyer, seigneur du Buisson en partie, épousa, le 5 février 1760, à Romain (voir ce mot), Thérèse-Josèphe de Marmande de Tourville ; elle mourut à Romain, le 27 novembre 1761, quelques jours après la naissance d'une fille. François de la Personne épousa en secondes noces dame Marie Discret (+ 29 janvier 1778, 62 ans), et en troisièmes noces, à Hermonville (voir ce mot), le 28 avril 1778, demoiselle Marie-Louise de la Rivière de Neufmaison.

Digitized by Google

Le Dieu. — *D'azur à un chevron d'argent accompagné de trois glands d'or.*

1681, 12 novembre. — M. Paul le Dieu, écuyer, seigneur de la Fosse et du Chesne, veuf de dem^lle^ Nicole Dervin, de la paroisse de Par (diocèse de Soissons), épouse dem^lle^ Marguerite de Villelongue, fille de feu Me Pierre de Villelongue et dem^lle^ Magdeleine de Villy. Présents ; Pierre-Garlache de Villelongue, écuyer ; Alexandre le Dieu, écuyer ; Guillaume de Coucy, écuyer, seigneur de Poilcourt. Il mourut le 13 juillet 1683, âgé de 46 ans, et fut inhumé dans l'église.

Sa veuve épousa en secondes noces, le 14 mai 1685, Michel Guillemin, veuf de demoiselle Magdeleine Rolin, de la paroisse de Louvencourt. Elle mourut veuve le 22 mars 1737, âgée de 77 ans.

De son premier mariage elle avait eu :

Marie-Marguerite, baptisée le 13 septembre 1682. Parrain : Me Louis d'Herquy, chevalier, seigneur d'Inor et de Jussancourt ; marraine : dem^lle^ Marie de Villelongue, sa femme. Elle mourut le 15 décembre 1742, veuve de Messire [Bardot] du Chesneron, garde du roi.

De son second mariage :

Claude, baptisé le 6 janvier 1686. Parrain : Me Jacob de Villemor, écuyer, seigneur du Chesne ; marraine: dem^lle^ Françoise Guillemin.

1688, 6 novembre. — Décès de Messire Alexandre le Dieu, écuyer, seigneur de Ville en partie et du Chesne, frère de Paul le Dieu ; inhumé au milieu de la nef, vis-à-vis de la porte.

1690, 10 janvier. — Mariage de Messire Jean-Baptiste le Dieu, écuyer, seigneur de Ville-en-Tardenois, fils de feu Me Alexandre le Dieu et de dem^lle^ Barbe Dupuis, avec

Digitized by Google

demoiselle Catherine de Noue [1], fille des défunts Me de Noue, chevalier, seigneur de Villers-en-Prayères, et de demlle Claude-Louise d'Escannevelle, de la paroisse de Fismes. Présents : Me Jean-François de Villers, Me Jean de Noue, Me Charles de Chanteloup.

1696, 13 février. .— Décès de demlle Catherine-Aimée le Dieu, femme du sieur Pierre Tubé, laboureur, âgée de 28 ans ; inhumée dans la nef.

M. Jean-Baptiste le Dieu, écuyer, seigneur de Ville-en-Tardenois en partie, eut de demlle Jeanne Tubé († 30 avril 1756) :

Philippe, b. le 21 juin 1697. Parrain : Philippe de Paris, écuyer, seigneur de Sainte-Euphraise, Branscourt ; marraine : Elisabeth Jobart.

Marguerite-Antoinette, b. le 4 novembre 1698. Parrain : Antoine de Villaumé, écuyer, seigneur de Villaumé ; marraine : dame Anne-Marguerite d'Alligret, femme de Jacob de Villemor, écuyer, seigneur du Chesne. Elle épousa, le 23 octobre 1742, Messire Jean-Baptiste Tassin, écuyer, sieur de Mousseau, veuf de dame Louise Duval, de la paroisse de Saint-Pierre-ès-liens de Sorde (diocèse de Troyes).

Marguerite, b. le 19 février 1700. Parrain : Jacob de Villemor, chevalier, seigneur du Chesne et Ventelay en partie ; marraine : dame Anne-Marguerite d'Alligret, son épouse.

Marie-Jeanne, b. le 3 janvier 1702. Elle mourut le 15 mars 1757.

François, bp. le 27 juin 1703. Parrain : François le Dieu, écuyer, seigneur de la Fosse ; marraine : demlle Marie-Magdeleine Gondalier, son épouse.

[1] *Echiqueté d'argent et d'azur au chef de gueules.*

Digitized by Google

Marie-Anne, b. le 10 mars 1706. Parrain : François le Dieu ; marraine : Marie-Anne de Coucy, de Poilcourt.

Louise-Suzanne, bp. le 21 décembre 1708. Parrain : Philippe le Dieu ; marraine : Louise de Villelongue. Décédée en 1708.

Claude-Antoine, b. le 14 mars 1711. Parrain : Claude Marmande, seigneur de Tourville, chevalier de Saint-Louis, ancien maréchal des logis des gendarmes de la garde du roi ; marraine : Marguerite-Antoinette de Villemor.

Marie-Marguerite, b. le 25 avril 1713. Parrain : Pierre Cabaret, lieutenant au régiment de cavalerie de Saint-Aignan ; marraine : Marie-Marguerite le Dieu.

Jean-Baptiste, b. le 7 juin 1714. Parrain : J.-B. Tubé ; marraine : demoiselle Marguerite le Dieu.

Louys, bp. le 10 décembre 1715. Parrain : M. de Chartogne ; marraine : Simone Couvreur, épouse de Louis de Villelongue.

Nicolas, b. le 31 octobre 1717.

François, b. le 13 décembre 1719. Parrain : Philippe le Dieu, garde du roi ; marraine : Magdeleine Griffon.

Catherine, b. le 6 avril 1721. Parrain : Thomas de la Personne, seigneur du Buisson, porte-étendard des gardes du roi ; marraine : Catherine de la Personne.

Villemor, Chartogne, Champagne.

1696, 29 décembre. — Certificat délivré à Messire Jacob de Villemor, seigneur du Chesne, pour épouser dem^lle^ Marguerite d'Alligret, veuve de Messire Henry de la Barge.

1721, 14 octobre. — Décès de Me Jacob de Villemor, chevalier, seigneur de Villomé, le Chesne, Ventelay en partie, ancien lieutenant-colonel du régiment de cavalerie d'Estagnol, âgé de 62 ans ; inhumé dans le chœur. Sa veuve épousa M. Antoine-Lucien de la Bruyère, le 6 avril 1723, à Romain.

Digitized by Google

1714, 28 mai. — Mariage de Messire Philippe-François-Louis de Chartogne [1], chevalier, seigneur de Bertoncourt et du Moncet, fils de Messire Claude de Chartogne, chevalier, seigneur de Bertoncourt, vicomte de Pernan, seigneur de Ginaux et Sorbon en partie, lieutenant des maréchaux de France au bailliage de Rethel, et de dame Angélique le Prévost de Longprez, de la paroisse de Bertoncourt, avec demoiselle Antoinette-Marguerite de Villemor, fille des précédents.

Elle mourut le 24 avril 1731, à 34 ans, et fut inhumée dans l'église.

De ce mariage sont issus :

Claude-Antoine b. le 27 octobre 1715. Parrain et marraine : les grands-parents paternels.

Jacob-Louis, b. le 25 novembre 1716. Parrain et marraine : les grands-parents maternels.

Louise-Marguerite, b. le 13 septembre 1718. Parrain : Jacob de Villemor ; marraine : Marie-Louise de Chartogne.

Anne-Radegonde, b. le 8 avril 1720. Parrain et marraine : les grands-parents paternels.

Un enfant, né le 11 janvier 1722, mort le 13. Inhumé dans le chœur.

Charles-Claude-Gabriel, né le 10 juin 1724 ; suppléé les cérémonies de baptême le 13. Parrain : Jean-Charles de Guérin de Brulart, ci-devant lieutenant-colonel du régiment d'infanterie de son nom ; marraine : dame Gabrielle de Chartogne, grand-tante, épouse de M. de Romance, chevalier, seigneur de la Malmaison.

Une seule de ces enfants eut postérité à Ventelay, Anne-Radegonde, qui avait épousé Messire Louis-Joseph-Nicolas

[1] Son portrait à mi-corps, peint par Jean Chappe en 1729, est conservé à Vandières ; il est en cuirasse et ses armoiries sont dans un angle du tableau : *de gueules à cinq anneaux d'or posés en sautoir.*

Bertoncourt, arr. et cant. de Rethel (Ardennes).

Digitized by Google

de Champagne [1], chevalier, seigneur des Hantes, Le Chesne, Ventelay, Vendières, capitaine au régiment du roi infanterie, chevalier de Saint-Louis. Elle mourut le 11 octobre 1758, âgée de 37 ans, et fut inhumée dans l'église.

De son mariage sont nés :

Angélique Radegonde, b. le 16 mai 1750 ; elle était née le 18 novembre 1748. Parrain : Me Ferdinand de Champagne, chevalier, seigneur de Chapton, Courbetin, Torailles, capitaine au régiment du roi infanterie ; marraine : demoiselle Angélique de Chartogne, dame de Moncet, tous deux représentés.

Charles-Marie-Louis, b. le 16 mai 1750 ; né l'avant-veille. Parrain : Me Charles-Antoine de Rémont, vicomte de Portiers, baron de Saint-Loup, seigneur d'Arnicourt, Sorbon, lieutenant de Nos Seigneurs les Maréchaux ; marraine : dame Marie-Magdeleine de Nacquart, épouse de Me Henry-Claude de Champagne, chevalier, seigneur de Morsains, Festigny, colonel-commandant au régiment du roi infanterie, chevalier de Saint-Louis, représentée. Il fut enterré à Romain, le 23 août suivant.

Françoise-Louise, b. le 21 novembre 1751. Parrain : Me François-Claude de Champagne, chevalier, seigneur de la Villeneuve, Chapton ; marraine ; dame Louise de Chartogne, épouse de M. Charles-Antoine de Remond.

Françoise-Angélique-Radegonde, née le 15 mai 1754, ondoyée au château du Chesne le lendemain ; suppléé aux cérémonies du baptême le 16 septembre. Parrain : Me René-Charles-François de Champagne, lieutenant au régiment infanterie du Roy ; marraine : demlle Françoise-Angélique-Gabrielle de Champagne. Elle mourut le 27 janvier 1758 et fut inhumée dans l'église.

Claude-Emile, b. le 6 décembre 1756. Parrain : Me Philippe-Claude-Amédée de Largentière, chevalier, seigneur de

[1] *D'azur à la bande d'argent cotoyée de deux cotices potencées et contrepotencées d'or de treize pièces.*

Digitized by Google

Chaudion-en-Brie, capitaine d'infanterie, demeurant au château d'A en Brie, cousin germain paternel, représenté ; marraine : sa sœur, Emilie de Largentière.

Louise-Françoise-Angélique, bp. le 21 novembre 1757. Parrain : Me Marie-Louis-Nicolas de Mongeot, un des 200 chevau-légers ; marraine : sa sœur, Louise-Françoise-Angélique.

1774, 11 avril. — Décès de dame Marie-Christine de Parchappe [1], veuve de Messire Toussaint-Charles de Villemor, capitaine de cavalerie, seigneur de Villemor et Avon, baron de Saint-Cire, âgée de 90 ans. Présents : Messire Marc-Antoine Marmande de Tourville, ancien prieur de Ventelay, et Messire François-Cécile Marmande de Tourville, ses petits-fils.

1727, 27 mai. — Mariage de Me Simon-Pierre de Textor [2], fils de Me François de Textor, écuyer, et de dlle Suzanne de Nouvion, de la paroisse de Bruyères, avec dame Anne-Françoise Aubin, veuve du sieur Claude le Normand. Présents : F. de Textor, — Antoine de la Bruyère de Moncets, — M. Jacques-Henry Laumosnier, écuyer, marquis de Vaux-Varennes...

1743, 22 mars. — Décès de Mad. Nicolle de Morienne, âgée de 77 ans, épouse de Me de Villet, chevalier, seigneur de Longvoisin ; conduite dans l'église de Bouvancourt.

1758, 8 octobre. — Mort, au château de Longvoisin, de Nicolas-Clément de Haine, écuyer, seigneur de Villet, vicomte de Longvoisin, âgé de 73 ans ; inhumé dans l'église de Bouvancourt.

[1] *D'azur à un chevron d'or accompagné de trois colombes d'argent becquées et onglées de gueules, posées deux en chef et une en pointe.*

[2] *D'argent à l'épée d'or (alias de gueules) la pointe en haut accompagnée de trois étoiles de sable.*

Voir *Annuaire de la noblesse*, année 1854, — et *Registres paroissiaux de Cormoyeux.*

Digitized by Google

1760, 11 janvier. — Mort, à Malouzin, de d^lle Marie-Françoise Daux, dame en partie d'Hermonville et de Toussicourt, âgée de 64 ans.

1775, 26 septembre. — Mariage de M. Simon-Joseph Vaubert du Buat, 1er lieutenant de grenadiers royaux au régiment provincial de Soissons, fils de M. François Vaubert, conseiller du roi, élu honoraire en l'élection de Noyon, et de dame Marie-Louise-Marguerite Miniolle de Mizzy, de la paroisse Saint-Martin, de Noyon, avec dem^lle Marie-Elisabeth-Marc Marmande de Tourville, fille de Me Frédéric-Jérôme Marmande de Tourville, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, ancien gendarme de la garde du roi. seigneur en partie du grand hameau de Romain, Hermonville..., et de dame Françoise de Villemor. Présents : Me Nicolas-Alexandre de Fougères de Courlandon ; Me Alexandre-César-Hyacinthe de Fougères, capitaine au rég^t provincial de Soissons.

De ce mariage : François-Marie-Antoine-Joseph, 1777, — Marie-Elisabeth-Marguerite, 1779, — Charles-François-Osmond, 1787.

1777, 17 février. — Bp. de Louis-Thomas-Joseph, fils de Me Louis Canelle de Provisy, chevalier, seigneur de Bourgogne, Lochefontaine, Sery, Inaumont, et de dame Anne-Charlotte de la Rochelambert.

1778, 24 août. — Décès de Louis-Hyacinthe, âgé de quelques mois, fils de M. Charles-Hyacinthe-Itam [1] de Beaurepaire, lieutenant de vol pour le héron de la grande fauconnerie de France, et de d^e Jeanne-Cécile Macquart.

1788, 24 février. — Décès de Jean-Jacques Duhan, seigneur de Longvoisin, époux de dame Marie-Magdeleine Laine, âgé de 54 ans.

[1] *D'azur à deux épées d'argent posées en sautoir la pointe en bas, en chef un besan d'or.*

Digitized by Google

Table des Noms des Personnes

cités dans les actes à l'exception des noms des témoins avec renvoi aux pages.

Abernate (d'), 93.
Aguisy (d'), 78.
Aimery, 27.
Allan, 55.
Alligret (d'), 80, 100, 126.
Ancelin, 13.
Ancienville (d'), 71.
Anglebermer (d'), 66, 108, 113.
Anglure (d'), 109.
Anné, 10, 120.
Armoises (des), 46.
Arnolet (d'), 90.
Arsonvalle (d'), 9.
Aubert, 86.
Aubery (d'), 84.
Aubin, 119, 120, 129.
Aubourg (d'), 22.
Autreau, 45.
Avennes (d'), 46 à 54, 57, 59, 61, 98, 99, 101.
Avril (d'), 36.
Bacle (de la), 112.
Ballin, 85.
Barbey, 45, 46.
Barbier, 45, 91, 92.
Bardot (de), 68, 82, 124.
Barge (de la), 126.
Barré, 107.
Barrois, 25, 86.
Batteux, 44, 56.
Beaurepaire (de), 38, 41, 43, 50, 99, 130.
Beauvais (de), 6, 79.
Beguin, 19.
Behu, 91.
Belly (de), 64.
Belmanne (de), 84.
Benevet (de), 47.
Bernard (de), 39.
Bernardin, 36.
Bernier, 93.
Berquerie (de la), 66, 78, 79.
Berrier, 92.
Beury (de), 90.
Beuvery (de), 14, 57, 59, 60, 61.
Bie (de), 43.
Bignicourt (de), 105.
Billain, 32.
Billet, 30, 35.
Blanchon, 33.
Bohan (de), 50.
Bonnefin, 85.
Boubers (de), 17, 37, 44.
Boucher (de), 78, 82.
Boudin, 30.
Bouillard (de), 7, 14, 76, 88, 89.
Bourgeois (de), 9, 13, 101, 116, 117, 118.
Bournonville, 116.
Boyot, 30.
Branche, 4.
Briffaut (de), 7, 8, 23.
Brotonne (de), 37.
Brouilly (de), 92.
Brugnon, 30, 69.
Bruneteau (de), 71, 78, 108.
Bruyère (la), 13, 50, 99, 101, 117, 118, 126.

Digitized by Google

Cabaret, 85.
Cambrai (de), 7, 31, 48, 98, 99.
Camus, 68.
Canelle, 67, 130.
Castres, 110.
Cauchon, 14, 15, 22, 35, 67, 109, 110, 111.
Caumont (de), 79, 81.
Champagne (de), 54, 58, 59, 60, 91, 104, 128.
Chanteloup (de), 115.
Chartogne (de), 11, 12, 69, 83 104, 127.
Chaumodelle (de), 81.
Chausse, 92.
Chauveau, 37.
Cheron, 36.
Chevalier, 118.
Chrétien, 26.
Clemenceau, 12.
Cliquot, 61.
Cloquet, 80, 82.
Clouet, 76, 77.
Colbert, 17, 30, 70, 71.
Collet, 51, 57.
Colombet (de), 90, 91.
Conflans (de), 8, 119.
Conquerant (de), 10, 12.
Coquebert, 50, 104, 105, 106.
Coquillart, 49.
Cosson (de), 53.
Coubray (de), 14.
Coucy (de), 81.
Coüet, 51.
Couvreur, 115.
Covin, 35.
Creil (de), 34, 93.
Creton, 34.
Culot, 33.
Dagneau, 6, 34, 36, 38, 41.
Daguerre, 30, 31, 32, 69.
Danré, 106.
Darbois, 98.
Dardel, 104, 117, 118.
Darras, 67, 93, 94, 95, 97.
Daux, 48, 130.
Davrillon, 66.
Davy, 35.
Deffaux, 79.
Dehureaux, 46.
Demons, 49.
Dernet, 114.
Dervin, 124.
Desadé, 119, 121.
Deslaires, 2, 3.
Despret, 35.
Desse, 121.
Dheiss, 68.
Dieu (le), 81, 82, 84, 115, 124, 1 6
Discret, 61, 123.
Dorigny, 20.
Drouart (de), 25, 77.
Ducerf, 35, 38.
Duchesne, 45, 96, 97.
Duglas, 6.
Duhan, 130.
Duhoux, 26, 29.
Dumangin, 12, 47, 122.
Dumoret, 120.
Dupeuty, 90.
Dupré, 50.
Dupuis, 124.
Duval, 125.
Engaigne, 78.
Erard, 35, 39, 43, 86.
Escannevelle (d'), 32, 125.
Fagnier, 19.
Félonnière (de la), 79.
Féret (de), 24, 105.
Fermon (de), 27.
Feuquières (de), 79.
Flamain, 24, 25.
Flavigny (de), 60, 66. 78, 84.
Fontaine (de la), 27.
Forzy, 67.
Fossés (des), 8, 10, 11, 95, 119, 120.
Fouquet, 81.

Digitized by Google

Fougère (de), 21, 22, 37.
France (de), 25, 27, 28, 66, 67, 73, 74, 76, 77, 108, 111, 112, 113.
Fremyn, 50.
Frion, 13.
Frizon, 3, 62.
Froment, 39.
Fruge (de), 25, 26.
Gaillard, 46.
Gaullier (de), 119.
Geay (le), 82.
Georget, 40.
Gérard, 86.
Germain, 79.
Godet, 39, 69, 70.
Godinot, 86.
Gondalier, 39, 81, 82, 84
Goujon, 2.
Goulard (de), 31.
Graillet, 54.
Gramilière, 80.
Grasselier (le), 29.
Griffon, 9, 38, 61, 109, 118, 121.
Grisollet, 31, 32.
Guay (le), 82
Guérin (de), 39, 81, 83, 98, 123.
Guillemin, 115, 124
Guyron, 119, 121.
Hames (de), 24, 31, 32.
Haudoin (de), 26, 103, 104.
Havé, 104.
Hazon, 104.
Hédouville, 68, 82, 84, 85.
Henin, 92.
Hennet, 103.
Henne (de), 12, 13, 122, 129.
Herat (le), 41, 42, 68.
Herbelin, 45.
Herbemont, 67, 68.
Hervy, 73.
Hier, 99.
Hocquart, 30.
Hocquigny, 2.
Houppes (de), 34.
Houssay (de).
Housset (de la), 113.
Husson, 111.
Joly, 24.
Josseteau, 4
Jourdain, 102.
Kilberger (de), 21, 37.
Laine, 130.
Lambert, 45.
Lange (de), 118.
Langlois, 8, 48, 54, 84, 116, 117, 118, 120.
Laumonier, 8, 9, 10, 11, 12.
Launois (de), 65.
Lausie, 43.
Leblon, 67.
Leclerc, 25, 37, 85.
Lefebvre, 40, 43.
Legoix, 22, 62.
Leleu, 64.
Lenharée (de), 47.
Lens (de), 59.
Lequeux, 54, 118.
Lespinay (de), 59.
Levermé, 32, 34.
Levesque, 18, 77.
Liège (de), 7. 108.
Lizaine (de), 23, 24, 31, 32, 33.
Luctain (de), 43.
Lume (de), 14.
Macquart, 130.
Maillefer, 2, 3.
Mailly (de), 113, 114.
Mandreville (de), 116.
Mandy (de), 9.
Marchand, 45.
Mareschal, 62, 64, 65.
Marle (de), 2, 3, 6, 24.
Marmande, 13, 58, 61, 62, 101 103, 123, 130.
Martin, 61, 70, 91.
Marq, 86.
Massonnie (de la), 86.
Mathé, 93.

Digitized by Google

Maubeuge (de), 15, 23, 26, 73 à 76, 89, 112.
Maye (de), 69, 70.
Mazin (de), 122.
Merae, 49.
Mercigny, 33.
Mercurini, 43.
Meslé, 35.
Meung (de), 91.
Michelet (de), 51, 82, 120.
Michon, 45.
Mitoux, 44.
Moet, 22, 36.
Montfort (de), 29, 42.
Mongeot (de), 53, 54, 55, 56, 59, 91.
Monix, 23, 24.
Montguyon (de), 26.
Montigny (de), 96, 97.
Monvoiset, 31, 32, 71,
Mopinot, 58.
Moreau, 27, 32, 34, 38, 40, 68, 122.
Morel, 120.
Morienne (de), 12, 53, 129.
Morlay (de), 82, 85.
Moulinot, 46.
Musse (de), 7.
Nacquart, 29
Nastier, 81.
Navailles (de), 13, 40, 100, 101.
Navelier, 79.
Nepoux (de), 93.
Nicolardot, 95.
Nivert, 107.
Noel (de), 67, 93, 94, 95, 98.
Noizet, 109.
Normain, 67.
Noue (de), 32, 40, 77, 125.
Noux (de), 80.
Novion, 108, 129.
Nuisement, 66.
Orthe (d'), 8, 9, 10.
Oudan, 36, 40, 41, 42, 58, 68, 102.
Oudin, 39, 44, 86.
Parchappe, 104, 129.
Paris, 32, 70, 110.
Pasquier, 67.
Pavant (de), 66.
Paviot, 111.
Payen, 38.
Pepin, 25.
Pernet, 56.
Personne (de la), 8, 38, 60, 103, 120 à 123.
Pescheur (le), 92.
Petit, 31, 51.
Picot, 67, 81, 112.
Pierre (de), 118.
Potier, 64.
Prevost, 44, 81, 82, 127.
Prin, 27.
Quatresols, 61.
Raussin, 19.
Ravaux, 49, 54.
Ravineau, 33, 49, 54, 56.
Regnard, 88.
Regnault, 3, 113, 114.
Richart, 8, 19, 29.
Rivière (de la), 61, 123.
Roland, 105, 107.
Rolin, 124.
Robinière (de), 75.
Rochelambert (de la), 130.
Romance (de), 12.
Rosnay, 11.
Rousseau, 50, 81, 100.
Rousset, 82.
Ruelle (de la), 33.
Sadet (de), 10.
Sahuguet (de), 91, 92.
Saint-Avize (de), 24.
Saint-Avy (de), 7.
Saint-Paul (de), 92.
Salle (de la), 19, 50, 55, 106.
Salnove (de), 47.
Savoye, 30.

Digitized by Google

Scellier (le), 6, 34, 36, 37, 38, 39, 43, 71, 105.
Serval (de), 79.
Sifflet, 123.
Signier, 42.
Sigoigne, 41.
Sorcy (de), 117.
Taillet, 22.
Tassin, 125.
Tellier (le), 46.
Textor, 119, 129.
Thomas (de), 32, 100.
Thoumin, 43, 15.
Thubé, 15, 16, 35, 44, 125.
Troizier, 62.
Trousset, 53.
Truiart, 15, 16, 76.
Tuffereau, 11.
Valin, 118.
Varlet, 45.
Vassan (de), 24.
Vaubert (de), 13, 61, 130.
Vauclerois (de), 14 à 17, 25. 26, 35, 37, 44, 67, 76, 109, 111.
Vergeur (le), 21.
Verlac, 37, 44.
Verrier (de), 81.
Viefville (de). 105.
Vignolles, 25, 27, 28, 29, 71, 73, 78, 112.
Villelongue (de), 39, 68, 78, 82, 83, 114, 115, 116, 124.
Villemor (de), 12, 62, 100, 103, 104, 126, 127, 129, 130.
Villette (de la), 86.
Villy (de), 124
Vrevin (de), 54.
Vuagnier, 101.
Vuatier, 23, 71, 73, 75, 89.
Vuillot, 39.
Vuilloteau, 98.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1
Arcis-le-Ponsart 1
Baslieux (*Arzillières*) 5
Bouvancourt (*Luthernay, Vaux-Varennes*) 7
Breuil (*Le Moncet, Ormont, Vandières, La Ville-aux-Bois*). . 14
Châlons-sur-Vesle 18
Chenay 19
Courlandon 21
Courville. 23
Crugny (*Monbanton*) 27
Fismes (*Chezelles, les Fours, Cour et Villette*). 30
Hermonville (*Cramaille, Toussicourt*). 46
Hourges 62
Jonchery-sur-Vesle. 65
Magneux. 69
Montigny-sur-Vesle (*la Bassière, le Goulot, l'Orme*). . . . 78
Mont-sur-Courville (*la Nureau*). 85
Pévy (*Hervelon*) 88
Prouilly 92
Romain 98
Saint-Gilles. 107
Trigny 108
Unchair (*les Grandes-Fontaines*). 109
Vandeuil. 110
Vantelay (*Bourgogne, le Buisson, le Chesne, La Fosse, Lochefontaine, Longvoisin, Malouzin, Verpignon*) 114
Index alphabétique des noms de personnes. 131

Digitized by Google

L'hôtel de la famille Coquillart en la rue de l'Arbalète

par M. Louis DEMAISON, Membre titulaire.

« Parmi les propriétaires de la rue des Ménétriers, écrit Prosper Tarbé dans ses *Essais historiques* sur Reims [1], savez-vous qui nous trouvons ? Notre ami Guillaume Coquillart, le satirique chanoine, le joyeux official, le précurseur de Rabelais, le poète rémois par excellence. En 1490, il voulut, tout comme les autres, augmenter sa maison d'une saillie, et présenta sa requête ; les échevins s'empressèrent de consentir à sa demande ; c'est à ce caprice du poète que nous devons le souvenir topographique que nous livrons au public. »

Ce renseignement est exact, sauf sur un seul point, mais un point fort important : l'identification du personnage dont il est ici question, et qui n'est nullement le chanoine à la muse légère, l'auteur des *Droits nouveaux*, mais un laïque, un grave homme de loi, un procureur de l'archevêque de Reims, qui nous est connu par de nombreux documents.

La rue des Ménétriers, ainsi que nous le verrons plus loin, correspond à la rue actuelle de l'Arbalète. Guillaume Coquillart y avait acquis des héritiers de

[1] *Reims, Essais historiques sur ses rues et ses monuments*, 1844, p. 96 (au chapitre consacré au quartier de la Place Royale et de la Place des Marchés).

Digitized by Google

Jean Choilly une maison contiguë à une propriété des héritiers de feu Thomas du Godart. Une conclusion du buffet de l'échevinage, du vendredi 3 février 1491 (1490 v. st.), nous apprend qu'il avait sollicité et obtenu la permission de faire en cette maison une saillie de deux pieds et demi sur rue et de huit pieds et deux pouces de hauteur [1]. Tarbé a été ici bien informé ; il a seulement négligé d'examiner d'assez près les titres et les qualités de l'auteur de la requête.

Cette erreur est, d'ailleurs, fort explicable. Le prénom de Guillaume a été d'un usage fréquent parmi les membres de la famille Coquillart. Certains d'entre eux ont été contemporains ; il est parfois difficile de les distinguer, et l'on est exposé à tomber à leur sujet en des méprises et des confusions qu'une étude approfondie et une critique rigoureuse permettraient seules d'éviter. Les articles biographiques que l'on a écrits autrefois sur Guillaume Coquillart, le poète, fourmillent d'erreurs ; on lui a trop souvent attribué des faits et gestes qui appartiennent à ses homonymes. Mon savant maître, Gaston Paris, a pour la première fois, dans une communication faite en 1897 à notre Académie [2], apporté un peu de lumière

[1] « Du vendredy troisiesme jour de février iiij^c iiij^xx et dix. Congié a esté donné à Guillaume Coquillart, procureur de monsieur l'archevesque de Reims, de pouvoir faire saillie sur rue en une maison qu'il a acquesté en la rue des Menestrez aux héritiers de feu Jehan Choilly et M^e. R. Choilly, royé les hoirs feu Thomas du Godart, d'une part, de huict piedz et deux pouces de haulteur et de deux piedz et demye de saillye sur rue. » (Archives de Reims, Conclusions du buffet de l'échevinage, registre d'extraits de diverses années, t. I, fol. 110, extrait d'un ancien registre aujourd'hui perdu.)

[2] *Le poète Guillaume Coquillart, chanoine et official de Reims*, lecture faite par G. Paris en la séance publique de l'Académie de Reims, le 22 juillet 1897 (*Travaux de l'Acad. de Reims*, t. CI, 1896-1897, p. 45-57).

Digitized by Google

dans la question. Il a parfaitement établi la date approximative de la naissance de notre poète, et déterminé les étapes successives de sa carrière. Ses conclusions sont très solidement fondées, et nous avons en lui désormais un guide très sûr.

Je n'ai pas à faire ici une étude généalogique sur les Coquillart. Elle nécessiterait de longues et patientes recherches que je n'ai pas eu la possibilité d'entreprendre. Je me bornerai à fournir quelques indications dont pourront profiter ceux qui voudraient se charger de cet utile travail.

Guillaume Coquillart, procureur de l'archevêque, le propriétaire de la maison de la rue de l'Arbalète, est souvent cité dans les pièces de nos archives. Un acte du 13 décembre 1456 nous montre que, longtemps avant d'avoir acquis cette maison, il habitait déjà le quartier. A cette date, on voit l'Hôtel-Dieu bailler à surcens perpétuel « à Guillaume Coquillart, procureur en court laye et à ses hoirs », une maison faisant le coin de la rue des Chastellains (aujourd'hui rue de la Clef), du côté de la rue des Ménétriers, avec ses dépendances, cour et jardin, ayant issue par derrière en une ruelle conduisant au marché au blé, c'est-à-dire la ruelle qui portait alors le nom de ruelle du Més d'Hautvillers, et qui est devenue de nos jours l'impasse du Bras-d'Or [1].

Cette maison était alors en ruine et avait besoin de

[1] « ....Une maison, court, jardin, appartenances et appendances, sceant audit Reins en la rue des Chastellains, faisant le coing d'icelle rue du lez vers Saint Pierre le Viel, et de l'autre lez tenant à Thommas Maubrouet et au jardin Baude de Thuisy, escuier, confrontant par devant à la dicte rue des Chastellains et par derrière tenant aux enfants de Jaques Vigneron et Jehan de Laval, marchans, demourans audit Reins, ou jardin de laquelle maison a ung huys respondant

Digitized by Google

grandes réparations. Guillaume Coquillart la conserva pendant quelques années et la céda ensuite à Gérard Jérôme, chanoine de l'église de Reims, docteur en médecine. Celui-ci en fit don, le 30 juin 1473, à l'Hôtel-Dieu, qui rentra ainsi dans la propriété intégrale de son immeuble [1].

Quant à Guillaume Coquillart, l'acquisition qu'il fit plus tard de la maison des héritiers de Jean Choilly le rattacha de nouveau à la rue de l'Arbalète. On n'a pas malheureusement, pour fixer la situation de cette maison, des renseignements aussi précis que pour la maison de l'Hôtel-Dieu.

Les Choilly, dont il est ici question, appartenaient à l'une des familles les plus notables de la ville. On les retrouve encore dans la rue de l'Arbalète vers le milieu du siècle suivant. Ce fut l'un d'eux, Henri Choilly, qui fit commencer en 1545, sur l'emplacement d'une maison achetée par lui le 2 mai 1544 à Hubert Féret, seigneur de Montlaurent, le bel hôtel que nous admirons encore aujourd'hui, et qui a été la maison natale de Jean-Baptiste de la Salle, le fondateur des Ecoles chrétiennes [2].

Pour en revenir à Guillaume Coquillart, il

en une ruelle pour aller au marchié au bled, laquelle maison et appartenances sont a présent en grant ruyne et desolacion. » 13 décembre 1456. (Archives de l'Hôtel-Dieu de Reims, B. 55, Reims, surcens, liasse 1, n° 16.) — Je dois l'indication et l'extrait de cette pièce à mon confrère M. G. Robert.

[1] Donation par Gérard Jérôme à l'Hôtel-Dieu d'une maison par lui acquise de Guillaume Coquillart, procureur de l'archevêché, qui la tenait du dit Hôtel-Dieu, à surcens perpétuel. 30 juin 1473. (Archives de l'Hôtel-Dieu, B. 51, liasse 2, n° 5.)

[2] Requête d'Henri Choilly, adressée aux échevins de Reims, au sujet de la maison qu'il a délibéré de bâtir et édifier à neuf en la rue de la Chanvrerie. 19 juin 1544. (Archives de Reims, conclusions du buffet de l'échevinage, reg. 1, fol. 262 ; Cerf, *Le vieux Reims*, p. 45.)

Digitized by Google

figure de 1470 à 1488 dans les assemblées du conseil de la ville [1]. Au mois de juillet 1467, il intervient comme conseiller dans un procès d'infanticide, jugé par les échevins d'Hermonville [2]. Raulin Cochinart, en 1484, au cours de son procès, est accusé de lui avoir extorqué cinquante écus d'or et une douzaine de serviettes [3]. On le voit mentionné, en qualité de « procureur fiscal de très révérend père en Dieu monseigneur l'arcevesque duc de Reims, premier per de France », dans une évocation aux requêtes du Palais d'une cause relative au fief de la paneterie de Reims, du 17 février 1485 [4]. En 1481, il est commis avec Jean Cauchon l'aîné, Henri le Membru, licenciés en lois, et Henri Payot, comme lui « praticien en cour laie », pour coopérer à la rédaction de la coutume de Reims. Regnault Doucet, lieutenant général du bailli de Vermandois, par des lettres datées de Laon, le 10 octobre de cette année, leur confie cette mission, en vertu de lettres du roi Louis XI, ordonnant de rédiger par écrit les coutumes et usages de tous les pays du royaume, données au Plessis le 18 août précédent [5]. C'est bien à tort que l'on a voulu faire honneur de ce travail juridique à Guil-

[1] Conclusions du conseil, 11 juin 1470 ; parmi les membres présents, « G. Cocquillart, procureur de l'archevesché » (Varin, *Archives législatives de Reims, Statuts*, t. I, p. 773). — 2 mai 1478 (*ibid.*, p. 815). — 1484 ; noms des officiers de la ville de Reims ; pour le conseil ordinaire, « praticiens... G. Cocquillart » (*ibid.*, p. 824). — 13 janvier 1486 (*ibid.*, p. 832). — 18 juillet 1488 (*ibid.*, p. 837).

[2] G. Robert, *La juridiction échevinale à Hermonville en* 1467 (*Travaux de l'Acad. de Reims*, t. CXXVI, 1908-1909, p. 263 et 287).

[3] Varin, *Statuts*, t. I, p. 822.

[4] *Ibid.*, p. 370.

[5] Varin, *Coutumes*, p. 649-653.

Digitized by Google

laume Coquillart, le poète [1]. Celui-ci n'a pas été non plus, comme on l'a dit, l'un des exécuteurs testamentaires de l'archevêque de Reims, Jean Juvénal des Ursins ; c'est notre procureur qui paraît avec cette fonction dans le testament du prélat, daté du 18 septembre 1472 [2].

A une date notablement plus ancienne, vers l'année 1438, on trouve un Guillaume Coquillart, conseiller à Reims, chargé de se rendre à Nesle, près de Guillaume de Flavy [3]. Un personnage du même nom, procureur du chapitre, figure comme témoin dans un procès-verbal de la copie faite le 10 juillet 1443 d'une inscription de la porte Saint-Denis de Reims, concernant l'entretien de cette porte aux frais des habitants de Courcelles, d'Ausson, de Vrigny et de Tinqueux [4]. Le 18 juin 1447, il donne lecture, devant les habitants de Bétheny, d'une déclaration des droits du chantre de l'église métropolitaine de Reims sur la terre de Bétheny [5]. Faut-il l'identifier, ainsi que le précédent, avec notre procureur de l'archevêque ? Je n'oserais le supposer, car les preuves me font défaut. Je ne saurais dire non plus si le conseiller et le procureur du chapitre peuvent constituer

[1] « En 1487 (*sic*), il travaillait à la rédaction de la coutume de Reims. » (Tarbé, *Reims*, p. 90.)

[2] Archives de Reims, fs. du Chapitre métropolitain, G. 357, n° 35 ; Marlot, *Metropolis Remensis hist.*, t. II, p. 743-745 ; *Gallia christiana*, t. X, col. 80-81.

[3] Archives de Reims, comptes des deniers communs de la ville, année 1438-1439 (Varin ; *Statuts*, t. I, p. 641). — Guillaume de Flavy, capitaine de Compiègne en 1429, assassiné par sa femme au château de Nesle-en-Tardenois, en 1449.

[4] Archives de Reims, fs. du Chapitre, Livre blanc, fol. 126 ; Varin, *Arch. administratives de Reims*, t. III, p. 469.

[5] Fs. du Chapitre, G. 378, n° 9.

Digitized by Google

une seule et même personne, ou s'il convient de les distinguer entre eux.

« Il existe en manuscrit, à la Bibliothèque nationale, écrit G. Paris, une traduction du *Bellum judaïcum* de Josèphe dont l'auteur se nomme, dans un acrostiche, *Guillermus Coquillart*, et déclare avoir commencé sa translation « à Reims, lieu de sa résidence, le douziesme jour du mois d'octobre, l'an de grace mil quatre cent et soixante... et l'an trente neuviesme de l'aage d'icellui translateur [1] ». C'est le même, à n'en pas douter, qui, en cette année 1460, le 10 décembre, nous atteste qu'il a terminé un traité *De moribus extraneis quarundam gencium*, extrait du *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais [2]. Ce traité, écrit de sa main, est aujourd'hui conservé à la Bibliothèque de Reims. On a cru longtemps que ce traducteur de Josèphe n'était autre que notre chanoine poète, habitué d'ailleurs à produire des œuvres moins austères et moins sérieuses. On en a conclu qu'il était né en 1421, et que, étant mort en 1510, il avait atteint l'âge de 89 ans. Mais G. Paris a très bien démontré l'invraisemblance de cette conjecture, et il a prouvé par des raisons tout à fait décisives que le facétieux auteur d'ouvrages si peu édifiants les avait composés dans sa jeunesse, et qu'il devait être né vers 1450. En 1460, il n'avait qu'une dizaine d'années et n'a pu traduire Josèphe. Le grave auteur

[1] *Trav. de l'Acad. de Reims*, t. CI, p. 48.

[2] « Explicit libellus de Diversitatibus gencium, scriptus et extractus a Speculo historiali Vincentii, Xa die decembris Mo CCCCo sexagesimo, per me. » *Signé :* « G. Coquillart. » Bibliothèque de Reims, ms. 388 (*Catalogue des manuscrits de Reims*, t. I, p. 516.) Une date de 1460 inscrite au bas du fol. 64 vo, indique que les autres articles composant le manuscrit ont été copiés à cette date pour la bibliothèque de Coquillart.

Digitized by Google

de cette traduction n'a donc de commun avec lui que le nom et très certainement la parenté. Rien, à ma connaissance du reste, ne permet de supposer qu'il ait été un homme d'église. Aussi l'on peut se demander, — et cette fois les dates ne s'y opposent aucunement, — s'il n'est pas notre procureur de l'archevêché qui aurait consacré ses studieux loisirs à des travaux littéraires. On ne peut l'affirmer sans doute, tant qu'on n'en aura pas de preuves convaincantes, mais c'est là une opinion, à mon sens, fort admissible.

Si nous quittons maintenant les hommes de loi [1] pour les ecclésiastiques, nous constatons que le nom de Guillaume Coquillart a été porté par trois chanoines de l'église de Reims. Nous avons à leur sujet des détails exacts et précis dans un manuscrit de la Bibliothèque de Reims, l'état des dignitaires et des chanoines du chapitre métropolitain, dressé au XVIIIe siècle par le choine Weyen, précieux recueil auquel il faut toujours recourir, quand on veut s'instruire sur l'histoire de quelqu'un des membres de ce chapitre [2].

Le premier de ces trois personnages, dans l'ordre chronologique, est Guillaume Coquillart le poète. Ainsi que nous venons de le voir, nous savons, grâce à G. Paris, qu'il devait être né vers 1450. C'est à Paris, où il était venu faire ses études juridiques, qu'il écrivit de 1477 à 1480 ses poésies très facé-

[1] On retrouve encore beaucoup plus tard un Guillaume Coquillart, licencié ès lois, nommé procureur syndic dans une élection des officiers de la ville, faite le 15 février 1595. (VARIN, *Statuts*, t. II, p. 368).

[2] Bibliothèque de Reims, ms. 1773.

Digitized by Google

tieuses, œuvres d'un écolier, d'un basochien, « débauches d'esprit et de plume » qu'expliquent les mœurs légères et la dissipation des étudiants de cette époque. Il revint probablement à Reims en 1481, après avoir conquis le grade de licencié en droit canon [1], et obtint un canonicat de la cathédrale, dont il entra en possession le 21 avril 1483 [2]. Le 8 août 1487, il est nommé chanoine de Sainte-Balsamie. Il siège le 18 juillet 1488 au conseil de ville, en même temps que son homonyme, le procureur de l'archevêché [3]. Depuis, il ne cesse d'avancer dans sa carrière. Le 3 février 1494, il est pourvu de l'office de grand-chantre de l'église de Reims [4], et vers 1500 de la charge d'official. Ses concitoyens ne lui ménagent pas leurs marques de confiance : le 19 mai 1496, il reçoit l'importante mission de se rendre à Laon pour assister à une réunion des trois états du bailliage de Vermandois, convoquée pour ratifier le traité de paix conclu avec le roi d'Angleterre [5]. Il remplit ses fonctions de chanoine et de chantre jusqu'à sa mort survenue le 12 mai 1510 [6] et fut enterré dans le cloître,

[1] *Trav. de l'Acad. de Reims*, t. CI, p. 48, 49, 51.

[2] (Præbenda 57). « Guillermus Cocquillart senior, in decretis licentiatus, anth. ordin. 5 jan. 1482 per obitum Johannis Lauchart son Laussart... Iterum in possessionem pacificam canonicatus et fructuum prabendæ ponitur et firmatur, 21 april. 1483. Fit canonicus S Nutricis 8 aug. 1487. » (Ms. de Weyen, fol. 320 v°.)

[3] VARIN, *Statuts*, t. I, p. 837.

[4] « Guillelmus Coquillart senior, canonicus Remensis, recipitur ad cantoriam auth. ord. 3 feb. 1493 (*v. st.*), per resignationem Joannis Eschart. » (Weyen, fol. 67.)

[5] VARIN, *Statuts*, t. I, p. 848.

[6] « Obiit Remis canonicus et cantor 12 maii 1510. » (Weyen, fol. 67.)

Digitized by Google

« sur le coin, proche l'église, vers la bibliothèque » [1].

Un second Guillaume Coquillart, plus jeune que le précédent, fut reçu chanoine le 9 mai 1488 et remis une seconde fois en possession de son canonicat le 13 septembre 1497. Il devint chanoine de Sainte-Balsamie le 11 novembre 1530, chapelain de la chapelle Sainte-Catherine au château de Girondelle le 14 juin 1533, curé de Taissy, au diocèse de Reims, le 9 mars 1531. Il mourut à Reims le 18 septembre 1542 et fut inhumé près de la cathédrale, devant la statue du Beau Dieu [2].

C'est lui, je crois, qui figure avec le titre de chanoine et de sénéchal parmi les électeurs assemblés le 27 février 1515, pour procéder à l'élection des officiers de la ville [3].

Enfin, le troisième et dernier chanoine du même nom a vécu à une époque bien plus récente. Il fut

[1] Son épitaphe le qualifie de docteur en décret, chanoine et chantre, official de la cour de Reims. (Weyen, fol. 481 v° ; épitaphes du préau et de l'église de Notre-Dame de Reims.) — « Sa pierre tombale portait ses armes, savoir : d'azur au chevron d'or, à trois coquilles de même, deux en fasce, une en pointe. » (Tarbé, *Reims*, p. 297.)

[2] (Præbenda 40). « Guillelmus Coquillart junior, de Remis, clericus, per præ. auth. ordin. 9 maii 1488, per obitum Joannis Garini, presbyteri... Iterum per præ. 13 sept. 1497, auth. regia, jure regaliæ, per resignationem Johannis Bohier. Fit canonicus Stæ Nutricis 11 nov. 1530 et capellanus capellæ Stæ Catharinæ in castro de Girondella 14 jun. 1533 et iterum 19 maii 1542, et iterum canonicus Stæ Nutricis 1538. Fit pastor ecclesiæ parochialis Btæ Mariæ de Thaissy, Remensis diocesis, 9 mart. 1530 (*v. st.*). Obiit Remis canonicus Remensis, 18 sept. 1542, sepultus coram imagine pulchri Dei. » (Weyen, fol. 284 v°.)

[3] « Me G. Cocquillart, chanoine et l'ung des seneschaulx. » Procès-verbal d'élection des officiers de la ville, 27 février 1515. (Varin, *Statuts*, t. I, p. 861.)

Digitized by Google

pourvu d'un canonicat le 7 septembre 1545, devint curé de Cernay, chanoine de Sainte-Balsamie le 29 août 1549, et mourut en juin 1575 [1].

Ces détails un peu arides ne sont pas, je crois, sans utilité. Ils serviront peut-être à prévenir certaines confusions et fourniront des éléments à ceux qui seraient tentés d'entreprendre une étude sur cette dynastie rémoise des Coquillart.

Après avoir délogé le plus célèbre d'entre eux de la maison de la rue de l'Arbalète, il me restait à découvrir le lieu de sa résidence, mais les recherches que j'ai faites à ce sujet n'ont abouti à aucun résultat. Le cartulaire du chapitre de Reims, connu sous le nom de *Livre rouge*, nous donne un état des maisons canoniales, dressé en 1507 d'après un état plus ancien, rédigé le 16 mai 1373 et offrant l'indication de la valeur de chacune d'elles, telle qu'elle était estimée alors. Ce document nous cite les noms de tous les chanoines qui occupaient ces maisons en 1507 ; la liste a été depuis tenue au courant et augmentée des noms de ceux qui s'y sont succédés dans le cours du XVIe siècle. Guillaume Coquillart, le poète, étant mort en 1510, devrait figurer dans cette liste, s'il avait habité une maison canoniale à la fin de sa vie, mais je ne vois aucune mention qui puisse s'y rapporter. Le nom de Guillaume Coquillart s'y rencontre trois fois, mais il s'agit de chanoines ayant vécu plus tard. Il est difficile, d'ailleurs, de les identifier et de reconnaître si nous avons affaire à trois

[1] (Præbenda 39). « Guillermus Cocquillart, clericus, in propr. auth. ordin. 7 sept 1545. » (Weyen, fol. 282 v°.) Le Livre rouge du chapitre, conservé aux archives de Reims, donne la date du 6 septembre : « Guillelmus Cocquillart receptus fuit die sexta septembris MVcXLV. » (Fol. 17 v°.)

Digitized by Google

personnages distincts, un même chanoine ayant pu changer de domicile et passer d'une maison à une autre.

Un G. Coquillart est cité d'abord parmi les habitants d'une maison du cloître, tenant par derrière à l'église Saint-Michel [1]. Il y avait eu pour prédécesseur Jean Preslet, reçu chanoine le 14 mars 1530 et mort à Reims le 12 novembre 1550 [2]. Rien de commun donc entre lui et le poète.

La première maison à gauche du cloître, contiguë à la porte de ce cloître, en entrant par la rue de l'Epicerie, attenant à une maison tenue jadis par Guillaume Fillastre, était occupée également par un Guillaume Coquillart [3]. Celui-ci pourrait. à la rigueur, être identifié avec notre célèbre littérateur rémois. Il avait, en effet, succédé à Thomas Chardon, pourvu d'une prébende le 13 février 1467, et mort le 1er mars 1509 [4]. Je doute fort pourtant que cette identification soit admissible. Une note inscrite dans le manuscrit nous apprend que G. Coquillart a été remplacé après sa mort par Guillaume Nobelin [5] ; or celui-ci fut reçu chanoine le 21 décembre 1528. S'il s'agissait

[1] « Secunda domus illius partis dextre, adherens a posteriori parte ecclesie Sancti Michaelis. » (Archives de Reims, fs. du Chapitre, Livre rouge, fol. 1 r°.)

[2] Weyen, fol. 354 v°.

[3] « Ab alia vero parte claustri de latere sinistro. Prima domus illius sinistre partis, contigua dicte porte claustri, intrando per dictum vicum Speciarie, dicitur domus combusta, in qua inheret et adjungitur domus quondam Guillermi Fillastre. » (*Ibid.*)

[4] Il fut aussi chanoine et doyen de Saint-Symphorien de Reims et curé de Sainte-Marie-Madeleine de cette ville. (Weyen, fol. 203 v°.)

[5] « Nunc tenet eam magister Guillermus Coquillart. Post ejus decessum G. Nobelin. » (Livre rouge, fol. 1 r°.)

Digitized by Google

ici de notre Coquillart, mort en 1510, il faudrait émettre la supposition très invraisemblable que la maison serait resté vacante pendant au moins 18 ans. Je croirais plutôt que le Coquillart dont il est question était le chanoine reçu en 1497 et mort en 1542. Guillaume Nobelin a très bien pu lui succéder vers cette date, car il a vécu jusqu'en 1593 [1].

La troisième mention d'un Guillaume Coquillart se rapporte à la huitième maison de la même série [2]. Il y avait pris la place de Pierre Luyllier, nommé chanoine le 20 septembre 1535 [3]. Ce Coquillart est probablement le moins ancien des trois chanoines dont j'ai retracé la carrière, celui qui jouit de sa prébende de 1545 à 1575.

Ces données biographiques sont encore bien sommaires et pourraient être complétées par une étude plus approfondie et par des recherches plus étendues. Je n'ai pas à les poursuivre ici, mon but principal étant de traiter une question surtout intéressante pour la topographie locale et l'histoire de l'art à Reims. Je reviens donc à la maison possédée en 1490 par le procureur Guillaume Coquillart dans la rue des Ménétriers.

Cette rue s'est appelée primitivement, paraît-il, rue des Sacqs de la Hérisandière [4]. Elle a pris ensuite le nom de rue des Ménétriers, puis de rue de la Chanvrerie, à cause du voisinage du marché au chanvre ; c'est aujourd'hui la rue de l'Arbalète. On a des

[1] Il fut official et vicaire général du Cardinal de Lorraine en 1550, et mourut à Reims, le 7 juillet 1593. (Weyen, fol. 228 v°.)

[2] Livre rouge, fol. 1 v°.

[3] Weyen, fol. 259 r°.

[4] Varin, *Arch. administr. de Reims*, t. I, p. 204.

Digitized by Google

preuves certaines que ces divers noms ont été appliqués à une même rue. On y voit maintenant encore le bel hôtel de la Renaissance, dont j'ai déjà parlé, maison natale de saint Jean-Baptiste de la Salle, heureusement épargnée et réparée depuis la dernière guerre. Elle portait jadis le nom de maison *de la Cloche ;* or un acte du 5 août 1636 nous la désigne comme « sise *rue des Ménestriers ou de la Chanvrerie* [1] ». Le nom de l'Arbalète est venu plus tard ; il paraît avoir été emprunté à une enseigne [2].

La maison de Guillaume Coquillart est restée longtemps dans sa famille. Au XVIIe siècle, elle était habitée par Nicolas Coquillart, lieutenant des habitants de 1620 à 1622 [3]. Un bail, daté du mois de décembre 1620, est passé au nom de Nicolas Coquillart, marchand, bourgeois de Reims et lieutenant des habitants, époux de Jeanne Le Gay, demeurant rue de la Chanvrerie [4].

[1] Abbé Cerf, *Le vieux Reims* (Reims, 1875), p. 49. — Le 4 juillet 1511, les échevins donnent congé à Nicolas Noel, marchand à Reims, de faire des saillies en une maison à lui appartenant, « faisant le coing du marché à la chanvre, en deux fenestres ouvertes et coulisses, l'une du costé du dit marché, et l'aultre du costé de la *rue des Menestrez.* » (Archives de Reims, conclusions du buffet de l'échevinage, vol. III, fol. 85 v°.)

[2] La « maison de l'Arbalestre » est mentionnée dans une conclusion du buffet de l'année 1486 (vol. II, fol. 159). En 1543, c'était une hôtellerie dans « la rue du Carouche Saint-Pierre. » (*Ibid.*, vol. V, fol. 63 ; Cerf, *op. cit.*, p. 126.) — Une sentence du 14 juillet 1614 fait mention d' « une maison scize à Reims, rue des Menestriers, autrement dicte rue de l'Albalestre. » (Arch. de l'Hôtel-Dieu, B 55, Reims, surcens liasse 1, n° 1.)

[3] Voy. Ch. Givelet, *Armorial des lieutenants des habitants de Reims*, p. 133.

[4] Il baille à louage une maison sise rue du Bourg de Vesle, appelée la maison des Quatre mendiants, moyennant 60 livres par an. (Minute de Leleu, notaire à Reims ; *op. cit.*, p. 133, note 2.)

Digitized by Google

On sait peu de choses sur sa carrière, mais la bibliothèque de Reims a conservé un souvenir de lui, un évangéliaire manuscrit dont il fit don le 15 décembre 1613 à la fabrique de l'église Saint-Jacques. En tête est un frontispice colorié avec son chiffre N. C. et les blasons de Reims, de France et de Navarre, et celui de sa famille [1].

Sa maison de la rue de la Chanvrerie était un de ces vieux hôtels opulents de la bourgeoisie rémoise, dont plusieurs s'étaient conservés jusqu'à nos jours, mais ont été, hélas ! trop souvent ruinés par les bombes allemandes. Je crois qu'il est demeuré inconnu de tous les archéologues rémois. On paraît avoir ignoré son existence, et les documents de nos archives et de notre bibliothèque n'y font aucune allusion. Ce sont les manuscrits du célèbre érudit Peiresc, conservés à la bibliothèque de Carpentras, qui m'ont permis de combler cette lacune.

On sait quelle importance ont ces manuscrits pour notre histoire. Peiresc était en relations avec les savants et les lettrés de son temps ; il entretenait une correspondance avec nos érudits compatriotes Nicolas Bergier et Jean Rogier, et se faisait adresser des copies de chartes et de chroniques, des dessins, des dissertations historiques, dont nous faisons tous maintenant notre profit. J'ai à plusieurs reprises exploré ces richesses. Il y a déjà bien des années,

[1] Bibliothèque de Reims, ms 263. — Une mention écrite en lettres rouges au fol. 73 v°, nous apprend que le manuscrit « donné et aumosné par honneste homme Nicolas Cocquillart, bourgeois de Reims, à la fabrique de l'église Sainct-Jacque du dict Reims », avait été écrit en 1613 par Jean Lescloppé. (*Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Reims*, t. I, p. 248-249.)

Digitized by Google

j'ai montré l'intérêt qu'elles offrent pour nous. J'ai particulièrement attiré l'attention sur l'heureuse découverte que j'avais faite d'une excellente copie du polyptique de l'abbaye de Saint-Remi, qui pourra servir de base à une nouvelle édition. Aujourd'hui, j'ai le plaisir de communiquer une curieuse description des vitraux qui ornaient une salle basse de l'hôtel de Coquillart [1]. Cette note est anonyme et je n'ai pu en reconnaître l'auteur, mais il est facile d'en déterminer exactement la date. Le titre de lieutenant des habitants de Reims donné au maître de la maison, prouve qu'elle a été rédigée entre les années 1620 et 1622.

Dans ces vitraux de la maison de la rue de la Chanvrerie que notre écrivain nous dit être fort ancienne, les douze pairs de France étaient représentés avec les costumes et les insignes qu'ils devaient porter aux sacre des rois. A leurs pieds étaient inscrits des vers expliquant les objets qu'ils avaient en leurs mains et les rôles qui leur étaient assignés. Enfin, dans le bas, à côté des inscriptions, étaient figurées leurs armoiries. Il est curieux de rencontrer dans l'habitation d'un bourgeois cette riche décoration, ce luxe de vitraux peints que l'on aurait cru réservé aux châteaux et aux églises.

Parmi les pairs ecclésiastiques, l'archevêque duc de Reims occupait le premier rang. C'était lui, en effet, qui avait la mission de sacrer et de couronner le roi de France.

L'évêque duc de Langres venait ensuite et portait

[1] Bibliothèque de Carpentras, ms. 1768, fol. 40 r° — 41 r°.

Digitized by Google

le sceptre royal. L'évêque comte de Châlons, portait le « signet » c'est-à-dire l'anneau avec le cachet du roi ; l'évêque duc de Laon la Sainte ampoule ; l'évêque comte de Beauvais la cotte d'armes du roi ; l'évêque comte de Noyon sa ceinture.

Le duc de Bourgogne, doyen des pairs laïques, venait à leur tête ; il devait porter la couronne du roi et lui chausser ses éperons. Le duc de Normandie portait la première bannière ; le duc de Guyenne la seconde bannière ; le comte de Flandre l'épée ; le comte de Champagne, l'étendard ; le comte de Toulouse, les éperons dorés.

Ces représentations des pairs de France devaient jouir jadis d'une certaine vogue à Reims, ville des sacres. Il nous est resté les belles statues du XVIe siècle qui entourent le tombeau de saint Remi. Elles avaient sans doute plus d'un rapport avec les sujets des vitraux qui viennent d'être décrits, et chacune d'elles nous offre les mêmes attributs. Il paraît que l'on voyait encore au XVIIe siècle les images des douze pairs dans une verrière de la cathédrale de Reims, devant les fonts baptismaux [1].

A la suite de la copie des inscriptions des vitraux de l'hôtel Coquillart, celui qui les a transcrites a donné un état détaillé des armoiries des pairs représentées sur ces vitraux [2].

Dans un autre endroit du manuscrit nous trouvons un croquis sommaire des croisées des fenêtres du susdit logis, avec l'indication de la façon dont les figures des pairs y étaient disposées [3].

[1] Ms. cit., fol. 217.
[2] Fol. 41 v°.
[3] Fol. 217.

Digitized by Google

Tels sont les renseignements que le correspondant de Peiresc a livrés à la curiosité des archéologues. Cette antique maison, avec sa salle basse et ses croisées garnies de précieux vitraux, eût fait l'admiration des amis du vieux Reims, et il est bien regrettable qu'elle ne nous ait pas été conservée. Elle a été détruite depuis fort longtemps, peut-être dès le XVIIIe siècle, car on n'en a gardé aucun souvenir. Ni Tarbé, ni l'abbé Cerf n'en font mention. Je n'ai même pu déterminer son emplacement. Avant 1914, dans aucune des maisons les plus anciennes de la rue de l'Arbalète on ne pouvait en découvrir la trace, et depuis la ruine de ce quartier, j'ai examiné avec soin toutes les substructions sans en distinguer le moindre vestige. Aurait-elle disparu pour faire place aux magasins des Galeries rémoises, construits vers le milieu du siècle dernier ? Il y a là un problème que je n'ai pu résoudre, et un heureux hasard pourrait seul nous fournir à ce sujet quelque éclaircissement.

Les vers dont le manuscrit de Peiresc nous a conservé la copie n'ont pas été, comme on pourrait le croire au premier abord, composés spécialement pour servir de légendes aux figures des pairs qui ornaient les vitraux de la maison de Coquillart. Ils ne sont pas inédits et ont été déjà donnés ailleurs. Grâce à une obligeante information de M. le Docteur Gosset qui a fait à ce sujet une communication dans l'une des dernières séances de notre Académie, j'ai pu constater que cette pièce a été publiée par Godefroy dans le *Cérémonial françois* [1]. Composée à l'occasion du sacre de Charles VIII, célébré à Reims

[1] Paris, 1649, t. I, p. 219 et suiv.

Digitized by Google

le dimanche 30 mai 1484, elle a été imprimée en cet ouvrage à la suite d'une relation, aussi en vers, de l'entrée que le roi fit à Paris, à son retour de Reims, le 8 juillet suivant[1]. Cette entrée, écrit Godefroy, « se trouve naïfvement descrite en vieilles rimes, par un poëte de ce temps là. » Ces vers portent le titre :

« Le Sacre du Roy nostre sire à Rheims et son Entrée en la Ville et Cité de Paris. »

Après cette relation, très détaillée et très intéressante[2], viennent les vers sur les pairs de France. Ils sont précédés du titre :

« Le Sacre du Tres Chrestien Roy de France[3]. »

Les deux pièces sont vraisemblablement l'œuvre d'un même auteur. C'était, ainsi que le dit Godefroy, un poète du temps. Quel était ce poète, ou pour mieux dire ce versificateur, car ses compositions sont fort dénuées de poésie, ainsi qu'il est habituel pour ces sortes de procès-verbaux rimés ? Est-il Rémois ? Rien ne permet de le supposer, et je n'ai trouvé aucun indice qui pût m'aider à déterminer son nom et son origine. Je le croirais volontiers parisien ; les renseignements si précis qu'il nous donne sur les cérémonies de l'entrée de Charles VIII à Paris, sont d'un témoin oculaire qui faisait peut-être partie de la suite du roi.

Le sacre lui fournit l'occasion d'écrire ou plutôt de

[1] *Ibid.*, p. 208 et suiv.

[2] Elle a été publiée de nouveau en 1842 par Louis Lucas. (*Entrée du Roy nostre sire en la ville et cité de Paris.* Plaquette éditée par la Société des bibliophiles de Reims.) La pièce relative aux pairs de France n'y figure pas et n'y est point mentionnée.

[3] On lit à la fin : « Cy fine le Sacre du Roy nostre Sire à Rains. » (*Cérémonial françois*, t. I, p. 222.)

Digitized by Google

renouveler une pièce de vers exposant le rôle assigné par le cérémonial à chacun des pairs laïques et ecclésiastiques. Cette pièce, divisée en couplets de huit vers d'une facture fort médiocre, est un remaniement et non une œuvre originale. En effet, d'autres pièces analogues, consacrées au même sujet, ont eu cours auparavant.

L'une d'elles, antérieure à l'année 1476, car elle a été transcrite dans un registre terrier de l'Hôtel-Dieu de Saint-Riquier, établi vers cette date, a été communiquée par M. Alcius Ledieu et insérée par lui dans le *Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques de* 1901 [1]. Elle se compose de treize douzains où sont passées successivement en revue les fonctions remplies par les pairs au sacre des rois de France. Le fond est à peu près le même que dans le texte donné par Godefroy, mais la forme est bien différente. C'est une toute autre rédaction. Cependant on trouve dans les deux textes des vers identiques, et certaines expressions offrent une grande ressemblance [2].

[1] P. 408-413. Je dois aussi la connaissance de cette publication à M. le Docteur Gosset.

[2] *Ms. de Saint-Riquier* (Bibliothèque d'Abbeville, n° 161).

(*L'évêque de Châlons.*)
Mieulx ameroye estre deffet
Que je ne fusse trouvé net
Devers mon seigneur droiturier.
Godefroy.
Mieux aimeroye estre deffaict
Qu'à mon vray seigneur naturel
J'eusse contre luy rien forfaict.
Saint-Riquier.
(*L'évêque de Langres.*)
Gardant mon corps que de mal faire.
Godefroy.
Garder je me vueil de mal fere.

Digitized by Google

L'auteur de la pièce écrite pour le sacre de Charles VIII s'est visiblement inspiré, soit du texte de Saint-Riquier, soit d'une source commune. Il a repris la même matière, tout en l'abrégeant et en la condensant en treize huitains, un peu aussi les mêmes formules, en les modifiant à son gré. Si nous ne connaissions pas la date exacte à laquelle il a accompli ce travail, nous pourrions la fixer approximativement rien qu'à l'examen de l'orthographe et du style, qui nous reportent au dernier quart du xve siècle [1].

Nous savons que Guillaume Coquillart, le procureur de l'archevêché, faisait travailler à sa maison en 1491. C'est alors sans doute qu'il a fait poser en la salle basse de son hôtel les vitraux représentant les pairs de France. Pour les légendes qui accompagnaient ces figures, on ne s'est pas mis en frais d'invention ; on a simplement reproduit une pièce de vers répandue alors, dont la rédaction remontait à quelques années plus tôt, au temps du sacre de Charles VIII. Le peintre verrier, en transcrivant ces vers, paraît avoir introduit quelques variantes et

[1] L'abbé Pichon dans son livre intitulé *Le Sacre de Louis XVI, roi de France et de Navarre, dans l'église de Rheims, le 11 juin 1775* (Paris, 1775, in-8), p. 68, a fait allusion aussi à la pièce en question. « Une preuve encore, écrit-il, que cette pairie (la pairie de Beauvais) était laïque dans son origine se tire de quelques anciens vers qui ont été écrits sur la cérémonie du sacre :

Moy Comte Evesque de Beauvais
La cotte d'armes pour mestier
Au Sacre du Roy
Je dois porter.
C'est mon office spécial.

Cette citation est empruntée au texte du *Cérémonial français*, dont notre auteur reproduit fidèlement les termes, mais en les abrégeant et en supprimant des mots qu'il jugeait inutiles.

Digitized by Google

commis certaines inexactitudes. Peut-être aussi les fautes que l'on relève dans le texte du manuscrit de Carpentras doivent-elles être attribuées à des lectures défectueuses et à des fautes de copie, commises par le correspondant de Peiresc. En tout cas, le texte du *Cérémonial françois* est beaucoup plus correct et permet de rectifier plusieurs mauvaises leçons et des vers inintelligibles. Quelquefois pourtant, mais bien rarement, notre manuscrit mérite la préférence [1].

Dans le texte du *Cérémonial*, les huitains se suivent dans un ordre différent ; les pairs laïques alternent avec les pairs ecclésiastiques [2]. En tête, huit vers donnent aussi la parole au roi [3]. Ils étaient omis dans les inscriptions des vitraux de l'hôtel Coquillart, où le roi ne paraît pas avoir figuré ; du moins la description offerte par le manuscrit de Peiresc est muette à cet égard.

Je donne ici en appendice la copie intégrale de ce dernier texte. J'ai joint aux vers sur les pairs de France, les variantes du texte publié par Godefroy. Elles pourront fournir de très utiles corrections.

[1] Par exemple dans le couplet concernant l'évêque de Langres, la bonne leçon *engien* est donnée par le ms. de Carpentras au lieu de *moyen*, répété deux fois à tort dans Godefroy.

[3] Voici l'ordre de ces pairs : L'archevêque de Reims, le duc de Bourgogne, l'évêque de Laon, le duc de Normandie, l'évêque de Langres, le duc de Guyenne, l'évêque de Beauvais, le comte de Champagne, l'évêque de Châlons, le comte de Flandre, l'évêque de Noyon, le comte de Toulouse.

[2] Bien doy de cœur louange rendre
A Dieu mon parfait Createur,
Quand dessus moy a fait descendre
Grace dont je voy la teneur, etc.

Digitized by Google

Inscriptions des vitraux de l'hôtel de Nicolas Coquillart, a Reims.

Bibliothèque de Carpentras, ms. 1768, *fol.* 40.

Inscriptions qui se trouvent ez fenestres ou vitres d'une sale basse en une maison fort encienne de la ville de Reins, apartenante à Monsieur Coquillar, à présent lieutenant des habitans, rue de la Chanverie, esquelles vitres les douze perz sont peints et représentés chascun avec le propre et vray hahit qu'ilz portoient au sacre des Roys, tenant en sa main l'honneur qu'il devoit porter audit sacre, et soubz ses pieds sont escrits les vers qui expriment ce qu'ils portent, et à costé, vers les pieds de chascun, son armoirie comme suit.

Moy Archevesque souverain
touchant aux douze pers de France,
ainsy que doibt le duc de Reins,
du Roy sacrer et en substance
c'est le mien droit et ordonnance,
et après de le couronner.
de ce faire j'ay la puissance,
ad ce m'ont voleu ordonner.

Moy evesque et duc de Langres,
au sacre du Roy très chrestien
de France, moy gardant d'offendre[1],
son noble septre par[2] *moyen*
je doibs porter sans nul engien[3].
humblement suis tenu de fere
et a[4] *ce je m'acorde bien.*
creindre[5] *je me vueil de malfere.*

1. God. *d'esclandre.* — 2. God. *en.* — 3. God. *moyen.* — 4. God. *de.* — 5. God. *garder.*

Digitized by Google

Moy qui suis conte de Chaalons
et evesque, c'est mon devoir[1],
au sacre du Roy, c'est raison
qu'au[2] *Roy je porte son signet.*
mieux aimeroye estre deffaict
que a[3] *mon vray seigneur naturel*
j'eusse devers[4] *luy rien forfaict,*
fors que leal me monstrer tel[5].

Moy evesque de Laon et duc,
de la Ste ampolle porter
au sacre du Roy suis tenu,
de ce ne me[6] *puis deporter.*
je m'en vueil trop[7] *bien raporter*
a mes bons freres en substance
que chascun de nous comme per
a son service et ordonnance.

Moy conte et evesque de Beauvois,
la coste d'armes pour monstrer[8]
au sacre du Roy par beaufaicts[9],
a celuy jour je doibs entrer[10].
a ce m'ont volu ordonner,
c'est mon office special.
autre ne me pourra[11] *trouver*
fors que bon per juste et droit (sic)[12].

Moy conte et[13] *evesque de Noyon,*
au sacre du Roy par droicture,
porter je doibs par action
devant luy sa belle saincture.

1. God. *c'est mon droit fait.* Leçon plus correcte et conforme à la rime. — 2. God. *qu'*manque. — 3. God. *qu'a.* — 4. God. *contre.* — 5. God. *mon cœur est tel.* — 6. God. *m'en.* — 7. God. *tres.* — 8. God. *mestier.* — 9. God. *tais* (sic). — 10. God. *porter.* — 11. God. *pourroit.* — 12. God. *loyal.* — 13. God. *et* manque.

Digitized by Google

c'est pour moy notable figure
et me sert a certain propos,
demonstant par voye seure[1]
s'il est sains, de bien est enclos [2].

Fol. 40 v°.

Pers de France lays.

Moy que suis [3] *duc de Bourgongne*
et doyen des pers en arroy,
c'est ma souveraine besogne,
au notable sacre du Roy,
que de porter sans nul desroy
sa couronne puissante[4] *et riche.*
ses esperons chausser luy doy [5]
et foy porter, c'est mon service.

Moy qui suis duc de Normandie,
au sacre du Roy par maniere,
je porte, quoy qu'on en die[6],
du[7] *Roy la première banniere.*
pour ce monstrer en fay enchere[8]
que j'adventureroy mon sang
pour nostre foy juste et entiere,
et pour la Rouyaume estre francs.

Moy qui suis le duc de Guienne,
porte la banniere seconde,
au sacre du Roy c'est la sienne[9],
a mon service je m'y fonde.
mieux aymeroie [10] *en chartre profonde*

1. God. *secure.* — 2. God. *s'il est ceint de biens et enclos.* — 3. God. *le.* — 4. God. *puissant.* — 5. God. *son espée ceindre lui doy.* — 6. God. *quoy que nul en die.* — 7. God. *au.* — 8. God. *en monstrant en fais et en chiere.* — 9. God. *c'est enseigne.* — 10. God. *voudrois.*

Digitized by Google

mourir que feusse reprouvé
de cœur deleal en ce monde,
contre le Roy ne ses privez.

Moy qui suis de Flandre le conte,
c'est mon droit de porter l'espée,
au sacre du Roy pour vray compte.
ma terre est a ce ordonnée
et ma puissance abandonnée,
devers mon droicturier seigneur.
vie pour lui avanturer[1],
a ce me soumetz de bon cœur[2].

Moy qui suis conte de Champaigne,
au sacre du Roy pour ma part,
je porte[3] *la seure enseigne*
du Roy qui est un estandart
de lance, d'espée[4] *et de dard.*
aimeroie mieux[5] *estre mort*
que je feusse trouvé coüard
au sang Royal ne son effort[6].

Moy qui suis conte et per de France,
de Toulouze par droit nommé,
au sacre du Roy en substance
son serviteur suis renommé,
portant ses esperons dorez.
c'est mon office, je l'afferme,
a ce faire suis ordonné.
c'est de mon tiltre le droit terme.

1. God. *advanturée.* — 2. God. *car c'est mon parfait enseigneur.* — 3. God. *je supporte.* — 4. God. *d'espée, de lance.* — 5. God. *aymerois bien mieux.* — 6. Ses forces, ceux qui le soutiennent et le défendent. Le mot *effort* avec le sens de force armée, de troupes, est ancien dans la langue ; je n'en connais pas d'exemple postérieur au xve siècle.

Digitized by Google

Fol. 41r°.

L'archevesque de Reins porte d'azur, une croix d'argent nervée, quantonnée de 4 fleurs de lys d'or. Cete croix est dicte nervée, parce que le nerf qui traverse par le milieu est relevé par dessus le reste. (*En regard, croquis des armes de l'archevêque de Reims.*)

L'évesque de Langres porte d'azur à un sautoir de gueulle, quantonné de 4 fleurs de lys d'or.

L'évesque de Chaalons porte d'azur à une croix simple de gueulle, quantonnée de 4 fleurs de lys d'or.

L'évesque de Laon, d'azur à une simple croix d'argent, chargée en face[1] d'une crosse de gueulle, quantonnée de 4 fleurs de lys d'or.

L'évesque de Beauvais porte d'or à deux clefs de gueulle, dos à dos.

L'évesque de Noyon porte d'azur à deux crosses d'argent en pal, entre neuf fleurs de lys d'or, trois en chef, trois en face et trois en pointe.

Le duc de Bourgongne porte d'azur, orlé de gueulle, à trois bandes d'or.

Le duc de Guienne porte d'or à un lion de sable passant, d'or en face.

Le conte de Flandres porte d'or à un lion de sable rempant.

Le duc de Normandie porte de gueulle à deux lions passans d'or.

Le conte de Champaigne porte d'azur à un cotisse d'argent, entre deux cotisses de sable potensez d'or.

Le conte de Thoulouze porte de gueulle à une croix d'or finie en trèfles. (*Croquis de cette croix.*)

Au fol. 217 r° du même manuscrit, on voit un tracé sommaire des compartiments des fenêtres, avec l'in-

1. Non pas en fasce, mais en pal.

Digitized by Google

dication du rang que les douze pairs de France y occupent :

Ordre des XII pers de France, ainsi qu'ilz sont en deux croisées de fenestres du logis de M. Coquillart, à Reims.

Le duc de Bourgongne.	L'archevesque et duc de Reims, 1er pair de France.
Le duc de Guienne.	Le duc de Langres.
Le conte de Flandres.	Le conte de Chaalons.

Fol. 217 v°.

Le duc de Normandie.	Le duc de Laon.
Le conte de Champagne.	Le conte de Beauvais.
Le conte de Thoulouse.	Le conte de Noyon.

Digitized by Google

Depuis l'impression de ces pages, j'ai trouvé sur la famille Coquillart des renseignements fort intéressants qui m'avaient échappé et que je crois utile d'ajouter ici. C'est d'abord une note généalogique, écrite vers le commencement du XVIe siècle sur une page d'un cartulaire de l'archevêché [1]. Elle nous fait connaître les liens de parenté qui unissent Guillaume, le procureur de l'archevêque de Reims, au poète. Celui-ci était son fils. Nous apprenons, en effet, que le susdit procureur avait eu trois fils de sa femme Ysabin, fille de Colard Bourguet : Guillaume Coquillart, le célèbre écrivain, chanoine de l'église Notre-Dame de Reims et official du chapitre de la dite église; Jean Coquillart, chanoine de l'église Notre-Dame de Laon, et Pierre Coquillart, drapier, demeurant à Reims. Ce dernier épousa en premières noces Marguerite, fille de Nicolas Noël, apothicaire à Reims, puis Nicole, fille de noble homme Guillaume Moët et de damoiselle Jeanne de Vielzmaison.

Cette note a été écrite et signée de la main de Guillaume Moët lui-même ; elle offre donc toutes les garanties d'exactitude. On lit à la suite, d'une autre écriture plus récente : «... duquel Pierre et Nicole sont yssuz Marie, Margueritte, Guillaume, Pierre, Jehan, Jehanne et Perrette. »

C'est probablement à cette lignée que se rattachait Nicolas Coquillart, le lieutenant des habitants au XVIe siècle. De nouveaux détails recueillis sur lui permettent de fixer la date de sa mort en l'année 1626. Il avait fait son testament le 23 février de cette

[1] Archives de Reims, fs. de l'Archevêché, cartulaire G. 289, fol. 226 v°; inventaire, série G, t. I, p. 344.

Digitized by Google

année, déjà malade, en sa maison de la rue de la Chanvrerie, paroisse de Saint-Pierre-le-Vieil [1]. Un document nous informe que Jeanne Le Gay, sa femme, était veuve en mai 1626 [2]. Elle avait fait elle-même son testament le 6 mai 1625 [3]. Ces testaments existaient encore à Reims, il y a quelques années, dans une étude de notaire. Peut-être fournissaient-ils des descriptions du vieil hôtel dont je me suis occupé, ou tout au moins des données suffisantes pour en déterminer la situation. On voudrait pouvoir les consulter ; malheureusement, après tous les bouleversements que Reims a subis par suite de la guerre, il serait sans doute bien difficile de les retrouver maintenant. Il est même fort à craindre qu'ils n'aient été perdus ou détruits.

---

[1] Minutes de Brisset (H. Jadart, *Les enseignes de Reims du* XIVe *au* XVIIIe *siècle*, *Trav. de l'Académie de Reims*, t. CXIV, 1902-3, p. 245).
[2] *Ibid.*, p. 210.
[3] *Ibid.*, p. 134.

Digitized by Google

BOUVANCOURT AU MOYEN-AGE

Par M. Gaston ROBERT, Membre titulaire

Le village de Bouvancourt remonte à l'époque franque. Son nom *Bovonis cortis*, ou *le domaine de Beuve,* indique comme noyau primitif l'habitat d'un grand propriétaire Franc et de ses serfs et colons [1]. Le lieu est mentionné dès 937 : un prêtre nommé Augier y fut alors enlevé par les Hongrois [2], Mais c'est seulement au XIIIe siècle que l'Hôtel-Dieu apparaît comme seigneur du village.

Le chevalier Baudouin de Bouvancourt est cité en 1220 [3]. La seigneurie appartenait donc encore, au moins en partie, à des laïques. Les comtes de Roucy y détenaient, outre divers cens, la vicomté, débri dans le milieu seigneurial de l'ancienne autorité publique. L'Hôtel-Dieu devait déja posséder certains droits, car ses acquisitions du XIIIe siècle n'expliquent pas la seigneurie complète qu'il va détenir dès lors.

Toujours est-il qu'en janvier 1226 le comte de Roucy, Jean II, lui céda pour 300 livres tournois tous ses droits à Bouvancourt [4]. La cession comportait des cens montant à treize setiers d'avoine, sept quartels de froment, quatre sous, un muid de vin, des poules, et aussi des *vivendes*, qui étaient probablement un droit de procuration. Elle comportait surtout l'aban-

[1] A. Longnon : *Dictionnaire topographique du dép. de la Marne*, p. X.
[2] Flodoard, *Annales*, éd. Lauer, p. 67.
[3] Cartulaire B du Chapitre de Reims, fol. 528 v.
[4] *Pièces justif.*, I.

Digitized by Google

don à peu près complet de la vicomté, notamment du rouage, avec les hommages des vassaux qui y avaient part et le droit de requérir les habitants pour la fortification du château de Roucy. Le comte ne se réserva que le winage. Ce droit fut aussi abandonné par la suite, car il figure dans les déclarations de l'Hôtel-Dieu au xve siècle.

En février 1237, Thierry de Chaudardes abandonna sa part de la vicomté à l'Hôtel-Dieu, pour 125 livres parisis [1].

L'abbaye de Saint-Denis-en-France conservait encore des droits de justice et des cens en argent, avoine et vin au terroir. Elle les céda en 1288 à l'Hôtel-Dieu avec ses droits à Montigny-sur-Vesle ; elle conserva toutefois ses hommes de corps. En échange elle reçut la menue dîme d'Ecry ou Asfeld [2].

La seigneurie de l'Hôtel-Dieu ne comprenait pas toute la commune actuelle. Luthernay, qui n'est plus aujourd'hui qu'une simple ferme, était alors un village pourvu d'une église ou chapelle et administré par un maire spécial. Dès le début du xiie siècle, l'abbaye de Saint-Thierry en était le principal seigneur : le pape Honorius II, par bulle du 10 février 1126, lui confirma la possession du village avec le ban et la justice [3]. En 1159-1160, le comte de Roucy, Hugues Cholet, lui abandonna les gîtes qu'il percevait, les gardes nocturnes que les manants devaient au château de Roucy et les corvées pour l'entretien de ses fossés [4]. En février 1226, le chevalier Ebles de Prouilly vendit à l'abbaye la vicomté

[1] *Pièces justif.*, II.
[2] *Pièces justif.*, VI.
[3] Cartulaire de S. Thierry, ms. 1602 de la Bibl. de Reims, fol. 387 : *Nocturniacum cum banno et justicia.*
[4] Cartulaire, fol. 66 v. Confirmation par l'archevêque Samson, fol. 67 v.

Digitized by Google

de Luthernay. Son suzerain, le comte Jean II de Roucy, confirma la vente et donna lui-même aux moines tout ce qu'il avait au village ; il mentionne encore le guet et le fossé [1].

L'Hôtel-Dieu de Reims possédait à Luthernay seize jours de terre, les dîmes et une maison. En 1256, les habitants coupèrent un coudrier en sa terre, entre la grange et la chapelle. Ils furent poursuivis devant l'officialité archidiaconale. Les quatre procureurs de la communauté, dont le maire, se reconnurent coupables et payèrent l'amende au chanoine Hugues Le Large, proviseur de L'Hôtel-Dieu [2]. En novembre 1284, l'hôpital abandonna à Saint-Thierry toutes ses possessions de Luthernay et reçut en échange les droits de l'abbaye à Cauroy. Les moines devaient célébrer la messe dans la chapelle la veille et le jour de Noël et recevoir à cette occasion les deux tiers des oblations, l'autre tiers échéant au curé de Bouvancourt [3]. Saint-Thierry était désormais le seul seigneur de Luthernay.

Vaux-Varennes constituait également une seigneurie particulière, qui appartenait à des laiques. En janvier 1238, Fourquaud de Vaux, chevalier, céda à l'abbaye de Saint-Thierry Gaubert de Bouvancourt, son homme lige, avec sa femme et ses enfants [4]. Guyard, écuyer de Vaux, est nommé en 1269-1270 [5]. Lionnet du Sart, seigneur de Vaux, fut condamné le 25 juin 1456 à payer les ventes pour l'acquisition de divers immeubles à Bouvancourt [6].

[1] Les deux chartes sont au cartul., fol. 64 et 65.
[2] *Pièces justif.*, IV.
[3] G. Robert : *La seigneurie de l'Hôtel-Dieu de Reims*, I, p. 106. Cartul. de Saint-Thierry, fol. 366 v.
[4] Cartul. de Saint-Thierry, fol. 68.
[5] *Pièces justif.*, V.
[6] Fonds de l'Hôtel-Dieu, B. 2, i. 2, n° 20.

Digitized by Google

La seigneurie de l'Hôtel-Dieu ne comprenait donc que Bouvancourt même. Un petit fief en avait été détaché au lieu dit *Préfontaine* ou *le Vivier*, sur lequel s'élevait anciennement une tour, et dont dépendaient quelques bois, prés et vignes. En 1393, Renaud de Fismes, écuyer, en présenta le dénombrement [1]. Au siècle suivant il fut fourni par Bequet du Sart [2], de la famille seigneuriale de Vaux. En 1472, le fief était tenu par Lionnet du Sart [3]. Il fut ensuite possédé par Jean de Vendières, écuyer, qui le vendit à Louis du Pont, seigneur du Chesne. Mais le frère du vendeur, Charles de Vendières, prêtre, le recouvra par retrait lignager en 1526 [4].

L'Hôtel-Dieu possédait à Bouvancourt la justice haute, moyenne et basse ; les habitants étaient tenus de garder les prisonniers à leurs frais. Les droits seigneuriaux étaient le droit de vente et vêture, payé par tout acheteur d'immeuble à raison d'un denier pour douze ; le rouage payé pour le vin exporté de la seigneurie à raison de quatre deniers par char et deux deniers par charrette ; le droit d'afforage, perçu au profit de la justice locale sur le vin vendu au détail, consistait en un setier par queue [5]. Le winage, qui frappait le transit des denrées, figure dans les énumérations générales, mais le taux n'en est jamais indiqué; il devait être tombé en désuétude.

La mairie avec les droits seigneuriaux était affermée tous les ans. Tombée à vingt sous tournois par an en 1472, elle valait au début du XVIe siècle dix livres

[1] *Pièces justif.*, XVIII.
[2] B. 2, l. 1, n° 1.
[3] A. 1, n° 10.
[4] B. 2, l. 3, n° 6. Le fief y est appelé fief *Bequet du Cerf.*
[5] B. 146, fol. 27 (1496).

Digitized by Google

parisis [1]. Un pressoir assis en la rue de l'église et ruiné en 1472 était baillé avec la mairie. Un moulin, budant au ruisseau et à la rue, rapportait six livres parisis par an. Le four banal était ruiné depuis longtemps en 1472, par suite des guerres.

L'Hôtel-Dieu était propriétaire d' « une maison, court, grange, estables, bergerie, jardins, lieu et pourpris encloz de murs, royé le grant chemin d'une part et le chemin de Vaulx d'autre part, tenant au cymetier du lieu » [2]. Des terres, prés et bois en dépendaient. En 1472, les bâtiments étaient en ruine, la plupart des terres vacantes, et le revenu était tombé à 20 setiers de grains. En 1496, les parcelles sont énumérées sans indication de revenu. En 1520, la cense rétablie était affermée pour 24 setiers de froment, 24 setiers de seigle et 24 setiers d'avoine par an [3].

Les droits ecclésiastiques étaient répartis comme il suit [4]. L'Hôtel-Dieu percevait les grosses dîmes, à charge de payer au curé 22 setiers de blé et 22 setiers d'avoine. Il percevait les deux tiers des menues dîmes et le curé l'autre tiers, mais les dîmes de vin étaient grevées d'une rente de sept muids envers le curé ; l'Hôtel-Dieu préférait les lui abandonner entièrement, pour être déchargé de la rente. Les offrandes de Noël, Pâques et la Pentecôte, après prélèvement de six deniers à chaque fête pour l'encens, étaient attribuées au curé pour un tiers et à l'Hôtel-Dieu pour les deux tiers, mais l'hôpital devait le vin pour la communion des fidèles.

Le village était administré par un maire et trois

[1] Déclaration de 1520-1522, B. 149, fol. 1.
[2] B. 149, fol. 2.
[3] B. 146, fol. 27 v. et B. 149, fol. 2 et suiv.
[4] B. 146, fol. 26 v.

Digitized by Google

échevins. On les voit exercer la juridiction en 1321, 1347 et 1352[1]. Ils figurent en tête de la liste des habitants dans un conflit avec l'Hôtel-Dieu en 1345[2]. Le maire Gobert Barré investit l'acquéreur d'un immeuble le 3 décembre 1301[3]. Le maire était certainement un officier seigneurial : il tenait son office à ferme au xve siècle. Par contre les échevins sont peut-être nommés par la communauté, car l'Hôtel-Dieu ne revendique pas en 1496, comme pour d'autres villages, le droit de les choisir. En 1345, l'échevin Perresson Rogelet est procureur de la communauté.

Les droits seigneuriaux n'étaient pas toujours respectés par les particuliers. Un clerc, Pierre de Bouvancourt, avait légué aux Templiers deux pièces de terre, deux masures et une maison ; ces biens tombaient ainsi en mainmorte. L'Hôtel-Dieu ordonna aux légataires de les mettre hors de leurs mains. Frère Hugues, précepteur des maisons de Reims et de Merlan, les céda à l'Hôtel-Dieu lui-même, le 23 juin 1272, pour 18 livres 8 sols parisis[4].

En 1378, les frères de l'Hôtel-Dieu citèrent devant la justice locale un certain Jean Massé. Ils lui réclamaient 14 sols parisis de surcens pour un jardin et dix sols pour la moitié d'une maison. Ils lui reprochaient aussi d'avoir vendu du vin sans congé et sans avoir fait ajuster ses mesures par la justice locale. Jean Massé dut se reconnaître coupable[5].

En 1456, Lionnet du Sart, seigneur de Vaux, fut condamné par l'officialité de Reims à payer à l'Hôtel-

[1] *Pièces justif.*, IX, XII et XIV.
[2] *Pièces justif.*, XI.
[3] B. 2, l. 2, n° 1.
[4] Orig., B. 2, l. 1, n° 17. — Copie, D. 1, fol. 12 v.
[5] *Pièces justif.*, XVII.

Digitized by Google

Dieu 32 sols parisis, pour droit de vente sur divers acquêts à Bouvancourt [1].

Les conflits avec la communauté mirent en question l'autonomie communale. Les habitants s'étaient à plusieurs reprises réunis en assemblée générale, avaient imposé des tailles et établi des procureurs. L'Hôtel-Dieu, dont l'autorisation n'avait pas été requise, les poursuivit devant la justice locale, peut-être même devant la cour du Roi à Fismes. Un accord intervint le 20 mai 1345, aux assises tenues en cette ville par le bailli de Vitry [2],

Il fut convenu que les habitants, quand ils voudraient « pour cas touchans la communauté » créer des procureurs pour plaider ou lever une taille, enverraient trois ou quatre personnes demander à l'Hôtel-Dieu la permission de s'assembler. Le maire seigneurial, pourrait d'ailleurs assister à l'assemblée. Aux procureurs élus par la majorité l'Hôtel-Dieu ferait bailler procuration en bonne forme sous le sceau de la Sénéchaussée, aux frais des habitants et au plus bas prix. Si l'Hôtel-Dieu ne s'exécutait pas dans la quinzaine, les habitants pourraient faire établir la procuration où bon leur semblerait. Ils obtenaient remise des amendes encourues et des frais de poursuite. L'accord fut entériné par la justice de Bouvancourt et ratifié par l'assemblée générale.

L'Hôtel-Dieu eut aussi maille à partir avec les seigneurs voisins. La vaine pâture et le régime des cours d'eau, qui créaient des dépendances réciproques, fournissaient ample matière aux débats. En 1238,

[1] B. 2, l. 2, n° 20. Il dut aussi payer 23 s. 6 d., reliquat de 9 livres parisis pour l'achat de trois lits avec literie.

[2] *Pièces justif.*, X et XI.

Digitized by Google

l'hôpital était en désaccord à cet égard avec Geoffroy de Breuil et son frère Thierry, seigneurs de Longvoisin. Guichard de Château-Porcien, chanoine de Reims, et Jean de Courlandon, chevalier, furent pris comme arbitres.

Par leur sentence, Geoffroy et Thierry furent mis dans l'obligation d'entretenir désormais le ruisseau de leur moulin, de manière à éviter toute inondation sur la voie publique et sur les près de Bouvancourt. Les habitants de Bouvancourt furent maintenus dans leur droit de pâture à Longvoisin, et réciproquement ceux de Longvoisin à Bouvancourt. Les seigneurs pouvaient néanmoins établir des viviers chacun sur son terroir. Les habitants de Bouvancourt qui possédaient des biens au terroir de Longvoisin reçurent le droit d'élire tous les ans un ou plusieurs gardes pour les surveiller. Mais les gardes étaient tenus de prêter serment aux seigneurs de Longvoisin et de leur livrer les délinquants arrêtés ou les gages saisis [1].

L'exercice de la juridiction seigneuriale amenait des luttes avec les justices voisines ou avec la justice royale. En 1315, Jean de *Mairi*, écuyer, réclamait la saisine des surcens, ventes et vêtures et de la justice sur plusieurs terres. Après les avoir déclarées « par écrit et par roiers », ce qui valait vue, il fit défaut à l'assise de Fismes. Le bailli de Vitry, Pierre le Jumel, repoussa son excuse et adjugea la saisine à l'Hôtel-Dieu [2]. Une sentence du xve siècle fixe les limites des terroirs de Bouvancourt et de Vaux vers Wadiville : elle terminait sans doute quelque conflit entre les seigneurs [3].

[1] *Pièces justif.*, III.

[2] B. 2, l. 2, n° 4 (19-24 mars 1315) Charte en mauvais état. *Mairi* est sans doute Méry-Prémecy.

[3] B. 2, l. 3, n° 26. Copie ou minute non datée.

Digitized by Google

La justice royale n'était compétente qu'en cas de déni de justice ou d'appel. En 1321, les gens du Roi citèrent devant le bailli de Vitry, aux assises de Fismes, le maire et les échevins de Bouvancourt, pour avoir emprisonné Jeannin Champenois, bien que celui-ci eût appelé pour déni de justice. Après enquête, le bailli Jean de Machery renvoya les accusés absous [1]. En 1428, Jaquet Cailon appela d'une sentence du maire aux assises de Fismes. Mais il renonça à son appel ; le bailli le condamna à l'amende et le renvoya devant la justice de Bouvancourt « pour exploiter en tous cas comme auparavant du dit appel » [2].

Les agents royaux, du moins les prévôts de Fismes, n'étaient pas toujours aussi respectueux du droit. En 1310, le prévôt pénétra dans la maison seigneuriale de Bouvancourt et y enleva trois hommes. Il prétendait que son maître, le roi de Navarre et comte de Champagne, y avait la juridiction. Le procureur du bailliage de Vitry, Raoul de Coincy, commis par le bailli, examina les témoins avec le concours du maire et du sous-maire de Fismes. L'Hôtel-Dieu n'eut pas de peine à établir son bon droit. Le prévôt reçut l'ordre de lui rendre les prisonniers [3].

Moins de trois ans plus tard, les collecteurs chargés de lever une aide en Champagne voulurent imposer les habitants de Bouvancourt, Prosnes et Nauroy, et saisirent dans ces villages les personnes et les biens. Sur la plainte de l'Hôtel-Dieu, Louis Hutin manda à ses gens de s'informer et de cesser leurs entreprises, si la justice appartenait bien à l'hôpital dans ces localités [4].

[1] *Pièces justif.*, IX.
[2] *Pièces justif.*, XIX.
[3] *Pièces justif.*, VII.
[4] *Pièces justif.*, VIII.

Digitized by Google

En 1347, le maire et les échevins saisirent une charge de toile abandonnée par un passant. Le prévôt de Fismes survint, s'empara de l'épave dans la maison du maire, et la mit sous séquestre dans une autre maison. Le bailli de Vitry, Erard de Joinville, saisi par l'Hôtel-Dieu, commit un sergent pour rechercher qui avait eu la priorité de la prise et pour ressaisir au besoin l'hôpital; en cas d'opposition, il devait mettre l'objet litigieux en la main du Roi jusqu'à décision [1].

En juillet 1352, le maire de Bouvancourt arrêta une certaine Edeline, soupçonnée de larcin. Elle comparut devant l'échevinage, avoua son méfait, et selon la pénalité rigoureuse de l'époque fut condamnée à mort. Comme on la conduisait au supplice, le prévôt de Fismes, Robert Rube, accourut et s'en empara, sous prétexte qu'elle était femme de corps du Roi. Le prieur de Ventelay, prétendant qu'elle l'était du prieuré, obtint un mandement du bailli de Vitry, ordonnant au prévôt de la lui restituer [2]. Mais le 2 août, le bailli, mieux informé, ordonna au prévôt de rendre ou de faire rendre la prisonnière à l'Hôtel-Dieu, si elle n'était déja exécutée [3].

Robert Rube vint recueillir à Bouvancourt les dires du maire et des échevins, puis il se transporta à Ventelay, où il signifia au maire du prieur d'avoir à rendre Edeline [4]. Le prieur n'en fit rien et pour cause : la prisonnière devait être enfermée à la tour de Fismes.

Le bailli Colard de Saulx, qui le soupçonnait, manda à son lieutenant Robert Mainier de faire restituer

[1] *Pièces justif.*, XII.
[2] *Pièces justif.*, XIII ; pour la date, XIV.
[3] *Pièces justif.*, XIII.
[4] *Pièces justif.*, XIV.

Digitized by Google

Edeline à l'Hôtel-Dieu ou de l'en remettre en possession par signe, si la malheureuse n'était plus en vie. Le lieutenant se transporta à Bouvancourt où Thierry d'Avaux, convers et procureur de l'Hôtel-Dieu, requit l'exécution des lettres du bailli. Le prieur s'avança alors et fit opposition, parce que la coupable était femme de corps du prieuré et par suite sa justiciable. C'était le conflit entre la justice personnelle et la justice territoriale.

Il fut terminé par une transaction. Le prieur consentit au ressaisissement éventuel de l'Hôtel-Dieu. Celui-ci reconnut en principe la juridiction du prieur au terroir de Ventelay et, semble-t-il, sur les serfs du prieuré. Le rétablissement ne pourrait être invoqué à l'avenir contre les droits du prieuré [1].

Mais le prévôt de Fismes n'avait pas laché prise. Il ne craignit pas de revendiquer la haute justice pour le Roi au terroir de Bouvancourt ; il produisit même des témoins en sa faveur. Naturellement l'Hôtel-Dieu en produisit en sens contraire. Enfin le 10 avril 1353, Robert Mainier débouta le prévôt de ses prétentions et décida que l'Hôtel-Dieu serait remis par signe en possession de la prisonnière, exécutée sans doute par ordre du prévôt [2].

Les droits ecclésiastiques étaient la source d'autres contestations. A la fin du xve siècle, par suite des guerres et de la mortalité, Bouvancourt et Vaux avaient été « presque totalement deppopulées mesmement de laboureurs et de labourage et totalement de vignoble ». Les dîmes de vin étaient donc réduites à rien. Mais d'anciens vignobles avaient été emblavés, le curé pré-

[1] *Pièces justif.*, XV.
[2] *Pièces justif.*, XVI.

Digitized by Google

tendait par suite percevoir sa rente en vin sur les dîmes de grains. Comme sa rente en blé et avoine absorbait déja la majeure partie des dîmes de grains, la part de l'Hôtel-Dieu eût été réduite à rien. Trois hommes de loi consultés par l'hôpital, conclurent contre le curé le 26 mai 1492 [1]. On a vu quelle était la répartition en 1496.

Les décimateurs n'étaient pas plus accomodants que les seigneurs temporels. En 1269-1270, l'Hôtel-Dieu et l'abbaye de Saint-Thierry se disputaient la dîme de certaines terres sises entre Saint-Aubeut et Vaux. On s'en remit à l'arbitrage des maires d'Hermonville et de Vaux, d'un manant de Saint-Aubeuf et d'un manant de Bouvancourt [2]. Nous ignorons quelle fut leur décision.

En 1495, Jeannon de Saulx, enleva 300 gerbes à la faisse du Chesneau, entre la ferme de Wadiville et les terroirs de Pévy et Longvoisin. Le 13 juillet, Jean Cauchon, seigneur de Muire et de Neuflize, lieutenant du bailli de Vitry à Fismes, donna commission pour maintenir l'Hôtel-Dieu dans ses droits et pour assigner, en cas d'opposition, les parties devant la cour de Fismes. Jeannon avait agi au nom du prieur de Ventelay, Jean de Chabans, qui fut mis en cause. On procédait depuis deux ans, quand le prieur fit renvoyer la cause devant les Requêtes du Palais. C'est seulement le 3 avril 1500, que la chambre rendit son jugement et attribua la dîme litigieuse à l'Hôtel-Dieu [3].

La domination de l'hôpital était donc souvent troublée. Les diverses seigneuries jouissaient alors d'une

[1] B. 2, l. 2, n° 22.
[2] *Pièces justif.*, V.
[3] B. 2, l. 2, n°s 23, 24 et 25; l. 3, n°s 1 et 2.

Digitized by Google

certaine indépendance, propice à l'éclosion et à la durée des conflits. Le pouvoir royal ne réussit à leur imposer son arbitrage que peu à peu, au moyen d'empiêtements successifs. Ses prévôts agissaient souvent avec violence et leurs supérieurs durent à maintes reprises réprimer leurs écarts. Le régime seigneurial entraînait donc forcément des conflits et la reconstitution elle-même du pouvoir central en amenait d'autres.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

1226, janvier

Vente par Jean II, comte de Roucy à l'Hôtel-Dieu de Reims, de la vicomté et de tous ses droits à Bouvancourt, à la réserve du winage.

Orig., sceau disparu. Arch. hosp de Reims, fonds de l'Hôtel-Dieu, B. 2, liasse 1, n° 5. — Vidimus des officiaux de Reims, du 13 Juillet 1258. *Ibid.*, n° 4. — Vidimus de l'officialité, du 31 mai 1507. *Ibid.*, n° 3. — Copie du XIVe s. au cartulaire, D. I, fol. 7.

Ego Johannes, dominus et comes de Roceio [1], notum facio universis presentes litteras inspecturis quod ego [omnia que] habebam et tenebam in villa et in territorio de Bouvancort, sive in jure, sive in dominio, sive alio modo, vendidi in perpetuum et concessi hospitali Beate Marie Remensis pretio trecentarum librarum parisiensium, retentis michi solummodo in dicta villa et territorio winagiis meis que ibidem habebam, que winagia ibidem retinui habenda et percipienda ad consuetudinem patrie debitam et generalem. Sane inter predicta que in hunc modum vendidi hospitali prefato ista duxi specialiter exprimenda, videlicet circiter tredecim sextarios avene annui redditus ad mensuram de Fimes et vivandas quas michi debebant annuatim homines de [dicta villa et] quatuor solidos censuales et roagium de [dicta villa et] omnes gallinas que debebantur michi annuatim de prato de Nois et septem quartellos frumenti annui redditus ad mensuram [de Fimes, vel amp]lius si iidem redditus excreverint, qui debebantur michi de terris arabilibus sitis in territorio ejusdem ville. Item homagium Strabonis

[1] Roucy, Aisne, canton de Neufchâtel-sur-Aisne.

Digitized by Google

et omnium qui partem habebant in vicecomitatu dicte ville, quod meum erat ligium et debebat michi ligeitatem. Item unum modium vini annui redditus, quod debebatur michi annuatim de quibusdam terris ejusdem ville. Item omnes submonitiones quas habebam in hominibus dicte ville, sive pro fossatis meis, sive pro aliis quibuscumque rebus. Item mediante dicto contractu quitavi dicto hospitali et hominibus prefate ville omnes querelas quas habebam vel habere poteram tam contra dictum hospitale quam contra homines memoratos usque in hunc diem tam pro me quam pro servientibus meis. Hec itaque omnia vendidi quitavi et concessi in perpetuum hospitali predicto mediante precio supradicto et si quid etiam aliud habebam aliquo modo in villa et territorio supradictis, retentis michi solummodo dictis winagiis meis, sicut superius est expressum. Hec autem omnia supradicta que vendidi et concessi in modum premissum predicto hospitali teneor eidem in perpetuum legitime garandire per me et heredes meos ad quod ipsos obligo in quantum possum de jure. Preter hec ita inter me et dictum hospitale convenit mediante dicto mercato quod ego sive heredes mei absque consensu ecclesie Remensis non poterimus de cetero aliquo modo adquirere homagium sive aliquid de feodo homagii supradicti. Porro si dictum mercatum aliquo tempore fuerit a sepedicto hospitali evictum, volo et concedo quod sepedictum hospitale in recompensationem teneat se in perpetuum ad viginti libras Remensis monete annui redditus quas annuatim percipio in asisia castri mei de Roceio, de quibus volo et decerno quod idem hospitale easdem absque contradictione et reclamatione aliqua teneat ibidem et percipiat in perpetuum pro dicta recompensatione. Ceterum mercatum supradictum et conventiones prenominatas teneor fideliter observare per fidem meam, quam de hiis observandis et tenendis prestiti corporaliter in manu magistri Prioris, canonici et officialis Remensis, loco hospitalis supradicti. In cujus

Digitized by Google

rei testimonium presentes litteras sigilli mei munimine feci roborari. Actum anno Domini M° CC° vicesimo quinto, mense januario.

II

1237, février

Vente par Thierry de Chaudardes, à l'Hôtel-Dieu de Reims, de tout ce qu'il avait en la vicomté de Bouvancourt.

Orig., sceau disparu. Fonds de l'Hôtel-Dieu de Reims, B. 2, l. I, n° 9. — Copie du XIVe s. *Ibid.*, D. I, fol. 7.

Magistri Johannes canonicus et Johannes de Blesis, officiales Remenses, omnibus presentes litteras visuris in Domino salutem. Noverint universi quod dominus Theodoricus de Chaudardia[1] coram nobis et domina Ysabella uxor ejus coram clerico curie ad hoc specialiter misso vendiderunt hospitali Beate Marie Remensis quicquid in vicecomitatu de Bovencorte habebant vel habere poterant precio sexcies viginti librarum et centum solidorum parisiensium, de quibus recognoverunt sibi plenius fuisse satisfactum, qui vicecomitatus proveniebat ex parte dicte Ysabelle, ut dicebant, exceptis quibusdam terris arabilibus et quodam prato que retinuerunt dicti miles et uxor ejus, quod pertineret ad vicecomitatum, fide interposita firmiter promittentes quod in dicto vicecomitatu per se vel per alios ratione dotis vel aliqua alia ratione nichil de cetero reclamabunt vel facient reclamari, sed adversus omnes juri parere volentes legittimam exinde portabunt garandiam hospitali supradicto. Et de legitima garandia ferenda super premissis dicto hospitali Radulphus, Johannes, fratres de Rommanis[2], Renerus, Acarius,

[1] Chaudardes, Aisne, canton de Neufchâtel.
[2] Romain, Marne, canton de Fismes.

Digitized by Google

milites et Arnulphus de Corcevreu[1] armiger, filius quondam Petri militis, plegii sunt constituti, qui coram nobis dictam plegiationem subierunt. Hanc autem venditionem [Mareta filia dictorum Theoderici et Ysabelle fide data] laudavit et approbavit, promittens quod de cetero contra venditionem non veniet supra [dictam et ter] ras pratum [supradictum dictus miles et ejus uxor] obligarunt dicto hospitali si contra venditionem venirent prenotatam et se supposuerunt super hoc jurisdictioni curie Remensis. In cujus rei testimonium presentes litteras sigillo curie Remensis fecimus communiri. Actum anno gratie millesimo ducentesimo tricesimo sexto, mense februario.

III

1238, décembre

Sentence arbitrale terminant divers litiges entre l'Hôtel-Dieu de Reims et les habitants de Bouvancourt d'une part, Geoffroy de Breuil et les hommes de Longvoisin d'autre part.

Orig. jadis scellé. Fonds de l'Hôtel-Dieu de Reims, B. 2, l. 1, n° 10.— Copie du XIVe s. *Ibid.*, D. I, fol. 7 v.

Magister Johannes de Blesis, canonicus et officialis Remensis, universis presentes litteras inspecturis salutem in Domino. Noverint universi quod dominus Guichardus de Castro, canonicus Remensis, et dominus Johannes de Courlandum[2] miles, electi arbitri a provisoribus hospitalis ecclesie Remensis ex una parte et a Gaufrido de Brolio[3] armigero et Tierrico fratre ejus ex altera, sicut dicte partes coram nobis confesse sunt, super querelis que inter dictas partes ad invicem vertebantur in presen-

[1] Concevreux, Aisne, canton de Neufchâtel.
[2] Courlandon, Marne, canton de Fismes.
[3] Breuil, Marne, canton de Fismes.

Digitized by Google

tia nostra, presentibus dictis partibus, arbitrium suum protulerunt in hunc modum, videlicet quod prefatus Gaufridus et frater ejus rivum per quem aqua decurrit ad molendinum suum de Lovesin [1] tenentur in tali statu ponere et conservare quod aqua ejusdem rivi pratis sitis in territorio de Bovencort vel vie publice non noceat nec super ea redumdet. Quod nisi fecerint requisiti et moniti a dictis provisoribus hospitalis, infra quindenam a tempore monitionis dicti fratres exinde reddere tenebuntur dampna et deperdita que occasione deffectus repositionis et conservationis predictarum dictum hospitale se probaverit incurrisse. Arbitrati sunt etiam quod pasture de Bovencort et de Lovesin semper fuerunt et debent esse communes, ita tamen quod dicti fratres in territorio suo vivaria et alia quecumque voluerint edificare poterunt nec eis prohibere aut contradicere poterunt predicta construere dicti provisores nec homines de Bovencort hospitalis predicti, et vice versa dicti provisores sive hospitale predictum ubi et quodcumque voluerint edificare et construere poterunt nec talia contradicere poterunt dicti G. et T. fratres nec homines eorum de Lovisin nec super hiis in aliquo contraire. Protulerunt etiam dicti arbitri quod homines de Bovencort qui habent terras, prata aut vineas sive alia bona in territorio de Lovesin singulis annis eligere poterunt et ponere custodes vel custodem ad custodienda bona que habent in territorio de Lovesin, sed custos electus tenetur fidelitatem facere prefato G. et fratri ejus et eorum successoribus et omnes illos quos in territorio de Lovesin in forefacto deprehenderit ad dictos G. et fratrem ejus vel mandatum eorum perducere vel gagia eorum tradere bona fide. Predicta autem omnia promiserunt se servaturos dicti fratres, fide corporali ab ipsis prestita se super hiis jurisdictioni Remensis curie supponentes. Datum anno Domini M° CC° tricesimo octavo, mense decembri.

[1] Longvoisin, Marne, canton de Fismes, com. de Ventelay.

Digitized by Google

IV

1256, 12 mai

Reconnaissance par les habitants de Luthernay qu'ils n'avaient pas le droit de couper un coudrier en la terre de l'Hôtel-Dieu de Reims et qu'ils ont payé l'amende encourue.

Orig. scellé sur simple queue de parch. Fonds de l'Hôtel-Dieu, B. 2 l. I, n° 12. — Copie du XIVe s., D. I, fol. 8 v.

Universis presentes litteras inspecturis magister Philippus de Caturco officialis curie reverendi patris domini Ottoboni, Sancti Adriani dyaconi cardinalis, Remensis archidiaconi, salutem in Domino. Noverint universi quod cum discordia verteretur inter hospitale Beate Marie Remensis seu provisores ejus ex una parte et Drouardum majorem, Wichardum filium Normandi, Theobaldum veterem majorem et Perrotum dictum le Vigneron de Nuiternay [1] et homines dicte ville ex altera, super quadam coldra quam dicti homines de Nuiternay violenter absciderant juxta domum de Nuiternay, inter grangiam dicti hospitalis et templum dicte ville, in terra dicti hospitalis tandem dicti Droardus, Wichardus, Theobaldus et Perrotus, in curia domini mei propter hoc constituti, pro se et hominibus ville totius de Nuiternay, pro quibus comparebant et cavebant ut dicebant, recognoverant quod dictam coldram violenter absciderant in loco predicto et quod aliquid juris non habebant in eadem. Recognoverunt etiam quod super tanto delicto emendam prestiterant domino Hugoni dicto Largo, canonico Remensi, provisori dicti hospitalis. In cujus rei testimonium presentes litteras sigillo curie domini mei ad petitionem dictorum D. W. Th. et P. feci sigillari. Datum anno Domini millesimo ducentesimo L° sexto, sabbato ante dominicam qua cantatur *Cantate*.

[1] Luthernay, com. de Bouvancourt.

Digitized by Google

V

1269-1270, mars

Compromis par l'abbaye de Saint-Thierry entre les mains de quatre arbitres, pour la solution d'un conflit avec l'Hôtel-Dieu de Reims sur la dîme de terres sises entre Saint-Aubeuf et Vaux.

Orig. scellé de deux sceaux de cire brune sur doubles queues de parch. Fonds de l'Hôtel-Dieu de Reims, B. 2, l. I, n° 15. — Copie du XIVe s., D. I, fol. 8.

Universis presentes litteras inspecturis Johannes, divina miseratione monasterii Sancti Theodorici abbas humilis, totusque ejusdem loci conventus in Domino salutem. Noverint universi quod cum discordia verteretur inter nos ex una parte et hospitale Beate Marie Remensis ex altera super perceptione seu reportagio decime quarumdam peciarum, terre arabilis, sitarum tam in territorio de Sancto Obodo [1] quam de Nuitrenayo circum circa fontem qui vocatur Setsues infra fines et metas inferius declaratas, videlicet inter locum illum ubi dicitur le coufin des Fourches versus villam de Vallibus [2] et viam per quam itur de Sancto Obodo apud Nuitrenaium et inter viam seu cheminum quod est desuper dictum fontem de Setsues versus Sanctum Obodum et viam de Mala Domo a parte dicte ville de Nuitrenaio, ut dicitur, quarum quidem terrarum una pecia est Evrardi de Sancto Obodo et Ade de Vallibus cum suis parcionariis juxta dictum fontem sita, alia est Gerardi dicti Diaboli juxta culturam monachi, alia est Symonis Magni Rustici in monte de Lineval, alia est etiam Henrici de Hermondivilla juxta campum quondam Wifroidi, quedam pars illius campi alia vero est dicti Symonis,

(1) Saint-Aubeuf, village détruit, au terroir de Cauroy.
(2) Vaux-Varennes, com. de Bouvancourt.

Digitized by Google

que fuit quondam Raimberti Grosse Teste, et quedam alie pecie ibidem situate sunt aliarum personarum ut dicitur, de quibus omnibus et singulis predictis terrarum peciis et maxime in territorio et meso dominico de Sancto Obodo situatis et jacentibus decimam tam grossam quam minutam a tempore a quo non est memoria nos dicti abbas et conventus pacifice et quiete percepimus et percipere consuevimus, et ob hoc occasione seu ratione predicta dicebamus et asserebamus dictarum terrarum decime perceptionem seu reportagium ad nos et monasterium nostrum integraliter pertinere et pertinere debere ac in eisdem ratione predicta jus habere ; dicto vero hospitali hoc esse verum negante [sed in] contrarium asserente quod pro dictis terrarum peciis census defertur et solvitur, de[ferri et] solvi consuevit annuatim apud dictam villam de Vallibus Guiardo ejusdem [loci ar]migero suisque antecessoribus et occasione seu ratione dictarum terrarum et [dicti] census dicte decime perceptionem seu reportagium ad idem hospitale per[tinere] et pertinere debere, ac de ipsa discordia sit a nobis ex una parte et dicto [hospitali] ex altera pro bono pacis in Gilonem de Hermondivilla majorem, Petrum dictum] Diex le fist de Sancto Obodo, Adam de Vallibus majorem et Baudonnum [de Bouvenco]urt dictum de Molendino, tanquam in arbitros arbitratoresve [seu amica]biles compositores compromissum, et hoc sub pena viginti librarum [parisiensium] parti observanti arbitrium concordiamve seu ordinationem dictorum [arbitror]um a parte resiliente reddendarum, nos dicti abbas et conventus, ut prefatum compromissum ex parte nostra robur obtineat firmitatis, ipsi compromisso consensum nostrum et presenti pagine in predictorum testimonium sigilla nostra duximus apponenda. Datum anno Domini millesimo ducentesimo sexagesimo nono, mense martio.

Digitized by Google

VI

1288, août

Echange par l'abbaye de Saint-Denis de ses droits à Bouvancourt et Montigny-sur-Vesle contre les dîmes de l'Hôtel-Dieu de Reims à Ecry.

Orig. scellé de deux sceaux, l'un de cire verte et l'autre de cire brune, sur lacs de soie verte et rouge. Fonds de l'Hôtel-Dieu de Reims, B. 2, I. 1, n° 23. — Copie du 20 septembre 1372. *Ibid.*, n° 24. — Copie du xiv' s.' D. 1, fol. 20.

Universis presentes litteras inspecturis Reginaldus, miseratione divina ecclesie Beati Dyonysii in Francia abbas humilis, totusque ejusdem loci conventus salutem in Domino. Notum facimus quod nos, nostra et ecclesie nostre utilitate pensata, de bonorum consilio habita super hoc deliberatione provida, nostro et ecclesie nostre nomine permutavimus et nomine permutationis seu excambii ex nunc in perpetuum concessimus provisori, rectori et fratribus hospitalis pauperum Beate Marie Remensis, suo et ipsius hospitalis nomine, quicquid habebamus apud Bouvencurtem juxta Roussiacum et Monttigniacum juxta Paviacum [1] et in territoriis dictarum villarum in banno, justitia, censibus, denariis, avenis, vinagiis, hostisiis et aliis in quibuscumque rebus consistant, retentis nichilominus nobis et successoribus nostris hominibus nostris de corpore sicut in eisdem villis habebamus, pro minuta decima quam dicti fratres nomine ipsius hospitalis pro rata sua tenebant habebant et percipiebant in villa et territorio de Escreyo [2], contiguis ville nostre de Vyaco super Axonam, tam in vino, fenis quam in aliis rebus quibuscumque, facta primitus estimatione legittima ipsarum rerum sic permutatarum unius partis videlicet ad alteram per prudentes viros Herbertum, censarium nos-

[1] Montigny-sur-Vesle, Marne, canton de Fismes. Près Pévy.

[2] Écry, auj. Asfeld, Ardennes, chef-lieu de canton. *Vyacum* est Vieux-les-Asfeld.

Digitized by Google

trum de Coursevreus [1], et Oudardum dictum de Aguilicurte, civem Remensem, ad hoc super premissis et premissa tangentibus ex parte nostra et ex parte fratrum dicti hospitalis expresse nominatos constitutos et electos. Quittantes bona fide dictis fratribus mediante predicta permutatione quicquid juris habebamus et habere poteramus in dictis villis et territoriis in banno, justitia, censibus et aliis redditibus quibuscumque, hominibus nostris sicut predicitur dumtaxat exceptis. Volentes et consentientes expresse quod dicti fratres ex nunc in perpetuum de dictis banno, justitia et aliis redditibus tamquam de bonis suis faciant, disponant et utantur absque contradictione seu reclamatione a nobis in posterum super hiis facienda. Et quia constat legittime dictam minutam decimam pro rata ipsorum fratrum nunc ad nos spectantem plus valere seu excedere valorem terre et reddituum predictorum bene per quinquaginta solidos et sex denarios parisienses volumus et in hoc benigniter consentimus quod dicti fratres hospitalis predicti habeant et percipiant singulis annis in perpetuum ad festum Beati Remigii in capite octobris quinquaginta solidos et sex denarios parisienses in redditibus nostris quos habemus in villa nostra de Vyaco supradicta, ipsos redditus ad hoc ipsis fratribus obligando, hac apposita conditione quod si dicta summa pecunie dictis fratribus ad dictum terminum soluta non fuerit, qualibet die qua in mora solvendi nos esse contigerit fratribus ipsis tenebimur solvere nomine pene duos solidos parisiensium quousque de dicta pecunie summa eisdem fuerit plenarie satisfactum. In cujus rei testimonium sigilla nostra presentibus litteris duximus apponenda. Datum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo octavo, mense augusto [2].

[1] La charte par laquelle Renaud désigna son censier le 11 janvier 1288 existe en orig. sous la cote B. 2, l. 1, n° 21 et en copie dans D. 1, fol. 14.

[2] Le 12 octobre suivant, Renaud notifia l'échange à ses sujets et censiers de Bouvancourt et Montigny (D. 1, fol. 14).

Digitized by Google

VII

1311, 29 avril

Record, en l'assise du bailli à Châtillon-sur-Marne, d'une sentence ordonnant au prévôt de Fismes de restituer à l'Hôtel-Dieu trois hommes arrêtés à Bouvancourt.

Orig. scellé de cire brune sur simple queue de parch. Fonds de l'Hôtel-Dieu de Reims, B. 2, l. 2, n° 3.

Doné par copie en l'assise de Chastillon tenue par Jehan de Champ...[1] bailli de Vitry le jœudi apres la quinzeine de Paques l'an M CCC XI. Li procureres des povres de l'Ostel Nostre Dame de Reyns se complaignoit dou prevost de Fymes, qui havoit pris trois homes ad tort et sens cause en la maison des dis povrez a Bouvancourt ou li dit povre hont tote justice haute et basse, pourquoi requeroit li dis procureres a estre restablis ad lieu de la ditte prise par le dit prevot et que deffendu li fut que plus ne le feit ; le dit prevost afferment au contraire le roy de Navarre no seigneur en saisine de faire y prises pluseurs et samblables, d'avoir la cognuissance des dittes prises et amendes qui en dependoient. Sur ce fu commis Raoulz de Coincy, procureres en la baillie de Vitry pour le temps, a savoir la verité et a delivrer sur ce les dittes parties, li quez appella par devant lui les dittes parties l'andemain des Estreinnes l'an M CCC dix. Et appella li dis Raoulz aveuc lui le maieur de Fymes pour le temps, maistre Hubert et le souz maieur et oiis pluseurs tesmoins tant quant les dittes parties en vorrent admener et fu concluz en la cause. Et prova li dis procureres tant par ses tesmoins quant par ceuz que li dis prevos havoit admené pour le roy la ditte justice et ancor que de aucunes prises que li

[1] *Champ* et une abréviation. Ce bailli qui dut succéder à Guyard de La Porte n'est pas indiqué par L. Delisle dans le *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. XXIV, introd., p. 169.

Digitized by Google

sergent le roy y havoient faites en temps passé li dit povre en havoient esté restabli par arrés de assises dou temps Jehan de Saint Verain, monseigneur Guillaume de Chaudenay et Guyard de La Porte, baillis de Vitry pour les temps que li cas si offrirent. Et pour ce commanda li dis Raoulz par la vertu de la commission qui commise li estoit a Jehan de Fymes, prevot dou dit lieu pour le temps, que il restablissit les dis povrez de la ditte prise des trois homes, et ainsi le fit li dis prevos. Totes ces choses estre faites si comme dit est dessus nous ha recordé li dis Raoulz en pleine assise en la présence dou dit maieur et dou souz maieur qui de tout sun record l'en suirent. Donné l'an et le jour dessus dis.

VIII

1314, 10 janvier

Mandement du roi de Navarre et comte de Champagne au bailli de Vitry, prescrivant de cesser la levée de l'aide à Bouvancourt, Nauroy et Prosnes.

Orig. jadis scellé sur simple queue de parch. Fonds de l'Hôtel-Dieu de Reims, B. 2, l. 2. n° 6.

Ludovicus, regis Francie primogenitus, Dei gratia rex Navarre, Campanie Brieque comes palatinus, baillivo Vitriaci vel ejus locum tenenti salutem. Conquesti sunt nobis magister et fratres hospitalis Beate Marie Remensis quod collectores subsidii milicie nostre homines suos in villis de Pronna, de Norreto [1] et de Bovencurte, in quibus omnimodam se habere dicunt jurisditionem altam et bassam, ad prestationem dicti subsidii compellunt, ipsos homines capiendo, justiciando et gagiando. Quocirca mandamus vobis quatinus si per diligentem informationem aut alias legitime predictos magistrum et fratres in

[1] Prosnes, Nauroy, canton de Beine (Marne).

Digitized by Google

predictis hominibus et villis habere noveritis jurisditionem altam et bassam, predictos collectores ab exactione dicti subsidii desistere faciatis penitus et cessare, dictos homines et eorum bona propter hoc capta et detenta deliberari facientes et reddi. Datum Parisius X^a^ die januarii anno Domini M^o^ CCC^o^ tertio decimo.

IX

1321, 26 décembre

Sentence du bailli de Vitry, absolvant les maire et échevins de Bouvancourt, d'avoir emprisonné un habitant qui avait appelé à la cour du bailli pour déni de justice.

Orig. scellé de cire brune sur double queue de parch. Fonds de l'Hôtel-Dieu de Reims, B. 2, l. 2, n° 5.

Donné par arrest es assizes de Fymes tenues par nous Jehan de Macheri, chevalier le roy, garde de la baillie de Vitri, commençans l'andemain de Noel, l'an de grace mil trois cens vint et un, sus ce que les gens dou roy nosseigneur ont approchié Oudin Tuechien, maieur de Bouvencourt, Gobin Hode, Jaquet Le Castengnier et Bouvart Touppet, eschevins dou dit lieu, proposans contre iceuls que sus ce que Jehannins Champenois avoit appellé de deffaut de droit a nostre audience de la court tenue par iceux à Bouvencourt pour les religieux maistre, frères et suers de l'Ostel Dieu de Reins, li dit maires et eschevin sus la main dou roy avoient icellui en attemptant puis le dit appel enprisonné, les dis maieur et eschevins proposans aucuns fais et raisons a leur innocence. A la partefin conmesismes a certains preudonmes a encquerir sus tout ce de la verité et a nous raporter, le quel rapport fait a nous ou envoyé enclox sous leurs seaux de tout ce que encquis et parfait en avoient, meismes au consail des sages estans avuecques nous a ces presentes assizes. Et

Digitized by Google

tout vehu, entendu et oy diligenment ce que parfait en estoit et sus quoi de par les gens dou roy no dit seigneur d'une part et yceuls mayeur et eschevins d'autre estoit requis de sentencier, ehu ferme consail sus ce, tout consideré et resgardé ce que nous pooit et devoit mouvoir, conme il soit trouvé en icelle encqueste les gens dou roy nosseigneur non avoir prové en ce cas leur entention, disons, pronunçons et pour droit les dis mayeur et eschevins conme justiciers des dis religieux estre sans courppe des attemptas dessus dis a eux amis[1] et a plain les en delivrons. Donné sous le seel et contreseel de la dite ballie conme dessus.

X

1345, 20 mai

Accord entre l'Hôtel-Dieu de Reims et la communauté de Bouvancourt sur la convocation des assemblées d'habitants et l'établissement des procureurs.

Orig. jadis scellé sur simple queue de parch. Fonds de l'Hôtel-Dieu de Reims, B. 2, l, 2, n° 7. — Copie du XIVe s., D. 1, fol. 9.

Donné par nous Erart de Joinville, chevalier le roy, bailli de Vitri, en nos assises de Fymes commençans le XVIIe jour de may l'an de grace mil CCC quarante et cinq. Acordé est entre le procureur des maistre, freres et suers de l'Ostel Nostre Dame de Reins et le procureur des habitans de la ville de Bouvencourt pour et au nom des diz habitans que toutefoiz que li dit habitant pour cas touchans la communauté de la dite ville vorront faire procuration et procureurs, soit pour pleidier a quelque persone que ce soit, faire taille et imposer, cuillir et lever ycelle ou autrement que trois ou quatre persones a ce elleuz de par les habitans et communauté dessus diz requerront a celui qui se porte ou portera pour les gens

Imputés.

Digitized by Google

dou dit Hostel que pour ce que il vuellent ou vorront faire procuration et procureurs que il leur doint congié de assembler ensemble pour establir, faire et ellire procureurs, et sera a la dite assemblée li maires de la dite ville se il li plaist. Aus quelz procureurs elleuz et nommez des dessus diz habitans ou de la plus grant partie et plus souffisant d'iceulz habitans procuration souffisant contenant bonne forme sera baillié dedens la quinzeinne apres ce que il l'auront requis souz le seel de la seneschaucié de Reins et aus despens des diz habitans souz si petite somme que on pourra bonnement, c'est assavoir quarante solz tournois ou moins. Et demourront li dit habitant des amendes devers la court du roy a Fymes et de l'esploit commencié a la court des gens dou dit Hostel li procureres des diz habitans en leur court a Bouvencourt leur fera ploi d'amende senz amende paier. Et ou cas que la gent dou dit Hostel seroient refusant oultre raison eulz requis de baillier aus diz habitans la dite procuration que li dit habitant la peussent faire partout ailleurs ou il leur plaira et par la vertu d'icelle procuration joir et user senz contredit des gens de l'Ostel dessus dit. En tesmoing de ce nous avons mis a ces lettres le seel et contreseel de la dite baillie de Vitri a la requeste des dites parties, lesquelles nous presenterent par escript le dit acort de leur plain gré. Faites et données a Fymes le xxe jour de may l'an dessus dit.

XI

1345, 7 juin

Mise à exécution de l'accord du 20 Mai 1345 pour la tenue d'assemblées générales illicites.

Orig. scellé de cire brune sur double queue de parch. Fonds de l'Hôtel-Dieu de Reims, B. 2, l. 2, n° 8. — Copie du XIVe s. D. I, fol. 9 v.

A tous ceus qui ces presentes lettres verront et orront Guyars d'Ouche, garde de par le roy nossigneur pour et

Digitized by Google

en lieu de Jehan d'Artoys dou seel de la prevosté de Fymes, salut. Saichent tuit que le mardi devant feste Saint Barnabé appostle, en l'an de grace mil trois cens quarante et cinq [1], en la ville de Bouvencourt, en la court des religieux maistre, freres et suers de l'Ostel Dieu Nostre Dame de Rains furent presentées a moy Guiart dessus dit et a Gille Halepate tabellions jurez et establis de par le roy nossigneur en la dite prevosté de Fymes unes lettres d'accort souz le seel de la baillié de Vitri par monseigneur Guarin de Danbenain bourssier et monseigneur Jehan de Lille, prestres, procureurs des dis religieux, si comme il apparu a moy et audit tabellion, des queles lettres la teneur s'ensuit [2]... Par la vertu des queles lettres d'accort dessus dites firent en la presence de moy Guiart dessus dit et du dit tabellion li dessus dit messires Guarins et messires Jehans, procureurs des diz religieux pour eus et en leur nom appeller par devant eus au mardi dessus dit en leur court a Bouvencourt les habitans de la dite ville de Bouvencourt pour veoir acomplir et mettre a execution le dit accort. Au quel jour requisent li dit procureurs des diz religieux aus diz habitans que li procureur d'iceus habitans amendat a eus et feist ploy d'amende en leur dite court a Bouvencourt de ce que il avoient ou temps passé fait assamblées ensamble pour procurations passer et establir procureurs et pour tailles faire et imposer, cueillir et lever ycelles sans la licence d'iceus religieux, dès queles choses poursui avoient esté et procez meus seur ce en la dite court d'iceus religieux a Bouvencourt selon le contenu ou dit accort. La quele requeste oie par yceus habitans, eue leur deliberation seur ce, apres pluseurs paroles fu personelment en la dite court Perressons Roucelet de Bouvencourt, procureur d'iceus habitans si comme il et

[1] Guyard agissait en vertu d'une commission du bailli, du 21 mai 1345 (D. 1, fol. 10).
[2] Transcription de la pièce X.

Digitized by Google

icil habitant disoient, li quels Perressons leur procureur selonc la requeste des diz procureur d'iceus religieux amenda cognoissanment ou nom et pour les dis habitans les choses dessus dites et en fit ploi d'amende en la dite court en la main des diz procureurs d'iceus religieux pour eus et en leur nom, sans amende paier selonc le contenu ou dit accort, du consentement et par l'accort d'iceus habitans qui as choses devant dites faites par leur dit procureur se consentirent et les eurent et tinrent pour aggreables sans contredit par devant moy et le dit tabellion. Des quels habitans les noms ci apres s'ensieuent : premiers Briet Grimel maires, li diz Perressons Roucelet, Jehans Massé, François Blanchart, eschevins, Perresson Roussequin, Jehan Rondel, Robert Eschopart, mestre [Estienne le Parmentier], Jaquet le Beschies, Gobin Cousin, Guillaume de Provais, Mariete Prevoste, Jehan le Prestrat, Marie Peronnele, Melot Laffon, Raulin La Gouge, Thierri Chupilli, Hilon Nazat, [Jehan Prestrat, Robin le Vachier], Renaut Cochet, Robin Murguet, Jehan Cochon, Marsson la Tripiere, Hervil Cochet, Jehennin Miculet, Jehan Paté, Baudier Prioul, Jehan Pinsson, Gar[nier Champaingne, Thieri], Risaut, Jehan Le Sec, Jehan Challe, Perresson Boudraille, Jaquet Ysembart, Gobin Prestrat, Perrin le Mannier, Adam La Housse, Watier le Charpentier, Remi le [Parmantier], Perresson Balossier, Jorran le Fevre, Jehan Prioul, Jehan Havrenel, Perresson son fil, Jehan le Masson, Jehan le Hardi, Gobin Briquet, Jehan Parente, Gerart de Pois, Bonnart Brulle, Jehan Cochelet, Basille la Houlliere, Aalis la Couriande, Escoute s'il pluet et Godart Milet, touz habitans d'icelle ville de Bouvencourt, estans et faisans d'assez la plus grant et la plus sainne partie des habitans de la dite ville, si comme il disoient. De toutes les queles choses devant dites faites et exploitiés comme dit est dessus requirent li dessus dit procureur des diz religieus a moi Guiart dessus dit et au dit tabellion

Digitized by Google

avoir seur ce comme jurés dou roy nossire instrument publique de toutes les dites choses a fin de perpetuel memoire. Et nous Guiars et Gilles qui a touz les explois dessus diz faire fuimes present et appellé seur ce comme juré dou roy nossire, leur ottroiasmes ledit instrument en la manière que il le requeroient souz le seel de la dite prevosté de Fymes. En tesmoing des queles choses je Guiars dessus diz ay seellé ce present instrument dou seel et dou contreseel de la dite prevosté de Fymes avec mon saingnet et le saingnet dou dit tabellion juré mis en icellui a plus grant seurté, saulz tous drois. Ce fu fait le mardi et an devant premiers dis.

XII

1347, 2 août

Commission du bailli de Vitry à un sergent royal, pour faire rendre à l'Hôtel-Dieu une épave saisie par le maire de Bouvancourt, puis enlevée par le prévôt de Fismes.

Orig. scellé de cire rouge sur simple queue de parch. Fonds de l'Hôtel-Dieu de Reims, B. 2, l. 2, n° 9.

Erars de Joinville, chevaliers le roy, baillis de Vitri et captaine des gens d'arme du dit bailliage, à Guiart d'Ouche, sergent du dit seigneur en la prevosté de Fymes, salut. Li maistre, frerez et suers de l'Ostel Nostre Dame de Reins nous ont monstré en complaingnant que comme il soient en possession et saisine d'avoir toute justice haute moienne et basse en la ville et sus les habitans de Bouvencourt et li maires de la dite ville, appellé avec lui les éschevins de la dite ville, eust mis en sa main et saisi un fardel de toile qui estoit a un homme qui trespassoit par la dite ville, le quel fardel de toile ycilz hons avoit laissié en la maison du dit maieur et s'en estoit alez comme fuitis,

Digitized by Google

nientmains li prevos de Fymes meus pour sa volonté est venus en la dite ville et sens cognoissance de cause et sens ensaingnement de droit a prins le dit fardel de toile en la maison du dit maieur et d'illuec l'a transporté en une autre maison en la dite ville depuis la main mise au dit fardel par le dit maieur comme dit est, le quel il ne veult rendre et recroire aus diz complaingnans, lui sur ce souffisamment sommez et requis, ou grief damage et prejudice des diz complaingnans si comme il dient. Pourquoy nous vous mandons et se mestier est commettons que vous vous transportez au dit lieu et appellez les parties et se vous trouvez que li diz maires eust mis la main au dit fardel avant le prevost, sy le rendez aus dix complaingnans se li prevos s'en veult deporter. Et se deporter ne s'en veult, si le mettez en la main dou roy nos sire comme en main souverainne, sens rendre ne recroire aus diz complaingnans ne au dit prevost jusques a tant que par nous ou par nostre commandement en soit autrement ordonné. De ce faire vous donnons pooir et ce que vous en ferez nous rescrivez. Mandons et commandons a touz les subgés du roy nostre sire, requerons autres que a vous en ce faisant entendent et obeissent diligemment. Donné a Reins le 11e jour d'aoust l'an mil trois cens quarante sept.

XIII

1352, 2 août

Mandement du bailli de Vitry au prévôt de Fismes, prescrivant la restitution à l'Hôtel-Dieu d'Edeline, condamnée enlevée à la justice de Bouvancourt par le dit prévôt.

Copie du 8 août 1352. Fonds de l'Hôtel-Dieu de Reims, B. 2, l. 2, n° 11.

Donné par copie soubz le seel Robert Rube, sergent dou roy nossigneur et garde de la prevosté de Fismes de par ycelui signeur, le mercredi devant feste Saint Loran

Digitized by Google

martir l'an mil CCC cinquante et deux, en la maniere qui s'ensieuqt.

Colars de Saux, baillis de Vitri, a Robert Rube, prevost de Fismes, salut. Li maistre et frere de l'Ostel Nostre Dame de Reins nous ont signifiet disent que comme il seul et pour le tout soient et aient esté en saisine et possession d'avoir toute justice haute et basse en leur ville de Bouvencourt et d'avoir la court, cognoissance et jurisdiction de tous cas qui y eschieent et de punir tous malfacteurs quant li caz se y sont offert et escheuz, especialment sur tous les habitans et singulers de leur dicte ville de Bouvencourt, et de ce aient joy et usé par tel temps qu'il souffist et doit souffire a bonne saisine avoir et acquerir, et en continuant leur dicte possession et saisine Edeline, fille feu Jaquet Isambart de Bouvencourt, leur justiçable en tous caz, qu'il avient prise en leur dicte ville pour soppesson de larrecin qu'elle avoit cognu et confessé sanz force et sanz contrainte, pour son demerite il enmenessent a son martire, neantmoins vous, disens lie estre femme dou roy et au roy nossigneur ou a sa gent pour lui appartenir ceste cognoissance et jurisdiction, leur avez osté la dicte Edeline leur prisonniere et justiçable et eux d'ycelle despuillié de vostre auctorité et volenté, parquoy il ont esté et sont empeschiés indeuement et de nouvel en leur dicte possession et saisine et n'ont peu faire sur ce acomplissement de droiture, qui est en leur grant grief prejudice et dommage, et leur avez encor et tenez saisi leur temporel a tort et sanz cause raisonnable, si comme il dient, requerens eux sur ce estre pourveuz par nous de remede convenable. Pour quoy nous vous mandons que en cas que li dit signifians vous enfourmeront souffisanment la dicte Edeline avoir esté prise en leur ban ville et justice et avoir recongnu et confessé son dit meffait, non contrestant un commandement ou mandement fait a vous par nous a la requeste dou prieur de Ventelay que vous li rendissiez la dicte Edeline se elle

Digitized by Google

estoit sa femme de corps, rendez et reballiez ycelle Edeline as dis signifians, se ancor l'avez par dever vous, pour en faire acomplissement de droiture, Et se rendue l'avez au dit prieur de Ventelay et elle n'estoit executée, commandez de par le roy nossigneur et de par nous au dit prieur qu'il la rebaille arrier as dis signifians, lui enfourmé souffissanment premierement, pour en faire justice et acomplissement de droiture. Et quant a leur temporel que vous avez et tenez saisi a tort et sanz cause si comme il dient en cas dessus dit leur delivrés et en levez vostre main et les en sueffrez joir et user paisiblement se cause raisonnable n'avez pour quoy faire ne le doiez, la quelle vous nous rescrirez. Donné à Sainte Manehaut le 11e jour d'aoust, l'an M CCC L II.

XIV

1352, 8 août

Exploit du prévôt de Fismes, relatant son enquête à Bouvancourt et l'ordre signifié au maire de Ventelay de rendre la prisonnière Edeline à l'Hôtel-Dieu de Reims.

Copie du même jour, sous le sceau du prévôt de Fismes. Fonds de l'Hôtel-Dieu de Reims, B. 2, l. 2, n° 11.

A haut homme noble et puissant mon chier et redoubté signeur monsigneur le bailli de Vitri Robert Rube, sergent dou roy nossigneur et garde de la prevosté de Fimes de par ycellui signeur, honneur, service, reverence avec toutes obeissances. Chiers et redoubtés sires, savoir vous fais que par la vertu de vostre commission a moi adreciée, parmi la quelle ceste moie rescription est annexée, en la quelle certains poins sunt contenus et pour ycelle acomplir je a la requeste des maîstres, freres et suers de l'Ostel Nostre Dame de Reins me transportay

Digitized by Google

en la ville de Bouvencourt, avec moi appellé Ernoulet de Draveny, juré et tabellion dou roy nossigneur en la prevosté de Fimes, le mercredi devant la Saint Loran l'an mil CCC cinquante et deux, pour moi enfourmer de la prise et confession de Edeline, fille de feu Jaquet Isambart. Lequel jour je appellai par devant moi Thierri Risaut maieur de la dicte ville et des dis frères et suers, Fransois fil Haimmart et Jehan Grimel, les quels je fis jurer as sainctes evangiles de Dieu qu'il me diroient verité, li quels dessus nommés me dirent par leur serment que la dicte Edeline avoit prise li dis maires a Bouvencourt en la justice des dis freres et suers pour certain meffait de larrecin le juedi devant la Magdelainne. Item ce meisme jour me dist li dist Thierri Risaus par son serment que Jehans Massez et Robers dou Moulin, eschevins jurés et diligenment examinez, dient par leur serment que le samedi ensieuent dou dit juedi la dicte Edeline avoit recongnu son meffait en jugement en la court des dis de l'Ostel a Bouvencourt de sa volenté senz force et contrainte. Et pour ce qu'il m'aparu par la deposition des dessus dis nommez me transportai a Ventelay en l'ostel de religieuse personne et honneste monsigneur le prieus de Ventelay, avec moi appellé le dit tabellion dessus nommez, et commandai au dit prieur de par le roy nossigneur et de par vous a Gerart Mellier, maieur dou dit prieur, presens Pierre Platel et Herbin Colpieau que la dicte Eudeline il rendist aus dis signifians, lui enfourmé souffissanment en la maniere que en vos dictes lettres est contenu. Li quels prieus me requist a avoir copie de ma commission, la quelle je li baillai et il dist qu'il se garderoit de meffaire. Et tout ce vous certefie je avoir esté fait par ces lettres seelléez de mon seel, qui furent faites le mercredi devant feste Saint Loran martir l'an mil CCC LII.

Digitized by Google

XV

1353, 17 janvier

Sentence du lieutenant commis par le bailli de Vitry, homologuant un accord par lequel le prieur de Ventelay consent à la restitution d'Edeline à l'Hôtel-Dieu et celui-ci reconnaît la juridiction du prieur.

Orig., sceau disparu. Fonds de l'Hôtel-Dieu de Reims, B. 2, l. 2, n° 10.

A tous ceulz qui ces presentes lectres verront et orront Robers Mainniers, lieutenans de noble homme et sage Colart de Saulz, bailli de Vitery, et commissaires establis en ceste partie de par icelli signeur, salut. Les lectres de nostre dit signeur avons receues contenans la fourme qui s'ensieut.

Colars de Saux, baillis de Vitery, a nostre amé lieutenant Robert Mainnier salut et dilection. Li maistre et frere de l'Ostel Nostre Dame de Reins nous ont exposé que comme il seul et pour le tout haient toute justice haute moienne et basse en la ville ban et terroir de leur ville de Bouvencourt et de le y avoir en tous cas quelconques criminelz et civilz soient et aient esté en possession et saissine et par les derainnes annéez especialment sur tous les habitans et sugés de la dicte ville et en continuant leur dicte possession et saissine eulz ou leurs gens et justice qui pour eulz se portent en la dite ville certainne femme appellée Edeline, fille feu Jaquet Ysambart de Bouvencourt leur subgeste et justice (*sic*), prinse pour cas criminel pour larsin que elle congnut et confessa avoir fait par devant leur justice dou lieu, pour ses demerites lie pour ce par consail jugié et condampnée a mort enmenessent a son martire, neantmains Robers Rubes, lors prevos establis de par le roy a Fimes, sans cause raisonnable prist ycelle Edeline et en despuillant yceulz exposens de leur dicte prisonniere en leur justice enmena et fist

Digitized by Google

mener, et encor est si comme on dit en la tour et prison de Fimes, en eulz tourblant et empeschant yceulz expossans en leur dicte possession et saissine a tort et sans cause, indehuement et de nouvel, si comme il dient, requerans sur ce nostre remede. Pour quoy nous vous mandons et commettons que [se] appellés seulz qui feront a appeler vous trouvés ou vous appert estre einsis, rendés ou faites rendre la dicte Eudeline, si executée n'est, as dis exposens ou a leurs gens pour en faire acomplisement de droiture, et se elle est executée leur [faites] restaublisement par signe tant et si avant conme raison donra. De ce faire vous donnons pooir, mandons et commandons a tous a qui il appartient que a vous obeissent et entendent diligenment en ce faissant. Donné a Fimes le xx[ie jour de nov]embre l'an mil trois cens cinquante et deux.

Et conme pour les dictes lectres entriner et acomplir et par vertu d'icelles a la requeste de frere Thierry d'Avals, convers et frere de l'Ostelerie, dont les dictes lectres font mencion, et procureur de ce lieu, si conme il nous apparu par une procuracion seellée dou seel dou doien, prevost, cantre et freres de l'eglise de Reins, dont la teneur s'ensuit[1] . . . nous heussiens fait appeler par devant nous a Bouvencourt Robert Rube es noms et titles contenuz es dictes lectres de nostre dit maistre le bailli, et apres la requeste dou dit procureur, requerens les dictes lectres estre par nous enterinéez et acompliez et que nous procedissiens a l'information et par consequent au restablissement dont les dictes lectres font plus plainne mencion, religieus homme frere Guillaumes de La Beneriere, prieurs de Venthelay, de l'ordre de Mermostier, estans presens a ce nous requist que comme il feust a cause de son dit prioré en saisine et possession de avoir et excercer toute justice et signorie haute moienne et basse en pluseurs liex si conme a Venthelay et illuec environ et de avoir la tout congnoissance et juridiction de ses hom-

[1] Ici est insérée une procuration du 10 août 1352.

Digitized by Google

mes et femmes de cors avec le retour d'iceux especialment en cas criminelz si comme il meesmes l'avoit heu de la dessus dicte Eudeline sa femme de cors et d'autres pluseurs conme li cas s'i estoient escheu, nous a la dicte information ne procedissiens n'aussi au restablissement, mais a dire et proposer son droit le volsissiens oir et recevoir, quar s'autrement le faisiens y porroit tourner en prejudice ou temps a venir a li et a ses successeurs prieurs de Venthelay, quar emsuiant porroit courre renommée que les freres de la dicte hostelerie seroient en saisine de justicier criminelment les hommes et femmes de cors dou dit prieur de Venthelay ; le dit procureur des dis freres disent et proposent au contraire que proceder deviens a l'acomplissement des dictes lectres non obstant le propos dou dit prieur par pluseurs raisons que iceli procuroit et assignoit. Apres les dictez contradictions et altercations soustenues et fundéez d'une partie et d'autre seur pluseurs causes et raisons a ce ramenées, ycelles parties s'apoincterent... c'est assavoir que li dis freres Thierris d'Avals, procurerres comme dessus et par vertu de son dit procuratoire congnut et confessa par devant nous seant ou non que dessus et pour l'acomplissement des... [que li] dis prieurs a cause de son dit prioré estoit persone en cuy il pooit cheoir et cheoit drois de toute justice excercer et havoit haute, moienne et basse, qu'il estoit aussi en saisine et possession... havoir... signorie haute moienne et basse en pluseurs liex si comme en la ville de Venthelay et ailleurs illuec environ. Et s'il avenoit que par vertu des dictes lectres apres nostre information nous de la dicte [Edeline feissi]ens a us disfreres de l'Ostel aucun restablissement de fait par signe ou autrement, icils procurreres voloit consentoit et accordoit que icils restablissement ne feist aucun prejudice ou damage... de droit de justice au dit prieur ne a ses successeurs prieurs de Venthelay ne contre li ou ses successeurs ne se peussent aidier les dis freres d'iceli restablissement on temps avenir plus que se

Digitized by Google

onqu[es icils ne] feust escheus, Et par ce li dis prieurs se consenti et volt que en tant et pour tant comme il li touche li dis restablissemens feust par nous fais aus dis freres de l'Ostel selon le contenu des dictes lectres a nous adressans, ne ne voloit en ce pour le present ne pour le temps avenir mectre aucun empeschement mais y renunçoit tout a plain. Et nous par la vertu des dictes lectres et comme lieutenans de nostre dit maistre et signeur le bailli dou propre consentement des dictes parties les avons condampné et condampnons a tenir le dit acort sans contrevenir a nul jour. Et pour ce que ce soit chose ferme et estable, nous avons nostre seel mis a ces presentes lectres qui furent faites le mardi apres feste Sainct Remy et Sainct Hylaire l'an mil trois cens cinquante et deux.

XVI

1353, 10 avril

Sentence du lieutenant du bailli de Vitry, ordonnant la restitution par signe de la prisonnière Edeline à l'Hôtel-Dieu de Reims.

Copie du XIVe s. Fonds de l'Hôtel Dieu de Reims, D. 1, fol. 10.

A tous ceulz qui ces presentes lettres verront et orront Robers Mainniers, lieutenans de noble homme et sage Colart de Saux, bailli de Vitry et commissaire establi en ceste partie de par ycelluy seigneur, salut. Les lettres de nostre dit signeur avons receues contenans la forme qui s'ensuit : *Colars de Saux... Donné à Fismes le XXIe jour de novembre, l'an mil trois cens cinquante deulz.* Et comme pour les dites lettres enteriner et acomplir et par vertu d'icelles a la requeste de frere Thierry d'Avaulx, convers et freres de l'Ostellerie dont les dites lettres font mencion et procureur d'ice lieu fondé par procuracion, nous eussiens fait appeler par devant nous a Bouvencourt Robert Rube es nons et titles contenus es dites lettres de nostre

Digitized by Google

dit signeur et maistre le baillif de Vitri a certein jour et comme substitut dou procureur dou roy nossigneur. A la quelle journée se comparurent ycelui procureur et le dit Robers comme dit est et apres la requeste doudit procureur requerans les dites lettres estre par nous enterinées et adcomplies et que nous procedissiens à l'informacion et par consequant au restablisement dont les dites lettres font plus a plain mencion, par ycellui Robert comme dist est fu proposé au roi nossigneur appartenir la haute justice de la ville, ban et territoire de Bouvencourt seul et pour le tout, et se prouveroit il ou enfourmeroit il tant et si avant que il soufiroit, et par ce ne deviens nous proceder au dessus dit restablissement. Et sur ce ont produit et amenistré les parties certains tesmoings, chascunne tendent aus fins dessus dites, les quieus tesmoings ont juré aus saintes evvangiles de Dieu et esté oys et examinés par nous bien et diligemment. Et apres ce retournerent les parties par devant nous a certain jour en requerant que seur ce leur feissiens droit et procedissiens a la dite sentence pour eulx ou contre eulx selonc le contenu dou mandement doudit monsigneur le baillif. Pourquoy nous, veus les raisons de chascunne partie, les desposicions des tesmoings trais et produis par un chascun d'icelles parties, eu sur ce advis conseil et deliberacion, tout mis en jugement, tout veu et consideré tout ce qui faisoit a veoir et a considerer, avons dit et pronuncié et par vertu dou pouoir a nous commis que le procureur d'iceulx maistres et freres doudit hospital approuvé la dite justice estre et appartenir a yceuls seul et pour le tout et le dit Robert Rube comme dist est a mains souffisamment prouvé, et pour ce le dit restablisement sera fait par signe de la dite Eudeline contenue es dites lettres. En tesmoing de ce nous Robers Mainniers, lieutenans devant dis, avons seellé ces presentes lettres de nostre propre seel, qui furent faites et données la xe jour d'avril l'an de grace mil trois cens cinquante et trois.

Digitized by Google

XVII

1378, 18 décembre

Accord entre l'Hôtel-Dieu et un habitant de Bouvancourt, poursuivi pour n'avoir pas payé ses cens et avoir vendu du vin sans congé à l'aide de mesures non vérifiées.

Copie du XIVe s. Fonds de l'Hôtel-Dieu de Reims, D. 1, fol. CLV verso.

A tous ceulx qui ces presentes lettres verront et orront Drouars de Haynnaut, conseilliers du roy nostre sire et garde du seel de la baillie de Vermendois a Laon establi de par ycellui seigneurs, salut. Sachent tuit que par devant nostre amé et feal Jehan de Gomont, clerc demourant a Reims, commis et establi de par nous pour oir, recevoir et a nous rapporter les choses qui cy apres s'ensuient, vint en sa propre personne Jehan Massé de Bouvencourt, si comme il disoit, et recongnut de sa bonne volenté que comme proces feust meuz et pendent en la court des maistres, freres et suers de l'Ostel Nostre Dame de Reins a Bouvencourt entre ledit Jehan d'une part et les dis freres et suers d'autre part sur ce que les dessus diz maistres freres et suers demandoient au dit Jehan quatorze solz parisis de annuel et perpetuel surcens qu'il avoient cause de prenre, lever et recevoir chascun an au jour de feste Saint Martin d'iver en et sur un jardin ainsi comme il se comporte, seant a Bouvencourt en lieu dit au Terras, a roye du chemin publique d'une part et le jardin Jehan Hermonville d'autre part ; et aussi demandoient a ycellui Jehan dix solz parisis pour an en et sur la moitie d'une maison seant audit Bouvencourt en la rue du molin, delez la maison Jehan Juffin d'une part et Jehan Chevalier dit Le Gros d'autre part ; item et sur ce que les dis maistres, freres et suers disoient que ledit Jehan ne pouoit vendre vin en la dite ville senz leur congié et senz

Digitized by Google

drecier ses mesures par les dis de l'Ostel ou a leurs genz et officiers, le dit Jehan disant le contraire, mais neantmoins finablement estoit et est accordé entre les dittes parties en la manière qui s'ensuit. C'est assavoir que le dit Jehan de sa bonne volenté et certainne science, comme bien avisé et conseillié sur ce, si comme il disoit, et comme detenteurs et possesseurs des diz jardin et moitié de maison, recongnut et confessa plenement et entierement devoir et estre tenus es dittes sommes envers les dis maistres freres et suers du dit Hostel et ycelles promist a paier doresnavant perpetuellement et a tous jours au dit jour de feste de Saint Martin d'iver auz dis de l'Ostel ou a leur certain commandement. Et aussis amenda congnoissanment en la main de messire Robert d'Isse, prestre et boursier du dit Hostel, procureurs des dis maistres freres et suers, ce que il avoit vendu vin en la ditte ville sen leur congié et senz ce que ses mesures feussent par eulx dreciées et justifiées, sur ce vault et accorda le dit Jehan a lui estre silence perpetuele imposée. Promettant.,. obligea... renunçant... En tesmoing de ce nous a la relacion de nostre dit commis, qui tout ce nous rapporta, avons seellé ces lettres du seel de la baillie dessus dit, saulf tout droit, Ce fu fait le dix huyeme jour de decembre, l'an de grace mil trois cens soixante dix huit.

XVIII

1395, 1er août

Recépissé par Jean Berruier, boursier de l'Hôtel-Dieu, du dénombrement présenté par Renaud de Fismes le 24 février 1393 pour le fief de Prèfontaine.

Orig. jadis scellé de cire brune sur simple queue de parch. Fonds de l'Hôtel-Dieu de Reims. B. 2, l. 2, n° 15.

Sachent tuit que je Jehan Berruier, prestre et boursier de l'Ostel Dieu Nostre Dame de Reins, confesse avoir eu

Digitized by Google

et receu pour et ou nom des maistres, freres et suers dudit Hostel de noble homme Renaut de Fymes, escuier, un denommemant sellé du seel dudit Renaut de certains heritages et autres choses que le dit Renaut tient en foy et en hommage dudit Hostel, du quel denommemant la teneur s'ensuit.

Sachent tuit que je Renaut de Fymes, escuier, tieng et advoue a tenir en fief et en hommage des maistres, freres et suers de l'Ostel Dieu Nostre Dame de Reins les heritages et les choses cy apres declarés et denommés, assis et situez en la ville et ou terroir de Bouvencourt delez Venthelay. Premiers une tenure en lieu dit en Prefontainne autrement dit au Vivier en la quelle tenure eust jadis une tour et une fosse a poisson contenant environ un quartier de terre et trois quartiers de bois ou environ en ce lieu et un jour de terre ou environ, la quelle terre fu vigne anciennement et 1 buissel de pré ou environ, et sont les choses dessus dites tenans au chemin de Bouvencourt a Louvoisin d'unne part et a roye de la tenure Pierre Massé et Perrinet Poiret. Item un buissel de prez ou environ en lieu dit au Poncel de la Greve, tenant a moy Renault de Fymes d'unne part et le chemin d'autre part. Item demi muy de vin de vinages sur une vigne a la ruelle Soyart, tenant a la dite ruelle d'une part et a Perrart Rondel au debous dessous et la tient ad present Gobin Gillebert. Item une vigne en lieu dit a la Hotelle, tenant au chemin de Bouvencourt en alant a Roucy, contenant environ VI quartiers. Toutes lesquelles choses dessus dites je reprins des dis maistres boursier, freres et suers a la personne de messire Jehan Berruier, prestre, boursier et procureur d'iceulx maistres freres et suers le lundi apres les ottaves de la feste de la nativité saint Jehan Baptiste derrain passée, en la presence de messire Robert d'Isse, l'un des freres prestres dudit Hostel, maistre Bertrant de Nouroy leur bailli, Jehan de Pronne, grenetier du roy nostre sire, leur maire en la ville de Pronne. En

Digitized by Google

tesmoing de ce j'ay sellé ce present denommemant de mon seel du quel je use et entens a user. Ce fu fait l'an mil trois cens quatre vins et douze, le XXIIIe jour de fevrier.

En tesmoing de ce je ay seellé ces presentes lettres ou ce present recepisse du seel de l'office de la bourse dudit Hostel. Ce fut fait l'an mil trois cens quatre vins et seze, le premier jour du moys d'aoust.

Jehan Berruier.

XIX

1428, 20 septembre

Sentence du bailli de Vitry, renvoyant devant la justice de Bouvancourt un habitant qui avait appelé, puis renoncé à son appel.

Orig. scellé de cire rouge sur simple queue de parch. Fonds de l'Hôtel-Dieu de Reims, B. 2, l. 2, n° 19.

Donné par nous, Pierre Durant, licencié en lois, lieutenant general de noble homme Henry de la Cour, seigneur de Pierrefort, bailli de Vitry sur le descord meu et pendant en cas d'appel a ces presentes assises de Fismes entre Jaquet Cailon, appelant et demandeur ou dit cas d'une part, Baudonnet Faulx Baston, maieur de Bouvencourt pour les maistres, freres et seurs de l'Ostel Dieu de Reins, adjournez ou dit cas, Robinet Chandelier et Guillaume Chandelier demourans a Hermonville partiez intimées, deffendeurs pour tant comme a chacun d'eulx touche d'autre part, pour les causes contenues es explois du dit appelant A icelles presentes assises les dictes parties comparens souffisamment par devant nous en jugement, icellui appellant a renuncé a sa dicte cause d'appel et de son consentement l'en avons pronuncé et pronunçons decheu de la poursuitte d'icelle et icellui condempné en l'amende du dit appel en tel cas acoustumée, dont il a accordé au fermier des amendes des dictes

Digitized by Google

assises a la somme de quarante solz tournois. Et les dictes parties avons mises et mettons hors de court et de proces sens rendre despens l'une partie a l'autre et sens paier par le dit appellant aucune amende pour la dicte appellacion au dit maieur. Et au seurplus le dit appellant de son consentement avons renvoyé et renvoions en la justice et juridicion du dit Bouvencourt pour le justicier et exploittier en tous cas comme auparavant du dit appel. Et si avons dit que l'exploit duquel icellui appellant avoit appellé sortira son effet et l'avons confermé et confermons se mestier est du consentement d'icellui appellant. Donné soubz nostre seel le second jour des assises de Fismes illec tenues par nous, commencens le XIXe jour de septembre l'an mil IIII^c^ et XXVIII.

J. Chevalier.

Digitized by Google

Digitized by Google

PROSNES AU MOYEN-AGE

Par M. Gaston ROBERT, Membre titulaire

La seigneurie de Prosnes appartint à des seigneurs laïques jusqu'à la fin du XIIe siècle. En 1189-1190, l'Hôtel-Dieu de Reims acquit de l'un d'eux, Clarembaud de Bussy, tous les droits qu'il possédait à Prosnes ; le suzerain Ernoul de la rue des Juifs approuva la vente. Aucun détail n'est donné sur la consistance de ces droits[1]. En 1239, Raoul de Bétheniville vendit à l'Hôtel-Dieu dix sous parisis de cens annuel et ses droits sur les terrages[2]. Peut-être s'agit-il de prétentions éventuelles sur des terrages déjà acquis par l'hôpital, plutôt que d'une cession réelle.

A la même époque, Nicolas de Beine, chevalier, et son frère Roger de Porte-Chacre, chanoine de Reims, possédaient à Prosnes le droit de sauvement. Ce droit était payé par les paysans au seigneur qu'ils prenaient comme protecteur en l'impuissance de leur seigneur propre ; on le rencontre donc surtout dans les villages des églises. Mais, considéré par la suite comme un droit utile quelconque, il fut aliéné et put être acquis par des églises inaptes à remplir la charge qui l'avait motivé.

Les deux frères vendirent le sauvement, le 6 mars 1229, à Guy de Saint-Pierre[3]. Le fils de celui-ci, Guillaume Briquet, le revendit à l'Hôtel-Dieu de Reims en 1266. Ce droit, payable à la Saint-Remi d'octobre, consistait

[1] *Pièces justif.*, I. Prosnes, Marne, canton de Beine.
[2] *Pièces justif.*, III.
[3] Fonds de l'Hôtel-Dieu, D. I, fol. 159.

Digitized by Google

pour tout chef de ménage en deux quartels d'avoine à comble, une poule et trois mailles parisis. Le maire du vendeur et le maire d'Érard de Thuisy étaient exempts de cette redevance. Par le même acte, Guillaume vendait en outre à l'Hôtel-Dieu les terres qui lui venaient de son oncle, Nicolas de Saint-Pierre[1].

Une vente des poules possédées à Prosnes en raison du sauvement ou pour toute autre cause fut consentie par Guillaume Briquet en 1270[2]. Les poules de sauvement avaient pourtant éte cédées en 1266.

Une partie du sauvement était détenue par une autre famille seigneuriale ou par une autre branche de la même famille. Marguerite de Prosnes, dame en partie du village en 1280[3] laissa plusieurs enfants : Guiot, Girard, Héluis et Béatris. La succession fut divisée en sept parts, réparties inégalement suivant le droit féodal. On verra que Girard en détenait deux et Héluis une. Béatris devait posséder une part comme sa sœur et il en restait trois pour Guiot, le fils aîné. Celui-ci, comme « anneit hoyr malle », était le suzerain de ses frères et sœurs[4].

Le 24 mai 1292, Guiot vendit sa part avec *l'ainnéece*, la suzeraineté attachée à sa qualité d'aîné, à son beau-frère Colard de Signy-le-Petit, époux de Béatris[5]. La vente fut approuvée par Girard et Héluis le 21 septembre[6]. Ce même jour, ils vendirent à Colard les trois

[1] *Pièces justif.*, V.
[2] *Pièces justif.*, VI.
[3] *Pièces justif.*, IX.
[4] *Pièces justif.*, X et XI. D'après la coutume de Reims, l'aîné prenait le principal manoir et la moitié des autres biens immobiliers. Les puinés se partageaient le reste, la part d'un fils étant double de celle d'une fille (Varin, *Archives législ. de Reims. Coutumes*, p. 825, art. 326). Sur le *parage :* p. 846.
[5] *Pièces just.*, X.
[6] Fonds de l'Hôtel-Dieu, D. I, fol. 162 v.

Digitized by Google

parts qui leur appartenaient pour 75 sols tournois[1]. Une vente particulière fut passée sous le sceau de la prévôté d'Epernay, le 5 avril 1293, par Gérard (*sic*) et sa femme Colette, pour 50 sols tournois[2]. Ce prix, comparé au prix des trois parts, indique que Girard en possédait deux et sa sœur une. Colard avait ainsi réuni les sept parts. Sa veuve les revendit à l'Hôtel-Dieu en 1295[3].

Le 4 décembre 1444, Isabelle de Prosnes, dame d'Ardenay et vidamesse de Châlons, laissa par testament à l'Hôtel-Dieu la terre et seigneurie qu'elle pouvait avoir à Prosnes, « qui jadis fu et appartint a feu Guillaume Berruier de la Saulx et de present a Jehan d'Ambly a cause de sa femme, tenue en fief de monseigneur le conte de Reucy » et toute la cause et action qu'elle pouvait avoir en un fief « qui jadis fu et appartint a feue damoiselle Jehanne de Saint-Estienne et de present a la femme Treslon » ; les censives n'étaient pas comprises dons le legs[4].

Les dîmes inféodées sont assimilables à des droits seigneuriaux. Celles de Prosnes étaient ainsi tombées, du moins en partie, entre les mains des laiques. En juin 1205, Baudouin de Mailly vendit à l'Hôtel-Dieu tout ce qu'il avait dans les grosses et menues dîmes. La vente fut confirmée par les suzerains, Nicolas de Taissy, chevalier, et le sénéchal Guy[5]. En mai 1239, Raoul de Bétheniville, chevalier, céda à l'Hôtel-Dieu le huitième des grosses et menues dîmes[6].

[1] *Pièces justif.*, XI.
[2] D. I, fol. 162 v.
[3] *Pièces justif.*, XII.
[4] Extrait du xve siècle, B. 47, *Prosnes*, l. 1, n° 17.
[5] *Pièces justif.*, II.
[6] *Pieces justif.*, III.

Digitized by Google

Malgré ces acquisitions, la seigneurie de l'Hôtel-Dieu n'englobait pas tout le terroir. Le maire d'Erard de Thuisy est cité en 1266 et 1270 [1]; son maître possédait donc une partie de la seigneurie à Prosnes. En 1280, l'Hôtel-Dieu entre en conflit au sujet du four banal avec Jean Bernard, vicomte de Louvois, Gautier de *Vailu*, chevalier, et leurs femmes, Marguerite de Prosnes et ses enfants [2]. Cette dernière devait donc posséder, en dehors du sauvement, partie de la seigneurie. Les deux autres seigneurs tenaient peut-être leurs droits de leurs femmes ici nommées.

En tout cas la seigneurie laïque subsista. En 1399, « il y a deux seigneurs qui ont aucune terre et juridiction » et ils n'habitaient pas le village, où ils jouissaient du droit de gîte. Ils participaient, l'un ou l'autre, au terrage et à la dîme, et l'un d'eux possédait la moitié du four banal [3]. En 1472, cette seigneurie est appelée « la seignourie des escuiers, qui est du tout séparée de nostre terre et seignourie qui de present appartient aux hoirs de feu Regnaut Caron et a Jehan Lecerf ». [4]

L'Hôtel-Dieu possédait sur sa terre toute justice [5]. Les habitants, soit de sa terre, soit de la terre des écuyers, lui devaient pour le sauvement, tous les ans à la Saint-Remi d'octobre, deux quartels d'avoine à comble, deux poules et trois oboles parisis par feu. Tout manant ou forain qui a masnage ou masure en la terre de l'Hôtel-Dieu doit douze deniers parisis à la Saint-Remi et deux poules à Noël. Tout habitant doit

[1] *Pièces justif.*, V et VI.
[2] *Pièces justif.*, IX.
[3] B. 144, fol. 22; B. 146, fol. 143 v. et 144.
[4] A. 1, n° 10.
[5] Tout ce qui suit est tiré de B. 144, fol. 21 et suiv. ou de B. 146, fol. 140 v. et suiv.

Digitized by Google

un quartel d'avoine à la Saint-Remi pour une rente appelée *essoingnies* ; c'est le droit de *soignies*, payé en retour des droits d'usage.

Le rouage consiste en deux deniers par char ou charrette sur le vin chargé dans la seigneurie pour être conduit au dehors. L'afforage, payé par quiconque vend du vin au détail, consiste en un setier de vin par an. Le droit de ventes, qui frappait seulement les maisons, était du douzième du prix. Le droit de vêture, perçu lors des ventes de maisons et d'autres biens immobiliers, était de deux deniers. Pour entrer en possession d'un immeuble, le nouveau propriétaire devait payer la moitié du cens dû par cet immeuble. Le four banal fut détruit au xve siècle ; le fournage était d'un pain par fournée[1]. Les seigneurs laiques, quand ils venaient au gîte à Prosnes avaient droit à une chandelle de cire de deux pieds, quelle que fût la durée de leur séjour.

Certaines terres étaient grevées de cens à des échéances diverses. Leur montant total était de 30 sous à la Saint-Remi, 4 sous parisis à Noël, 18 deniers à la mi-carême et 9 deniers tournois à Pâques. Plusieurs terres devaient le terrage à l'un des seigneurs ou à l'Hôtel-Dieu, dont la part montait à un setier de grains. L'hôpital était propriétaire de 49 pièces de terre en 1399, de 52 en 1496. La contenance n'est pas indiquée pour 8 d'entre elles ; les 44 autres contenaient 301 setiers.

Les droits ecclésiastiques étaient répartis comme il suit : Les grosses dîmes appartenaient à l'Hôtel-Dieu pour la moitié, au curé pour un quart, au chapitre de Saint-Timothée de Reims pour un 8e et à l'un des seigneurs laïques pour un 8e. Les menues dîmes apparte-

1. *Pièces justif.*, VIII.

Digitized by Google

naient à l'Hôtel-Dieu pour le tout en certains lieux, pour la moitié en d'autres. « Tant à champs que à ville » elles étaient perçues au 12e. Des offrandes ou oblations que les chefs d'hôtel devaient à Pâques, Noël et la Pentecôte, les deux tiers allaient à l'Hôtel-Dieu et le tiers au curé, après prélèvement par celui-ci de six deniers pour l'encens et le saint-chrême. Aux enterrements des laiques l'Hôtel-Dieu et le curé se partageaient le luminaire et les cinq sous parisis dûs pour la fosse ; si le défunt est clerc, le curé reçoit tout[1].

En revanche les dépenses du culte retombent en grande partie sur l'Hôtel-Dieu. Il doit entretenir la couverture du chancel et de la moitié de la nef[2], fournir une lampe et deux cierges ardents quand on chante à l'église, des chandelles pour matines et ténèbres à Pâques et la Pentecôte, le vin pour le célébrant et les communiants. Il doit garder le missel et le calice, assurer l'ouverture et la fermeture de l'église, faire sonner complies.

Les droits de l'Hôtel-Dieu étaient exercés par le maire qui tenait son office à ferme au xve siècle. L'influence du seigneur n'était pas prépondérante dans la nomination des échevins. Au nombre de trois, ils étaient renouvelés tous les ans. L'un d'eux était désigné par le seigneur, tandis que les deux autres étaient nommés par les échevins sortants. Cette garantie était précieuse, puisque l'échevinage connaissait des crimes et délits commis par les habitants. Sur chaque setier d'afforage le maire prenait deux pots et les échevins les deux autres pots.

[1] Ceci seulement dans B 146 (fol. 143). En 1308, les officiaux attribuèrent le luminaire des nobles à l'Hôtel-Dieu (D. 1, fol. 165 v.)

[2] B. 144 dit *les III pars*, et B. 146 *les II pars, les quatre parts faisant le tout.*

Digitized by Google

En 1273, la communauté eut à débattre ses intérêts avec l'Hôtel-Dieu. Le maire et les échevins, plus cinq ou six habitants sont seuls énumérés dans les actes, sans doute parce qu'ils étaient les procureurs de la communauté. Mais la mention des autres bourgeois indique la tenue d'assemblées générales.

Par l'un de ces actes, les habitants de Prosnes se reconnurent sujets de l'Hôtel-Dieu et astreints au paiement des droits seigneuriaux ici déclarés [1]. Par l'autre ils s'engagèrent à payer le fournage à raison d'un pain par fournée, si l'hôpital construisait un four suffisant pour la cuisson de six setiers. L'Hôtel-Dieu devait nommer le fournier et supporter les réparations du four, mais son censier pouvait y cuire franchement, le salaire du fournier et le chauffage du four étaient à la charge des habitants. Le fournier prêtait serment au seigneur, les échevins pouvaient en exiger une seconde prestation par devant eux [2].

Le four fut construit peu après, car en 1280 les seigneurs laïques reprochèrent à l'Hôtel-Dieu d'avoir élevé contre tout droit un nouveau four. L'Hôtel-Dieu prétendait le posséder de temps immémorial et niait par contre la banalité du four des nobles. Il est probable, en effet, que l'hôpital avait rétabli un four détruit, dont la banalité n'avait été qu'interrompue. Robert de Lorris, chanoine de Reims, et Jean de Verzenay, chevalier, furent pris comme arbitres et mirent fin au litige. Le four de l'Hôtel-Dieu subsista seul, mais la moitié en fut attribuée aux seigneurs laiques. Profits et frais devaient être partagés de même. Toutefois l'hôpital jouirait d'un préciput de quatre pains par an,

[1] *Pièces justif.*, VII.
[2] *Pièces justif.*, VIII.

Digitized by Google

pour remplacer pareille rente, à lui dûe par les nobles pour leur four [1].

La communauté eut naturellement à défendre ses droits d'usage. En 1263, les habitants de Thuisy se permirent de retourner la terre dans les pâquis communs aux deux villages. Les habitants de Prosnes, ainsi lésés, et invoquant une défense du bailli de l'archevêque Adam Chauderon, portèrent plainte aux gardes de la régale ; le siège était alors vacant. Les gardes, après enquête, ordonnèrent aux gens de Thuisy de cesser leur entreprise [2].

Un nouveau conflit s'éleva au début du XIVe siècle entre l'archevêque, Erard de Thuisy, l'abbé de Saint-Basle et leurs hommes de Thuisy et Wez, d'une part, l'Hôtel-Dieu et ses sujets de Prosnes et Nauroy, d'autre part. Finalement un accord fut conclu en décembre 1310. Les pâquis de tous les villages furent déclarés communs. Tout habitant de Prosnes ou de Nauroy qui enverrait pâturer son gros bétail devait payer aux trois seigneurs de Wez et Thuisy, tous les ans à la Saint-Jean, quatre deniers parisis par cheval et deux deniers par vache. Pour les bêtes à laine, chacune des deux communautés devait verser dix sous parisis à la même date. Ces redevances étaient quérables [3].

Si l'on s'en tient aux documents qui nous sont parvenus, il semble que l'Hôtel-Dieu de Reims administra en paix sa seigneurie de Prosnes. A part le conflit sur le four banal, il parait avoir vécu en bonne intelligence avec ses co-seigneurs. L'harmonie semble aussi avoir régné entre l'hôpital et ses sujets ; les deux accords de

[1] *Pièces justif.*, IX.
[2] *Pièces justif.*, IV.
[3] *Pièces justif.*, XIII.

Digitized by Google

1273 ne laissent deviner aucune lutte et l'accord de 1310 montre seigneurs et vilains agissant de concert. L'entente avec les seigneurs voisins n'est troublée que par un conflit, réglé d'ailleurs à l'amiable. La domination de l'Hôtel-Dieu aurait été plus paisible qu'en d'autres villages.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

1189-1190

Donation par Clarembaud de Bussy à l'Hôtel-Dieu de Reims de ses droits et terres à Prosnes.

Orig. jadis scellé sur double queue de parch. Arch. hosp. de Reims, fonds de l'Hôtel-Dieu, B. 47, *Prosnes*, l. 1, n° 1. — Copie du XIVe s. *Ibid.*. D. 1, fol. 159.

Willermus, Dei gratia Remorum archiepiscopus, sanctæ[1] Romanæ ecclesiæ tituli Sanctæ Sabinæ cardinalis, omnibus ad quos litteræ istæ pervenerint in Domino salutem. Universitati vestræ notum facimus quod Clarembaldus de Buxiaco vendidit hospitali Beate Mariæ Remensis quicquid terrarum et juris habebat in territorio de Prohonna, Helixendæ uxore ipsius Clarembaldi ad quam hereditario jure hoc pertinebat et Comitissa filia ejusdem uxoris ex alio viro, Ernaldo etiam de Vico Judeorum ad cujus feodum spectabat et uxore et filiis ejus Herberto et Bertranno et Stephano assensum prebentibus. Firmavit preterea jam dictus Clarembaldus fidei religione interposita cum omnibus prenominatis, excepto prefato Ernaldo, se laturum guarandiam adversus quoscumque litem exinde suscitaturos et inde predictus Clarembaldus nos fidejussores dedit. Redditus quoque quos colligit in molendino apud Septem Salices et quicquid habet apud Tusiacum et in tota terra dominii nostri loco pignoris et securitatis obligavit. Ut autem hæc rata et inconcussa permaneant, sigilli nostri impressione fecimus annotari. Actum anno ab incarnatione Domini millesimo centesimo octogesimo nono. Datum per manum Lambini, cancellarii nostri.

[1] Ici et plus loin æ représente un e cédillé.

Digitized by Google

II

1205, juin

Vente par Baudouin de Mailly à l'Hôtel-Dieu de Reims de ses droits sur les grosses et menues dîmes de Prosnes.

Orig. en mauvais état, sceau disparu. Fonds de l'Hôtel-Dieu de Reims, B. 47, *Prosnes*, l. 1, n° 2. — Copie du XIVe s., D. 1, fol. 163 v.

[Guido] Dei gratia Remensis archiepiscopus, sancte Romane ecclesie cardinalis, apostolice sedis legatus, omnibus ad quos [littere iste perve]nerint in Domino salutem. Noverint universi quod Balduinus de Malli, in presentia nostra constitutus, [recognovit se vendi]disse hospitali pauperum Beate Marie Remensis quicquid habebat in decima tam minori quam [majori de Proona pro] LXV libris Remensis monete et de illa se devestivit in manu nostra, Nos vero investivimus de eadem [Haimardum cantorem] Remensem et Milonem de Lagerio, procuratores et magistros predicti hospitalis. Idem etiam Balduinus [fidem dedit se de cetero] nichil reclamaturum in decima illa et legitimam garandiam inde laturum contra omnes qui [super illa juri stare ve]llent. Hanc venditionem laudaverunt et decimam quitaverunt ad opus hospitalis Nicolaus de [Taxi ico miles et Guido sen]escallus, qui erant domini feodi. Similiter mater ejusdem Balduini Havildis et ux[or ejus Margareta et due sorores] ipsius Margareta et Ermengardis et maritus Margarete Galcherus lauda[verunt hanc venditionem et deci]mam quitaverunt, Insuper Guido senescallus et Gaufridus Chopins et Balduinus de M[ouison, Richerus de Sancto Stepha]no et Poncardus de Lovoies, milites, ad petitionem dicti Balduini se plegios de legitim[a garandia portanda int]erposuerunt, quilibet de XX libris Remensis monete, de quibus, si requisiti [non sattisfacerent infra octo dies],

Digitized by Google

tenerent captionem in civitate Remensi donec plene satisfecisse[nt. In cujus rei testimonium et confirma]tionem presentes litteras sigilli nostri appensione muniri fe[cimus. Actum anno Dominice Incarnationis M° CC°] quinto, mense junio.

III

1239, mai

Vente par Raoul de Bétheniville à l'Hôtel-Dieu de Reims du huitième des dîmes de Prosnes, de dix sous parisis de cens, et de tous ses droits sur les terrages.

Orig. jadis scellé sur lacs de soie verte et rouge. Fonds de l'Hôtel-Dieu de Reims, B. 47, *Prosnes*, i. 1, n° 3. — Copie du XIVe s., D. 1. fol. 163 v.

Magister Johannes de Blesis, canonicus et officialis Remensis, omnibus presentes litteras inspecturis in Domino salutem. Noverint universi quod dominus Radulphus de Betignivilla miles coram nobis et Margareta uxor ejus coram clerico fideli curie Remensis ad hoc specialiter destinato recognoverunt se vendidisse imperpetuum hospitali Beate Marie Remensis octavam partem decime de Pronne [tam] grosse quam minute, quam dicebant se habere ibidem et etiam quicquid juris habebant in dicta villa de Pronne in terragiis [terris et] in decima memorata. Recognoverunt etiam se vendidisse... dicto hospitali decem solidos parisiensium an[nui census et] plus, si plus haberent, quos dicebant se habere similiter in villa memorata, annuatim solvendos apud Pronne ad festum beati Remigii in capite octobris, et hoc precio videlicet centum et undecim librarum parisiensium, de quibus... promittentes... Et de legi[ttima] ferenda garandia domini Garnerus de [Chaleranges, Hugo de] Chifilli, [Simon de Lom]bu, Johannes de Maisnillis [Gervasius de C]ondé, milites, Rauletus filius quondam M[archandi de Betignivilla, Rogerus de Ardenois], Odardus de Murivile[r, Odo de] Aspremont

Digitized by Google

se coram nobis constituerunt plegios. Hanc [autem venditionem predietus Garnerus[de Chalerenges... et Ysabella uxor ejus... [a quibus res predicte] vendite tenebantur in feodum... laudaverunt et approbaverunt et totum feodum suum... quitaverunt hospitali memorato, fide data promittentes... quod super premissis tanquam de alodio legittimam portabunt garandiam... Sciendum est insuper quod dictus Radulphus miles de dicta decima in manu nostra se devestivit et nos magistrum dicti hospitalis, videlicet magistrum Godefridum canonicum Remensem, nomine ejusdem hospitalis investivimus de decima memorata, presente Radulpho milite supradicto. Volumus tamen quod presbiter parrochialis de Pronne, ad cujus parrochiam dicta decima de jure communi spectat, eandem decimam mediante dicto precio [redimat vel ejus succes]sor quotienscumque volue]rint et habuer]int facultatem redimendi eandem. In cujus rei testimonium [presentes litteras sigillo] curie Remensis [fecimus roborari. Actum anno Domini millesimo ducentesimo] tricesimo nono [mense mayo].

IV

1263, octobre

Record d'une sentence des gardes de la régale de Reims interdisant aux hommes de Thuisy de retourner les pâturages communs de Thuisy et Prosnes.

Copie du XIVe s. Fonds de l'Hôtel-Dieu de Reims, D. 1, fol. 164 v.

Officiales curie sedis metropolitane Remensis vacantis universis presentes litteras inspecturis salutem in Domino. Noverit universitas vestra quod cum discordia verteretur inter homines communitatis ville de Proonna ex una parte et homines ville communitatis de Thuizeio ex altera coram custodibus domini regis regalis Remensis, super eo videlicet quod predicti homines de Proonna dicebant et

Digitized by Google

asserebant coram dictis custodibus regalis Remensis quod dicti homines de Tuiseyo scindebant et fodebant contra usum et consuetudinem pascua communia dictarum villarum in prejudicium, dampnum non modicum et gravamen predictorum hominum communitatis ville de Proonna predicte et etiam contra inhibitionem domini Ade dicti de Chauderon militis, baillivi quondam domini Remensis, eisdem hominibus de Tuzeio alias factam, tandem pro bono pacis ad preceptum et mandatum dictorum custodum regalis Remensis facta inquisitione legitima super dicta discordia per Robertum prepositum Remensem et Raulinum de Ponte Fabricato dictum Porchon, quondam prepositum de Betignivilla, a fide dignis ab utraque parte dictarum communitatum productis ac predicta etiam inquisitione legitima in scriptis redacta et tradita dictis custodibus regalis Remensis, factaque copia utrique parti de predicta inquisitione et demum die prefixa dictis hominibus de Proonna et de Tuzeio coram dictis custodibus regalis Remensis ad audiendum dictum quod intendebant proferre dicti custodes de predicta discordia mota et habita inter homines dictarum communitatum. Qua die, dictis partibus coram dictis custodibus regalis Remensis constitutis, dicta inquisitione diligenter inspecta et plenius intellecta, considerata etiam inhibitione quam predictus dominus Adam miles alias fecerat predictis hominibus de Tuzeyo, habito prudentum virorum consilio, predicti custodes regalis Remensis dixerunt et inhibuerunt expresse dictis hominibus de Tuzeio ne scinderent aut foderent in dictis pascuis communibus predictarum villarum, et si aliquis predictorum hominum de Tuzeio inveniretur scindens aut fodiens[1] dicta pascua quod caperetur in continenti ipso facto. Premissa omnia et singula prout superius sunt expressa facta fuerunt et dicta, prout predicti Robertus et Raulinus recitaverunt et asseruerunt coram fideli clerico dicte curie Remensis ad

[1] Ms : *scindentem aut fodientem.*

Digitized by Google

hoc specialiter deputato et misso. In quorum omnium testimonium presentes litteras sigillo curie sedis metropolitane Remensis vacantis ad petitionem et instantiam dictorum hominum communitatis ville de Proonna fecimus communiri. Rasuram hujus dictionis *Ade* approbamus. Actum et datum anno Domini millesimo ducentesimo sexagesimo tercio, mense octobris.

V

1266, février

Vente par Guillaume Briquet à l'Hôtel-Dieu de Reims du sauvement et des terres qu'il possédait à Prosnes.

Orig. scellé de cire brune sur double queue de parch. Fonds de l'Hôtel-Dieu de Reims, B. 47, *Prosnes*, l. 1, n° 4.— Copie du XIVe s., D. 1, fol. 159.

Gie Guilliaumes c'on dist Briqués de Pronne[1], chevaliers, fiz jadis mon signeur Guion chevalier, fas assavoir a tous ceus qui sunt et qui a venir sunt que gie ai vendu bien et loiaument et an non de vendue a toujors mais et ai quitée as povres de l'Ostel Nostre Dame de Rains et an non des povres d'icelui hostel et pour eus le sauvement que gie avoie en la vile de Pronne, que mi ancesseur acquirent et achetarent a mon signeur Nichole de Bainne, jadis chevalier. Lequel sauvement chascuns masniers d'icelle ville c'on dist de Pronne qui est ses chies portant doit et est tenus a paier a moi Guilliaume, chevalier, vendeur ou a mon certain mesage chascun an a toujours a la feste Saint Remi au chief de octambre, c'est a dire deus quarteus de avainne a la mesure d'icele ville de Pronne, et doivent estre mesuret cil due quartel de avainne au quartel au soile et a comble, une geline et trois mailles parisies, fors que mes maires et li maires

[1] La même vente a été rédigée en latin à la même date sous le sceau de l'officialité (Orig., B. 47, *Prosnes*. n° 5. Copie, D. 1, fol. 160).

Digitized by Google

mon signeur Erart[1] qui sunt cuite de cestui sauvement. Et ai vendu a ses devan dis porveeurs, pour les povres et an non des povres et pour eus, toutes les terres c'on apele les terres qui furent Clarembaut, les queus terres aquist et acheta mes sires Nicholes qui fu jadis chevaliers, c'on disoit de Saint Pierre, qui fu oncles a moi Guilliaume qui ai vendu. Et cele dite vendue si fu faite par le pris de IIc l. et C s. de paresis, des queus IIc l et C s. de paresis gie Guilliames *(sic)* chevaliers me taig entierement et plaignierement a bien paiés en deniers tous ses des povres d'icelui hostel et an non d'eus et pour eus, qui me furent solut et paiet, contet et delivret. Et premet par ma foi fiencié comme chevaliers moi aporter loial garantie a ices porveeurs dou dit hostel por les povres et an non des povres et por eus de toutes choses et envers tous ceus qui a droit et a plait en vorroient venir tant comme de franc aluef, quite et franc de toute charge, de servitute et de cervise. Et tout le droit et toute l'aution que gie Guilliames avoie en ces choses devan dites et poie avoir a res de la grant justice ai quité et quite a ces porveeurs dou devant dit hostel an non des povres devan dis et por eus. Et proumet par ma foi fiancié que ce il avenoit a iceus porveeurs pour les povres, an non des povres et por eus, sor ses choses ainsi comme elles sunt si devant dites et moties[2] que il en fussent travilliet ou molestet ou plaidoiet, fust en jugement ou dehors jugement, que gie Guilliaumes chevaliers devan dis a ices pourveeurs dou devant dit hostel an non des povres et pour eus par devant tous juges a mes propres despens et a mes propres deniers les feroie deffendre et deffenderoie et penroie le fais sor moi. Et pour toutes ces choses devan dites a tenir et a amplir et a garder de moi, gie Guilliaumes, qui ai vendut a iceus pourveeurs por les povres, an non des povres et pour eus, ai assenet a tous mes biens muebles

[1] Le texte latin donne : *Erardi de Thuisi.*
[2] Déclarées.

Digitized by Google

et non muebles, aques et non aques, chateus presens et a avenir, an quelcunque lieu que il soient ne on les porroit trouver, ai mis an abandon en tel maniere que ce ces choses que gie ai vendues par aucun cas ou par aucune fortune de aucun grant signeur estoient rescousses ou retraites et ge Guilliaumes, qui les ai vendues, ne les poe garandir ensi comme gie l'ai convent, gie Guilliaumes devan dis les IIc l. et C s. de paresis seroie tenus a rendre et restaublir a ices devan dis porveeurs por les povres an non des povres et por eus et les choses vendues demourroient a moi. En sor que tout gie Guilliaumes chevaliers devan dis par ma foi que gie ai fiencié et baillié premet a rendre tous damages, tou despens et tous cous que cil porveeur devan dit por les povres, an non des povres et por eus averoient fait ou averoient eu por le deffaut de moi Guilliaume qui ai vendu, se il avenoit que je defaucisse de ces convenances ou en aucunes d'iceles ensi comme je l'ai convent a garder par ma foi, en tel maniere que li devan dit porveeur por les povres, an non des povres et por eus ne seroient mies tenut a dire ne expresser ne essepefecier en quel maniere ne en quel chose icil porveeur por les povres, an non des povres et por eus averoient les damages, les coustanges et les despans fais, et sor ces despans, cous et damages li devan dit porveeur por les povres, an non des povres et por eus, seroient crut par lor simple sairement, sans autre prueve faire. Lesques choses toutes et chascune par li ensi comme elles sunt ci devant dites et moties gie Isabiaus, femme dou dit Guilliaume chevalier devan dit, ai fienciées, loées et approvées par ma foi asse que gie n'am puisse aler encontre ne rapeler ces choses ne aucune d'iceles. Et avons renonciet gie Guilliaumes chevaliers devan dis et Ysabiaus ma femme et renonsons par nos fois que nos avons bailliés a l'eucession de malvaistiet, de tricherie, de voidie [1], de blessement, de dece-

[1] Tromperie.

Digitized by Google

vement, a ce que nos ne puissiens dire que nos fussiens dessut outre la moitiet de droit pris et que les IIc l. et C s. de paresis ne nos soient d'ices porveeurs dou dit hostel bailliés, contées et delivrées en deniers ses et contans, a tous benefices de restitution entierement, au benefice de doaire et de don por nosses, a la loi consultus velleien, au previleges des croisiés que li apostoles lor feroit ou puet faire ou que li rois de France lor porroit faire, a toutes autres raisons, deffenses et allegations ausi de droit comme de fait, coustumes de viles, de chastiaus et de cités et toutes autres raisons qui nos porroient en ce fait porfitier et aidier et ices porveeurs por les povres, an non des povres et por eus nuire, a ce que nos puissiens rapeler ces choses ou aucunes d'iceles. Et en tesmoignage de toutes ses choses, por plus grant seurtet a tenir, gie Guilliaumes chevaliers devan dis, dou consentement et de la volantet Ysabiau ma famme, ai mis en ces presentes letres mon propre ceel. Ce fut fait an l'an de l'inquarnation Nostre Signeur mil CC LXV ans, an mois de fevrier.

VI

1270, mai

Vente par Guillaume Briquet à l'Hôtel-Dieu de Reims des poules qu'il percevait à Prosnes à titre de sauvement ou pour autre cause.

Orig. scellé de cire brune sur double queue de parch. Fonds de l'Hôtel-Dieu de Reims, B. 47, *Prosnes*, l. 1, n° 6.— Copie du XIVe s., D. 1, fol. 160 v.

Nous Guilliaumes Briqués de Proonne[1] chevaliers et Ysabiaus sa fenme faisons a savoir a tous ceus qui ces presentes lettres verront et orront que nous avons vendut

1 L'acte de vente a été aussi rédigé en latin le 6 mai 1270 sous le sceau de l'officialité (B. 47, *Prosnes*, n° 7. Copie, D. 1, fol. 161).

Digitized by Google

au pourveurs de l'Ostel Nostre Dame de Rains en non d'icelui hostel toutes les gelines que nos aviens chascun an de rente en la vile de Proonne par raison de sauvement ou par raison de signerie ou d'autre raison quelconques, c'est a savoir de chascun masnier son chief portant ou de chascun feu de maison une geline a paier des ore en avant a tous jours chascun an a feste Saint Remi ou chief de octembre. Et ceste rente devant dite nous vendons et reconnoisons que nous avons vendut a ces devant dis pourveurs en non d'ice devant dit hostel franche et quite de toutes servitutes, de toutes debites, de fiel, d'oumage et de signerie et d'autres servitutes et d'obligation quesconques eles soient. Et lor vendons, donnons et otroions et clamons quite en non de vendage tout le droit et toute l'action, toute la signerie, toute la justice a toutes les amendes que nous aviens et poiens avoir, qui nous estoient dutes et poient estre dutes en cele rente devant dite et pour l'occoison de li en quelconques maniere que ce fust, fors mises la geline nostre maieur et la geline le maieur le signeur de Tuysi, les quex nous ne vendons mie. Et reconnoissons et fasons a savoir a tous que cis marchiés et cis vendages est fais de nous au devant dit hostel parmi le pris de quarante livres de parisis, des quex deniers [nous] reconnoisons que nostres pleins grés et nostre craans en est fais a nous entierement de par celui hostel en bons deniers ses contés nombrés et délivrés... Et pour ce que ces choses soient tenues et gardées fermement a touz jours, je Guilliaumes devant dis ai ces presentes lettres seellées de mon propre seel de la volontet ma devant dite fenme, données a celui hostel, qui furent faites l'an de grace mil deus cens et sexante dis ans, el mois de mai.

Digitized by Google

VII

1273, août

Reconnaissance par les habitants de Prosnes des droits seigneuriaux appartenant à l'Hôtel-Dieu de Reims.

Orig. scellé sur double queue de parch. Fonds de l'Hôtel-Dieu de Reims, B. 47, *Prosnes*, l. 1, n° 9. — Copie du XIVe s., D. 1, fol. 161.

[U]niversis presentes litteras inspecturis officiales Remenses in Domino salutem. Noverit universitas vestra quod Johannes dictus Balociers, major ville de Predona juxta Ardenaium in Campania, Gerardus dictus Blanchars, Henricus dictus li Quiens et Symonnetus filius Henrici Magni, scabini ejusdem loci, Colinus dictus Magnus Rusticus, Constancius dictus Grossus, Galterus dictus Comes, Ellaudus li Gous, Johannes Magnus ac etiam alii omnes et singuli homines, burgenses et mansionarii dicte ville de Predona, coram clerico fideli curie Remensis ad hoc a nobis specialiter deputato et misso propter hoc personaliter constituti, recognoscentes et asserentes se et sua, dictam villam et ejus territorium de jurisdictione et dominio temporali hospitalis pauperum Beate Marie Remensis pro majori parte fuisse et extitisse ab antiquo, esse et existere debere, volentes insuper indempnitati ipsius hospitalis modis omnibus precavere et jura et dominium ejus illesa fideliter observare, dixerunt, asseruerunt et recognoverunt competenter sua spontanea voluntate nomine suo et tocius ville predicte dictum hospitale habuisse et percepisse a longuo tempore et ad presens ac etiam in futurum habere et percipere debere perpetuo ratione dominii temporalis quod habuit excercuit, habet et excercet et habere consuevit et debet imposterum in villa predicta et ejus territorio ac super homines, burgenses et mansionarios prenotatos posses-

Digitized by Google

sionesque et bona eorumdem, animales, redditus, proventus et exitus inferius annotatos et expressos in terminis et per terminos qui sequntur eidem hospitali ab ipsis hominibus persolvendos et reddendos. Recognoverunt etenim dicti homines quod quilibet focus tocius ville de Predona, in quocumque loco consistat, tenetur, solvit et reddit, solvi, reddi et teneri [consuevit] a retroactis temporibus singulis annis in festo beati Remigii in capite octobris predicto hospitali ratione dicti dominii temporalis et occasione sal[vamenti duos quartellos] avene ad cumulum mansurandos ad mansuram qua siligo in villa predicta mansuratur et etiam duas gallinas cum tribus [obolis parisiensibus, ita tamen] quod si dictum hospitale predictum redditum in dicto termino beati Remigii non levaret, quod ei facere licet et licebit, idem hospitale tenebitur una [die saltem inmediate] precedente diem qua ipsum redditum levare voluerit per preconem aut in templo dicte ville hora misse vel in vesperis dictis hominibus prenunciare, et tunc si quis dictorum hominum dicto termino beati Remigii vel die altera ad hoc prefigenda ut dictum est in solutione dicti redditus defecerit, dictum hospitale vel ejus mandatum ad hoc deputatum, hostium domus illius deficientis amovebit vel aliud vadium in ipsa domo inventum si maluerit sine forisfacto absportabit et hoc facere licebit eidem dictusque deficiens predicto hospitali propter defectum suum tenebitur ad emendam secundum usum, legem et consuetudinem dicti loci. Recognoverunt insuper prefati homines quod quilibet ipsorum hominum habens seu possidens masnagium integrum vel masuram in dicta villa in terra ipsius hospitalis solvere et reddere consuevit et tenebitur in futurum eidem hospitali in dicto termino beati Remigii pro quolibet masnagio seu masura duodecim denarios parisienses et duas gallinas in Nativitate Domini subsequente. Et si quis eorum minus masnagio integro seu masura tenuerit, minus solvet prout justum fuerit et de pluri plus similiter solvere tenebitur,

Digitized by Google

salvo tamen et retento ipsi hospitali jure quod habet in quibusdam masnagiis seu masuris ipsius ville que debent et reddunt eidem hospitali in dicto termino beati Remigii viginti denarios parisienses et sibi tantum reddere et solvere consueverunt ab antiquo, ita tamen videlicet quod si aliquis dictorum hominum in solutione hujusmodi redditus ad dictos terminos cessaverit seu defecerit eidem hospitali tanquam domino emendam prestabit. Reddet etiam una cum predictis quilibet dictorum hominum et reddere tenebitur prefato hospitali in jam dicto termino beati Remigii unum quartellum avene ad mansuram dicte ville pro quodam redditu qui vulgaliter *essoingnies* noncupatur et emendabit insuper si in solutione defecerit, prout de aliis superius est expressum. Item recognoverunt et asseruerunt prefati homines et burgenses dicte ville se teneri dicto hospitali annuatim in dicto festo beati Remigii tam in pecunia quam in blado pro terris que dicuntur terre les Clecrambaus et pro aliis terris quas tenent ipsi homines de dicto hospitali in dicto territorio ad trecensum sive censum et hoc cum emenda si deficerent in solutione bladi et pecunie predictorum in termino prenotato. Omnes autem et singulos redditus, proventus et exitus et premissa omnia alia et singula prout superius sunt expressa cum emendis si que fuerint ut predictum est prefati homines, burgenses et mansionarii dicte ville omnes et singuli pro se et pro tota villa predicta tam ratione personarum quam possessionum suarum promiserunt spontanei se soluturos et reddituros fideliter imperpetuum sine diminutione et fraude dicto hospitali singulis annis in dictis terminis prout supradictum est, ubicumque et in quocumque loco fuerint seu moram traxerint vel sub cujuscumque dominio seu potestate se transtulerint et hoc fide ab ipsis omnibus et a quolibet eorum super hoc prestita corporali, ad que premissa omnia et singula facienda et solvenda ut dictum est se et sua, heredes et successores suos, quicumque fuerint

Digitized by Google

illi pro tempore erga dictum hospitale specialiter et expresse obligarunt. In quorum omnium et singulorum testimonium et munimen, ut presens pagina robur obtineat firmitatis, presentes litteras sigillo curie Remensis fecimus communiri. Datum anno Domini millesimo ducentesimo septuagesimo tercio mense augusto.

VIII

1273, août

Traité entre l'Hôtel-Dieu de Reims et les habitants de Prosnes pour l'établissement d'un four banal.

Orig. jadis scellé de cire brune sur double queue de parch. Fonds de l'Hôtel-Dieu de Reims, B. 47, *Prosnes*, l. 1, n° 8.— Copie du XIVe s., D. 1, fol. 164.

Universis presentes litteras inspecturis officiales Remenses in Domino salutem. Noverit universitas vestra quod coram clerico fideli curie Remensis ad hoc specialiter deputato et misso propter hoc personaliter constituti, Johannes dictus Balociers, major ville de Predona juxta Ardenaium in Campania, Gerardus dictus Blanchars, Henricus dictus li Quiens et Symonnetus filius Henrici Magni, scabini ejusdem ville, Colinus dictus Magnus Rusticus, Constancius Grossus, Galterus Comes, Ellandus li Gous et Johannes Magnus ac etiam omnes alii et singuli homines burgenses et mansionarii dicte ville voluerunt et in hoc expresse unanimiter consenserunt et promiserunt fide ab ipsis et a quolibet ipsorum super hoc prestita corporali quod si ex parte hospitalis pauperum Beate Marie Remensis super terram ejusdem hospitalis ad opus et usus ville predicte et communitatis ejusdem furnus sex sextarios continens in predicta villa fiat competens ad coquendum panes et de novo construatur, ipsi homines omnes et singuli heredes et successores eorum in dicta

Digitized by Google

villa commorantes ad dictum furnum solum et non ad alium de cetero imperpetuum tanquam ad furnum bannatum coquent et coquere tenebuntur per bannum panes suos, ita quod si aliqui[1] eorum, facto seu constructo furno ut dictum est, ad alium furnum coquere contigerit, eidem hospitali ipso facto prout justum fuerit tenebitur ad emendam. Voluerunt eciam et consenserunt quod pro qualibet fourneya panum in eodem furno coctorum predictum hospitale percipiat et habeat unum panem ex eadem [fourne]ya, non meliorem nec pejorem, adhibita tamen legitima consideratione ad formam et valorem panum fourneye supradicte, quem quidem panem predicti homines sub predicta fidei prestatione se soluturos predicto hospitali promiserunt, prout superius est expressum. Et sciendum est quod dictum hospitale in calefactione dicti furni nichil de suo ponere tenebitur nec pro coctione panum quicquam solvere, immo idem hospitale vel illi qui domum ipsius hospitalis de Predona tenuerint ad dictum furnum coquent liberaliter panes suos quocienscumque sibi viderint expedire. Et hiis mediantibus dictum hospitale predictum furnum de area et aliis competenter tenebitur retinere, ita tamen quod dictum hospitale talem furnerium quem voluerit ydoneum tamen ad sumptus dictorum hominum pro dictis panibus coquendis instituet et quocienscumque sibi placuerit amovebit, tali adhibito moderamine quod recepto a predicto furnerio ex parte dicti hospitalis pro se et dicta villa de fidelitate juramento, idem furnerius nichilominus predictum juramentum coram scabinis ejusdem loci, si voluerint, tenebitur iterare. Et ad premissa se heredes et successores suos predictos erga dictum hospitale specialiter et expresse obligarunt. In cujus rei testimonium et munimen et ut robur obtineat perpetue firmitatis, presentes litteras sigillo curie Remensis fecimus communiri. Datum anno Domini M° CC° septuagesimo tercio, mense augusto.

Pour *alicui*. Le scribe a écrit *aliquis*, puis exponctué l's.

Digitized by Google

IX

1280, 27 septembre

Sentence arbitrale prescrivant le maintien à Prosnes d'un seul four banal, dont les profits seront partagés par moitié entre l'Hôtel-Dieu de Reims et les seigneurs laïques.

Orig. en mauvais état, sceau disparu. Fonds de l'Hôtel-Dieu de Reims, B. 47, *Prosnes*, l. 1, n° 10. — Copie du XIVe s., D, 1, fol. 164.

Universis presentes litteras inspecturis magistri Symon Matiffardi et Ruffinus de Ficeclo, canonici et officiales Remenses, in Domino salutem. Noverint universi quod cum discordia verteretur et esset inter magistrum et fratres hospitalis Beate Marie Remensis ex una parte, dominos Johannem dictum Bernart, vicecomitem de Luporumviis[1], Galterum de Vailu, milites et eorum uxores, necnon domicellam Margaretam de Proonna, Guiotum et Gerardinum ejus liberos ex altera, super eo quod dicti nobiles asserebant et dicebant quod ipsi habebant et habere debebant furnum bannalem in terra et dominio quod habent in dicta villa de Proonna, ut dicitur, ad quem furnum omnes et singuli dicte ville tam de terra dicti hospitalis quam ipsorum nobilium tenentur coquere et per bannum, ut dicebant, et quod dictum hospitale non potest nec debet habere furnum in terra et dominio quod idem hospitale habet in eadem villa de Proonna, licet dictum hospitale furnum fecerit et habeat ibidem de novo, ut dicebant, dictis autem magistro et fratribus e contra dicentibus et affirmantibus se posse facere et habere debere tam de jure quam de consuetudine furnum in dicta villa in terra et dominio ejusdem hospitalis supradicto et quod dictum furnum quem habet ibi dictum hospitale non est de novo, immo habet illum et habuit a tempore a quo memoria

[1] Louvois, Marne, canton de Ay. *Vailu* est peut-être Veslud, Aisne, canton de Laon.

Digitized by Google

non existit, negantibus insuper dictum furnum dictorum nobilium esse nec unquam bannalem extitisse; tandem dicte partes, inter se concordare cupientes, ut dicebant, de predicta discordia et omnibus aliis et singulis ipsam discordiam tangentibus in virum venerabilem et discretum magistrum Robertum de Lorriaco, canonicum Remensem, et nobilem virum dominum Johannem de Verzenayo militem, tanquam in arbitros seu arbitratores ordinatoresve sive amicabiles compositores de alto et basso pro bono pacis et concordie compromiserunt et se compromisisse recognoverunt sub pena centum librarum parisiensium solvendarum et reddendarum parti observanti dictum seu arbitrium, ordinationem vel compositionem dictorum Roberti et Johannis a parte non observante seu a premissis resiliente. Promittentes dicte partes, videlicet dicti magister et fratres bona fide et sub religione sua, et dicti nobiles, scilicet dicti milites pro se et uxoribus suis et alii pro se fide data et sub dicta pena quod quicquid prefati Robertus et Johannes super dicta discordia et eam tangentibus duxerint proferendum, arbitrandum, statuendum vel ordinandum de alto et basso pace vel judicio vel alias quoquo modo inviolabiliter ac inrevocabiliter perpetuo tenebunt et penitus observabunt. Qui magister Robertus et dominus Johannes miles predicti, onus dicti compromissi in se suscipientes, auditis hinc inde propositis, coram fideli clerico curie Remensis ad hoc specialiter deputato et propter hoc evocato propter hoc personaliter constituti, presentibus dictis partibus, dictum seu arbitrium ordinationemve seu compositionem suam ad instantiam dictarum partium protulerunt [dixerunt ordinaverunt] fecerunt et statuerunt super premissis inter dictas partes pro bono pacis in hunc modum

[Nos Robertus de Loriaco, cano]nicus Remensis, et Johanues de Verzenayo miles, arbitri seu arbitratores vel amicabiles [compositores electi a partibus super discor]dia que vertebatur et erat inter magistrum et fratres hos-

Digitized by Google

pitalis Beate Marie Remensis ex [una parte et viros nobiles dominos Johannem] dictum Bernart, vicecomitem de Luporumviis, Galterum de Vailu, [milites et corum uxores, domicellam Margaretam de Proonna, Guio[tum et Gerardinum ejus liberos ex altera super furnis dicte ville de Proon]na, prout superius est expressum dictum nostrum sive arbitrium seu or[dinationem proferimus, dicimus statuimus et ordinamus pro bono pacis et concordie inter [dictas partes quod in predicta villa non erit de cetero nec] esse poterit nisi unicus furnus, scilicet dictus furnus qui est in terra hospitalis antedicti, rejecto penitus [alio furno et imperpetuum adnulla]to, hoc salvo dictis nobilibus quod de proventibus et exitibus ipsius furni ipsi nobiles percipient [et habebunt pacifice medietatem et dictum hospi]tale habebit aliam medietatem. Et si dictus furnus aliquo casu fortuito obruerit seu aliqua alia [retentione indiguerit ad communes] expensas partium predictarum de cetero reficietur et de aliis necessariis retinebitur in futurum. Preterea cum dicti [nobiles redderent et reddere consue]vissent ab antiquo predicto hospitali pro furno suo sive ratione furni sui predicti quatuor panes annui redditus, dicimus [arbitramur et proferimus quod quolibet anno imperpetuum reddentur et deliberabuntur predicto hospitali quatuor panes qui annuatim super proventibus et exitibus dicti furni [remanen]tis percipientur et quolibet anno persolventur de communi, et quod utraque dictarum partium seu earum familia libere decoquent et decoqui facient ad predictum furnum remanentem panes suos, et [premissa injungimus] dictis partibus ob[servanda sub pena centum librarum supradicta.

Omnibus quidem] prolationi, arbitrio, ordi[nationi et statuto utraque dictarum[partium benigne consensit et benignius acquievit. In cujus rei testi[monium] presentibus [litteris sigillum curie Remensis duximus appo[nendum. Datum anno Domini M° CC° octuagesimo, feria sexta post festum beati Mathei [apostoli].

D. Olearius.

Digitized by Google

X

1292, 24 mai

Vente par Guyot de Prosnes à Colard de Signy-le-Petit de sa part du sauvement de Prosnes.

Orig. scellé de cire verte sur double queue de parch. Fonds de l'Hôtel-Dieu de Reims, B. 47, *Prosnes*, l. 1, n° 11. — Copie du XIVe s., D. 1, fol. 162.

A touz ceus qui ces lettres verront Guiars Lagrosse d'Esparnay, garde dou seel et dou contreseel de la prevosté d'Esparnay salut. Sachent tuit que par devant nous vint pour ce en propre persone Guioz jadiz filz damoiselle Marguerite de Proonne et requenut que il avoit vendu a touz jours a Colart clerc de Signy le Petit, son serourge, toute sa partie et quanque il avoit et pouoit avoir en une rente qui siet a Proonne, que on dit le sauvement, et touz les hommages qui a lui puent et doivent venir et sont venuz comme a anneit hoyr malle de ceste rente et toute l'ainneece que il i avoit et pouoit avoir pour ceste chosse. Et fut fait cest vendage parmy le pris de soissante souz de fors, des quex le dit Guioz se tint bien a paez par devant nous et prumist le dit Guioz a garantir... en a obligey... et a renoncié... En tesmoin de ce nous, a la requeste dou dit Guioz avons seelé ces lettres dou seel et dou contreseel de la dite prevosté, sauf le droit le roi et d'autri, qui furent faites presenz Jehans Raban et Guiars le maistre bouchier, le samedi devant Penthecouste l'an de grace M CC IIII^xx et douze. Et a paiet XV s. pour le quint denier [1].

[1] La vente fut approuvée, sous le même sceau, par Girard de Prosnes et Heluis, frère et sœur du vendeur, le 21 septembre 1292 (D. 1, fol. 162 v.).

Digitized by Google

XI

1292, 21 septembre

Vente par Girard de Prosnes à Colard de Signy le-Petit de sa part du sauvement de Prosnes.

Orig. scellé de cire brune sur double queue de parch. Fonds de l'Hôtel-Dieu de Reims, B. 47, *Prosnes*, l. 1, n° 12. — Copie du XIVe s., D. 1, fol. 162 v.

A tous ceus qui ces lettres verront Guiarz diz Lagrosse, bourjois d'Esparnay, garde dou seel et dou contreseel de la prevosté d'Esparnay, salut. Sachent tuit que par devant nous vindrent en propres personnes Girarz de Proonne, escuiers, et damoiselle Helouys, sa suer, et requenurent que il avoient vandu a Colart de Signy le Petit clerc et a damoiselle Biatriz sa famme les trois parz que il avoient de sept parz ou sauvemant de Proonne tout entierement si comme leur mere le tint a son vivant et apres son deces il fu departiz en sept parties entre les enfanz la dite mere, si con il disoient, Et fu faiz li vandaiges parmi soissante et quinze solz de tournois, dont li dit vendeeur se tindrent pour bien paié. Les quiex trois parz dou sauvemant desus dites et tout quanque il avoient et pouoient avoir ou dit sauvemant li dit vandeeur promistrent et sont tenu chascuns pour le tout a garantir... Et en ont obligié... Et ont renoncié... Et requenurent li dit vandeeur que il tenoient le dit sauvemant dou dit Colart en fyé et en hommaige et s'en desvestir nt en sa main de ce que il i avoient. En tesmoign de ce nous avons scelées ces lettres dou seel et dou contreseel de la dite prevosté a la requeste des diz vandeeurs, sauf le droit le roy et l'autrui. Ce fu fait present Guillaume de la Noe, Huguenin son frere et Morisin le Clerc, l'an de grace mil deus cenz quatre vinz et douze, le jour de la feste Saint Mathiu l'apostre.

Digitized by Google

XII

1295, 21 décembre

Vente par demoiselle Béatris, veuve de Colard de Signy-le-Petit, à l'Hôtel-Dieu de Reims de tous ses droits sur le sauvement de Prosnes.

Orig. scellé de cire brune sur lacs de soie rouge. Fonds de l'Hôtel Dieu de Reims, B. 47, *Prosnes*, l. 1, n° 14. — Copie du XIVe s., D. 1, fol. 163.

Universis presentes litteras inspecturis magistri Guillermus de Voys et Dyonisius de Senonis, officiales Remenses, salutem in Domino. Noverint universi quod cum domicella Beatridis dicta de Peronne, relicta Colardi de Signiaco parvo, quondam curie Remensis notarii, haberet et habere deberet in villa de Peronna a quolibet igne dicte ville unum quartellum avene ad mansuram dicte ville et medictatem trium obolorum secundum quod hujusmodi redditus in dicta villa solvi consueverunt, prout ipsa domicella asserebat, ipsa domicella in curia Remensi coram Jacobo de Remis dicto Alutario, clerico fideli curie Remensis, propter hoc personaliter constituta, dictum redditum avene et pecunie cum omnibus suis pertinentiis et appenditiis ac juribus omnibus et quicquid in ipso redditu et ratione ejusdem ipsa domicella habebat et habere poterat et debebat vendidit et se bene et legitime vendidisse recognovit magistris et fratribus hospitalis Beate Marie Remensis precio viginti octo librarum parisiensium, de quo... Promittens ...Pro qua garandia... assignavit... Cessit omne jus... Renuncians... Nec est pretermittendum quod Girardus, Heluidis et Emmelina, fratres dicte Beatridis... premissa laudaverunt... In cujus rei testimonium presentibus litteris sigillum curie Remensis duximus apponendum. Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo quinto, feria quarta ante Nativitatem Domini.

Jacobus ALUTARIUS.

Digitized by Google

XIII

1310, décembre

Accord par lequel les habitants de Prosnes et de Nauroy sont autorisés à envoyer paître leurs bestiaux aux terroirs de Wez et de Thuisy en payant certains droits aux seigneurs.

Orig. jadis scellé sur double queue de parch. Fonds de l'Hôtel-Dieu de Reims, B, 47, *Prosnes*, l. 1, n° 15. — Copie du XIVe s., D, 1, fol. 165.

Universis presentes litteras inspecturis R. miseratione divina Remensis archiepiscopus in Domino salutem. Noverint universi quod cum [discordia] seu materia questionis verteretur et esset et fuisset diucius agitata inter gentes seu homines et burgenses nostros [et di]lectorum filiorum in Christo religiosi viri abbatis Sancti Basoli et nobilis viri Erardi de Tuiseyo militis villarum de Weeis[1] et de Tuisy, in quantum tangit nos et quemlibet dictorum abbatis et militis, occasione pasturagiorum dictarum villarum, ex una parte, et gentes homines seu burgenses dilectorum filiorum in Christo magistrorum seu provisorum fratrum et sororum hospitalis Beate Marie Remensis villarum de Praonna et de Nouroy[2], occasione seu causa pasturagiorum earumdem villarum ex altera, pro bono pacis et concordie inter nos tres dominos et gentes et burgenses nostros predictarum villarum de Veeis et de Tuisy et dictos magistros seu provisores fratres et sorores dicti hospitalis ac gentes et burgenses suos predictarum villarum de Praonna et de Nouroy, tandem pro bono pacis et utilitate gentium pre[dictarum] de consilio proborum virorum est et fuit concordatum quod dicta pastu-

[1] Wez et Thuisy sont deux com. du canton de Verzy (Marne).
[2] Nauroy, Marne, canton de Beine.

Digitized by Google

ragia omnium predictarum [villarum] de cetero ad pasturandum erunt [communia] tali modo quod gentes seu burgenses et mansionarii ac habitantes in dict[is villis de] Praonna et de Nouroy qui [habebu]nt grossa animalia que venient pasturare in dictis pasturagiis reddent nobis tribus dominis predictis conjunctim singulis annis in die festi nativitatis beati Johannis Baptiste pro quolibet [equo qua]tuor denarios parisienses et pro qualibet vacca duos denarios parisienses, et adhuc reddent et solvent nobis tribus dominis predictis burgenses cujuslibet predictarum villarum de Praonna et de Nouroy pro qualibet earumdem villarum decem [solidos parisi]ensium pro animalibus portantibus lanam singulis annis in die festi nativitatis predicte, et premissa petentur [et requirentur per] nos seu mandatum nostrum in villis predictis ab hominibus antedictis. Que omnia volumus [et decernimus quantum] in nobis est imperpetuum valitura, nostro et cujuslibet alterius in omnibus jure salvo. In cu[jus rei testimonium presentibus] litteris sigillum nostrum duximus apponendum. Datum anno Domini millesimo trecentesimo decimo, mense [decembris].

Digitized by Google

NOTES SUR LES ARCHIVES

DES

CAPUCINS IRLANDAIS

ET DES

MISSIONS IRLANDAISES

ayant eu leur Siège en France, à CHARLEVILLE, SEDAN, BAR-sur-AUBE et VASSY

Relation d'une controverse de ceux-ci avec le ministre Jurieu à l'Académie de Sedan en 1674 et avec le ministre Pithoys

Par M. J. MASSIET du BIEST, Archiviste des Ardennes
Membre correspondant de l'Académie

Peut-être ferai-je tort à Carnot déjà honoré par l'appellation d'une rue à Charleville, mais il m'est impossible de ne pas rappeler que la place qui elle aussi porte son nom, s'appelait autrefois place Saint-François. Les adeptes de Saint-François qui s'y établirent furent des capucins irlandais. Ils ont joué un rôle tout particulier dans l'histoire. Leur fondateur, le P. François de Nugent, peut être considéré comme un grand homme. Donner son nom à la place Carnot ne serait pas un hommage exagéré aux missionnaires qu'il forma et aux soldats irlandais qui combattirent pour la France aux XVIIe et XVIIIe siècles.

S'est-on jamais demandé, de même, pourquoi les

Digitized by Google

Archives Départementales des Ardennes, ne possèdent sous la côte H 374 *Capucins de Charleville* que deux pièces seulement du milieu du XVIIIe siècle, pièces relatives aux Capucins français ? On avait presque oublié à Charleville et à Sedan, que les couvents dans ces deux villes furent abandonnés en 1685 par les Capucins irlandais, pour ceux de Wassy et Bar-sur-Aube à la suite d'un échange avec les Capucins français. La raison de ce départ n'est pas indiquée dans les lettres patentes de mars 1685, conservées aux Archives de l'Aube sous la côte XI-H-1.

C'est aux Archives de l'Aube, en effet, ainsi qu'à celles de la Haute-Marne que se trouvent les dossiers qui manquaient à Charleville. C'est aux couvents de Bar-sur-Aube et Wassy que les Capucins irlandais les emportèrent en 1685 et que la Révolution vint les séquestrer. Séquestre partiel sans doute, mais je ne sais si les couvents des capucins encore florissants en Irlande, en ont pu cacher d'autres épaves.

Etant archiviste de la Haute-Marne, je reçus en janvier 1920, la visite d'un capucin du couvent de Cork, le P. Dominique O'Connor qui me parla des sources de l'histoire des Missions des Capucins irlandais en France, et me demanda de lui en procurer une collection de copies. Cette opération fut menée à bien, grâce à l'obligeance de mon collègue de l'Aube, puis de mon successeur en Haute-Marne. La répartition des pièces entre ces deux dépôts semble avoir été due au hasard et les deux fonds étaient sans classement aucun. En les classant, je connus peu à peu, au moment même où j'entrais en fonctions aux Archives des Ardennes, l'histoire de la maison mère de Charleville, fondée par le Père François

Digitized by Google

de Nugent en 1615 et de ses filiales. Quelques doubles dactylographiés des copies exécutés en 1922 et 23 ont été joints par moi au dossier précité des archives des Ardennes, côté H-374 et pourront servir aux chercheurs désireux de compléter cet article.

Toutefois n'ayant pas connu les archives des couvents et collèges irlandais fondés à Paris, à Bordeaux, à Toulouse, en Espagne, à Cologne, dans les Pays-Bas, à Anvers et surtout celles des collèges de Douai et Lille dont les archives sont en grande partie conservées, n'ayant disposé que de notes incomplètes d'après les documents copiés à Chaumont, je ne puis que donner un aperçu fragmentaire de la question. J'ai dû renoncer de même à citer des cotes d'Archives ; mais les capucins irlandais se chargeront plus tard d'une histoire véritable de leur Ordre.

Celle-ci a déjà fait l'objet, mais en dehors des documents conservés en France, de l'ouvrage suivant de M. Patrick Boyle : *The Irish Colleges in Paris from 1575 to 1901, with a brief accomt of the others Irish Colleges Bordeaux, Toulouse, Nantes, Poitiers, Douai and Lille, London, Art and Book C° 1901, in-16.* Je dois reconnaître mon ignorance presque complète de cet ouvrage, de même que de celui de P. Frédegaud d'Anvers: *La vie religieuse et familiale en Belgique au* XVIIIe *siècle, étude sur le Prince Charles d'Aremberg, frère mineur Capucin (1593-1669), Rome, Curie générale des frères mineurs,* 1919, in-8° ; et de celui du vicaire général de Cambrai Destombes, sur la persécution religieuse en Angleterre aux XVIe et XVIIe siècle (Paris, 1864, in-8°). Je m'excuse enfin de l'impossibilité où j'ai été de donner au lecteur le moindre aperçu sur la biographie

Digitized by Google

du personnage aussi connu en Irlande que le P. François de Nugent.

Cependant, malgré leur faible volume (deux portefeuilles chacun), les deux fonds d'archives conservés à Chaumont et à Troyes sont assez riches pour me permettre de me passer d'autres sources. Je crois d'abord devoir faire une place à part à un document des Archives de l'Aube ; ce sont les mémoires du commissaire général des missions en Irlande, le P. Bernardin O'Ferall, sous le titre : *Little notes for help to my memory*. Ils embrassent les mois de mai 1656 à février 1660 ; le texte latin est entrecoupé de lettres échangées avec ses supérieurs, avec sa congrégation pour la propagation de la Foi et avec diverses personnes. Elles sont reproduites in-extenso en diverses langues. Je dois citer entre autres une longue relation au Cardinal Albrissy (?) sur les persécutions d'Irlande (12 janvier 1658) le récit des voyages, entrevues et correspondances au sujet de la rédaction des Annales de l'Ordre par le P. Benoit, de Milan et le P. Marcellin, de Pise (1657) ; les sanctions disciplinaires contre divers moines, les élections de gardiens à Charleville et à Sedan, les négociations menées à Bruxelles avec Jacques Dempsy, archevêque de Dublin (après sept. 1659). L'essentiel est un très curieux récit personnel, par l'auteur, de sa tournée secrète en Irlande, où il arriva, déguisé, à la suite de l'ambassadeur de France en Angleterre, le duc de Créqui ; — de sa rencontre avec sa famille, puis de sa fuite une fois reconnu, dans ses visites aux missionnaires dont l'un le P. Stéphen, à Dublin, vivait aux dépens de sa santé dans une cachette souterraine. Les missionnaires dont il fait le plus d'éloges sem-

Digitized by Google

blent être les PP. Bennet, Veldon, Francis Browne, le P. François-Joseph et le P. Conrius (?), au martyre duquel il est fait allusion. Nous y trouvons aussi de curieux détails sur la jalousie des autres provinces de l'Ordre des Capucins, qui disputèrent aux Irlandais le monopole des missions en Angleterre et sur quelques capucins Irlandais qui n'avaient jamais cessé de se cacher à Londres et de correspondre avec la France.

Le Père François de Nugent est le véritable fondateur de la mission, le seul qui, avec Christophe Crisacq, son cousin, ait pu, dès la fin du XVIe siècle, rassembler les fonds nécessaires, user de ses parentés et de ses relations, particulièrement à la Cour de France, avec les archevêques de Reims, et surtout les ducs de Joyeuse et de Nevers ; nous avons même conservé à Chaumont et à Troyes quelques lettres des trois premiers.

Le P. François de Nugent demanda beaucoup d'aumônes sans doute en Irlande ou aux réfugiés Irlandais de l'étranger, à la cour de Jacques II, à Saint-Germain-en-Laye, à des personnalités des Pays-Bas espagnols. Nous connaissons les testaments de deux grands marchands ou banquiers Irlandais dont les persécutions ne semblent pas avoir tari les ressources. Le premier, un peu antérieur à l'exil, est celui de Thomas Luke de Waterford, en 1649, qui songeait encore, dans un moment d'accalmie, à faire construire des couvents en Irlande, mais prévoyait cependant la nécessité de les remplacer en cas de troubles, par des fondations sur le continent. Il nous donne en passant quelques indications sur la colonie Irlandaise de la Rochelle.

Digitized by Google

Le second testament est cité dans un arrêt du Grand Conseil de Brabant rendu contre les héritiers de Thomas Plunkett, de Dublin, qui prétendaient l'annuler, sous prétexte que les fonds déposés au Mont-de-Piété de Bruxelles avaient été employés à la construction d'un couvent à Charleville « en Lorraine », et non d'un collège à Douai, dans l'étendue des Pays-Bas espagnols, comme il avait été primitivement convenu (1631-23 juillet). Une troisième pièce, enfin, sans parler de quelques testaments de notabilités irlandaises du milieu du XVIIIe siècle, est une sentence de la prévôté de Tournai du 3 juin 1616, condamnant pour diffamation un bourgeois de Tournai, Pierre Manuchet, qui avait actionné le P. François de Nugent, lui reprochant d'avoir abusé de son rôle de confesseur, pour s'être fait donner par sa fille des bijoux et en avoir employé le prix à des fondations de couvents.

Comme en fait preuve un passage très curieux d'un inventaire d'archives fait par les capucins irlandais eux-mêmes au milieu du XVIIe siècle (archives de l'Aube), il semble qu'on ait d'abord désiré pour siège de la mission, un port de mer « *locus maritimus* » en vue de communications avec l'Irlande; Charleville ne fut choisi qu'à défaut de celui-ci. Nous ne savons absolument rien, sauf recherches à entreprendre dans le fonds du Bailliage de Charleville ou dans les minutes des notaires de cette ville, sur la donation de l'emplacement du couvent par Louis de Gonzague ; la date de 1616 nous est donnée sans la moindre précision, dans un mémoire au Roi de France, de 1641, demandant son appui pour l'érection de la province d'Irlande en province autonome de l'Ordre des Capu-

Digitized by Google

cins et par une autre allusion au f° 12 des mémoires du P. Bernardin O'Ferall, ci-dessus. Deux pièces des Archives des Ardennes inventoriées au tome III de l'inventaire, nous donnent la date du 12 juin 1625, comme celle de la consécration de l'église par l'archevêque de Reims (E. 677 f° 27 v°) et celle du 13 avril 1626, comme celle d'un des derniers marchés sans doute, passés pour sa construction, aux frais de Charles de Gonzague lui-même, qui signe au contrat. (*Ibid.* E. 10.37).

Quant aux débuts de l'organisation des missions irlandaises, en Irlande, et de leurs autres maisons sur le continent, ils semblent immédiatement postérieurs à un bref de Paul V, du 29 mai 1608, conservé aux archives de l'Aube, accordant aux missionnaires capucins tous « privilèges et facultés » déjà accordées aux missionnaires bénédictins et jésuites. Ces « facultés » semblent viser l'obligation du costume monacal, le vœu de pauvreté ; on s'aperçoit par la suite que la première fut souvent source d'abus, quelque nécessaire qu'elle fût, à des moines obligés de mener la vie laïque, de se cacher et de se déguiser pour assurer en Irlande et en Angleterre l'exercice du culte.

Le P. de Nugent semble même avoir fondé des couvents en Allemagne à en juger par un passage de sa lettre aux évêques d'Irlande, du 20 avril 1622 (Archives de la Haute-Marne). Il récoltait assez d'aumônes pour pouvoir, en 1633, comme en fait preuve un décret de la Congrégation pour la Propagation de la Foi du 13 juin, transmettre à cette dernière par les nonces de Paris et de Bruxelles, à titre de contribution annuelle, une somme totale de 1.337 florins. Il est vrai qu'après la disparition du P. François, les ressources avaient

Digitized by Google

baissé et les rôles se trouvaient renversés, puisque, en 1657, à l'époque du P. Bernardin O'Ferall, c'étaient les Irlandais qui sollicitaient des subsides de la Congrégation pour la Propagation de la Foi !

Ceux qui voudront voir comment il traitait en grand seigneur ses nièces Brigitte, Marie et Elisabeth de Nugent, logées chez les Sépulchrines de Charleville, puis de Bouillon, de 1625 à 1630, pourront consulter la liste de leurs dépenses aux Archives de l'Aube, particulièrement en articles de toilettes, en travaux de couture et de confections chez des commerçants de Charleville et de Mézières ; une somme de 3.100 livres 2 sols 6 deniers fut payée pour elles le 31 octobre 1630, par Esberard, directeur de la Verrerie de Charleville. Les hommes d'affaires et bailleurs de fonds du P. François, les Esberard, les Boxhorn, de Bruxelles, Pepersack, de Bruxelles, fabricants de tapisseries, enfin les banquiers Plunkelt à Dublin, étaient tous des capitalistes considérables.

Nous sommes surpris dans ces conditions que le testament du P. François ne contienne pas plus de stipulations d'ordre financier ; il est vrai que celui que nous possédons sous la lettre de « A declaration fort Deathe » daté du 29 novembre 1635, n'est qu'un court recueil d'instructions à ses successeurs, plutôt qu'un testament. Les indications relatives à la fortune laissée par lui à ses nièces y sont moins importantes à ses yeux que le maintien du collège de Lille, sous les ordres de Christophe Crisaq, son cousin, que l'exclusion des élèves non originaires des provinces de Medie et Lagénie (Leinster et Meath). Le privilège de ces deux provinces qui, avec l'élimination de fait des élèves d'origine plébéienne, nous montre sous un

Digitized by Google

jour très curieux, les véritables intentions pour lesquelles les membres des plus vieilles familles irlandaises consacrèrent les débris de leur fortune à créer un asile sur le continent aux leurs, et aux leurs seulement.

A partir de 1635 environ, sauf le recueil des actes de vêtures et de noviciat qui s'étendent du 5 novembre 1623 au 8 août 1677, un catalogue des moines, de 1591 à 1691, conservé aux Archives de l'Aube et quelques vies de saints et ouvrages théologiques manuscrits conservés à la bibliothèque de Charleville, dont le plus curieux intitulé *Mons Thabor* (U. S. n° 422), donne une liste des ouvrages du Père Archibald de 1625 à 1627 environ, nous n'avons plus rencontré de documents qu'en ce qui concerne le couvent de Sedan, les collèges de Douai, Anvers et Lille.

La date de fondation du couvent de Sedan ne nous est pas mieux connue ; nous savons seulement par le mémoire au Roi de France précité, que le duc de Bouillon invita les capucins Irlandais à Sedan pour y combattre l'hérésie, en 1639, et qu'il leur accorda des lettres de permission le 10 septembre 1641. Le 26 septembre 1642, une pétition au maréchal de Fabert, gouverneur de la ville, signée du clergé et des principaux bourgeois catholiques, demande leur maintien dans la ville sans faire connaître les raisons qui auraient fait envisager leur départ. L'autorisation royale de s'y établir ne fut accordée en fin de compte que par les lettres patentes de Louis XIV, de juillet 1654. Nous savons par les mémoires de P. Bernardin O'Ferall, qu'en juillet 1658, la première pierre de leur couvent, face à Torcy, contre le bastion de la corne de Floing, fut posée par Louis XIV, Mgr Har-

Digitized by Google

doin, évêque de Rodez, et le vicaire général de Reims, Clocquet, à leur retour du siège de Montmédy, et que le maréchal Fabert était hostile à cette construction en raison de sa trop grande proximité des fortifications.

C'est à Sedan, à l'Académie protestante, que se passa la scène si curieuse racontée entre deux discussions de théologie, dans le long mémoire intitulé: *La dispute du R. P. R (obert) commissaire général de la mission d'Irlande.* On y verra comment le capucin interrompit Jurieu dans sa soutenance d'une thèse « *de potestate clavinum* » à propos de la question de la grâce et de la rémission des péchés et prouva sa mauvaise foi dans les citations qu'il faisait du cardinal Bellarmin. Cette pièce, comme toutes celles qui concernent Sedan, est extraite des Archives de l'Aube. J'ai cru devoir les publier en pièces justificatives, en raison de l'ensemble exceptionnel qu'elles constituent et de leur intérêt pour les Ardennes.

Sur le collège de Douai, nous n'avons que quelques pièces aux Archives de la Haute-Marne, provenant non pas du collège de Douai lui-même, mais des dossiers personnels du P. François de Nugent et de ses successeurs qui, comme fondateurs, en avaient le contrôle. Un autre droit de contrôle appartenait à la faculté de théologie de Douai, celle-ci le fit maintenir par le conseil souverain de Malines en 1610 et 1615. La gestion financière de ce collège a l'air d'ailleurs d'avoir donné maille à partir à la maison-mère de Charleville, à en juger par les mémoires du P. François, contre le préfet Jean Leyns, contre le préfet Laurent Sedgrave, qui, en 1628, avec leur syndic, le capitaine Preston, furent à deux doigts de la faillite.

Digitized by Google

Nous savons, par le même dossier (supplique du 22 mars et réponse des Archiducs du 26 mars 1631, aux Archives de la Haute-Marne, que la faillite et la liquidation ne purent être évitées au Collège d'Anvers, à son préfet le P. Aylmer et aux docteurs Colvenerius et Nemius. Les jésuites rachetèrent le collège.

Les dossiers de la maison-mère de Charleville, puis de Bar-sur-Aube, aux Archives de la Haute-Marne, sont beaucoup plus copieux en ce qui concerne le collège de Lille. Nous n'en dirons que quelques mots en attendant le dépouillement du fonds particulier de ce collège aux Archives du département du Nord. Il fut fondé en 1609 par le comte d'Annapes, baron de Billy, capitaine général de Lille, Douai et Orchies ; ce dernier, par une déclaration du 7 mai, renonce à tout droit de protection sur le collège des rues du Plat et de la Vignette à Lille, n'en ayant pas acheté l'emplacement en son nom propre, mais au nom de Jean Morel, en faveur de « quelque personnage hibernois » (le P. François de Nugent). Il s'agissait, en effet, d'éviter aux Hibernois un refus de vente par la ville de Lille, propriétaire du terrain, et le veto auquel se heurtaient fréquemment les fondateurs de nouveaux établissements religieux.

L'amortissement fut accordé par les Archiducs, le 19 novembre 1610, mais presque aussitôt, des rivalités se manifestèrent du côté des P. Augustins, des héritiers Morel et de sa fille Marguerite, qui réussirent par surprise à faire révoquer le legs de Jean Morel, pour des raisons mal connues, tenant sans doute à la non exécution des clauses relatives à l'enseignement, à la pauvreté des Irlandais, au relâchement de leur conduite. Les Augustins se firent mettre en possession

Digitized by Google

du collège par l'évêque de Tournai, vers 1614, qui, alors déjà, était hostile aux Hibernois ; mais deux arrêts du conseil privé de Malines intervinrent : l'un le 27 septembre 1618, déboutait les Augustins et Marguerite Morel. Un autre qui semble revenir en arrière, sur le vu du testament de Jean Morel réduisait le legs de ce dernier de 16.000 à 3.000 florins.

Sur l'enseignement donné à Lille, nous n'avons aucun renseignement. Les *Regulae domesticae* de 1635 sont muettes sur ce point, mais nous savons incidemment, par les mémoires d'un procès au Parlement de Flandre, en 1764, que l'on y enseignait la philosophie, la théologie, l'anglais, le français, le latin, que l'Irlandais n'y était considéré que comme dialecte et n'était pas jugé nécessaire, au moins par quelques-uns, puisqu'un des côtés le plus curieux de ce procès est l'objection faite à la nomination du Préfet Furlong, qu'il ne savait pas l'Irlandais et ne pouvait valablement former des missionnaires destinés à parcourir l'Irlande.

Sans parler d'une prodigalité naturelle, les discordes intestines semblent avoir empêché le collège de Lille, d'arriver à une véritable prospérité. Au milieu du XVIIe à l'époque où mourut le préfet Christophe Crisacq, et même avant le testament du P. François, en 1628, du temps du préfet Martin Lalor, c'est une levée de boucliers parmi les dirigeants locaux du collège et dans l'échevinage de Lille, qui possédait un certain droit de contrôle, contre le monopole des bourses d'élèves assuré aux jeunes gens originaires des provinces de Meath et de Leinster. C'est un certain déréglement de mœurs que faisaient valoir déjà les héritiers de Jean Morel en 1616, c'est enfin une oppo-

Digitized by Google

sition très vive aux droits de visite de l'évêque de Tournai qui nous a valu la conservation de quelques correspondances.

Mais ce qui remplit par trois fois les archives de ce « pauvre collège » en 1720-24, en 1732 et en 1764, ce sont les interminables procédures soutenues par les dirigeants du collège, contre le droit de nomination du Préfet, que continuait à exercer la maison-mère de Bar-sur-Aube, mais de trop loin pour qu'ils n'aient pas souvent procédé à des élections subreptices. Ce droit de contrôle fait l'objet, en copie, d'une véritable collection de pièces, du début du XVIIe siècle et de la très intéressante correspondance des gardiens de Bar-sur-Aube et des préfets de Lille au milieu du XVIIIe siècle, sans parler de quelques comptes de dépenses du collège à l'état de brouillons.

L'autonomie de la province irlandaise des capucins en France, d'abord refusée par Rome, en 1641, malgré une intervention personnelle du roi (14 août 1641), et de son ambassadeur, le marquis de Fontenay (Archives de l'Aube), fut enfin accordée après le transfert à Bar-sur-Aube et Wassy par un bref du 22 septembre 1733 et des lettres patentes du roi du 24 février 1734. Les gardiens et définiteurs des deux maisons se réunissaient périodiquement, tantôt dans l'un, tantôt dans l'autre lieu. Nous possédons deux registres de leurs délibérations aux Archives de l'Aube pour les années 1701-1724, sans parler d'un registre postérieur aux Archives de la Haute-Marne. Pour cette période, les actes de noviciat et de vêture sont transcrits avec les délibérations. Pour l'époque du séjour à Charleville, époque où le recrutement ne s'était pas tari, nous n'avons qu'un registre de vêtures du 6 novembre

Digitized by Google

1623 au 8 août 1677, et pas de délibérations ; pour la période 1591-1691 nous avons un très bref catalogue de moines, enfin une longue collection de statuts qui se répètent presque tous, depuis 1667.

La partie du rôle des capucins irlandais qui nous échappe le plus est évidemment leur rôle apostolique, et même leur vie conventuelle en Irlande. Celle-ci avait repris certainement pendant le règne des Stuart. Nous possédons aux Archives de l'Aube quelques pièces relatives au concile Kilkenny en 1627, aux démêlés de Thomas Fleming, archevêque de Dublin en 1627, non pas seulement avec les capucins, mais avec tous les ordres qui tentaient d'établir des couvents et des églises (Carmélites, Dominicains, Cordeliers), un long mémoire en latin de 1678, intitulé *Tripartitum Resolutorium*, réclamant pour les missionnaires et les « episcopi regulares » le droit contesté par les évêques d'Irlande de confesser et de célébrer le culte public (Archives de l'Aube) ; notons enfin les autres démêlés avec les mêmes évêques au milieu du XVIIIe siècle (Archives de la Haute-Marne), et les testaments déjà cités de Thomas Luke, de Waterford (1649) et de Thomas Plunkett, de Dublin (1627-1631) (Archives de l'Aube).

A Sedan et dans les Ardennes, en général, les capucins Irlandais avaient entrepris la conversion des hérétiques. Les mémoires du Père Bernardin O'Ferall rapportent qu'en 1658, le P. Patrick prêcha le carême à Aubenton ; qu'en 1658 encore, les Pères Bernardin et Maurice provoquèrent à Gespunsart un véritable enthousiasme et des « Confessions générales » publiques, que certains moines servaient d'aumôniers, en 1658, au siège de Montmédy et près des mercenai-

Digitized by Google

res anglais de la garnison de Mardyck et de Gravelines. Nous possédons aux Archives de l'Aube la liste des soldats du régiment de Dillon, convertis par eux en 1711 et 1719 à Sélestat. Enfin les évêques voisins, ceux de Reims, dès 1625, ceux de Trèves, de Châlons, de Langres et de Troyes, leur accordaient le droit de prêcher et de confesser dans leur diocèse.

Quelques passages des statuts et quelques correspondances du XVIIIe siècle font allusion aux relations personnelles des capucins dès 1615, avec les mercenaires irlandais au service de l'Espagne, puis de la France ; mais il semble que ces relations aient été beaucoup plus étroites que ne le disent ces textes.

De toute évidence, les élèves sortant des collèges irlandais, n'embrassaient pas tous la vocation religieuse ; beaucoup de ces gentilhommes ruinés, lorsqu'ils ne se faisaient pas moines devaient se faire soldats. S'ils ne s'étaient pas souvenus de leurs années de collège, les officiers du régiment de Clare, de Walsh et autres, n'auraient pas répondu avec autant d'empressement au préfet de Lille, en 1764, pour prouver que la langue irlandaise était nécessaire aux missionnaires prêchant en Irlande et que l'anglais n'y était pas communément parlé. Ce rôle militaire n'est pas un des côtés les moins intéressants de l'histoire des capucins irlandais, nous voyons comment ils sûrent rendre aux rois de France, l'inlassable protection qui date de 1641, les pensions en argent, les fournitures gratuites de bois à couper dans la forêt de Wassy, que ceux-ci leur accordaient. En 1712, on voit même les gardiens et définiteurs de Wassy et Bar-sur-Aube, châtier d'une pénitence publique, en

Digitized by Google

plein réfectoire, l'un des leurs qui s'était permis de critiquer les actes du roi Louis XIV.

Il y aurait lieu peut-être de rechercher quelle fut, vis-à-vis de ces moines, l'attitude du gouvernement révolutionnaire. La série L du département de la Haute-Marne, à défaut de celle du département de l'Aube, ont été explorées à ce sujet, mais n'ont guère fourni jusqu'ici que les dossiers individuels des derniers religieux irlandais, et les suppliques de ces derniers en vue de conserver la pension que l'Etat leur accordait au même titre qu'aux autres réguliers.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

1642 26 Septembre.

Pétition du clergé catholique et des principaux bourgeois de Sedan au maréchal de Fabert en vue du maintien à Sedan du couvent des Capucins Irlandais.

Ad Suam Celsitudinem

Humillimi, obedientissimi et fidelissimi tui servi ac subditi orthodoxe Romane fidei et Ecclesiæ professores et alumini vestræ urbis Sedanensis incolæ exponunt perquam humillime celsitudini vestræ quod, uti placuit Serenissimo Principi, in testimonium eximiæ suæ pietatis, admittere in suam dictam urbem Reverendos Patres Capucines Conventus Carlopolis, missionis in Hyberniam institutæ et a Sanctissima Sede Apostolica plurimum dilectæ alumnos, sic ii ab admissione sua non parum in spiritualibus profuerunt toti ejusdem ecclesiæ Romanæ cetui, tam in administratione Verbi Dei et sacramenti Pœnitentiæ quam præclaris vitæ religiosæ et piæ conversationis exemplis, ita ut, præter satisfactionem vestræ Celsitudinis totus hic Catholicprum cœtus de iis sit maxime ædificatus. Verum quia exponentes verentur ne, occasione absentiæ vestrarum Celsitudinum aliquid innovetur quod magnam ipsis displicentiam pareret, si contingeret eos in posterum orbari præsentia et conver-

Digitized by Google

satione dictorum Religiosorum, accedunt ad Vestram Celsitudinem, et cum omni humilitate supplicant, Serenissima Domina, quatenus non gravetur confirmare et securare confirmationem residentiæ dictorum religiosorum in hac urbe, unde possint simul omnes prosequi continuas ad Deum proces pro sanitate et prosperitate vestrarum Celsitudinum et pro integra justorum vestrorum desideriorum satisfactione. Datum Sedani, anno 1642, die 26 Septembris. Johannes Didier, curatus Sedanensis. — Johannes Chenet, sacerdos, capellanus. — J. Gallopin. — J. Daigne. — P. Le Chanteur. — Bertrand. — J. Dodo. — Hilaire Le Deux. — Chrestien Malherbe. — J. de Ranjoux. — J. de Mucifet. — Michelle François la Matesse. — David Halema. — Matthieu de Lampson. — Hilaire de Ranjoux. — Fr. Rambour. — Denis Guillebert. — N. Gilnier. — Jean Gaillard. — J. le Doux. — Jean Queneaux. — Agran Pailla. — Jean Godet. — Jean Michi. — De Heaume.

Congruit hæc copia cum originali gallice subsignato a civibus præfatis Sedanensibus et in primis a domino curato Sedanensi et eius vicarie seu capellano. Ita nos presbyteri canonici Macerienses, notarii apostolici debite immatriculati Maceriis et Carlopoli, anno Domini millesimo sexcentesimo quadragesimo septimo, die prima Junii.

Signé : Bertrand Nonnon

(Archives de l'Aube, fonds des capucins Irlandais de Bar-sur-Aube, II, H I).

Cette copie, sauf la formule finale de collation, est de la main d'un capucin Irlandais, probablement le P. Luc : il est visible que de nombreuses erreurs dans la transcription des signatures des bourgeois de Sedan sont dues à son peu d'expérience du Français.

Je propose notamment de lire *Roujoux*, nom très connu d'un magistrat du bailliage de Sedan, au lieu de *Ranjoux*, et *Gilmer* au lieu de *Gilnier*.

Digitized by Google

II

1654 Juillet

Confirmation de l'Etablissement des Capucins Irlandais à Sedan.

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous présens et à venir, Salut. Nous n'avons pas de moyen plus efficace pour attirer les bénédictions de Dieu sur nous, sur notre état et sujets que de procurer de toutes nos forces qu'il y soit reconnu et servi, appellans pour leur instruction ceux qui, par leur vie exemplaire pauvreté volontaire, humilité et peureté de mœurs peuvent contribuer à ce dessain tous aides et faire revenir au giron de l'Eglise par leurs prédications et conférances ceux de nos sujets qui s'en sont desvoyez, et comme, dans nostre ville de Sedan, nous avons esté particulièrement informez des fruits très considérables qu'y font journellement les Pères Capucins Hibernois, soit dans les instructions qu'en ont receu les catholiques de nostre ville, soit dans les entretiens particuliers qu'ils ont eus avec ceux de la religion prétendue réformée, soit aussi dans la mission de leur ordre à la consolation spirituelle des catholiques du royaume d'Hibernie et conversion des heretiques d'icelluy, ils ont fait de très grands progrez, l'austérité de leur vie, la douceur de leur conversation les y attirant egallement avecq leurs prédications qui ne sont point desmanties par leur vie, qui presche autant que leurs parolles à l'exaltation de notre Sainte Mère l'Esglise, et voullant donner un estat plus ferme et permanant ausdits pères capucins Hibernois que celui qu'ils y ont depuis quinze années, y ayans esté appellez par nostre trés cher et bien aimé cousin le feu duc de Bouillon, et s'y estans establys en vertu de ses lettres de permission du dix septembre mil six cent quarante et un, sur la

Digitized by Google

demande de tous les catholiques d'icelle et sur la prière de la dame duchesse de Bouillon, son espouze, et l'agrément de l'evesque diocezin, par divers actes qu'ils ont obtenu de lui pour y celebrer les messes, y faire les prédications, ouir les confessions, catéchiser et faire missions, desquelles ils nous ont fait apparoir et qui sont çy attachées soubz nostre contre scel, nous supplians qu'ils nous pleust leur octroyer nos lettres de confirmation d'icellui, ou, en cas de besoin, celles d'establissement, humblement requérant icelles, à ces causes, scavoir faisons que Nous, louans et approuvans cette sainte intention et désirans, en tant qu'en nous est, contribuer à un si bon œuvre, et estre participans de leurs saintes prières, leur avons, de nostre grâce spéciale, pleine puissance et authorité royalle, par ces présentes signées de nostre main, confirmé et confirmons et en tant que besoin est ou seroit, permis et permettons l'établissement desdits pères capucins hibernois dans notre dite ville de Sedan, pour faire bastir leur maison et couvent autre que celle qu'ils y tiennent à présent, en tel lieu et le plus commode qui pourra leur être donné çi après, dans lequel ils ne pourront recevoir à profession que ceux du royaume d'Hibernie, qui y auront leur hospice et retraite sous l'obédience du général de l'ordre pour aller en missions, qui leur seront par lui ordonnées avec la mesme indépendance de toute autre province de leur ordre qu'ils ont eue çy devant, et pour laquelle le feu Roy, nostre trés honoré seigneur, avoit fait demande à notre très Saint Père le Pape, leur permettant d'y vivre ainsi qu'ils ont fait par le passé et font encore à présent, et jouir par eux des mêmes libertés, privilèges, franchises, immunitez, questes, fonctions et autres exercices de leur ordre, suivant les statuts d'icellui, à l'instar de ceux dudit ordre establis en nostre royaume. Sy donnons commandement à nos amés et féaux les gens tenans nostre conseil souverain à Sedan et à tous autres nos justiciers et officiers qu'il

Digitized by Google

appartiendra, que ces présentes ils facent registrer et du contenu en icelles jouir et user lesdits pères capucins hibernois plainement, paisiblement et perpétuellement, sans souffrir qu'il leur soit fait, mis ou donné aucun trouble ou empeschement au contraire car tel est nostre plaisir, nonobstant quelconques ordonnances ou lettres à ce contraires, ausquelles nous avons dérogé et dérogeons par ces présentes. Et afin que ce soit chose ferme et estable à toujours, nous y avons fait mettre nostre scel, sauf en autres choses nostre droit et l'autrui. Donné à Sedan, au mois de juillet, l'an de grâce mil six cent cinquante quatre, et de nostre règne le douziesme.

(signé) : LOUIS.

Original sur parchemin, traces de lacs de soie rouge et verte.

Sur le repli :

Lesdites lettres ont esté publiées et enregistrées, ouï et nous requérant le procureur général du Roy, pour sortir leur plein et entier effect, à Sedan, l'audience du Conseil Souverain tenante le vendredi vingt cinquiesme jour de septembre mil six cent cinquante quatre.

Signé : CHEVALIER.

Par le Roy,

(signé) : DOT.....(avec paraphe)

Visa

(signé) ; NOLÉ.

(Archives de l'Aube, 11 H I).

Digitized by Google

III

1674, 30 avril

Dispute du R. P. R [obert] commissaire général de la mission d'Irlande contre le ministre Jurieu, de Sedan.

Nous trouvons sous ce titre, d'une main inconnue, sans aucun doute celle d'un capucin Irlandais, une longue réfutation, en latin, de la thèse de Pierre Jurieu, dont le titre est reproduit par la suite. Le tout après une préface assez confuse, mal rattachée au corps du récit, qui traite d'abord avec force citations de St Augustin et de Molina, de la question de grâce, et en particulier de la part de Dieu et de l'homme dans les actions humaines et de la responsabilité de ce dernier.

Voici des extraits de tout ce que dans la discussion, peut offrir un intérêt historique :

« Anno 1674, 30 aprilis, D. Petrus Jurieu, Petri Mo-
« linei ministri, olim Sedanensis, qui in sustinendo
« Calvinismo tantopere verbo et calamo laboraverat, ex
« filia nepos, sustinuit Sedani theses suas, toxico ple-
« nissimas, quarum titulus hic sequitur :

« Theses theologicae de potestate clavium, quas esse
« mandato Senatus Academici ventilandas proponet
« Petrus Jurieu, linguae Sanctae professor inauguratus
« et SS. Theologiae professor inaugurandus in Univer-
« sitate Sedanensi Disputabuntur die Lunae 30 aprilis,
« ab hora octava matutina ad meridiem et prima post-
« meridiana in vesperam. Sedani, typis Francisci Cha-
« yer Academiae typographi 1674. »

Theses autem illas Fr. Robertus Ibernus capucinus

Digitized by Google

non a protestantibus, sed casu mere fortuito, a quodam Catholicorum accepit talibus circonstanciis ut procreata fuerit occasio dubitandi ne protestantes proposuerint illas celare catholicos, praesertim tres domos ecclesiasticas in quibus R. R. P. P. missionnarii Jesuitae se Sedani tement.

Dans une première partie mêlée de discussion théologique et de récit, le narrateur discute les fausses opinions imputées par Jurieu au Cardinal Bellaruim, d'après le livre III, chap. 2 de son livre de *Pœnitentia*, notamment à propos du salut ou de la damnation du moribond auquel il a été impossible de trouver un prêtre pour se confesser, autrement dit, à propos de la Contrition sans le Sacrement de pénitence.

On remarquera dans ce qu'il suit les attaques du narrateur contre la personne du ministre Pithoys :

[Frater Robertus], assumpto in socium P. Gabriele, Iberno Capucino, concionatore, ad horam matutinam, perreit ad protestantum Collegium.. ...

D. Petrus Jurieu jamdictus in cathedra se recepit, in quà Stans ante reliqua, preces apud Deum latine fundit, deinde, in thesium scopum eodem sermone oratiunculam ad auditores habuit, quà finita, argumentati sunt unus post alterum duo juvenes theologiae Calvinistæ candidati, quorum argumentis nondum finitis, accessit. D. Ramburtius praesidialis Sedanensis procurator regius, ipse catholicus, prater quem et binos capucinos haud alios catholicarun adfuisso existimo ..... Absoluta ergo praefatorum duorum juvenum digladiatione scholastica, surrexit Fr. Robertus, et cum bona totius audtarii venia dixit se argumentaturum in earumdem thesium corollarium 21^{m}, cujus haec sunt verba : « Voluntas hominis non est libera ab omni necessitate ». Subjunxit autem, ante argumentum se facturum charitatem Cardinali Bellarmino, praefata ignominia injustissime notato

Digitized by Google

etc... Deinde frater-Robertus, arrepto Bellarmini volumine palam fecit Bellarminum, praesertim lib. 2 cap. 12. fixe docere perfectam contritionem cum sacramenti voto etiam ante sacramentum usque adeo peccatores sanctificare ut, cum ea morientes, salventur sine absolutione sacramentali aut baptismo, modo per ipsos non steterit quominus sacramentum participent, in quam finem formalia Bellarmini verba perlegit. Adversarius autem se ipso semper obstinatur : « Non est mirum, inquit quod Bellarnimus unum uno loco et altero alterum sustineat « Sic ille, quare ejus pertinacia in sustinendo errore anterius crimen in componendis thesibus contractum longe superavit, ita tamen ut ex toto auditorio, suis ministris atque aliis protestantibus referto, plane nemo in ejus defensionem loqueretur. Sed altissimo silentio ipsum accusare videretur. Quare demum adjecit. Fr. Robertus permitti quidem protestantium pacem, sancita libertate, docendi ac propugnandi suae sectae placita sed non transgrediendi jus naturale ac divinum accusando libellis diffamotariis innocentes crimine pessimo, quod etiam illae theses ad totum ecclesiae corpus, exceptis cordatioribus ejus theologis extendebant.

Un seul protestant réplique, Pithóys :

« Pithoisio, olim inter R. P. Minimos sacerdote, concionatore, et quarumdam opusculorum typis mandatarum ac genuinum tum catholicum spirantium authore, sed deinde in Calvinismi caenum adeo turpiter lapso ut plura Sedani à quadraginta plurimis annis matrimonia incestuosa contraxerit, interea in protestantium ibi Academia publicus philosophiae professor et subinde privatus juris antecessor ac causarum patronus, qui, illà die, Fr. Roberto assidens : Non (inquit mussitabun dus) facienda fuit correctio theologo publica, sed privata ». Haec ille, qui cum quintum circiter supra octogesimum aetatis

Digitized by Google

annum in tanta cordis duritia agat, nemo miretur eum in hoc vel delirasse, vel tenebris obscuratum habuisse intellectum etc...

Le narrateur réplique à cela que la faute a été publique et que la thèse publiée avec la garantie morale et sur l'ordre de l'Académie protestante de Sedan doit être corrigée publiquement.

Le narrateur reproduit ensuite dans l'ordre les arguments théologiques du Fr. Robert :

« Verum prefatus Pithoisius. olim inter fratres Minimos sacerdos et concionator, sed nunc a multis annis Calvini discipulus elata voce dixit exinde futurum ut aliud argumentandi tempus non suppeteret ».

Le Fr. Robert demande à se faire entendre dans l'après-midi, et se voit appuyé par :

« Quidam ex assistentibus, præsertim D. Brosius, doctor medicus, at que in illa protestantium Academia publicus philosophiæ professor, de capucinis Ibernis Conventus Sedanensis inquilinus, in ipsis gratis curandis, instar aliorum, medicum et chirurgorum Sedanensium, etiam protestantium optime meritus, etn onnulli ex ministris [qui] in Pithoisium exclamarunt, fratrem Robertum utcumque prementes ut argumentum prosequeretur Verum, ex modestia respondendum erat, sicut jam responderat, licet ex toto corde argumentum prosequi cuperet. — Præfatus ergo Pithoisius tunc cepit non argumentari sed rixari, allegato illo texte lib. Job, cap 38 : « Quis est iste involvens sententias sermonibus imperitis » et mox, inquit, multa dicta sunt de decreto, materia incrustabili (?) cum tamen non sit necesse alià uti ratione in liberi arbitrii præjudicium quam hoc argumento : « Quicquid videtur fieri libere, fit ex antecedenti judicio practico, ideoque ultimo non fit libere ».

Digitized by Google

Le F. Robert répond :

« **Negando consequentiam, et subjunxit omne ejus modi judicium practicum mutari posse** ».

Pithoys réplique :

« **Ergo non est ultimum, quæ certe consequentia est pessima, etc...** »

Et ainsi de suite jusqu'au moment où :

« **D. Ludovicus Le Blanc, vulgo Dominus de Beaulieu vocitatus, primus minister, et tunc Academiæ protestantium rector, jussit ut Pithoisius vel sileret, vel in eum qui theses propugnabat, argumentaretur** ».

Dans la séance de l'après-midi, le Fr. Robert attend en vain qu'un des ministres qui parlent à tour de rôle, veuille lui céder la parole :

« **Licet D. Bartholomeus, recens rei medicæ doctor, ipsi postea retulerit Dominium de Sancto Mauricio et talem qui ministrorum primoribus accuseretur, suam ipsi disputandi vicem humaniter obtulisset** ».

Le surlendemain, Louis le Blanc de Beaulieu et Jurieu font au frère Robert une visite d'excuses avec de brèves explications. Celui-ci leur rend visite à son tour. Puis quelques catholiques *(causæ catholicæ zelatores)*, racontent les faits à « *D. Jacquesonus, qui præsidis tunc absentis vice fungebatur* ». Celui-ci ordonne que les thèses lui soient soumises. Le gouverneur de Sedan « *illustrissimus dominus de Termes, Sedani legatus regius et illustrissimus D. Comitis de La Bourly, gubernatoris tunc absentis vicem obiens* » demande que l'on propose d'engager des poursuites judiciaires, à l'Archevêque de Reims « *cujus esset causam eam, tanquam ecclesiasticam diffinire* ». Le frère Robert préfère, par

Digitized by Google

charité, avertir les ministres « *quanta ipsorum capitibus procella immineret nisi callumniam illam in thesibus contentam suo arbitrio revocarent, etc.* » Suit le récit des démarches faites par le frère Robert, pour obtenir une rétractation écrite de Pierre Jurieu, et pour en faire modifier la première rédaction intentionnellement évasive. Jurieu se contentait d'abord de reconnaître que l'opinion imputée par lui à Bellarmin « n'est pas non seulement formelle », que ce dernier enseigne formellement le contraire en d'autres passages, mais il essayait de prouver sa bonne foi en citant quelques mots qui lui avaient fait « croire le contraire ». Le Fr. Robert s'adressa alors au recteur Louis le Blanc de Beaulieu, qui déclara par écrit, sans ambages : « Que ce n'est pas le senti-« ment de l'Eglise Romaine qu'un homme ayant la « contrition puisse être privé du salut pour cela seul « qu'il n'aura point eu l'absolution du prestre, et « particulièrement que ce n'est pas là l'opinion du « Cardinal Bellarmin ». Quant à Jurieu, dans une seconde rédaction, il obtint de conserver la citation du passage de Bellarmin qui l'avait induit en erreur. Mais il ajoutait à la fin : « Mon intention a moins encore esté d'attribuer ce sentiment à l'Eglise Romaine, n'y a aucune partie d'icelle, sachant bien, et le marquant expressément en mes thèses, que le contraire a esté défini dans le Concile de Trente ». Ces rétractations dont le texte est intégralement reproduit, sont datées les unes et les autres du 5 Mai 1674.

La fin du récit est relative aux visites faites par le Fr. Robert, au recteur du Collège des Jésuites de Sedan, pour lui demander son avis ; et au Comte de Guiscard, fils du Comte de La Bourly précité. Ce

Digitized by Google

dernier s'offrit à poursuivre l'affaire avec un zèle que le capucin irlandais dut tempérer. A la suite du décès de Louis le Blanc de Beaulieu, au début de 1675, les ministres abandonnèrent la polémique. Après un vif éloge du caractère et de l'intégrité du défunt, le narrateur revient à ses discussions théologiques du début. Il traite en guise de conclusion de la véritable doctrine de St-Augustin sur la grâce et de quelques points restés obscurs au cours de la controverse entre le Fr. Robert et Jurien.

Le libellé complet conservé aux Archives départementales de l'Aube (XI H-1) comprend 39 pages d'une écriture régulière et serrée de l'époque.

6321

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

SÉANCE PUBLIQUE

Pages

Discours d'ouverture, prononcé par M. E. Kalas, président annuel : Hommage à nos Précurseurs. I

Rapport sur les travaux de l'année 1923-1924, par le Dr Pol Gosset, secrétaire-général. XVI

Rapport sur le concours d'Histoire, par M. Chamberland, membre titulaire XXVII

Rapport sur le prix Henri Lucas, par M. René Druart, membre titulaire XXXII

Rapport sur le prix Victor Duchâtaux, par M. le Dr Raillier, membre titulaire XLI

Rapport sur les prix Hugues Krafft et Edouard Lamy, par M. Hollande, membre titulaire. XLIX

Rapport sur le concours de Poésie, par M. Charles Sarazin, membre titulaire LIV

Concours de 1924 : Prix et médailles. LXVI

Programme des Concours ouverts pour l'année 1925. . . . LXVIII

Bureau de l'Académie pour l'année 1924-1925 et *Tableau des membres titulaires*. LXXI

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

Notes généalogiques tirées des registres paroissiaux du canton de Fismes, par M. le Dr P. Gosset, membre titulaire. . 1

L'hôtel de la famille Coquillart et la rue de l'Arbalète, par M. Demaison, membre titulaire 137

Digitized by Google

Bouvancourt au moyen-âge, par M. Gaston Robert, membre titulaire 167

Prosnes au moyen-âge, par le même 213

Notes sur les archives des Capucins irlandais et des missions irlandaises ayant eu leur siège en France, à Charleville, Sedan, Bar-sur-Aube et Vassy, par M. Massiet du Biest, membre correspondant. 245

DC611
.C445
A37
v.138
1923-24

Reims. — MONCE & Cie, Imprimeurs de l'Académie, 6, rue Houzeau-Muiron.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

PENN STATE UNIVERSITY LIBRARIES
A000053102737